



DIAGNOSTIC

Redéploiement socio-économique, territorial et
environnemental suite à la crise du Covid-19

DÉCEMBRE 2020

TABLE DES MATIÈRES

EXECUTIVE SUMMARY	5
1. INTRODUCTION : la pandémie de Covid-19	8
1.1. Qu'est-ce que le Covid-19 ?	8
1.2. Impact sur la démographie bruxelloise.....	8
1.2.1. <i>Comment évoluerait la population bruxelloise en 2020 ?</i>	8
1.2.2. <i>Comment, à l'heure actuelle, estimer l'impact de la crise du Covid-19 sur la démographie bruxelloise ?</i>	9
1.2.3. <i>Scénario envisageable</i>	9
1.3. Impact sur la réduction d'émissions de gaz à effet de serre	10
1.4. Ligne du temps de la pandémie de Covid-19.....	12
2. VOLET ÉCONOMIE-EMPLOI	13
2.1. Impact de la crise du Covid-19 sur l'activité économique et le marché du travail en RBC	13
2.1.1. <i>Impact du côté de l'offre</i>	14
2.1.2. <i>Impact du côté de la demande</i>	19
2.1.3. <i>Impact sur le marché du travail en RBC</i>	24
2.1.4. <i>Éléments qualitatifs sur l'impact du COVID-19 pour les entreprises bruxelloises</i>	30
2.2. Focus sur les acteurs les plus touchés	37
2.2.1. <i>Les entreprises</i>	37
2.2.2. <i>Les ménages : la situation financière des ménages bruxellois s'est fortement dégradée lors du confinement du printemps et reste difficile à l'automne, en particulier pour les indépendants</i>	52
2.2.3. <i>La population active</i>	54
2.3. Les leviers pour la reprise	58
2.3.1. <i>Limiter le nombre de faillites</i>	58
2.3.2. <i>Accompagner les demandeurs d'emploi bruxellois</i>	69
2.3.3. <i>Cibler certains acteurs</i>	70
3. VOLET SANTÉ-SOCIAL	78
3.1. Contexte socio-sanitaire bruxellois, impact de la crise et enjeux transversaux.....	79
3.1.1. <i>Situation sociale et sanitaire avant la crise : quelques indicateurs et tendances</i>	79
3.1.2. <i>Que peut-on dire aujourd'hui concernant l'impact social et sanitaire de la crise?</i>	82
3.1.3. <i>Points d'attention, enjeux transversaux</i>	87
3.2. Covid-19 : données épidémiologiques	89
3.2.1. <i>Cas confirmés</i>	89

3.2.2.	<i>Décès, mortalité et surmortalité</i>	92
3.3.	Accès aux soins et aux services sociaux et sanitaires.....	98
3.3.1.	<i>Contexte avant la crise</i>	98
3.3.2.	<i>Impact de la crise</i>	99
3.3.3.	<i>Enjeux</i>	105
3.4.	Situation des personnes âgées en maison de repos et de soins.....	107
3.4.1.	<i>Contexte avant la crise</i>	107
3.4.2.	<i>Impact de la crise</i>	109
3.4.3.	<i>Enjeux</i>	110
3.5.	Santé mentale.....	111
3.5.1.	<i>Contexte avant la crise</i>	111
3.5.2.	<i>Impact de la crise</i>	112
3.5.3.	<i>Enjeux</i>	115
3.6.	Les personnes en situation de handicap.....	117
3.6.1.	<i>Situation avant la crise</i>	117
3.6.2.	<i>Impact de la crise</i>	118
3.6.3.	<i>Enjeux</i>	118
3.7.	Quel impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes ?.....	119
4.	VOLET AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT	121
4.1.	Contexte.....	121
	<i>Le Plan Régional de Développement Durable</i>	121
4.2.	Éléments de diagnostic et constats.....	123
4.2.1.	<i>Le logement</i>	123
4.2.2.	<i>Les mobilités</i>	126
4.2.3.	<i>L'environnement</i>	132
4.2.4.	<i>Espaces verts / ouverts</i>	138
4.2.5.	<i>Activités économiques et productives – Eléments territoriaux</i>	142
4.2.6.	<i>Les équipements</i>	149
4.3.	Enjeux.....	151
4.3.1.	<i>Enjeux urbains</i>	151
4.3.2.	<i>Enjeux méthodologiques</i>	164

COLOPHON

Auteur

perspective.brussels

Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles

En collaboration avec l'Observatoire de la Santé et du Social : Rue Belliard 71, boîte 1 – 1040 Bruxelles



view.brussels : Avenue de l'Astronomie, 14 - 1210 Saint-Josse-Ten-Noode



Et hub.brussels : Chaussée de Charleroi 110, 1060 Bruxelles



Avec le soutien de:



Date de réalisation : 8 décembre 2020

Dépôt légal : D/2020/14.054/18

Contact : Gert Nys – gnys@perspective.brussels



EXECUTIVE SUMMARY

Lors de la séance du jeudi 7 mai 2020, le gouvernement a donné instruction à perspective.brussels de réaliser un diagnostic de l'impact de la crise du Covid-19 sur le territoire et les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) en vue de préparer un plan de redéploiement. Une première version de ce diagnostic a été transmise le 18 mai 2020 et a été actualisée à plusieurs reprises depuis.

Ce diagnostic est le fruit du travail de toutes les administrations qui y ont contribué et se conçoit comme un support de celles-ci à la réflexion que mènent les autorités politiques sur les actions à prendre. Nous re prenons ci-dessous quelques éléments qui se dégagent de ce diagnostic¹.

Le premier impact de la pandémie est évidemment une surmortalité importante (2.371 décès attribués à la pandémie entre début mars et fin novembre 2020) qui concerne principalement les personnes âgées (87 % des décès masculins et 93 % féminins concernent des personnes de plus de 65 ans).

La crise du Covid-19 se traduit aussi par une réduction extrêmement importante de l'activité économique en Région bruxelloise du fait de la pandémie elle-même ainsi que des mesures sanitaires mises en place par les autorités publiques pour contrer la première vague de contaminations au printemps et la seconde vague à l'automne. Les mesures de confinement et de distanciation sociale ont pesé fortement sur le chiffre d'affaires des entreprises et sur la demande des consommateurs. Jusqu'à présent, l'impact négatif de la crise du Covid-19 sur le marché du travail bruxellois est resté limité, notamment grâce aux différentes mesures publiques de soutien. Le recours massif au chômage temporaire et au droit passerelle a permis de limiter les pertes d'emplois effectives ainsi que la hausse du chômage. Par contre, le volume de travail s'est nettement contracté, avec un recul important du nombre d'heures prestées.

La reprise de l'activité économique observée durant les mois d'été n'a été que partielle si bien que le deuxième confinement est intervenu dans un contexte économique déjà très difficile. C'est le cas en particulier pour les secteurs les plus exposés (horeca, événementiel et activités récréatives) ainsi que pour certains acteurs davantage fragilisés (indépendants et très petites entreprises). Le deuxième confinement et la faiblesse persistante de la demande ont fait repartir à la hausse les pertes de chiffre d'affaires rapportées par les entreprises (-17 % en novembre) ainsi que les demandes en matière de chômage temporaire (+38 % en octobre). Cette dégradation de la situation s'accompagne d'une augmentation du risque de faillite qui est plus élevé en Région bruxelloise que dans le reste du pays. En novembre, 25 % des entreprises interrogées à Bruxelles ont indiqué être sous la menace potentielle d'une faillite. Le risque de faillite est particulièrement marqué dans les secteurs de l'horeca, de l'événementiel et des activités récréatives ainsi que pour les indépendants et les très petites entreprises.

Dans ces conditions, les premiers effets de la crise du Covid-19 sur le chômage bruxellois se sont fait sentir, avec une hausse du nombre de chômeurs comprise entre 2 % et 3 % en août, septembre et octobre, principalement chez les jeunes.

L'incertitude quant à l'évolution de la situation sanitaire ainsi que les perspectives moroses concernant l'activité économique et la demande pèsent sur les décisions d'investissement des entreprises. Celles-ci estiment que leurs investissements seront inférieurs de 25 % en 2020 et de 23 % en 2021 par rapport à leur niveau d'avant-crise. Du côté des ménages, la crise qui se prolonge a un impact négatif sur leurs revenus. Si la situation financière des ménages se détériore pour tous les statuts, les travailleurs

¹ L'ensemble des éléments présentés ici sont repris du corps du texte où les références sont systématiquement reprises.

indépendants sont davantage affectés. En novembre, 21 % des indépendants bruxellois estimaient avoir perdu au moins 30 % de leurs revenus en raison de la crise, contre 9 % des salariés.

Cette réduction des activités économiques et sociales a eu quelques impacts positifs ponctuels comme la réduction de 62 % (en semaine) du trafic automobile pendant les phases les plus sévères du confinement et, partant, la diminution de la pollution atmosphérique (dans les zones habituellement exposées au trafic automobile, les concentrations de NO et de NO₂ ont alors diminué de respectivement 75 % et 50 %).

Le présent rapport identifie entre autres les risques suivants :

- > Sur le plan de l'activité économique et du marché du travail, les risques sont nombreux : multiplication des faillites, pertes d'emplois, augmentation du chômage, baisse des revenus des ménages, consommation qui ne se redresse pas suffisamment, baisse des capacités de production en raison de la faiblesse des investissements. Il y a également un risque de creusement des déficits publics causé à la fois par la diminution des recettes et la hausse des dépenses. Pour l'heure, les mesures de soutien mises en place par les autorités publiques (primes, chômage temporaire, droit passerelle, moratoire sur les faillites...) ont permis d'atténuer l'impact négatif de la crise sanitaire, notamment sur les faillites, l'emploi, le chômage et les revenus. En cas d'arrêt éventuel de ces mesures, l'impact négatif risque fort de s'accroître, en particulier pour certains secteurs d'activité et certains acteurs fragilisés.
- > « Détérioration de la situation matérielle, de la santé et de la santé mentale de la population plus fragilisée. Les enquêtes effectuées par Sciensano indiquent que les troubles anxieux ont fortement augmenté avec la crise : après avoir culminé à 24% des répondants à son début, ils touchent aujourd'hui encore 19 % de ceux-ci contre 16 % en 2018. »
- > Risque de décrochage scolaire des élèves déjà en difficulté avant la crise après le premier et le deuxième confinement. Ceux-ci ont en effet un impact considérable sur les écoliers, les élèves du secondaire et tous les étudiants.
- > Les impacts de la crise sanitaire se sont fait ressentir à un degré plus important encore pour les personnes plus fragilisées. Il s'agit notamment des personnes en situation de handicap dont les conditions d'accueil, de travail et de vie durant la crise ont été bouleversées et ont abouti à des effets multiplicateurs des conséquences de la crise sanitaire. Ces situations ont également eu un impact important sur les familles et accompagnants de ces personnes qui ont été confrontés à une situation inédite due à la limitation de l'accès aux structures d'accueil mais aussi aux soins.

Les femmes étant surreprésentées au sein des secteurs de la santé, des soins aux personnes âgées, des aides à domicile, des crèches, de l'enseignement, ...L'impact s'est également fait ressentir sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet impact est accentué par la distribution inégale des tâches domestiques et la garde d'enfants surtout en période de confinement. Par ailleurs, les premiers chiffres concernant les violences conjugales montrent une augmentation de celles-ci durant la période de confinement.

Outre ces effets sur la prospérité et le bien-être des Bruxellois, la crise du COVID-19 pourrait aussi avoir un impact sur la capacité de la RBC à concrétiser la vision de son propre développement. En effet, la pandémie que nous connaissons aujourd'hui a globalement confirmé la pertinence des objectifs des plans régionaux préexistants -le PRDD mais aussi les plans sectoriels comme le plan Good Move, le PREC, le plan Air-Climat-Energie, le plan industriel, le plan Nature...- mais la capacité de la Région à

les exécuter pourrait être atteinte par cette crise. Outre les évidentes difficultés budgétaires, on peut identifier les points d'attention spécifiques suivants :

- > Le basculement souhaité vers les modes de transports alternatifs à la voiture pourrait être contrarié par la crainte des usagers à l'égard du risque de contamination dans les transports en commun. Toutefois les Bruxellois déclarent envisager un usage accru du vélo qui se positionne ainsi comme un substitut possible au recours/retour à la voiture individuelle pour autant que l'infrastructure nécessaire soit développée.
- > La stimulation d'une vie de quartier autour des noyaux d'identité locale pourrait être contrariée par les faillites des petits commerces locaux qui jouent un rôle central dans ceux-ci.
- > Les conditions difficiles de confinement des populations les plus précarisées se traduiront par une exigence de délivrance plus rapide et plus massive de logements sociaux de qualité alors que les programmes des autorités régionales continuent à connaître un retard significatif du fait de conditions de terrain difficiles.
- > La croissance prévisible du recours au télétravail (et de manière plus générale, la dématérialisation accrue des flux) nous forcera à repenser l'articulation entre les lieux privés (logement) et les lieux professionnels et les conditions nécessaires pour garantir la qualité d'un logement.
- > La crainte de la contagion et/ou du confinement pourraient diminuer l'attrait de l'urbain et l'exigence qualitative autour de la densification, par ailleurs toujours indispensable pour limiter notre empreinte écologique et pour offrir aux Bruxellois les logements et les équipements dont ils ont besoin, s'en trouvera relevée d'autant.
- > La nécessaire stimulation de l'économie pour sortir de la crise aussi vite que possible pourrait faire naître des tensions avec les objectifs, toujours pertinents, de transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement et plus durable.

Il convient de noter par ailleurs que le gouvernement a indiqué dès le début du mois de mai vouloir établir un plan qui soit à la fois un plan de relance et un plan de redéploiement. Cette ambition de vouloir à la fois rencontrer l'urgence économique de court terme et dans le même temps s'inscrire dans une vision sociale et écologique de long terme est en phase avec les recommandations de la littérature scientifique récente et a été reprise depuis par d'autres autorités publiques en Europe.

Outre les mesures nécessaires pour aider les personnes ou les secteurs d'activité les plus directement touchés par la crise, une politique d'investissement public renforcée et/ou accélérée pourrait donc à la fois constituer une stimulation utile à l'économie bruxelloise à court terme (l'analyse montre que la construction/rénovation est un secteur intensément connecté au reste de l'activité bruxelloise et on peut raisonnablement supposer que l'ajout de clauses sociales dans les marchés publics renforcerait cette dimension) et favoriser l'atteinte des objectifs fixés dans la vision régionale à plus long terme (les projets potentiels ne manquent pas : construction/rénovation des logements sociaux et des maisons de repos et de soins publiques, soutien à la rénovation « climatique » des logements privés, chantiers en matière de mobilité, ...)

Nous voulons conclure en remerciant toutes les administrations qui ont participé la réalisation de ce diagnostic. En premier lieu, l'observatoire de la santé et du social de la COCOM qui a co-écrit le 3^e volet « Santé-Social » ainsi que view.brussels et hub.brussels qui ont contribué au volet relatif à l'économie et au marché de l'emploi mais aussi Bruxelles Economie et Emploi, CityDev, Actiris, Bruxelles Logement, le SPFB, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, Bruxelles Economie et Emploi et IRISCARE qui ont partagé des données, fait des suggestions ou relu et corrigé certaines parties du document.

1. INTRODUCTION : LA PANDÉMIE DE COVID-19

1.1. QU'EST-CE QUE LE COVID-19 ?²

Les coronavirus (CoV) sont une grande famille de virus qu'on retrouve largement chez l'homme, les mammifères, les oiseaux et les chauves-souris. Ils peuvent notamment provoquer des infections des voies respiratoires, du système gastro-intestinal et du système nerveux. D'autres infections causées par des coronavirus sont connues et peuvent aller du simple rhume à des maladies plus graves telles que le MERS-CoV (syndrome respiratoire du Moyen-Orient) et le SARS-CoV (syndrome respiratoire aigu sévère).

Les autorités sanitaires de Wuhan (Chine) ont signalé en décembre 2019 des cas groupés de pneumonies de cause inconnue. Un nouveau coronavirus a été identifié comme la cause de l'épidémie. Celui-ci, nommé SARS-CoV-2, est une nouvelle souche de coronavirus qui provoque la maladie Covid 19. Il s'est propagé de façon rapide à travers les différents continents. La situation mondiale du Covid-19 est qualifiée de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé en date du 11 mars 2020.

1.2. IMPACT SUR LA DÉMOGRAPHIE BRUXELLOISE

1.2.1. Comment évoluerait la population bruxelloise en 2020 ?

Au cours des dernières années, l'évolution de la population en RBC était le fait d'un solde migratoire international très positif et d'un surplus important des naissances sur les décès, le tout compensant largement un solde migratoire interne très négatif.

Au cours de l'année 2020, on peut s'attendre à :

- > Un **solde naturel moins élevé qu'au cours des dernières années**, car le nombre de décès serait en augmentation, pour un nombre de naissances stable ;
- > Un **solde migratoire international positif, mais lui aussi moins élevé**, du fait d'une diminution en nombre tant des immigrations que des émigrations internationales ;
- > Un **solde migratoire interne négatif, mais moins que précédemment**, du fait d'une baisse tant des entrées que des sorties depuis et vers le reste de la Belgique, et cela à la condition que les flux migratoires entre la RBC et le reste de la Belgique ne se modifient pas radicalement.

Au total, **la RBC devrait connaître en 2020 une croissance démographique, certes, mais moindre qu'au cours des années précédentes, du fait de la surmortalité liée à la crise du Covid-19.**

² Sciensano <https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/coronavirus> et Peyronnet et al. (2020) <https://doi.org/10.1016/j.gofs.2020.03.014>

1.2.2. Comment, à l'heure actuelle, estimer l'impact de la crise du Covid-19 sur la démographie bruxelloise ?

1.2.2.1. Des données démographiques déjà disponibles concernant la mortalité

Comme détaillé dans le volet social-santé, les données récentes montrent une très nette hausse du nombre de décès (surmortalité) au cours de deux vagues différentes : une au printemps, l'autre à l'automne. Cette deuxième vague de mortalité commence à partir de la semaine du lundi 19 octobre 2020 (semaine 43). Elle est encore en cours à la lumière des dernières données disponibles (semaine 46). Actuellement, la semaine 15 (du 6 au 12 avril 2020, durant la première vague) conserve le triste record du nombre de décès en 2020.

1.2.2.2. Concernant l'immigration internationale, des prévisions à la baisse

Suite à l'épidémie de Covid-19, les gouvernements ont fermé des frontières. Ils ont également mis en place des procédures à distance (et donc moins efficaces) pour la régularisation des demandeurs d'asile. Le Bureau fédéral du Plan (BFP) optera pour une réduction des flux migratoires internationaux pour l'année 2020 (immigration et émigration) lors de la mise à jour exceptionnelle de ses perspectives démographiques (prévue en juin).

1.2.2.3. Des données encore inconnues pour les migrations internes et la natalité

Les données de migrations internes ou la natalité pour cette période ne sont pas encore publiées. La chute du nombre de transactions immobilières déjà observée en mars laisse présager d'une baisse du nombre de migrations internes.

1.2.3. Scénario envisageable

La **natalité** ne serait pas impactée en 2020, mais bien à partir de janvier 2021. On peut s'attendre en 2021 à une diminution du nombre de naissances, phénomène assez classique en temps de crise : les jeunes parents réduisent le nombre d'enfants désirés et/ou postposent leur conception.

La **mortalité** serait en hausse en 2020 suite principalement aux nombreux décès dus au Covid-19. Selon les experts, s'ils n'étaient pas décédés des suites du Covid-19 durant la première vague, la plupart de ces individus ne seraient pas morts dans l'année mais bien dans les années à venir³. Il n'y aurait donc pas de période de sous-mortalité notable suivant directement l'épisode de surmortalité de la première vague, et ce d'autant plus qu'on peut s'attendre à une légère surmortalité liée à d'autres causes, du fait que de nombreux individus ont reporté ou annulé leurs consultations médicales pendant la période de confinement. Ces constats et hypothèses sont encore à étudier en ce qui concerne la seconde vague.

L'**immigration internationale** serait en baisse en 2020 du fait des fermetures des frontières. L'hypothèse retenue est celle d'une baisse de l'immigration internationale dépassant les 80 % pour l'année 2020. L'**émigration internationale** devrait, elle aussi, être très fortement réduite. On peut supposer que sa baisse serait du même ordre que celle de l'immigration internationale. Le cas

³ Plus de dix années de vie perdues par les personnes décédées du Covid-19 dans le cas des décès en Italie selon Hanlon et al. : <https://wellcomeopenresearch.org/articles/5-75>

spécifique de l'évolution du nombre de migrations internationales (départs et/ou retours) des Belges est, lui aussi, très difficile à prévoir, et ce, d'autant plus que nombre d'entre eux ne signalent pas leurs séjours, même longs, à l'étranger.

La **migration interne** devrait elle aussi diminuer en intensité en 2020. Il est très probable que les échanges entre la RBC et le reste de la Belgique aient nettement diminué en nombre en mars et avril 2020 particulièrement. Cette baisse du nombre de migrations internes ne devrait pas être suivie en 2020 d'un phénomène de récupération, tout simplement car les nouvelles/actuelles conditions de vie (distance sociale, ...) devraient jouer comme un frein aux déménagements. Comme pour la natalité à venir en 2021, la migration interne envisagée par les individus en 2020 devrait être annulée et/ou postposée. En outre, il est possible que la crise du Covid-19 ait un impact sur les flux à venir, du fait de changements de choix résidentiels des individus.

À l'heure actuelle, il est difficile de prédire dans quel sens la crise pourrait avoir un impact sur ces flux entre la RBC et le reste de la Belgique. Deux hypothèses opposées peuvent être identifiées :

(1) rapprochement du lieu de travail et retour en ville, pour éviter les longs trajets en transports en commun et/ou les embouteillages engendrés par la hausse de l'utilisation individuelle de la voiture,

ou, au contraire,

(2) départ de la ville, de la densité qui y est associée, facilité par une généralisation du télétravail

Une enquête menée par Immoweb et portant sur la première vague (<https://www.immoweb.be/fr/page/communiquede-presse-immoweb-9-4-2020>) va dans cette seconde direction. Elle faisait déjà apparaître des changements dans les choix résidentiels des futurs acquéreurs, avec le désir d'un jardin qui devient important lors d'un achat envisagé chez de nombreuses personnes, alors qu'il l'était de façon moindre avant la crise du Covid-19. Si cela se confirme, cela serait défavorable pour l'attractivité de la Région bruxelloise, où les logements avec un jardin sont proportionnellement moins nombreux que dans sa périphérie.

1.3. IMPACT SUR LA RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Au travers du « clean energy package » européen, l'effort à fournir par la Belgique à l'horizon 2030 dans les secteurs qui ne sont pas visés par le système d'échange de quotas d'émissions s'élève à 35% par rapport au niveau d'émission de 2005. Par ailleurs, la Commission européenne s'est prononcée en faveur d'un objectif de neutralité climatique d'ici 2050.

Par l'adoption du plan énergie climat en octobre 2019, le Gouvernement bruxellois s'est pleinement inscrit dans ces ambitions bas carbone, en visant un objectif de 40% de réduction d'émissions en 2030 ainsi que la neutralité carbone à l'horizon 2050. Il ne s'est toutefois pas arrêté là car il entend soumettre également les émissions indirectes (qui n'ont donc pas lieu sur le territoire régional) à une réduction similaire, après établissement d'un cadre d'évaluation.

L'importance de l'effort à fournir se mesure encore davantage à la lumière de la réduction d'émissions de gaz à effet de serre qui a pu être constatée lors de la période de confinement : la mise en œuvre des mesures de confinement a entraîné une diminution globale, à climat constant, de 27% des émissions

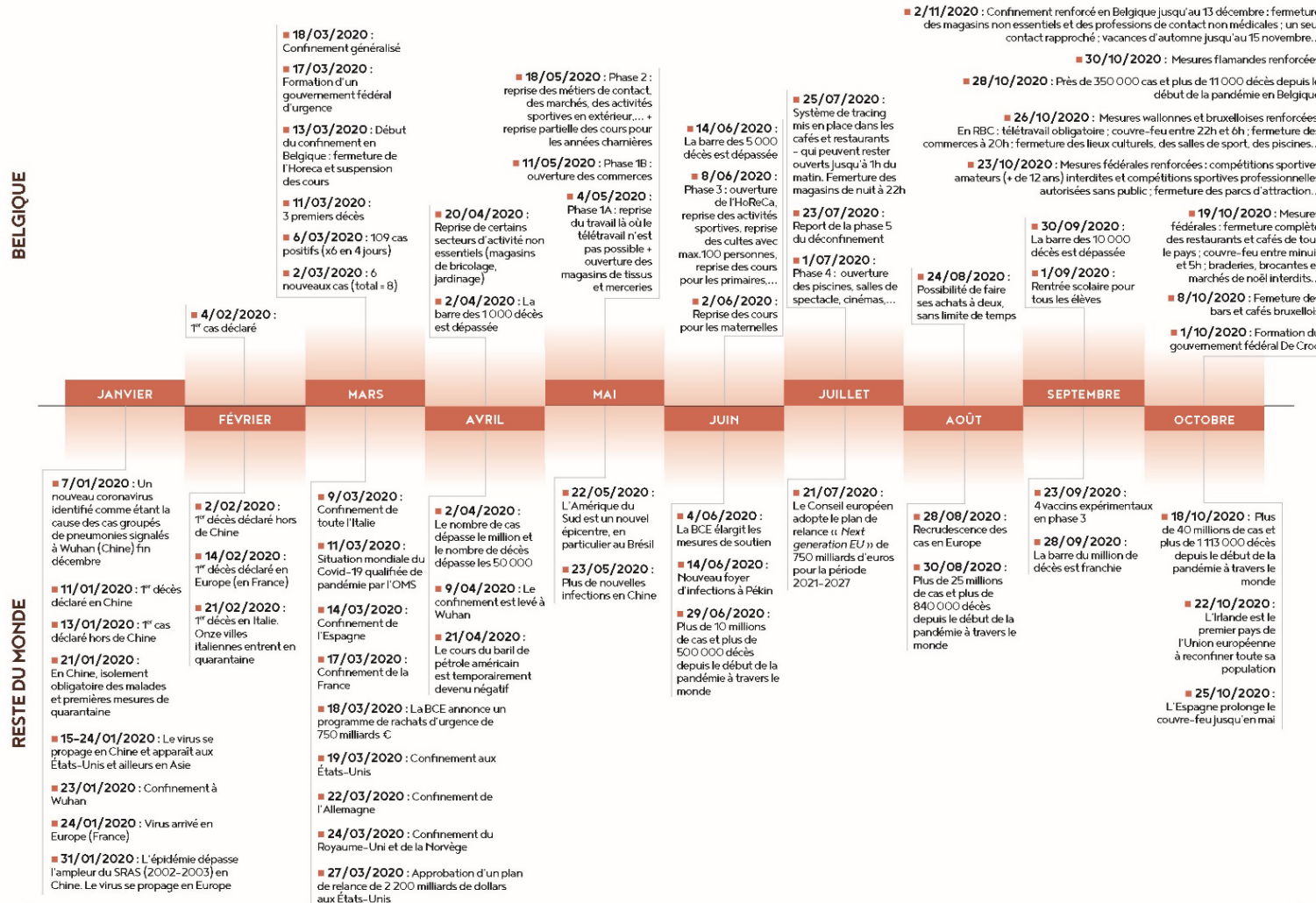
par rapport au niveau d'émissions constaté avant le confinement. Cette réduction significative doit être attribuée majoritairement à la diminution drastique du transport motorisé pendant cette période, ainsi que – dans une moindre mesure - à l'arrêt de certaines activités dans le secteur tertiaire.

Si cette réduction est importante, l'écart entre le niveau d'émissions observé pendant le confinement et les objectifs à atteindre aux horizons 2030 et 2050 met néanmoins en exergue la nécessité impérieuse d'agir sur le bâti bruxellois.

A plus long terme, cet écart questionne également les fondations sur lesquelles doit reposer l'économie bruxelloise, puisqu'une économie considérablement ralentie laisse encore une marge d'effort de plusieurs dizaines de pourcents. Pour approcher la neutralité carbone en 2050 sur les émissions directes et indirectes, c'est donc une économie très sobre, fondée notamment la circularité et les circuits courts qui doit se déployer.

1.4. LIGNE DU TEMPS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE



Sources : « En 100 jours, le coronavirus a bouleversé le monde. Chronologie », Le Vif - Marie Gathon, 9 avril 2020 <https://www.levif.be/actualite/international/en-100-jours-le-coronavirus-a-bouleverse-le-monde-chronologie/article-longread-1275553.html>; « Report 13: Estimating the number of infections and the impact of non-pharmaceutical interventions on COVID-19 in 11 European countries », Imperial College COVID-19 Response Team, 30 mars 2020 <https://spiral.imperial.ac.uk:8443/bitstream/10044/1/77731/10/2020-03-30-COVID19-Report-13.pdf>; « 4, 11 et 18 mai : la Belgique annonce un déconfinement progressif », Le Soir, 24 avril 2020 <https://www.lesoir.be/296808/article/2020-04-24/4-11-et-18-mai-la-belgique-annonce-un-deconfinement-progressif>; <https://www.covidmeasures.info>

2. VOLET ÉCONOMIE-EMPLOI

Ce volet est constitué de trois chapitres :

- > Le premier chapitre décrit l'enchaînement de la crise économique liée au Covid-19 et son impact sur l'activité économique et le marché du travail en RBC ;
- > Le deuxième chapitre vise à identifier les acteurs les plus fragilisés par la crise ;
- > Le troisième chapitre met en évidence certains leviers permettant de maximiser l'effet des mesures des pouvoirs publics.

2.1. IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN RBC

L'épidémie de Covid-19 et les mesures prises pour répondre à la crise sanitaire affectent profondément l'activité économique mondiale, européenne, belge et bien sûr bruxelloise. Les multiples restrictions imposées, la perte de confiance et les nombreuses incertitudes pèsent sur les décisions des agents économiques, que ce soit dans le chef des entreprises ou des consommateurs. Cela se traduit par un impact négatif à la fois sur l'offre (les producteurs produisent moins) et sur la demande (les consommateurs consomment moins), plongeant l'économie de nombreux pays dans une profonde récession.

Ce chapitre présente un **bilan de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique et le marché du travail en Région bruxelloise**, près de 10 mois après l'émergence de la pandémie du Covid-19 sur le territoire belge début février 2020. L'analyse des données disponibles permet d'identifier **quatre périodes distinctes** en ce qui concerne cet impact économique :

- > une profonde **récession** de mars à mi-mai ;
- > une **reprise** nette mais partielle de mi-mai à août ;
- > une **stagnation** de septembre à octobre ;
- > une **rechute** en novembre.

La suite du chapitre analyse ces quatre périodes plus en détail, d'abord du côté de l'offre et de la demande, puis en ce qui concerne le marché du travail. Enfin, le chapitre se clôture par une analyse qualitative sur les entreprises.

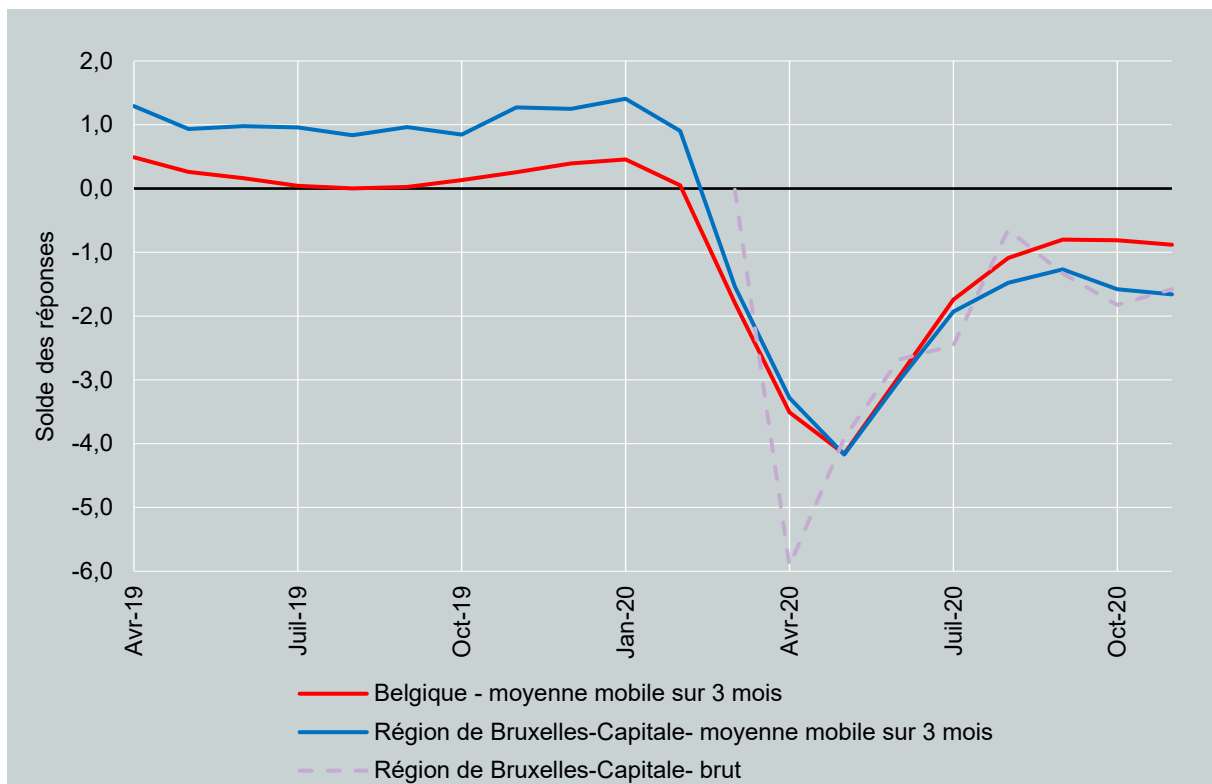
2.1.1. Impact du côté de l'offre

2.1.1.1. Le confinement du printemps s'est traduit par une profonde récession économique entre mars et mai 2020

En Belgique, les premiers effets de la crise du Covid-19 ont commencé à se faire sentir dès le mois de février 2020, à travers une dégradation de la confiance des entreprises. En effet, la progression de l'épidémie de Covid-19 en Chine fin 2019 a rapidement perturbé les chaînes d'approvisionnement ainsi que le commerce international.

Le **graphique 1** montre que **la confiance des entreprises, aussi bien en Belgique qu'en Région bruxelloise, a reculé à partir de février et a continué de se dégrader fortement pour atteindre un creux historique en avril 2020**. Dans un contexte marqué par l'aggravation de la situation sanitaire et par la mise en place d'un confinement strict sur l'ensemble du territoire belge à la mi-mars, les perspectives des entreprises se sont assombries. Elles anticipent une baisse de leur activité ainsi que des investissements et des embauches et craignent de devoir faire face à une pénurie de main-d'œuvre pour cause de maladie.

GRAPHIQUE 1 : CONFIANCE DES ENTREPRISES, RÉSULTATS D'ENQUÊTE



Source : BNB, calculs IBSA

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit

Contrairement à d'autres crises précédentes (par exemple la crise financière et économique de 2008/2009), **la crise du Covid-19 revêt un caractère et une ampleur tout à fait exceptionnels en ce sens qu'elle a entraîné, en plus d'un choc sur la demande, un choc brutal et artificiel sur l'offre**, résultant non pas d'un processus économique mais des mesures pour lutter contre la

propagation du virus. Parmi ces mesures, la plus forte a été la mise en place du premier confinement au début du printemps qui a impliqué un arrêt complet ou partiel de l'activité dans toute une série de secteurs, que ce soit de manière directe ou indirecte.

D'une part, **les restrictions liées au confinement ont directement impacté certaines entreprises en imposant la fermeture de nombreuses activités jugées non essentielles** : bars, cafés et restaurants, commerces de détail non alimentaires, coiffeurs, cabinets de dentiste (hors cas urgents), salles de sport, cinémas, activités culturelles...

D'autre part, **certaines entreprises touchées de manière indirecte ont dû arrêter ou réduire fortement leur activité**. Il s'agit notamment des entreprises pour lesquelles :

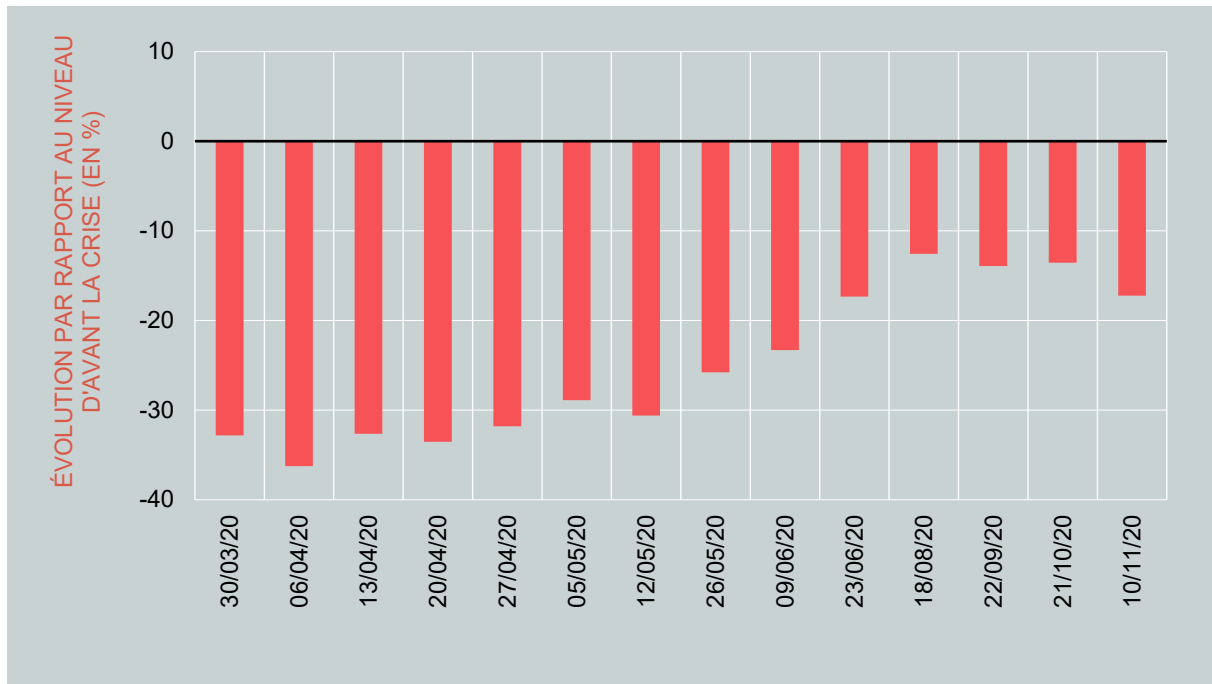
- > le respect des règles de distanciation sociale et/ou le recours au télétravail se sont avérés difficiles ou impossibles ;
- > la main d'œuvre a manqué en raison de la mise en quarantaine ;
- > les commandes et la clientèle se sont faites de plus en plus rare.

Par exemple, bon nombre d'hôtels bruxellois ont ainsi fermé leurs portes dès la mi-mars.

La dégradation de la confiance dans le chef des entreprises bruxelloises est corroborée par les résultats nationaux de l'enquête ERMG mise en place peu après l'éclatement de la crise sanitaire pour en monitorer l'impact sur l'économie belge.

Selon ces résultats, **les entreprises interrogées ont rapporté une perte de chiffre d'affaires de 32 % en moyenne entre mars et mi-mai 2020 par rapport au niveau d'avant-crise**. Le point le plus bas a été observé en avril, avec un recul d'activité de 36 % ([graphique 2](#)). L'ampleur de ce choc est exceptionnelle et inédite depuis la Seconde Guerre mondiale.

GRAPHIQUE 2 : IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES BELGES, RÉSULTATS D'ENQUÊTE



Source : BNB-ERMG, calculs IBSA

Note : moyenne pondérée sur base du chiffre d'affaires et agrégée par secteur

Durant cette première phase de la crise, **la Région bruxelloise, bien que fortement touchée, semble avoir été légèrement moins affectée que la Belgique dans son ensemble**. Cela s'explique notamment par la structure d'activité de l'économie bruxelloise dans la mesure où les restrictions liées au confinement n'ont pas pesé sur tous les secteurs avec la même intensité. Lors du confinement du printemps, l'activité économique bruxelloise a été soutenue par la présence relativement plus importante (par rapport aux deux autres régions) de secteurs peu touchés par les conséquences de la crise. Il s'agit en particulier de l'administration publique ainsi que du secteur bancaire et des assurances. À l'inverse, certains secteurs touchés de plein fouet par l'effondrement de l'activité, comme l'industrie manufacturière et le commerce, sont relativement moins présents en Région bruxelloise.

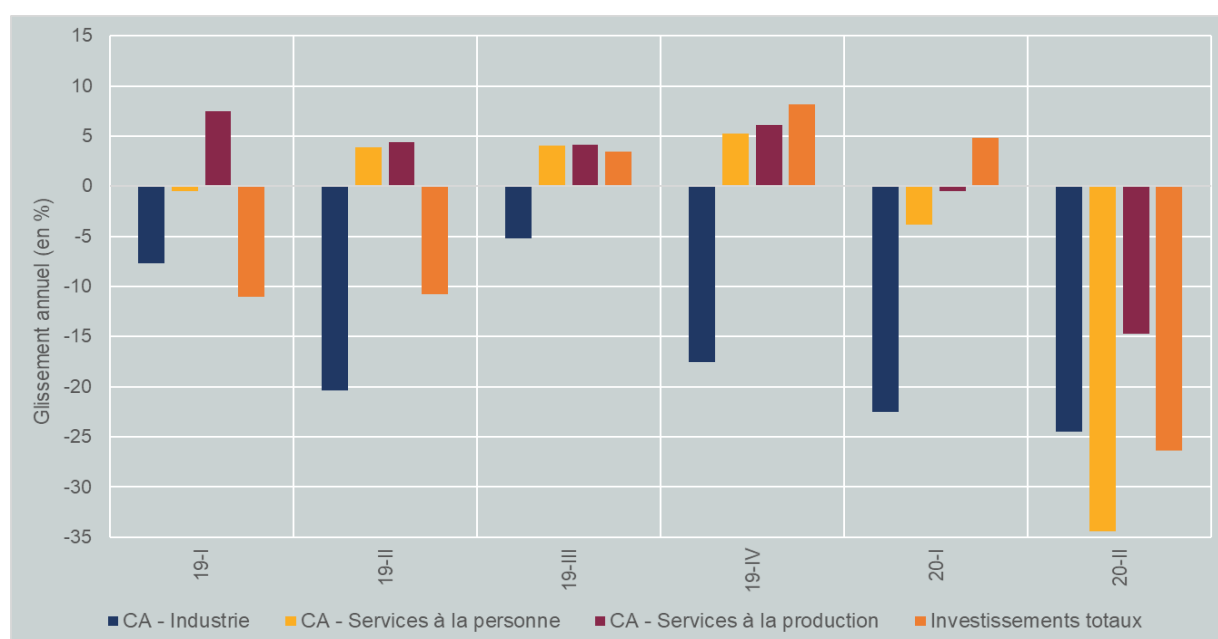
Le recul extrêmement important de l'activité économique bruxelloise indiqué par les résultats de l'enquête ERMG est confirmé par les données TVA les plus récentes disponibles relatives au deuxième trimestre de 2020. Selon ces dernières, **le chiffre d'affaires pour l'ensemble des secteurs couverts par les statistiques de la TVA en Région bruxelloise a chuté de 23 % au deuxième trimestre de 2020 en glissement annuel**.

Toujours sur base des données TVA, le **graphique 3** montre que l'industrie a enregistré une forte baisse de son chiffre d'affaires au deuxième trimestre (-24 %). **La situation s'est nettement dégradée au deuxième trimestre pour les entreprises actives dans les services**, alors qu'elles avaient été plutôt épargnées au premier trimestre. Le chiffre d'affaires a particulièrement diminué dans les services à la personne (-34 % en glissement annuel) et dans une moindre mesure dans les services à la production (-15 %).

Les données TVA fournissent également une indication concernant l'évolution des investissements. Dans un contexte marqué par des fortes incertitudes, **les investissements des entreprises**

bruxelloises ont également reculé de manière importante. Ces derniers ont diminué de 26 % en glissement annuel au deuxième trimestre de 2020 (graphique 3). Si l'évolution des investissements est de manière générale beaucoup plus volatile que celle du chiffre d'affaires, la baisse enregistrée pour cette période est tout de même significative. Ce mouvement est d'autant plus important que les investissements étaient en augmentation les trimestres précédents. À terme, une baisse prolongée des investissements se traduit par une destruction du capital, menace les capacités productives des entreprises et risque de peser sur la croissance économique future.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DES CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS EN RÉGION BRUXELLOISE⁴



Source : Statbel - déclarations à la TVA, calculs IBSA

2.1.1.2. Le déconfinement amorcé en mai a entraîné une reprise partielle de l'activité économique entre mai et août 2020

Avec la levée des restrictions planifiée en plusieurs phases à partir du mois de mai, l'impact négatif de la crise sanitaire sur l'activité économique en Belgique s'est progressivement atténué.

Réflète de cette amélioration, **la confiance des entreprises en Région bruxelloise s'est redressée nettement entre mai et août** (graphique 1). En termes d'activité, la réouverture de certains commerces non-essentiels montre déjà ses effets à la fin avril et la reprise économique se confirme ensuite avec la réouverture de tous les commerces à la mi-mai, de l'horeca et des salles de sport en juin et du secteur de la culture en juillet. **La perte de chiffre d'affaires pour l'ensemble des secteurs considérés dans**

⁴ L'**industrie** comprend les industries extractives, l'industrie manufacturière, la production et distribution d'électricité, gaz, eau ..., la construction. Les **services à la personne** comprennent, quant à eux, le commerce et réparation de véhicules, le commerce de détail, l'horeca, les activités récréatives, artistiques et de spectacle et les autres activités de services. Les **services à la production** concernent le commerce de gros, le transport et entreposage, l'information et la communication ainsi que les activités scientifique et techniques et les services administratifs et de soutien.

l'enquête ERMG au niveau belge est ainsi tombée à 13 % à la mi-août, soit le moins mauvais résultat depuis le début de la crise ([graphique 2](#)). Ce niveau de perte est près de trois fois moindre que celui enregistré en avril au pire de la crise.

Alors que durant la phase de récession, l'économie bruxelloise avait été relativement moins touchée par rapport aux deux autres régions, l'avantage s'est estompé lors de la reprise. En effet, le redressement de l'activité a été plus important dans les secteurs d'activité dont le poids est relativement plus faible du côté bruxellois, comme l'industrie manufacturière et le commerce. De plus, la réouverture progressive de l'horeca, des secteurs de la culture et de l'événementiel n'ont pas eu le même effet sur la demande dans les trois régions. Celle-ci n'a pas aussi bien redémarré en RBC, car elle y est plus dépendante des navetteurs et des touristes, dont les déplacements sont restés fortement limités.

2.1.1.3. La reprise de l'activité économique s'est interrompue en septembre et octobre

Après le rebond enregistré à la fin du printemps et durant l'été, le redressement de la confiance des entreprises bruxelloises a commencé à s'essouffler dès le mois d'août ([graphique 1](#)). **L'indicateur de confiance s'est à nouveau dégradé en octobre et son niveau reste nettement inférieur à celui rapporté avant la crise**. Cette situation s'explique en grande partie par les prévisions des entreprises en ce qui concerne l'évolution de la demande⁵ qui peine à redémarrer, aussi bien du côté de la demande intérieure qu'extérieure. Cela se répercute de façon négative sur les prévisions d'activité des entreprises.

De fait, sur base des résultats nationaux de l'enquête ERMG, on constate que **l'amélioration globale observée depuis la mi-mai a connu un net coup d'arrêt en septembre et octobre**. La perte de chiffre d'affaires reportée par l'ensemble des secteurs interrogés a ainsi stagné à hauteur de 14 % durant ces deux mois, sans se réduire davantage comme c'était le cas précédemment ([graphique 2](#)).

2.1.1.4. Le reconfinement partiel de novembre risque de peser sur les résultats du quatrième trimestre

Tout comme aux niveaux international et national, la forte résurgence du virus depuis le mois de septembre menace la reprise économique en Région bruxelloise. **Le resserrement progressif des mesures pour lutter contre la deuxième vague de contaminations intervient en effet dans un contexte économique très fragile**, notamment pour certains acteurs économiques (voir section 2.2. pour une analyse plus approfondie des acteurs les plus fragilisés).

Ce resserrement décidé par les autorités publiques est intervenu en plusieurs phases dans le courant des mois d'octobre et novembre. Parmi les mesures les plus importantes, on peut citer les suivantes (voir ligne du temps à la section 1.4 pour le détail complet) :

- > la fermeture des cafés et des restaurants et couvre-feu à partir du 19 octobre ;
- > la fermeture des lieux de culte, piscines et salles de sport à partir du 26 octobre ;
- > le reconfinement partiel avec fermeture des commerces non-essentiels à partir du 2 novembre.

⁵ Les prévisions de la demande sont une des sous-composantes de l'indicateur de confiance des entreprises. Les autres composantes concernent l'appréciation des stocks (pour l'industrie), l'évolution du matériel utilisé (pour la construction), les carnets de commandes et les prévisions pour l'emploi.

La mise en place de ces nouvelles restrictions pèse logiquement sur la confiance des entreprises. Selon la dernière observation disponible, **l'indicateur de confiance des entreprises en Région bruxelloise reste encore largement négatif en novembre (graphique 1).**

Les résultats nationaux de la dernière enquête ERMG confirment les premiers effets négatifs du reconfinement de cet automne. Ils révèlent que **la perte globale de chiffre d'affaires rapportée par les entreprises belges s'est à nouveau creusée pour atteindre 17 % par rapport à la situation d'avant la crise.** Il s'agit d'un niveau similaire à celui observé fin juin. Pour l'instant, le choc à la baisse lié au deuxième confinement reste moindre que lors du premier confinement. Cependant, l'enquête a été réalisée le 10 novembre, soit peu après l'entrée en vigueur des nouvelles mesures, et ne reflète donc pas encore pleinement leur impact. Le deuxième confinement pèse notamment sur le chiffre d'affaires des secteurs directement concernés par les fermetures comme l'horeca, l'événementiel, ou encore la vente au détail non alimentaire.

Les perspectives moroses l'activité économique et le climat d'incertitude quant à l'évolution de la situation sanitaire pèsent sur les décisions d'investissement des entreprises qui adaptent leurs capacités de production en conséquence.

Selon les derniers résultats nationaux de l'enquête ERMG, le degré d'inquiétude des entreprises concernant leur activité s'est élevé à 6,9 en novembre, sur une échelle allant de 1 (peu inquiet) à 10 (fort inquiet). Ce niveau est similaire à celui reporté lors du confinement du printemps. Dans ces conditions, **les entreprises estiment que leurs investissements seront inférieurs de 25 % en 2020 et de 23 % en 2021 par rapport à leur niveau d'avant-crise.** Ces chiffres indiquent qu'il n'y aurait donc pas de véritable redressement des investissements à attendre l'année prochaine. Enfin, il faut également noter que les perspectives des entreprises en matière d'investissements pour 2021 se sont quelque peu détériorées au cours des derniers mois, passant de -19 % en septembre à -23 % en novembre. Au niveau sectoriel, l'impact négatif sur les investissements en 2020 et 2021 est le plus important dans l'événementiel et l'horeca.

2.1.2. Impact du côté de la demande

Après avoir analysé au chapitre précédent les contraintes que la crise du Covid-19 fait peser du côté de l'offre (les entreprises produisent moins), ce chapitre se penche sur la baisse de la demande adressée aux entreprises en raison de la pandémie et de ses conséquences. La chute de la demande constitue le principal facteur avancé par les entreprises interrogées dans le cadre de l'enquête ERMG pour expliquer les pertes importantes de chiffre d'affaires auxquelles elles sont confrontées.

2.1.2.1. La demande des consommateurs

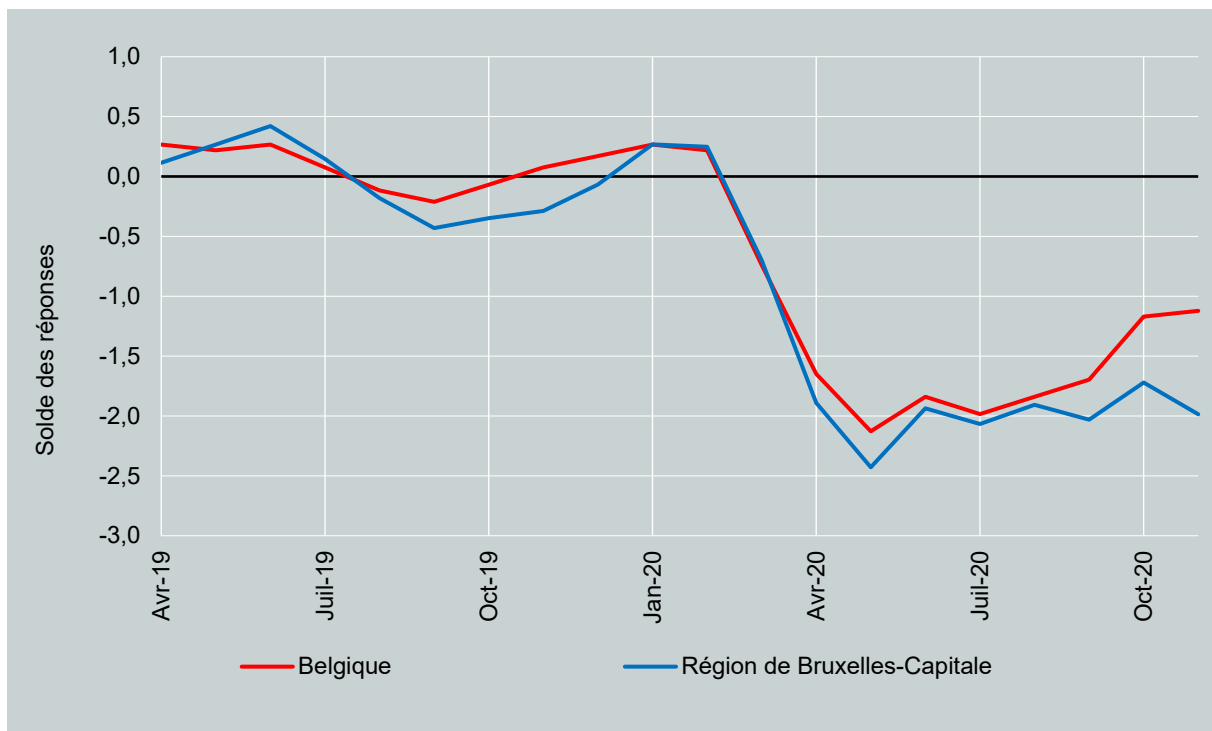
La crise sanitaire a eu un impact négatif important sur la consommation des particuliers. Si le premier confinement au printemps s'est traduit par une baisse immédiate de la consommation à court terme, celle-ci risque de rester durablement à un niveau plus faible que prévu sous les effets conjugués de la diminution des revenus des ménages (voir section 2.2.2.), des changements dans leurs habitudes de consommation et de leur manque de confiance en l'avenir.

Le risque sanitaire et le premier confinement ont pesé lourdement sur la confiance des consommateurs et leur demande au printemps 2020

L'émergence de la première vague de la pandémie de Covid-19 et le premier confinement mis en place au printemps se sont traduits par une baisse forte et immédiate de la consommation des particuliers : plus de sorties culturelles, ni dans les cafés et les restaurants, plus d'achats autres qu'alimentaires en magasin, plus de commandes de voyage en agence... Faut de données relatives à la Région bruxelloise, on peut appréhender l'ampleur de cette baisse à travers le recul important de la consommation finale privée pour l'ensemble de la Belgique qui s'est élevé à 16,3 % au deuxième trimestre de 2020 en glissement annuel. Par ailleurs, selon une enquête menée par la BNB auprès des ménages belges, près de la moitié des répondants ont déclaré avoir réduit leurs dépenses pendant le confinement, tandis que 90 % ont déclaré moins fréquenter les commerces voire plus du tout.

La courbe de l'indicateur de confiance des consommateurs confirme la nette détérioration de la situation durant le printemps. Les consommateurs bruxellois se sont montrés très pessimistes dès le début de la crise, au mois de mars, et la confiance a continué à se dégrader jusqu'au mois de mai (graphique 4).

GRAPHIQUE 4 : CONFIANCE DES CONSOMMATEURS, RÉSULTATS D'ENQUÊTE



Source : BNB, calculs IBSA

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

Le recul de la demande des consommateurs s'explique par différents facteurs : fermetures obligatoires pour certains secteurs d'activité (en particulier les commerces non essentiels et l'horeca), restrictions imposées afin de respecter la distanciation sociale, réticence à fréquenter les lieux où les contacts sociaux sont prédominants, reports d'achats suite au manque de confiance en l'avenir, pertes de revenus pour les ménages...

Une faiblesse persistante de la demande qui peine à se redresser malgré le déconfinement du printemps et le recul de la pandémie durant l'été

Le déconfinement graduel à partir de mai et l'amélioration progressive de la situation sanitaire se sont traduits par une **atténuation du pessimisme des consommateurs bruxellois pendant les mois d'été** (graphique 4). Cependant, ce regain de confiance n'a pas été aussi important que la reprise observée au niveau de l'activité économique dans le chef des entreprises. La confiance des ménages est restée très en-deçà de son niveau d'avant-crise et son évolution est fortement marquée par l'incertitude ambiante inhabituelle. Cela a perduré jusqu'en septembre et octobre, alors que se profilait une forte résurgence de l'épidémie de Covid-19.

Dans ces conditions, **l'impact du léger regain de confiance sur la consommation des particuliers est finalement resté mitigé** car certains freins ont continué de peser sur la demande :

- > une partie de la **population est restée réticente à fréquenter les lieux ouverts au public** par crainte de se faire contaminer ;
- > des **restrictions importantes ont été maintenues dans certains secteurs** afin de respecter la distanciation sociale (par exemple l'horeca, le commerce de détail, la culture et l'événementiel), si bien que la demande adressée à ces secteurs est restée plus faible ;
- > malgré la réouverture progressive des frontières au début de l'été, certains pays ont continué à imposer des contraintes à l'entrée sur leur territoire et **une grande partie de la population est restée réticente à voyager à l'étranger** ; d'un côté, cela a pesé négativement sur la demande des résidents bruxellois qui ont renoncé à se déplacer dans d'autres pays (adressée en particulier aux agences de voyage) ; de l'autre, cela a réduit considérablement le nombre de touristes étrangers présents sur le territoire bruxellois et donc leurs dépenses dans les différents secteurs liés au tourisme (horeca, commerce de détail, culture et événementiel en particulier) (voir section 2.1.2.2) ;
- > la recommandation visant à encourager au maximum le télétravail a **fortement réduit le nombre de navetteurs flamands et wallons venant travailler à Bruxelles**, avec à la clé une baisse de leur consommation sur le territoire bruxellois (dans la restauration et le commerce de détail notamment) ; en temps normal, ces navetteurs entrants représentent près de 320 000 travailleurs, soit un peu moins de la moitié des emplois en RBC ; l'absence des navetteurs entrants s'ajoute à celle des résidents bruxellois travaillant en RBC qui ont également opté pour le télétravail ;
- > de plus, comparativement au deux autres régions, la RBC a davantage souffert de la moindre présence des touristes étrangers et des navetteurs.

Par ailleurs, le confinement a entraîné des changements durables dans les habitudes de consommation qui sont évoqués de façon plus détaillée ci-dessous.

Le reconfinement partiel de l'automne ajoute une pression supplémentaire sur une demande déjà faible

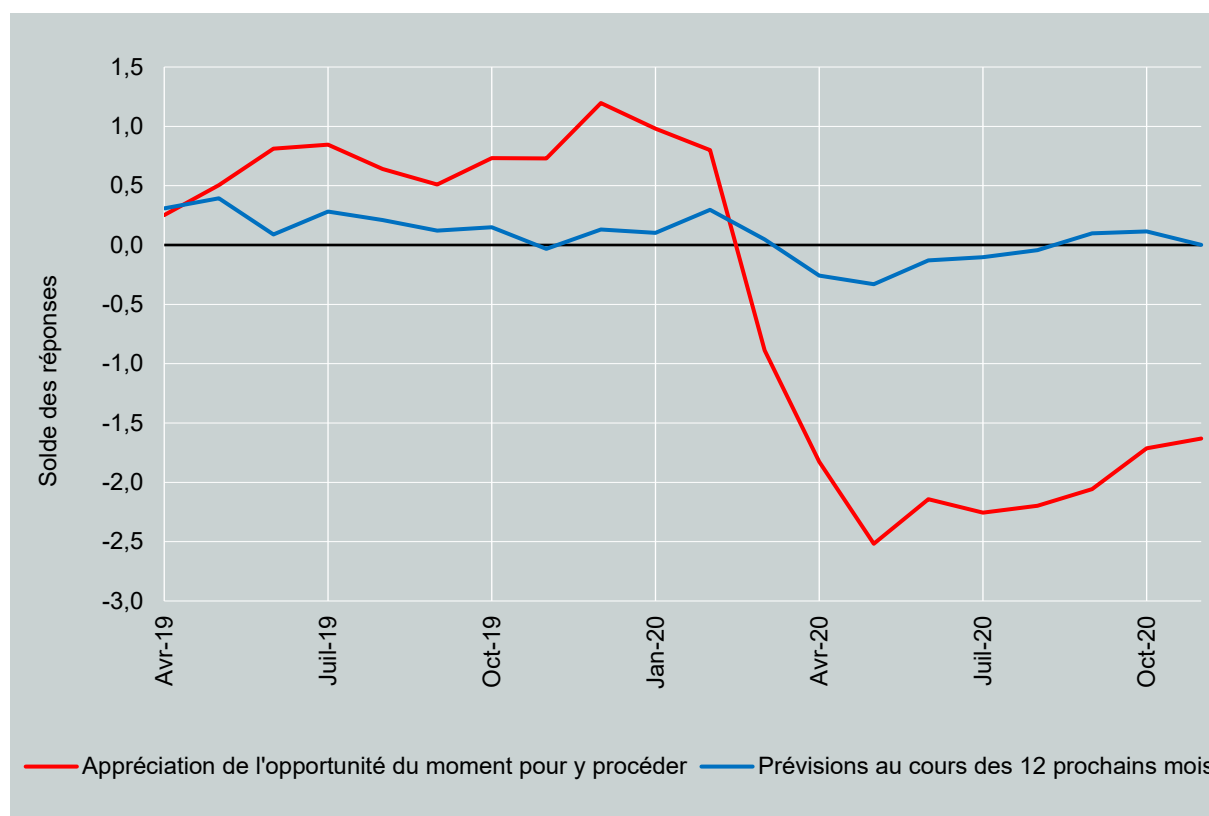
Les nouvelles restrictions mises en place en octobre et novembre pour contrer la deuxième vague de contaminations ont maintenu la confiance de consommateurs bruxellois à un niveau très faible (graphique 4). En définitive, **les ménages bruxellois sont restés largement pessimistes entre avril et novembre, sans que l'indicateur de confiance ne connaisse de réelle amélioration au cours de ces huit mois.**

Ce pessimisme prolongé dans le chef des ménages se reflète de manière très concrète à travers des **changements durables dans leurs habitudes de consommation** : Cela s'est notamment manifesté par :

- > un report des achats de biens durables ;
- > une augmentation des achats en ligne.

Concernant les biens durables, le premier confinement instauré à la mi-mars 2020 a eu un impact relativement faible sur les prévisions d'achats importants des ménages (graphique 5, courbe bleue). Après un léger fléchissement en avril et mai, ces prévisions ont même été revues à la hausse dès juin. Cependant, **les ménages sont immédiatement devenus très frileux quant à l'opportunité du moment pour procéder à ces achats importants** dans les mois qui ont suivi la mise en place du premier confinement (courbe rouge). S'ils n'ont pas décidé de les annuler, ils n'estimaient pas non plus que c'était le moment de les effectuer. **Cette tendance à reporter les achats de biens durables s'est largement maintenue jusqu'en novembre**, malgré un léger regain observé suite au déconfinement du printemps.

GRAPHIQUE 5 : ACHATS IMPORTANTS DES MÉNAGES BRUXELLOIS, RÉSULTATS D'ENQUÊTE



Source : BNB, calculs IBSA

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

En ce qui concerne les achats en ligne, **la crise du Covid-19 semble avoir entraîné une augmentation structurelle du commerce électronique**. Cette augmentation reflète à la fois une

hausse de l'offre (de la part des entreprises) et de la demande (de la part des consommateurs) en matière de commerce en ligne. Leurs motivations derrière cette évolution se rejoignent largement : difficulté ou impossibilité de respecter les règles de distanciation sociale, craintes des contaminations, fermetures obligatoires...

Les résultats nationaux de l'enquête ERMG réalisée en novembre 2020 indiquent que **la part des entreprises qui réalisent leur chiffre d'affaires par le biais de ventes ou de commandes à distance a sensiblement augmenté** par rapport à la période antérieure à la crise sanitaire. Cette part a surtout progressé dans les secteurs d'activité orientés vers les consommateurs, comme la vente au détail alimentaire et non alimentaire, l'horeca et les activités financières et d'assurance (environ +8 points de pourcentage). D'après les entreprises interrogées, la hausse du commerce en ligne devrait être structurelle et ne pas s'atténuer lorsque la crise sanitaire sera maîtrisée. Les données de Statbel relatives au chiffre d'affaires dans le commerce de détail confirment la forte progression des ventes à distance au niveau belge depuis l'éclatement de la crise. **Sur base des chiffres de septembre 2020, le volume des ventes à distance dans le commerce de détail affiche une augmentation de 47 % par rapport au même mois de l'année précédente.**

2.1.2.2. Focus sur la demande adressée au secteur du tourisme

Pour illustrer à quel point **le secteur du tourisme bruxellois a été touché de plein fouet par la chute de la demande**, on peut analyser les chiffres sur la fréquentation des hôtels depuis l'éclatement de la crise sanitaire.

Le taux d'occupation des hôtels bruxellois a fortement baissé dès le mois de mars (à 28 %) pour ensuite s'effondrer à 2 % à peine en avril et mai⁶. La levée partielle des différentes restrictions qui pesaient sur les touristes a permis une amélioration toute relative et de courte durée. Le taux d'occupation est remonté à 17 % en juillet, avant de stagner à 15 % les deux mois suivants. **La situation est donc restée très difficile pour les hôtels bruxellois. Si l'on considère l'ensemble de la période de mars à septembre, le taux d'occupation moyen a atteint seulement 12 % en 2020, contre 78 % en 2019.** Les dernières données hebdomadaires disponibles ne laissent pas entrevoir d'amélioration, avec un taux d'occupation qui retombe en dessous des 10 % durant la première moitié de novembre.

Notons que **les hébergements touristiques situés en Région bruxelloise ont davantage souffert que ceux localisés dans les deux autres régions du pays**. Sur base des données relatives aux nuitées en hébergements touristiques (hôtels, auberges de jeunesse, chambres d'hôtes...) publiées par Statbel, la Région bruxelloise a enregistré une **baisse de fréquentation de 88 % entre mars et juillet 2020**, par rapport à la même période l'année précédente. Le nombre de nuitées est ainsi passé de 3,2 millions à seulement 375 000 sur cet intervalle. En comparaison, la fréquentation n'a baissé « que » de 55 % en Wallonie et de 63 % en Flandre, des chiffres sensiblement inférieurs donc à ceux de la RBC.

Enfin, dernier indicateur analysé pour appréhender l'impact de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme, les chiffres concernant les passagers à Brussels Airport se sont également dégradés fortement. Le nombre total de passagers observés à Brussels Airport entre mars et septembre 2020

⁶ Source : Visit.brussels, calculs IBSA. À partir du mois de juin, le taux d'occupation des hôtels bruxellois ne concerne plus que les hôtels bruxellois encore ouverts alors qu'avant juin, les hôtels interrogés étaient soit ouverts, soit fermés.

(départs et arrivées), a chuté de 86 % par rapport à la même période l'année précédente, passant de 16,8 millions à 2,4 millions⁷.

Pour 2021, les perspectives du secteur du tourisme restent largement incertaines. Elles dépendront notamment de l'évolution de la situation en matière de vaccination : disponibilité et efficacité des vaccins qui seront proposés, stratégie de vaccination des différents pays, degré d'adoption au sein des populations... L'évolution de l'activité touristique dépendra aussi des éventuels changements d'habitudes dans le chef des consommateurs, comme par exemple la réorientation vers un tourisme plus local en raison de la réticence à voyager à l'étranger.

2.1.2.3. Demande des consommateurs bruxellois

Pendant le confinement, l'arrêt (quasi) complet de l'activité de bon nombre d'entreprises implique une forte diminution de la demande d'entreprises belges auprès d'autres entreprises bruxelloises. Par exemple, la fermeture forcée des restaurants du pays tout entier (sauf service traiteur) implique une forte diminution d'activité et de commandes pour les fournisseurs qui n'auraient pas réussi à s'orienter vers un autre type de clientèle rapidement (ex. les supermarchés). De même, les mesures de confinement mises en place chez nos principaux partenaires commerciaux impliquent également une diminution substantielle des commandes étrangères de biens et services bruxellois. Ainsi, les exportations bruxelloises de marchandises en dehors de la Belgique ont diminué de 13 % en mars 2020 et de 55 % en avril 2020 en glissement annuel.

Suite au déconfinement du mois de mai et à l'assouplissement des restrictions, / Depuis le déconfinement, la demande des consommateurs auprès de ces entreprises belges et étrangères n'a pas rattrapé et ne rattrapera pas d'aussitôt son niveau d'avant crise (cf. sections 2.1.2. et 2.2.1.). De ce fait, certaines de ces entreprises diminueront leur production pour s'adapter à une demande plus faible et commanderont alors moins de biens et services intermédiaires auprès des entreprises bruxelloises par rapport à l'avant crise, du moins de façon temporaire. De plus, un certain nombre de ces entreprises n'arrivera pas à se remettre de la crise et risquera alors la faillite, auquel cas la demande agrégée d'entreprises auprès des entreprises bruxelloises diminuera également, avant d'éventuellement reprendre via d'autres canaux.

2.1.3. Impact sur le marché du travail en RBC

Les deux sections précédentes ont montré que l'activité économique bruxelloise a été fortement touchée par la crise du Covid-19 : fermeture de certaines activités, mesures de distanciation sociale, perturbation des chaînes d'approvisionnement et du commerce extérieur, absentéisme pour cause de maladie, chute de la confiance des consommateurs et de la consommation, chute de la confiance des entreprises et de leurs investissements, problèmes de liquidité et augmentation du risque de faillite... Tous ces facteurs qui ont pesé sur l'activité des entreprises bruxelloises sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur le marché du travail en Région bruxelloise.

Le marché du travail bruxellois est toutefois resté relativement épargné par la crise du Covid-19 jusqu'en août, avec des pertes d'emplois limitées et peu d'effet sur le chômage. Les sections suivantes abordent successivement ces deux aspects.

⁷ Source : Brussels Airport, calculs IBSA.

2.1.3.1. Le recours massif au chômage temporaire limite les pertes d'emplois mais le volume de travail diminue fortement

Suite à l'éclatement de la crise du Covid-19 et à la mise en place du premier confinement à la mi-mars 2020, **l'impact négatif sur l'emploi s'est dans un premier temps limité aux contrats de courte durée qui n'ont pas été prolongés**. Ces répercussions immédiates (période mars-avril 2020) se sont essentiellement concentrées dans l'horeca (travailleurs occasionnels) et dans les services aux entreprises (travail intérimaire).

Face au risque sanitaire et aux restrictions imposées par les autorités publiques, les employeurs ont massivement opté pour l'adoption du télétravail pour les emplois qui le permettaient ou pour l'application de mesures de distanciation sociale au sein des entreprises lorsque c'était possible. Cela a permis de poursuivre l'activité dans ces entreprises et de limiter le recours aux licenciements de travailleurs.

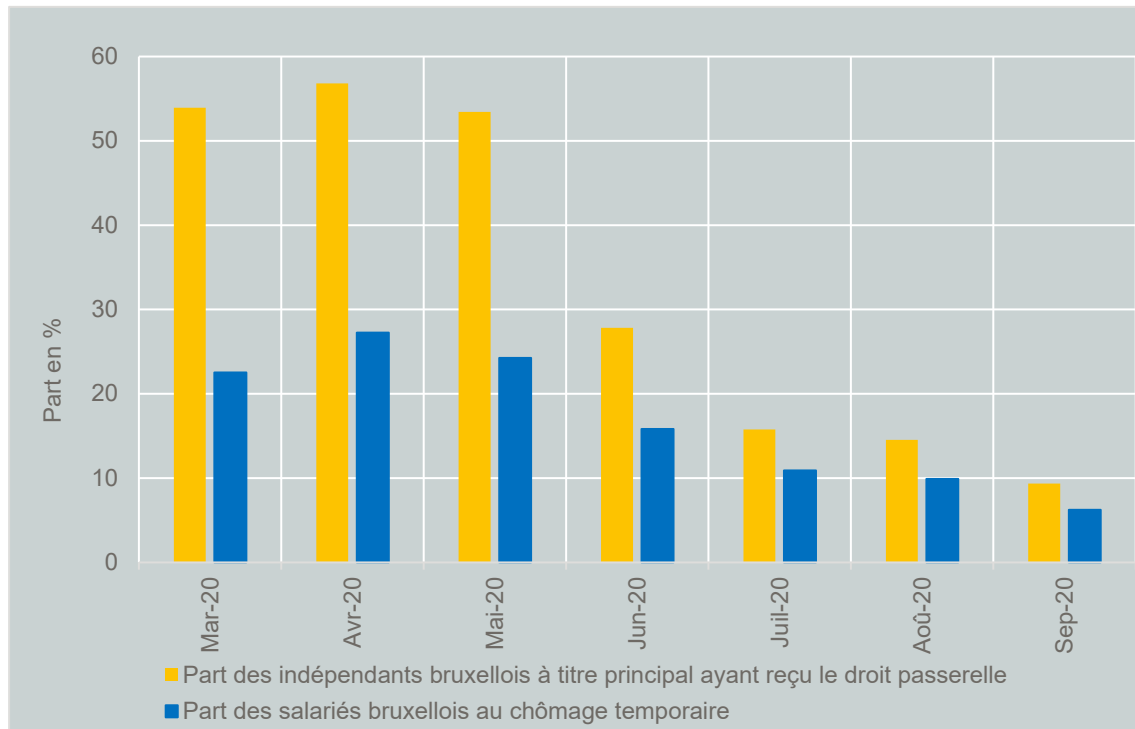
Toutefois, certaines entreprises confrontées à la baisse de leur activité ou à l'obligation de fermeture ont été contraintes à réduire leurs effectifs. Afin de limiter les pertes d'emplois effectives, **les pouvoirs publics ont rapidement mis en place une série de mesures destinées à amortir le choc sur le marché du travail**. Parmi celles-ci, on retrouve la simplification des procédures d'accès au chômage temporaire (pour les salariés) et au droit passerelle (pour les indépendants). Le moratoire sur les faillites instauré entre le 18 mars et le 17 juin a également contribué à atténuer l'impact de la crise sur le marché du travail lié au confinement du printemps et à ses suites, en empêchant temporairement les entreprises d'être déclarées en faillite.

En ce qui concerne le droit passerelle et le chômage temporaire, le recours à ces dispositifs a été très important lors du confinement du printemps. Entre mars et mai 2020, 47 000 indépendants bruxellois à titre principal ont bénéficié du droit passerelle en moyenne chaque mois ([graphique 6](#)). Cela représente un peu plus d'un indépendant à titre principal sur deux en RBC (55 % précisément). Du côté des salariés, 83 700 postes de travail bruxellois (selon le lieu de domicile) ont été concernés par le chômage temporaire en moyenne par mois entre mars et mai 2020. Cela représente environ 25 % des postes de travail bruxellois ([graphique 6](#)). Si l'on considère l'emploi selon le lieu de travail, ce sont 109 000 postes de travail sur le territoire de la RBC qui ont été concernés par le chômage temporaire durant cette période, soit 18 % de l'emploi intérieur bruxellois. La section 2.2.1.1. présente des chiffres plus détaillés à ce propos au niveau sectoriel.

Avec la réouverture progressive de certains pans de l'économie bruxelloise mais également avec le durcissement des conditions d'accès, **le recours au chômage temporaire et au droit passerelle a diminué mois après mois entre mai et septembre**. Pour ce dernier mois, l'appel à ces dispositifs est ainsi respectivement tombé à 6 % du total pour les salariés selon le lieu de domicile (près de 21 000 postes de travail) et à 5 % du total pour les indépendants (8 000 personnes). Pour l'emploi salarié selon le lieu de travail, la part a reculé à 4 % (26 000 postes de travail).

Suite à la forte recrudescence des contaminations et aux nouvelles mesures restrictives qui en ont découlé à l'automne, le nombre d'indépendants et de salariés bruxellois devant faire appel à une aide augmentera probablement à nouveau lors des trois derniers mois de cette année. Les données sur les *paiements* octroyés pour le chômage temporaire ne sont pas encore disponibles pour le mois d'octobre. Toutefois, **les données relatives aux demandes de chômage temporaire introduites par les entreprises dont le siège social est situé en Région bruxelloise indiquent une nette hausse en octobre** : le nombre de salariés concernés par ces demandes a augmenté de 38 % par rapport au mois précédent.

**GRAPHIQUE 6 : DROIT PASSERELLE ET CHÔMAGE TEMPORAIRE DES
RÉSIDENTS BRUXELLOIS**



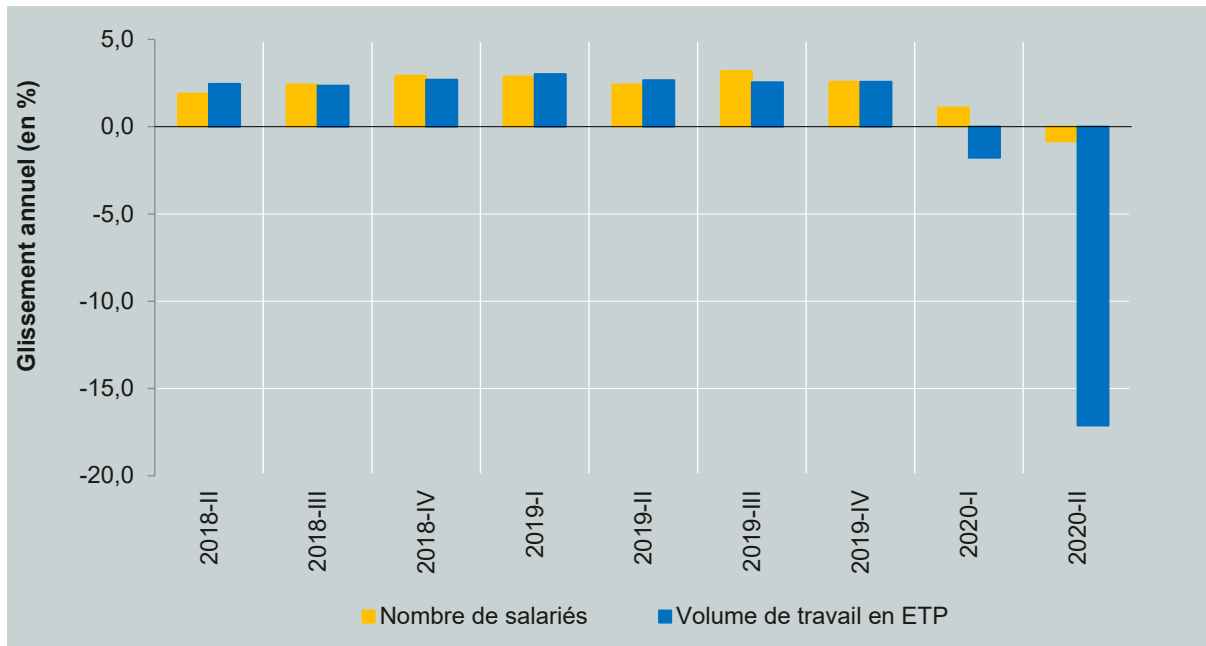
Source : Chômage temporaire : ONSS (DmfA), ONEM, BCSS ; Droit passerelle : INASTI
- données extraites le 10/10/2020, calculs IBISA

Grâce aux différentes mesures de soutien, **l'impact de la chute de l'activité économique sur le marché de l'emploi bruxellois s'est avant tout marqué par une diminution du volume de travail plus que par une diminution de nombre de salariés et indépendants bruxellois.** C'est ce qui ressort des données les plus récentes de l'ONSS relatives à l'emploi salarié selon le lieu de domicile :

- > au premier trimestre de 2020, le nombre de salariés bruxellois avait encore progressé de 1,1 % en glissement annuel tandis que le volume de travail salarié se contractait déjà sous les premiers effets de la crise apparus en mars (graphique 7) ;
- > au deuxième trimestre de 2020, les mesures de soutien ont permis de limiter la baisse du nombre de salariés bruxellois à 0,8 % en glissement annuel alors que le volume de travail salarié reculait fortement (-17 %) ; cette forte baisse du volume de travail reflète notamment les nombreux salariés bruxellois qui ont gardé leur emploi mais ont été placés en chômage temporaire à temps partiel ou à temps plein entre avril et juin.

Au cours des deux premiers trimestres de l'année, les évolutions en matière d'emploi salarié ont été similaire dans les trois régions, avec toutefois une diminution légèrement plus forte du nombre de travailleurs salariés en Région flamande et du volume de travail salarié en Région bruxelloise.

GRAPHIQUE 7 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS BRUXELLOIS ET DU VOLUME DE TRAVAIL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN ASSOCIÉ



Source : ONSS, calculs IBSA

Durant le troisième trimestre de 2020, le nombre de salariés bruxellois devrait rester relativement stable alors que le volume de travail associé se rétablirait quelque peu, tout en demeurant très faible par rapport à l'année précédente. En effet :

- > pour ce qui concerne le nombre de travailleurs salariés, les enquêtes de la BNB indiquent que les **prévisions d'embauche des entreprises sont remontées** après avoir atteint un creux lors du deuxième trimestre de cette année ;
- > quant au volume de travail, il pourrait se rétablir quelque peu suite à l'assouplissement des restrictions pour lutter contre le Covid-19 au troisième trimestre de 2020 ; de plus, **l'utilisation moins intensive du chômage temporaire** en juillet-août laisse penser qu'un volume de travail plus important était à nouveau de mise.

Parmi les travailleurs salariés, ceux sous contrat temporaire, à savoir les intérimaires et les contrats à durée déterminée arrivés à échéance, sont moins bien protégés que les salariés sous contrat à durée indéterminée. **Le nombre d'heures prestées dans l'intérim bruxellois a ainsi plongé de près de 40 % au deuxième trimestre de 2020** par rapport au même trimestre en 2019. Le volume de travail intérimaire avait enregistré sa plus forte baisse en avril (chute de près de 50 %), avant de se redresser progressivement les mois suivants. Le nombre d'heures prestées dans l'intérim est néanmoins resté très faible, avec un niveau inférieur de 25 % en moyenne en juillet-août 2020 et de 18 % en septembre par rapport aux mêmes mois l'année précédente.

2.1.3.2. Peu d'impact sur le chômage jusqu'en juillet avant une hausse du nombre de chômeurs à partir d'août, principalement chez les jeunes

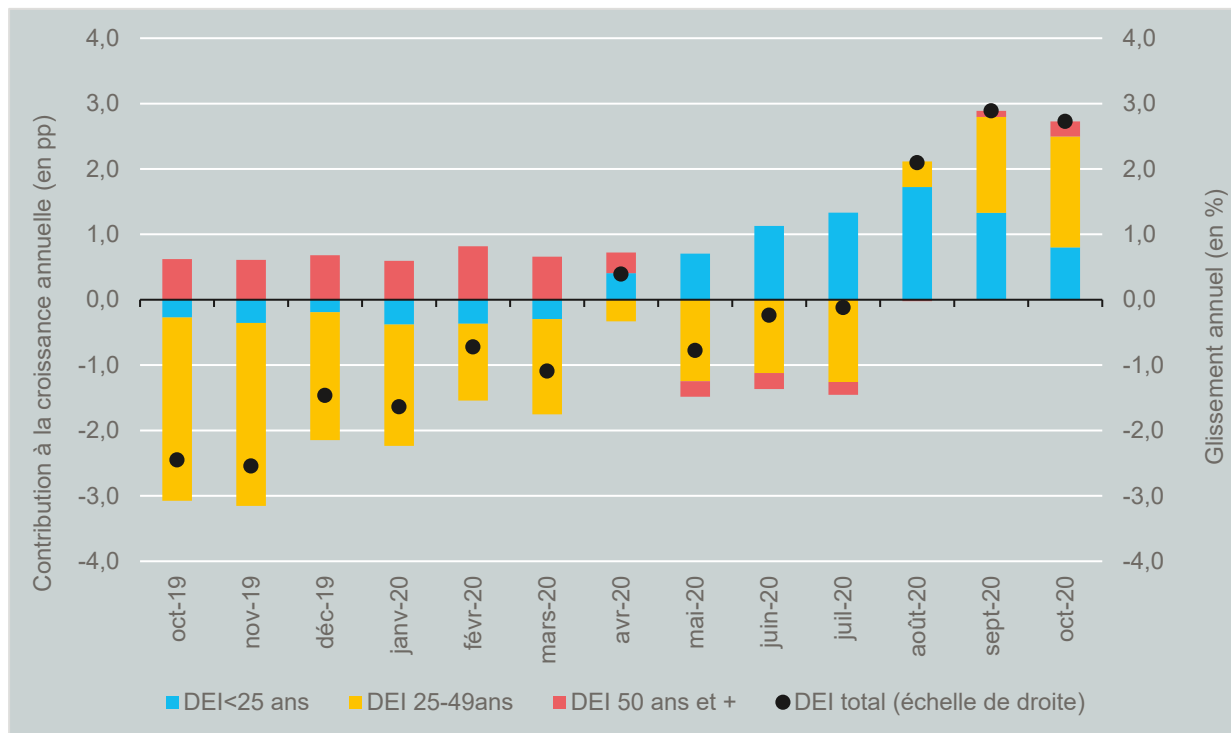
De manière globale, la palette de mesures mises en place par les pouvoirs publics (primes de soutien, accès facilité au chômage temporaire et au droit passerelle, moratoire sur les faillites) a permis de limiter ou de reporter temporairement les restructurations d'entreprises, les faillites et les licenciements. La présente section propose maintenant de voir comment a évolué le chômage en Région bruxelloise dans ce contexte.

Le nombre de **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) bruxellois a globalement continué de diminuer jusqu'en juillet 2020, essentiellement du fait d'un nombre plus faible d'inscriptions chez Actiris**. Il est important de noter que la diminution du nombre d'inscriptions au chômage est également liée à deux autres facteurs : (1) les chercheurs d'emploi non-indemnisables (dont une partie importante des usagers des CPAS) ont un intérêt limité à s'inscrire ou prolonger leur inscription vu les faibles perspectives d'emploi, l'interruption des formations professionnelles, l'accompagnement à distance... ; (2) certains chercheurs d'emplois (par exemple ceux qui n'ont pas accès à internet ou ne parlent pas l'une des langues nationales ni l'anglais) pourraient éprouver des difficultés à s'inscrire du fait de la fermeture temporaire des antennes.

Toutefois, **les premiers effets de la crise du Covid-19 sur le chômage se sont progressivement fait sentir puisque la Région bruxelloise a enregistré une hausse du nombre de chômeurs en août, septembre et octobre** de façon consécutive. La RBC n'avait plus connu d'augmentation des chiffres mensuels du chômage depuis 5 ans (mise à part une légère hausse au mois d'avril). En août, l'augmentation a été de 2,1 % et reflétait aussi bien une diminution des sorties du chômage qu'un accroissement des inscriptions au chômage. En septembre et octobre 2020, l'augmentation s'est encore renforcée avec une progression du nombre de chômeurs bruxellois de 2,9 % et 2,7 % respectivement en glissement annuel. Cette fois, la hausse s'explique uniquement par une diminution des sorties du chômage. De plus, une forte baisse des inscriptions au chômage est constatée à partir de la mi-octobre, suite à la détérioration de la situation épidémiologique et de la mise en place de mesures restrictives plus fortes pour faire face à la deuxième vague de contaminations.

La hausse actuelle du chômage concerne principalement les jeunes (graphique 8), qui sont notamment plus souvent sous contrat temporaire et qui, s'ils viennent d'être diplômés, auront plus de mal à être concurrentiels sur le marché du travail face à des demandeurs d'emploi plus expérimentés. En effet, dès le mois d'avril 2020, le nombre de jeunes chômeurs bruxellois a augmenté comparativement à l'année précédente. Les chômeurs de 25 à 50 ans étaient, quant à eux, encore moins nombreux que l'année précédente. Les chômeurs de plus de 50 ans sont, quant à eux, de plus en plus nombreux depuis 3 ans suite aux mesures prises par le gouvernement fédéral pour augmenter le taux d'activité des personnes de plus de 60 ans en abolissant le statut des demandeurs d'emploi âgés dispensés. Entre mai et août 2020, leur nombre a toutefois diminué par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 8 : CONTRIBUTION À LA CROISSANCE ANNUELLE DU NOMBRE DE DEI BRUXELLOIS PAR CLASSE D'ÂGE



Source : Actiris, calculs IBSA

Étant donnée la détérioration des conditions sanitaires à la fin de l'été et les nouvelles mesures de confinement qui en ont découlé dès le mois d'octobre, **les différents dispositifs de soutien ont été maintenus jusqu'à la fin de cette année** (primes, accès simplifié au chômage temporaire et au droit passerelle, moratoire sur les faillites notamment). De ce fait, **l'impact de la crise sur l'emploi et le chômage « classique » en Région bruxelloise devrait rester relativement modéré au quatrième trimestre de 2020.**

Les perspectives ne sont cependant pas favorables pour les mois à venir :

- > la relance de la demande s'annonce difficile du fait de la diminution des revenus des ménages, de leur manque de confiance en l'avenir et des nouvelles restrictions imposées cet automne ;
- > du côté des entreprises, le risque de faillite a augmenté dans certains secteurs (voir section 2.2.1.2) et les prévisions d'emploi restent plus pessimistes qu'avant la crise.

La combinaison de ces facteurs et la levée éventuelle des mesures de soutien pourraient se traduire par davantage de faillites et de licenciements et causer en fin de compte une montée plus importante du chômage bruxellois au premier semestre 2021 (voir 2.2.3).

2.1.4. Éléments qualitatifs sur l'impact du COVID-19 pour les entreprises bruxelloises

En tant qu'acteur central du pôle accompagnement des entreprises de la Région bruxelloise, **hub.brussels** entretient un contact étroit avec de nombreux entrepreneurs bruxellois. Depuis le début de la crise, hub.brussels reprend dans le Monitorona⁸ certains éléments d'analyse qualitatifs résumant l'impact du COVID-19 sur les différents secteurs. Le tableau de synthèse de hub (ci-dessous) résume les derniers éléments disponibles depuis septembre concernant l'impact du COVID-19 pour les **secteurs stratégiques⁹ du développement économique bruxellois** (mise à jour du tableau présenté dans le rapport de diagnostic de juillet 2020). Chacun de ces secteurs dispose chez hub.brussels (clusters) ou dans une structure similaire (ex. MAD) d'un accompagnement de la Région bruxelloise.

Secteur	Structure d'accompagnement	Éléments d'analyse
Mode et Design	MAD	Pas d'input depuis septembre
Audiovisuel	screen.brussels	<p>- Septembre 2020</p> <p>Les cinémas sollicitent les autorités locales afin d'obtenir des dérogations pour accueillir plus de 200 personnes dans leurs plus grandes salles (Source: Belga, 3.09.2020).</p> <p>Depuis le 1er septembre, la capacité d'accueil était passée de 100 à 200 personnes à l'intérieur et les règles de distanciation ont été adoucies, passant de 1,5 mètre à 1 mètre (ou un siège) entre les bulles. Cependant, cette décision jouait à la faveur des grands cinémas dans la mesure où les plus grandes salles peuvent accueillir 700 personnes. Des dérogations ont ainsi été demandées pour pouvoir accueillir plus de 200 personnes dans le respect des règles sanitaires, choses impossibles pour des petits cinémas.</p>
Santé	lifetech.brussels	- Pas d'input depuis septembre
Commerce	hub.brussels	<p>- Septembre 2020</p> <p>Baisse de la fréquentation de 40% durant les soldes selon Comeos, qui en déplore le report (Source: RTL: 31.08.2020)</p> <p>Le report des soldes du mois de juillet à celui d'août en raison de la crise du coronavirus était une mauvaise idée, analyse lundi Comeos, la fédération du commerce, à l'issue de cette période de rabais. Les magasins de vêtements notent ainsi une diminution de 35% de leur chiffre d'affaires par rapport à juillet 2019 et une baisse de la fréquentation de 40%.</p> <p>- Octobre 2020</p>

⁸ Le Monitorona est un rapport de veille économique visant à suivre l'impact du COVID-19 sur l'activité économique et le marché du travail en RBC. Il est le fruit de la collaboration de hub, du 1819, de Bruxelles Emploi Économie, de finance&invest.brussels, de l'BSA, de visit.brussels et d'Actiris. Il est produit hebdomadairement par hub.brussels depuis la semaine du 16 mars 2020.

⁹ Alors que ces secteurs ont été choisis pour leur côté stratégique dans le développement économique de la Région, la suite de ce volet pointe les secteurs les plus touchés par la crise, qu'ils soient considérés comme stratégiques dans le développement de la Région ou non.

Secteur	Structure d'accompagnement	Éléments d'analyse
		<p>33% de dépenses supplémentaires en produits commandés en ligne au cours des 6 derniers mois (Source: Retail Detail, 14.09.2020)</p> <p>Les Belges ont acheté plus souvent via Internet : un nombre record de 59,1 millions d'achats en ligne ont été effectués.</p> <p>Le nombre d'utilisateurs a également augmenté grâce au confinement : le cap des 8,1 millions de consommateurs a été atteint au cours des six derniers mois, soit 2 % de plus qu'un an auparavant.</p> <p>Evolution significative : près d'un vêtement sur trois a été acheté en ligne. Avant la crise du coronavirus, ces ventes ne dépassaient pas les 20 %.</p> <p>Le secteur des services en ligne a cependant été touché de plein fouet par la crise. Les ventes de voyages et de tickets pour des attractions et des événements, entre autres, sont tombées momentanément au plus bas (seulement 1 achat en ligne sur 10), alors que ce marché représente normalement près de la moitié de l'ensemble des dépenses en ligne en Belgique.</p> <p>Les services représentant souvent des dépenses plus onéreuses, l'impact s'est fait fortement ressentir sur le chiffre d'affaires total qui a chuté de 5,1 milliards d'euros. Cela représente une baisse de 10 % par rapport au premier semestre 2019, mais c'est aussi 17 % de moins que prévu. Néanmoins, BeCommerce se montre optimiste pour l'avenir, lorsque le secteur des services attirera à nouveau les clients.</p> <p style="text-align: center;">- Novembre 2020</p> <p>Retailers zien geen heil in afhaalpunten (Source: Retaildetail.be, 03.11.2020)</p> <p>De mogelijkheid om afhaalpunten te openen moest voor niet-essentiële retailers een reddingsboei zijn tijdens de lockdown. Maar in de realiteit zien veel winkeliers ervan af, omdat de hoge kosten niet opwegen tegen de opbrengsten.</p> <p>Door de coronamaatregelen van de Belgische overheid zijn heel wat winkels opnieuw verplicht gesloten. Afhalingen zijn wel toegelaten, een toegeving die er kwam op vraag van winkelfederatie Comeos. Toch maken maar weinig retailers gebruik van die mogelijkheid. Verschillende grote namen, zoals bijvoorbeeld Zara en H&M stoppen er zelfs helemaal mee, omdat het te duur is</p> <p>Commerce : les magasins de jouets veulent pouvoir rouvrir (avant la Saint-Nicolas) (Source : BX1, 09.11.2020)</p> <p>À l'approche de la Saint-Nicolas et des fêtes de fin d'année, les magasins de jouets veulent être reconnus comme commerces essentiels. L'argument mis en avant, c'est que les commerces de jouets sont essentiels au bien-être et au bon développement des enfants</p> <p>Ils veulent rouvrir leurs portes immédiatement, sans attendre les fêtes de fin d'année. Il faut dire que les mois de novembre et décembre sont ceux où ils réalisent 40% de leur chiffre annuel</p>

Secteur	Structure d'accompagnement	Éléments d'analyse
		<p>Modewinkels vragen verkoop op afspraak vanaf 1 december (Bron: RetailDetail.be 05.11.2020)</p> <p>Mode Unie lanceert een heropstartplan voor de modewinkels. De belangenorganisatie pleit voor het toelaten van de verkoop op afspraak vanaf 1 december.</p> <p>Mode Unie speelt daar nu op in en lanceert alvast een eigen voorstel. De organisatie wil de verkoop op afspraak vanaf 1 december weer toelaten. Want de sluiting tot 13 december zou voor een dubbel probleem zorgen, stelt Isolde Delanghe, directeur van Mode Unie. Enerzijds vreest ze een overrompeling in de winkelstraten tijdens de laatste weken van het jaar. "Anderzijds missen modewinkels dan de cruciale verkoopweken in het winterseizoen en, indien de solden starten op 2 januari, hebben zij slechts twee weken om nog aan volle marge te verkopen voor de start van de wintersolden."</p> <p>Les forains bruxellois au bord du gouffre : "l'annulation des Plaisirs d'Hiver constitue une catastrophe financière" (La Libre 5 nov. 2020).</p> <p>L'annulation des Plaisirs d'Hiver est un énième coup de massue pour les forains. "Mais on s'y attendait, lâche d'emblée Philippe De Corte, représentant des forains bruxellois. Je l'avais compris depuis bien longtemps. Comment peut-on espérer que le marché de Noël ait lieu alors qu'il y a un deuxième confinement. L'horeca est fermé jusqu'au mois de décembre. Nous ne pouvions pas prétendre vendre du vin chaud sur nos stands fin novembre. Aujourd'hui, on ne peut plus rien prévoir".</p> <p>Et de poursuivre : "C'est une catastrophe financière. On nous promet des aides mais elles n'arrivent pas. En Flandre, c'est 19 000 euros d'aides et en Wallonie c'est 8 500. A Bruxelles, les aides régionales s'élèvent à 4 000 euros. C'est un scandale. Nous sommes 80 forains à Bruxelles, soit 10% des forains de Belgique. C'est rien du tout. Pour dégager quelques aides, ce n'est pas la mer à boire quand même". Les aides bruxelloises moins généreuses que dans les autres régions de la Belgique, convaincront sans doute certains à quitter la région bruxelloise.</p> <p>Aujourd'hui, le Bruxellois espère seulement "rester en bonne santé pour pouvoir continuer et faire, espérons-le, la foire du midi". Et à propos de cette future reprise tant espérée, Patrick De Corte interpelle les gouvernements : "Il faut nous aider, nous les forains mais aussi tous les indépendants, à remonter la pente. Au moment de la reprise, il faudra penser à diminuer le loyer des emplacements voire les proposer gratuitement. Il faudra aussi penser à baisser la TVA. Juste le temps de repartir, ensuite nous paierons les contributions comme on l'a toujours fait</p>

Secteur	Structure d'accompagnement	Éléments d'analyse
Horeca	hub.brussels	<p>- Septembre 2020</p> <p>40% des établissements HoReCa en "faillite technique" d'ici fin 2020 (Source: L'Echo, 05.09.2020)</p> <p>L'Horeca a vu 41% de son chiffre d'affaires partir en fumée par rapport à 2019.</p> <p>Au mois d'avril, en plein lockdown, 18% des exploitants estimaient que leur établissement n'allait pas pouvoir être sauvé. Aujourd'hui, ils sont 27% à le penser. Un sur cinq ne parvient plus à payer son loyer, 17% n'arrivent plus à payer leur personnel, 82% ne sont plus en mesure de réaliser les investissements nécessaires et un sur trois ne peut plus honorer ses engagements vis-à-vis des banques et des pouvoirs publics. Concrètement, cela signifie que 85.000 emplois sont directement menacés. Pour sauver les établissements, il faudrait d'après Foodservice Alliance une injection de 800 millions d'euros.</p> <p>« (...) l'Horeca bruxellois se meurt » (Source: La Capitale 27.08.2020)</p> <p>La Fédération HoReCa dévoile un chiffre particulièrement inquiétant.</p> <p>« Nos hôtels bruxellois ne sont remplis qu'à 5 % alors qu'à la même période en 2019, les statistiques étaient de 60 %. » Le constat est tout aussi dramatique du côté des restaurants. La Fédération estime que 85 % des restaurants bruxellois sont à l'arrêt pour encore un temps indéterminé.</p> <p>D'importantes pertes d'emplois et des faillites en cascades sont à prévoir, avec une estimation de près de 1200 dépôts de bilan.</p> <p>10.000 emplois sauvés dans l'horeca grâce à la livraison (Source : La Libre, 03.11.2020)</p> <p>Les restaurateurs sont toujours plus nombreux à se tourner vers les plateformes de livraison.</p> <p>Selon le consultant Capital Economics, les plateformes de livraison ont eu un impact important pour l'horeca entre avril et juin. 10.000 emplois et 254 millions d'euros de chiffres d'affaires ont pu être maintenus grâce à la livraison.</p> <p>Selon l'étude, la livraison a permis le maintien de 10.000 emplois dans le secteur de l'horeca entre avril et juin. Un chiffre conséquent puisque, selon Capital Economics, en temps normal, le secteur emploie 200.000 personnes en Belgique. Le maintien de l'activité a ainsi permis de créer 254 millions d'euros de revenus. "Cette activité n'aurait pas existé sans les services de livraison. Les livreurs de repas et les services de livraison en général sont devenus un service essentiel", explique Rodolphe Van Nuffel porte-parole de Deliveroo. D'autant plus que l'horeca est, sans surprise, l'un des plus touchés par le virus. "La valeur ajoutée brute du secteur a chuté de 27 % au deuxième trimestre 2020. En comparaison, la baisse en moyenne pour l'ensemble de l'économie belge est de 'seulement' 14 %", précise l'étude.</p> <p>Le commerce électronique pour sauver le secteur horeca (Source : RetailDetail.be, publié dans la rubrique Food le 19 octobre 2020)</p>

Secteur	Structure d'accompagnement	Éléments d'analyse
		<p>Depuis le second confinement, les restaurants investissent massivement dans la digitalisation et les solutions d'enlèvement sur site. Les livreurs de repas se lancent également dans la mêlée pour leurs clients et annoncent des mesures de soutien. La digitalisation est désormais la seule option possible pour le secteur de l'horeca en Belgique depuis qu'il a été contraint de fermer ses portes. C'est la raison pour laquelle de nombreuses chaînes de restaurants se sont très rapidement converties au commerce électronique, à la livraison à domicile et aux solutions d'enlèvement sur site. Cette évolution peut avoir un effet positif, affirme, entre autres, Lieven Vanlommel de Foodmaker, qui, selon De Tijd, se dit in fine « reconnaissant » à la crise du coronavirus.</p> <p>Takeaway.com en profite d'ailleurs pour souligner subtilement que « la majorité des restaurants affiliés » ont enregistré une augmentation de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires ces derniers mois. Et puis, ce type de commerce électronique n'est qu'une première étape, souligne le fondateur de Foodmaker, Lieven Vanlommel : « Ça ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Ce n'est que le début. En fait, nous sommes en train de changer d'activité. »</p>
TIC	software.brussels	<p>- Novembre 2020</p> <p>Atterrissage forcé pour la jeune filiale en consultance d'Econocom (Source: L'Echo, 03.11.2020)</p> <p>En janvier 2019, Econocom se lançait en toute discrétion dans la consultance à destination des grandes entreprises. Objectif ? Accompagner la transformation de leurs organisations et métiers induite par l'innovation digitale, tout en luttant contre le "gaspillage numérique" lié à la multiplication des solutions coûteuses et non utilisées.</p> <p>Covid oblige, l'entreprise s'est vue contrainte à faire des choix, parfois durs. Avec pour dommage collatéral, (...) la liquidation de cette nouvelle société, baptisée "Fifty-Eight Group" (...). Et ce, dans un effort de réduction de l'endettement entamé il y a un peu plus d'un an désormais (baisse de 200 millions d'euros à la clé), mais aussi et surtout de mettre un terme aux activités peu contributives, voire déficitaires, dans une situation, alors, de confinement sévère.</p>
Économie durable	circlemade.brussels, ecobuild.brussels	Pas d'input depuis septembre
Tourisme	hospitality.brussels	<p>- Septembre 2020</p> <p>Un hôtel bruxellois sur deux n'a toujours pas rouvert : "Sans mesures massives de soutien supplémentaires, c'est la fin d'un secteur" (Source : La Libre, 04.09.2020)</p> <p>Depuis mars, la moitié des hôtels bruxellois n'ont toujours pas rouvert leurs portes. Et ceux qui ont décidé de le faire n'ont rempli que 20 % de leurs chambres sur les mois de juillet et août. Ce chiffre ne laisse rien présager de bon, dans la mesure où un hôtel atteint son seuil de rentabilité avec un taux d'occupation de 60 %.</p>

Secteur	Structure d'accompagnement	Éléments d'analyse
		<p>Bruxelles est davantage touchée que les autres Régions. À l'inverse de la Côte ou des Ardennes, Bruxelles dépend à 85 % du tourisme international. À part quelques visiteurs venus de pays limitrophes et une clientèle professionnelle d'un type bien particulier, comme les équipages de compagnies aériennes, les établissements bruxellois, habituellement remplis à 75 %, sont donc "quasi vides".</p> <p>Coup dur supplémentaire : le tourisme d'affaires, la manne financière principale de la plupart des hôtels de la capitale, est au point mort.</p> <p>D'avantage qu'un plan de relance, le secteur a besoin d'un plan de survie, pour préserver ces 30 000 emplois.</p> <p>Concrètement, les hôteliers demandent que la prime (200 euros par mois pour chaque chambre pendant 5,5 mois) votée par le gouvernement bruxellois en juillet soit mise en place "de manière urgente". Au niveau fédéral, ils veulent l'exonération de leurs charges patronales, jusqu'ici reportées.</p> <p>- Octobre 2020</p> <p>60% seulement des hôtels de la ville ont rouvert, et leur taux d'occupation est d'environ 20%. "Un mois de septembre normal on devrait être à 100% d'ouverture et 80% d'occupation". (Source : Bx1, 22.09.2020)</p>
Événementiel / Culture	hospitality.brussels	<p>- Septembre 2020</p> <p>La Ville de Bruxelles a annoncé le 7 septembre sa volonté de remplir les salles de spectacle, théâtres, opéras et autres lieux culturels à 100% de leur capacité d'ici trois mois. (Source : Bx1, 7.09.2020)</p> <p>Depuis fin août, les spectacles en intérieur sont limités à 200 personnes.</p> <p>#SoundOfSilence : le silence de la culture ce lundi sur les réseaux sociaux (Source : Bx1, 7.09.2020)</p> <p>But : pour dénoncer la situation du monde culturel et de ces acteurs (stress, anxiété, pression négativité).</p> <p>Cette décision d'abandonner momentanément une communication positive, "c'est parce que nos appels au secours et nos actions n'ont pas été suffisamment entendus. Parce que nos procédures et autres mesures de sécurité n'ont pas été assez prises au sérieux. Parce que notre secteur et la société en général sont complètement ignorés. Et que ça ne peut plus durer. Maintenant, c'est le moment".</p> <p>- Octobre 2020</p> <p>Que pèse vraiment la culture dans l'économie ? (Source : l'Echo, 18.09.2020)</p> <p>Pour se faire une idée des ravages subis par la culture confinée, et de la grande difficulté pour celle-ci de se relever dès cet été alors que nombre d'entreprises redémarreraient, il faut se pencher sur les analyses de Wim Demey, Customer Intelligence Manager chez Partena Professional.</p>

Secteur	Structure d'accompagnement	Éléments d'analyse
		<p>Constats d'autant plus intéressants que Wim Demey a ciblé le monde culturel de manière très précise : cinéma et télévision, spectacle vivant, musées et organisation de festivals.</p> <p>« Lors du confinement », rappelle Demey, « beaucoup d'employeurs culturels ont choisi de licencier, de ne pas engager ou de mettre au chômage temporaire. Bilan ? En juin de cette année, le secteur culturel comptait 24 % de salariés en moins par rapport à juin 2019. Et toujours 14% de moins en juillet... D'autre part, le nombre d'heures prestées a baissé de 43 % en mai ! Le recul était toujours de 18% en juillet.»</p> <p>Ultime constat enfin de Wim Demey: « Alors que le pays se redresse et que, toutes activités confondues, le recul de l'activité (PNB) n'était plus que de 1,7% en juin, le secteur culturel connaissait encore un déficit d'activités de 22 %! Et toujours de 18% au mois de juillet. Et je ne vous ai parlé que des salariés. Or, nombre d'artistes, de musiciens, de comédiens ont un statut d'indépendant...»</p> <p>Une aide spécifique pour le secteur de l'événementiel (Source : l'Echo, 17.09.2020)</p> <p>Le gouvernement bruxellois a validé mi-septembre une aide spécifique aux secteurs de l'événementiel, du monde de la nuit, du tourisme et de la culture, via la mise en place d'une nouvelle prime, pour un budget total de 30 millions d'euros¹⁰.</p> <p>Les montants des primes seront compris entre 3.000 et 9.000 euros, en fonction de la perte du chiffre d'affaires de l'entreprise.</p> <p style="text-align: center;">- Novembre 2020</p> <p>"On s'attend à une saison sans spectacles ou presque jusqu'à Noël" (Source : La libre ; 26.10.2020)</p> <p>Pour la totalité du secteur culturel, les huit derniers mois ont relevé du parcours du combattant. En musique comme ailleurs, de nombreuses salles ont fermé leurs portes, sans avoir la capacité ou l'autorisation de les rouvrir au public depuis lors.</p> <p>La décision de la Région bruxelloise d'imposer une fermeture totale au secteur jusqu'au 19 novembre met donc brutalement et temporairement fin à ce travail acharné. "On est déçus, mais on voyait un peu venir la chose", reconnaît-on du côté de Flagey, où l'on essaie de rester serein. Son directeur, Gilles Ledure indique (...) Tout ce qu'il nous reste à espérer, c'est que les mesures actuelles permettent réellement d'améliorer la situation."</p> <p>La stupéfaction, le drame et la solidarité du monde culturel (Source: La Libre, 24.10.20)</p> <p>Le gouvernement bruxellois « unanime » annonçait la fermeture, dès ce lundi, pour 4 semaines de tous les lieux culturels (cinémas, théâtres francophones et néerlandophones, centres culturels, salles de concert, musées, ...).</p>

¹⁰ À confirmer

<i>Secteur</i>	<i>Structure d'accompagnement</i>	<i>Éléments d'analyse</i>
		Michel Draguet, directeur du musée des Beaux-arts: (...) Il faudra maintenant que tous les niveaux de pouvoirs, y compris la région bruxelloise qui a pris cette décision, viennent en aide aux musées qui ont déjà perdu énormément de leurs visiteurs, étrangers en particulier. Sans cela, c'est au printemps déjà qu'on ne pourrait plus payer le personnel. » « Nous rapportons plus en termes de retombées économiques à la région bruxelloise que ce qu'elle nous donnerait ».

Source : hub.brussels

2.2. FOCUS SUR LES ACTEURS LES PLUS TOUCHÉS

2.2.1. Les entreprises

2.2.1.1. Des conséquences plus ou moins négatives en fonction des secteurs d'activité

Pour rappel, en ce qui concerne l'impact sur l'activité économique au niveau agrégé, le chapitre 2.1 a identifié quatre périodes distinctes depuis l'éclatement de la crise du Covid-19 :

- > une profonde récession de mars à mi-mai ;
- > une reprise nette mais partielle de mi-mai à août ;
- > une stagnation de septembre à octobre ;
- > une rechute en novembre.

Dans ce chapitre, nous examinons plus en détail les chiffres disponibles pour les différents secteurs d'activité. **La crise sanitaire affecte l'activité économique de manière différente selon les périodes et les secteurs considérés.** L'impact diffère notamment **en fonction du type des restrictions mises en place et de la nature de l'activité** des secteurs concernés.

Le **tableau 1** présente les résultats nationaux de l'enquête ERMG pour une sélection de secteurs importants. Ces chiffres permettent de suivre les pertes de chiffre d'affaires reportées par les entreprises au fil du temps et de voir quels secteurs d'activité en ont plus ou moins souffert.

L'utilisation des données relatives à l'ensemble de la Belgique s'impose car la représentativité de l'échantillon des entreprises interrogées n'est généralement pas suffisante pour pouvoir exploiter des chiffres sectoriels détaillés pour la Région bruxelloise. Toutefois, l'analyse des données par région montre que, **malgré certaines spécificités régionales, l'impact de la crise sur les différents secteurs est relativement homogène à travers les régions.** Les chiffres nationaux offrent donc un éclairage pertinent pour analyser ce qui s'est passé en Région bruxelloise.

Les trois dernières colonnes du **tableau 1** présentent une estimation du nombre d'emplois bruxellois (selon le lieu de travail) concernés par le chômage temporaire (sur base des données de l'ONSS relatives aux postes de travail).

Les secteurs repris au **tableau 1** peuvent être regroupés selon les trois catégories suivantes qui vont être analysées plus en détail ci-dessous :

- > secteurs extrêmement fragilisés ;
- > secteurs à risque de rechute ;
- > secteurs moins exposés.

TABLEAU 1 : PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES ET CHÔMAGE TEMPORAIRE POUR CERTAINS SECTEURS

Secteur	Perte de chiffre d'affaires au niveau belge (en % du niveau d'avant-crise)			Chômage temporaire en RBC (postes de travail)		
	Moyenne mars-mai(I)	Moyenne mai(II)-août	Moyenne sept.-nov.	Avril (nombre)	Sept. (nombre)	Sept. (part en %)
Secteurs fragilisés						
Horeca	-89	-63	-56	19.345	9.851	38,5
Événementiel et activités récréatives	-86	-81	-77	3.130	741	7,8
Secteurs à risque						
Vente au détail - non alimentaire	-71	-14	-29	12.569	1.377	7,4
Transport routier (personnes)	-61	-36	-16	234	137	6,3
Fabrication de matériel de transport	-54	-20	-17	3.069	672	17,3
Commerce de gros	-46	-21	-14	7.506	882	4,2
Construction	-41	-13	-9	7.277	727	5,7
Secteurs moins exposés						
Ressources humaines	-35	-23	-12	29.607	5.228	8,8
Services d'ingénierie	-29	-13	-19	1.872	117	1,5
Communication, IT, software	-24	-21	-14	4.110	551	1,8
Logistique	-20	-26	-13	2.513	377	3,6
Conseil aux entreprises	-19	-15	-12	2.335	494	3,4
Banques et assurances	-13	-10	-9	2.486	195	0,4
Vente au détail - alimentaire	-6	-3	-7	2.291	570	4,1
Total secteurs ERMG	-32	-20	-15			

Sources : BNB-ERMG, ONSS, calculs IBSA

Note : Mai(I) correspond à l'enquête ERMG réalisée le 12 mai 2020 et mai(II) à celle datée du 26 mai 2020

Secteurs extrêmement fragilisés : des secteurs très fortement touchés par le premier confinement et qui n'ont pas connu de véritable embellie depuis

Ce groupe de secteurs rassemble des activités pour lesquelles la dimension « contacts sociaux » est particulièrement prépondérante et qui offrent très peu de possibilité de recours au télétravail. On y retrouve **le secteur événementiel et récréatif ainsi que l'horeca qui se situent tous les deux dans une position fortement fragilisée à l'automne.**

Durant le confinement du printemps, l'activité de ces secteurs a été pratiquement à l'arrêt puisque les entreprises interrogées y ont reporté des pertes de chiffre d'affaires comprises entre 89 % et 86 % en moyenne. Même si l'horeca et dans une moindre mesure l'événementiel ont enregistré un léger mieux à la faveur de l'été, leurs pertes d'activité sont restées à des niveaux importants jusqu'à présent. Pour la période de septembre à novembre, le chiffre d'affaires accusait encore en moyenne un recul de 56 % dans l'horeca et de 77 % dans l'événementiel par rapport au niveau d'avant-crise. Il s'agit donc des deux seuls secteurs à n'avoir pas connu de véritable amélioration depuis l'éclatement de la crise.

Plusieurs facteurs expliquent pourquoi la situation est restée compliquée dans ces secteurs :

- > ils ont été parmi les derniers secteurs à avoir pu reprendre leur activité lors du déconfinement ;
- > des restrictions importantes ont continué à leur être imposées afin de respecter les consignes de distanciation sociale ;
- > étant donné que la consommation dans ces secteurs est fortement dépendante des contacts sociaux, ils ont continué à souffrir du manque de demande (réticence des consommateurs, moindre affluence liée à l'absence des navetteurs et des touristes, voir [chapitre 2.1.2](#)).

Les nouvelles restrictions liées au reconfinement partiel mis en place pour faire face à la deuxième vague de contaminations risquent de dégrader encore davantage la situation déjà fragile de ces deux secteurs de l'horeca et de l'événementiel.

Sur le plan de l'activité économique, le poids de ces secteurs est toutefois assez faible au niveau de la Région bruxelloise (3 % seulement de la valeur ajoutée régionale). Ils pèsent davantage en termes d'emploi, avec une part qui s'élève à 6 % de l'emploi intérieur bruxellois¹¹.

En termes de chômage temporaire, l'horeca fait partie des secteurs ayant le plus fait appel au chômage temporaire pour pallier la baisse d'activité. En avril, au pire de la crise, l'horeca bruxellois comptait 19 345 postes de travail concernés par le chômage temporaire, soit 72 % de l'emploi du secteur. La situation s'est ensuite améliorée au fil des mois pour retomber à un niveau de 9 851 emplois touchés par le chômage temporaire en septembre, soit 38,5 % de l'emploi du secteur. Le niveau reste toutefois élevé et il faut en outre souligner que l'horeca totalise à lui seul 38 % du nombre total de postes de travail concernés par le chômage temporaire en Région bruxelloise

Secteurs à risque de rechute : des secteurs fortement touchés par le premier confinement, qui ont ensuite enregistré une nette reprise mais restent exposés à un risque de rechute important en cas de nouvelles restrictions

¹¹ Source : ICN, comptes régionaux. L'emploi intérieur représente l'emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Outre les données des comptes régionaux utilisées dans cette section pour analyser l'emploi intérieur, il existe d'autres sources en la matière. Référez-vous au glossaire pour plus d'informations sur cette statistique.

Dans ce groupe, on retrouve en premier lieu le secteur de la **vente au détail non alimentaire** qui a subi de plein fouet la fermeture des commerces non essentiels au printemps, avec une perte de chiffre d'affaires de 71 % en moyenne. Derrière, d'autres secteurs ont également enregistré des pertes importantes, comprises entre 61 % et 41 % : il s'agit du **transport routier de personnes**, de la **fabrication de matériel de transport** (essentiellement représentée par l'usine Audi de Forest du côté bruxellois), du **commerce de gros** et de la **construction**.

Pour la plupart, ces secteurs sont caractérisés par une intensité moyenne des contacts sociaux ainsi que par une faible possibilité de recourir au télétravail. L'activité de ces secteurs a nettement (mais partiellement) rebondi à la faveur de l'assouplissement des mesures liées au premier confinement. Il s'agit toutefois de **secteurs qui présentent un risque important de rechute d'activité** en cas de mise en place de nouvelles restrictions, en particulier lorsqu'il s'agit d'interdiction totale ou partielle de certaines activités.

Cela se vérifie déjà pour la **vente au détail non alimentaire à nouveau touchée par l'obligation de fermeture de certains commerces non essentiels début novembre**. Selon les derniers chiffres de l'enquête ERMG, le recul du chiffre d'affaires dans ce secteur a regagné à 51 % en novembre. Dans cette période cruciale pour les ventes de ce secteur à l'approche des fêtes de fin d'année, l'impact pour les semaines à venir dépendra du maintien ou de l'allègements des restrictions imposées par les autorités.

Le commerce de gros et la fabrication de matériel de transport affichent également une dégradation en novembre mais de moindre ampleur. Pour les autres secteurs de ce groupe, il faudra attendre les résultats des enquêtes à venir pour connaître l'impact du reconfinement partiel de cet automne.

Les entreprises actives dans la vente au détail non alimentaire avaient fortement recouru au système du chômage temporaire lors de la première vague de la pandémie au printemps, avec un pic de 12 569 postes de travail mis temporairement à l'arrêt en avril (soit 2/3 des effectifs du secteur et 12 % du total régional). La reprise de l'activité depuis la levée des restrictions a permis de ramener ce chiffre à 1 377 unités en septembre mais il est fort probable que le recours au chômage temporaire grimpe à nouveau au quatrième trimestre de 2020 suite au regain des contaminations et au reconfinement partiel mis en place début novembre. Les chiffres du chômage temporaire ont également reculé fortement dans les autres secteurs de ce groupe lorsque l'on compare la situation en avril à celle de septembre.

Secteurs « buffers » moins exposés : des secteurs moins ou peu touchés par le premier confinement, qui contribuent à atténuer le choc global sur l'activité économique bruxelloise

Enfin, le dernier groupe est composé de différents secteurs qui ont été relativement moins touchés par les conséquences économiques de la première vague de la pandémie de coronavirus, avec des pertes de chiffre d'affaires inférieures à 40 % au plus fort de la crise. De manière générale, l'activité de ces secteurs est relativement peu dépendante des contacts sociaux et offre davantage de possibilité de recourir au télétravail.

Parmi ces secteurs, on retrouve **essentiellement des activités de services destinés à la fois aux entreprises et aux particuliers**, comme les ressources humaines (dont l'intérim et les activités de nettoyage), les services d'ingénierie, les TIC, les professions libérales, la logistique, le conseil aux entreprises ou encore les services bancaires et d'assurance. Ensemble, ces secteurs totalisent près d'un tiers de la valeur ajoutée et un quart de l'emploi en Région bruxelloise. Parmi ceux-ci, le secteur

financier et des assurances est celui qui a enregistré les pertes de chiffre d'affaires les moins importantes (de -13 % à -9 % selon les périodes). Il s'agit d'un élément qui a joué en faveur de l'économie bruxelloise au niveau agrégé car le poids économique de ce secteur est nettement plus important en Région bruxelloise par rapport aux deux autres régions.

Mais **le secteur le moins affecté par la crise est de loin celui de la vente au détail alimentaire** dont le recul de l'activité s'est limité entre -7 % et -3 % tout au long de la crise en raison du maintien de l'ouverture des commerces essentiels.

Dans l'ensemble, les secteurs de ce troisième groupe ont donc été relativement épargnés au plus fort de la crise et ont bénéficié d'une évolution favorable de leurs activités au cours des derniers mois. Par conséquent, **ces secteurs devraient continuer de soutenir l'économie bruxelloise dans les mois à venir et contribuer à atténuer la probable rechute de l'activité économique** entraînée par le reconfinement partiel de cet automne.

Dans ces secteurs, le recours au chômage temporaire a très fortement reculer entre avril et septembre et devrait rester globalement limité au quatrième trimestre de 2020. Les derniers chiffres disponibles font par exemple état d'une proportion de seulement 0,4 % des effectifs concernés par le chômage temporaire en septembre dans le secteur de la banque et des assurances (soit à peine 195 postes de travail). Du côté des ressources humaines, la proportion s'élevait à 8,8 % au mois de septembre, soit 5 228 postes de travail. Avec ce nombre, le secteur des ressources humaines représente un cinquième du chômage temporaire en Région bruxelloise.

2.2.1.2. Les indépendants et les très petites entreprises perdent davantage de chiffre d'affaires et font face à un risque de faillite plus élevé

Les résultats de l'enquête ERMG montrent que **les entreprises de petite taille souffrent davantage des conséquences négatives de la crise sanitaire**. Qu'il s'agisse des pertes de chiffre d'affaires, des problèmes de liquidité, du risque de faillite ou encore du degré d'inquiétude, tous les indicateurs de l'enquête se révèlent plus défavorables pour les indépendants et les très petites entreprises (TPE, occupant de 1 à 10 employés) par rapport aux entreprises de plus grande taille.

Cela s'explique notamment par :

- > la présence relativement moins importante des petites entreprises dans les secteurs reconnus comme essentiels¹² ; cela implique qu'elles ont été davantage exposées à la fermeture imposée par les autorités publiques lors du confinement du printemps et du reconfinement partiel de l'automne ;
- > la difficulté accrue pour les petites entreprises à faire respecter les obligations en matière de distanciation sociale, contourner les problèmes d'approvisionnement et faire face à un éventuel manque de personnel ;
- > des réserves initiales de trésorerie moins importantes du côté des petites entreprises : Selon une étude réalisée par Belfius¹³ sur la situation financière des petites et moyennes entreprises (PME)

¹² Les commerces, entreprises et services privés et publics qui sont nécessaires à la protection des besoins vitaux de la Nation et des besoins de la population - appartenant aux secteurs exécutif, législatif et judiciaire, de la santé, alimentaire, de l'accueil, scolaire, de la sécurité, des transports, des médias, énergétique et les services de collecte et de traitement des déchets.

¹³ <https://www.belfius.be/retail/fr/publications/actualite/2020-w15/Covid-PME/index.aspx>

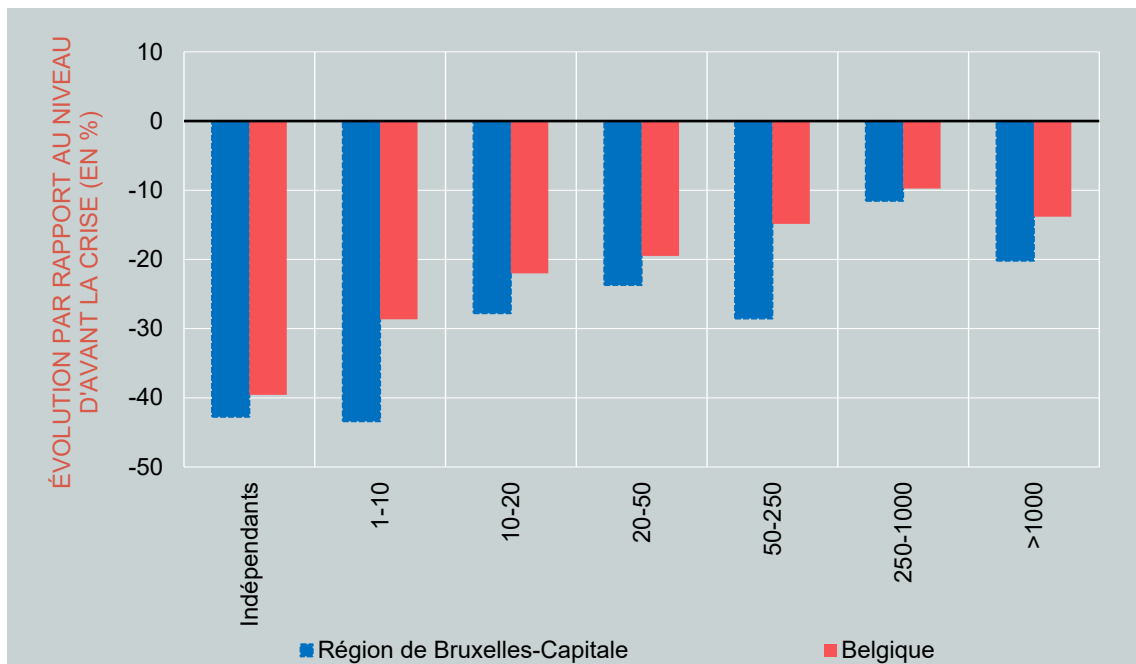
avant la crise, 20,3 % des entités présentent une liquidité insuffisante menaçant leur survie à très court terme. Leurs actifs à court terme (créances, valeurs disponibles...) ne suffiraient pas pour couvrir leurs dettes à court terme (fournisseurs...).

Au mois d'avril, les indépendants et les TPE ont perdu en moyenne 63 % et 58 % de leur chiffre d'affaires habituel, tandis que les pertes ont été moins importantes parmi les autres catégories (-43 % en moyenne pour les entreprises de plus de 10 employés).

De plus, les indépendants et les TPE n'ont pas autant bénéficié de l'embellie observée à la mi-mai. Les résultats de l'enquête ERMG du 21 octobre montrent que ces deux catégories d'entreprises se trouvent toujours en grande difficulté à l'automne, enregistrant des pertes de chiffre d'affaires de 43 % par rapport au niveau d'avant la crise (graphique 9). Pour les catégories de tailles plus grandes, les pertes reportées en octobre se situent sous la barre des 30 %.

Globalement, **les entreprises localisées en Région bruxelloise sont touchées de manière plus importante qu'au niveau belge**, en particulier en ce qui concerne les classes de taille 1-10 et 50-250. Le fait que les entreprises bruxelloises souffrent davantage s'explique notamment par l'absence des navetteurs (en raison du télétravail) et des touristes (aussi bien pour les loisirs que les affaires).

GRAPHIQUE 9 : IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES PAR CLASSE DE TAILLE EN OCTOBRE 2020, RÉSULTATS D'ENQUÊTE



Source : BNB - ERMG (21 octobre 2020), calculs IBSA

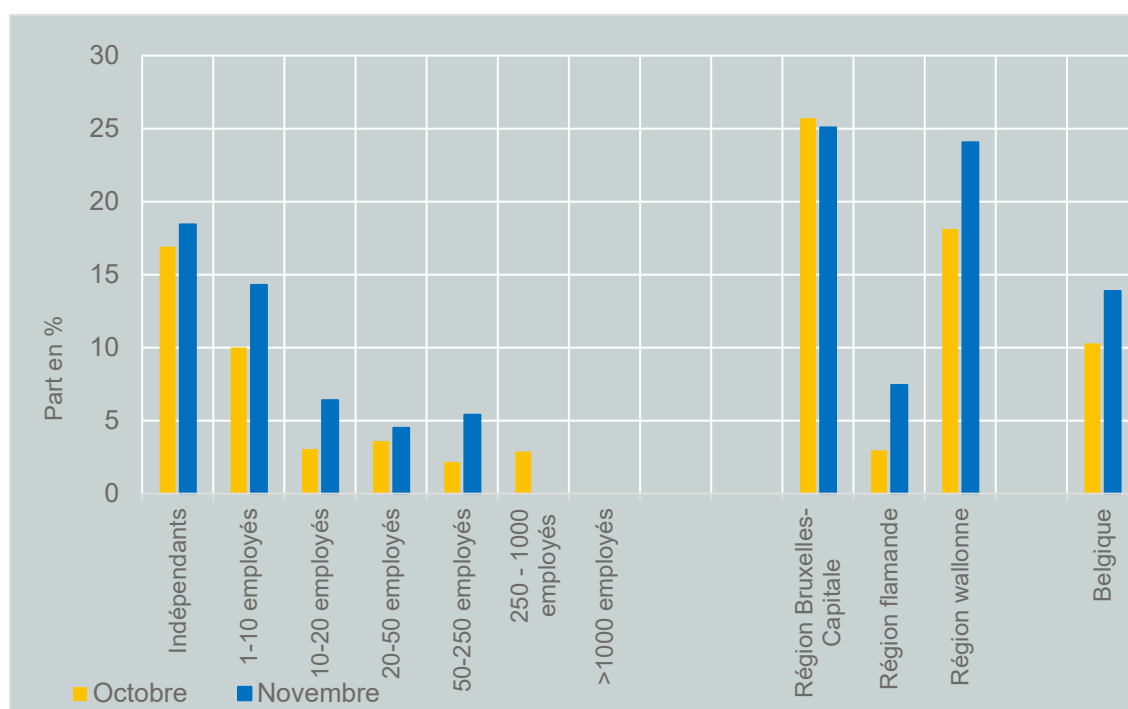
Alors que la reprise durant l'été n'a été que partielle, **le nouveau recul de l'activité qui se dessine à l'automne et les perspectives plus sombres sur le plan économique tendent à augmenter le risque de faillite pour les entreprises**. Selon l'enquête ERMG, la proportion des entreprises belges qui

estiment probable ou très probable de déposer le bilan dans les semaines ou les mois à venir est passé de 10 % en octobre à 14 % en novembre.

Les indépendants et les TPE (occupant de 1 à 10 salariés) font face à un risque de faillite nettement plus élevé que les entreprises de plus grande taille, quelle que soit la période considérée pendant cette crise sanitaire. **En novembre, 18 % des indépendants et 14 % des TPE interrogés considéraient qu'une faillite est probable ou très probable** en ce qui les concerne dans les semaines ou les mois à venir (graphique 10). Pour les classes de taille comprises entre 10 et 50 employées, le risque de faillite se situe autour de 5 %.

De manière générale, la perception du risque de faillite en Région bruxelloise est légèrement plus négative qu'en Wallonie et sensiblement plus négative qu'en Flandre. Ainsi, **25 % des entreprises interrogées à Bruxelles ont reporté être sous la menace potentielle d'une faillite**, contre 24 % en Wallonie et seulement 7 % en Flandre. L'augmentation du risque de faillite observée en novembre concerne uniquement les Régions flamande et wallonne, tandis que la perception est restée stable en RBC après s'être déjà dégradée en octobre.

GRAPHIQUE 10 : FAILLITES PERÇUES COMME PROBABLES OU TRÈS PROBABLES DANS LES SEMAINES OU MOIS À VENIR, EN FONCTION DE LA RÉGION ET DE LA TAILLE DES ENTREPRISES



Source : BNB - ERMG (21 octobre 2020), calculs IBSA

Certains secteurs sont davantage exposés au risque de faillite. **Parmi les secteurs qui présentent un risque supérieur à la moyenne (à savoir 12 %), on retrouve le transport routier de personnes (38 %), l'horeca (29 %), l'événementiel (28 %) et la vente au détail non alimentaire (17 %).** Dans ces quatre secteurs, le risque de faillite s'est renforcé entre octobre et novembre.

Avec la prolongation de la crise, le risque de faillite ne concerne plus seulement les entreprises déjà fragiles avant son déclenchement. Des entreprises saines avant la crise doivent désormais faire face à des problèmes de liquidités qui, à mesure que les difficultés perdurent, peuvent se muer en insolvabilité et conduire à la faillite. Selon l'enquête ERMG, les principales causes des problèmes de liquidité sont la perte de revenus et les retards de paiements. Les résultats de l'enquête de novembre semblent indiquer que **les problèmes de liquidité se sont aggravés depuis octobre** :

- > la proportion d'entreprises rapportant des difficultés à ce propos a légèrement augmenté, passant de 32 % en octobre à 35 % en novembre ;
- > 27 % des entreprises interrogées en novembre déclaraient pouvoir faire face pendant trois mois au maximum à leurs obligations financières actuelles sans devoir compter sur une injection de capitaux supplémentaire ou de prêts supplémentaires, contre 23 % en octobre.

Au niveau sectoriel, la situation des entreprises en matière de liquidité s'est fortement dégradée dans la vente au détail non alimentaire, les transports et la logistique.

Cela étant dit, si le risque de dépôt de bilan est bien présent et en augmentation, les faillites proprement dites ne sont pas encore actées. Les chiffres mensuels de mars à octobre 2020, concernant la démographie des entreprises, ne montrent pas encore les bouleversements attendus. **Entre mars et octobre 2020, le nombre total de faillites en Région bruxelloise a même fortement reculé par rapport à l'année précédente**, avec un niveau inférieur de 59 % à celui observé durant la même période en 2019. Le nombre de cessations entre mars et août est également moins important en 2020 qu'en 2019. Deux éléments peuvent entre autres expliquer le faible nombre de cessations observées depuis le début de la crise du Covid-19 :

- > premièrement, le gouvernement fédéral a mis en place un premier **moratoire sur les faillites** entre le 18 mars et le 17 juin, suivi d'un deuxième moratoire qui a débuté en novembre et devrait durer jusqu'au 31 janvier 2021 ;
- > deuxièmement, les mesures de confinement prises dès le mois de mars ont fortement ralenti le fonctionnement des tribunaux de l'entreprise et les processus administratifs.

À terme toutefois, on peut s'attendre à ce que la crise prolongée du Covid-19 et l'éventuelle levée des différentes mesures qui ont permis jusqu'à présent de limiter le nombre de cessations d'activité finissent par affecter la démographie des entreprises bruxelloises.

2.2.1.3. Le rôle de la situation géographique des points de vente sur la résilience des entrepreneurs

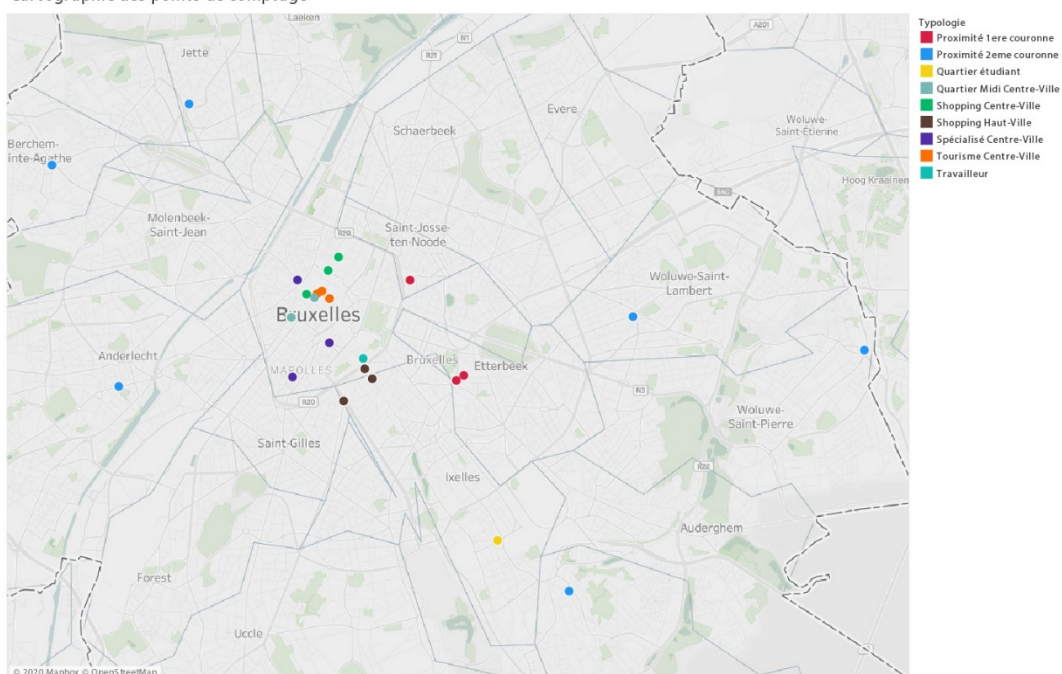
La localisation des points de vente peut avoir un impact déterminant sur sa fréquentation même s'il n'est pas concerné par les fermetures imposées par la crise sanitaire. Au travers d'une analyse de la fréquentation des quartiers commerçants, hub.brussels montre que la situation géographique est un déterminant de la résilience des entrepreneurs face à la crise du Covid-19. Notons que dans ce chapitre rédigé par hub.brussels, la notion de commerce fait référence à tout local équipé d'une enseigne et/ou d'une vitrine accueillant (ou prévu pour l'accueil d') une activité réalisant la vente d'un bien et/ou d'un service à l'intention des particuliers. Les ventes réalisées dans ces locaux peuvent donc tant être liées au secteur du commerce de détail qu'au le secteur de l'horeca ou à tout autre secteur dont les produits peuvent être vendu à l'intention des particuliers.

Évolution de la fréquentation des principaux quartiers commerçants en 2020

hub.brussels dispose actuellement d'une trentaine de boîtiers de comptage opérationnels (voir [carte 1 ci-dessous](#)). Ceux-ci dénombrent le nombre de passants sur les principales artères commerçantes bruxelloises grâce à un signal wifi émis par leur smartphone. Ces détecteurs sont installés à l'intérieur de magasins partenaires, qui ont manifesté leur intérêt à suivre la circulation quotidienne des chalands devant leur pas de porte. Cette technologie a permis de maintenir un suivi de la fréquentation des rues commerçantes durant toute l'année 2020. N'ayant pas d'autre année de comparaison, la période de référence a été déterminée entre le 01/01/2020 et le 15/03/2020.

CARTE 1 : POINTS DE COMPTAGE DES PASSANTS SUR LES PRINCIPALES ARTÈRES COMMERCANTES BRUXELLOISES

Cartographie des points de comptage



Source :hub brussels 2020

Évolution globale

Les comptages continus sur l'année 2020 montrent que la fréquentation des artères commerçantes bruxelloises a fortement diminué dès la 12ème semaine (16 au 22 mars), période à laquelle uniquement les commerces essentiels ont pu rester ouverts.

Les principales rues commerçantes bruxelloises ont perdu en moyenne 73% de leur clientèle durant cette 12ème semaine et jusqu'à 85 % de leur clientèle durant le confinement. Cette faible fréquentation a duré plus de 7 semaines jusqu'au 11 mai, date à laquelle les commerces non-essentiels¹⁴ ont pu de nouveau accueillir leurs clients (phase 1B du déconfinement – semaine 20).

¹⁴ Un commerce non-essentiel est un magasin qui n'est pas repris dans la liste des commerces essentiels http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=2020-10-28&numac=2020010455%0D%0A#

Les artères commerçantes ont dû donc attendre la 20^{ème} semaine pour récupérer 54 % de leur clientèle habituelle.

La fréquentation hebdomadaire a continué à croître avec 61% de la clientèle habituelle lors de la réouverture des commerces de contact (coiffeur, massage, fitness, etc.) le 18 mai (phase 2 – semaine 21).

Le 8 juin, c'était la réouverture des cafés et restaurants (phase 3 – semaine 24). La fréquentation globale des rues commerçantes bruxelloises s'est stabilisée au-dessus des 65 % de la fréquentation habituelle durant tout le mois de juin.

Les mois de juillet et d'août ont été plus calme avec une fréquentation ne dépassant pas les 60 % de la clientèle habituelle.

A partir du 27 juillet 2020 (semaine 31), le shopping et les courses alimentaires ne pouvaient plus s'effectuer qu'individuellement suite à une augmentation temporaire du nombre de contaminations. La durée des courses était également limitée à 30 minutes. Parallèlement, cette période marquait également le lancement des soldes d'été 2020, reportées cette année. Ce report n'a cependant pas été profitable pour les commerçants. Ainsi, le centre de Bruxelles n'a attiré que seulement 40 % de sa clientèle habituelle.

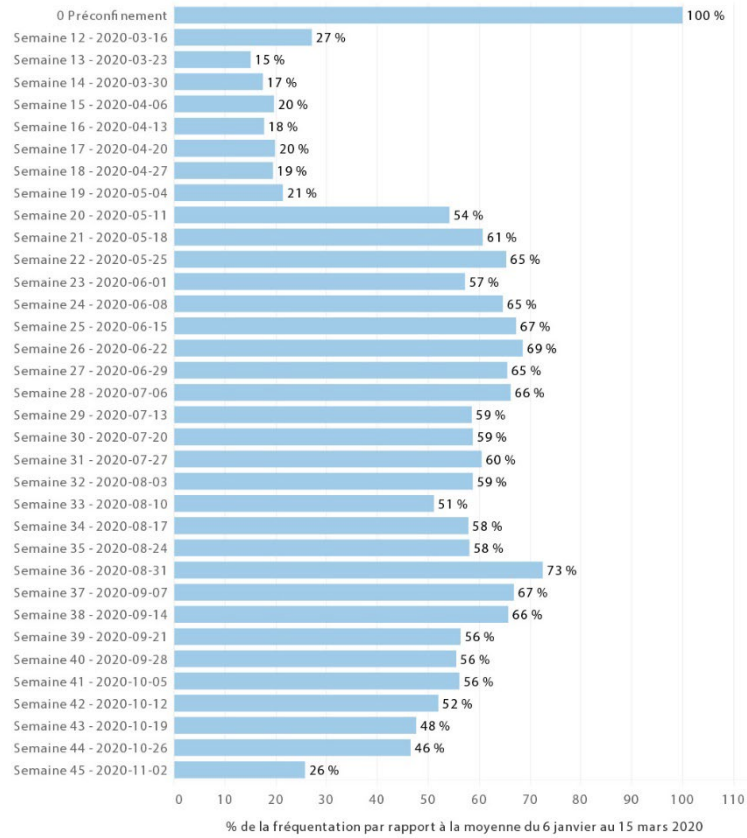
A partir du 20 août (semaine 34), le nombre de contaminations s'est stabilisé et cela a permis un retour à la normal pour le shopping. Le CNS autorisait désormais d'effectuer les courses alimentaires et le shopping à deux personnes, sans limite de temps particulière. Conséquence : **La fréquentation de l'ensemble des rues commerçantes est remontée à 58 % de son niveau usuel.**

La semaine du 31 août (semaine 36), voit se dérouler la rentrée scolaire, sur base du code jaune, à 5 jours par semaine., Dans ce contexte, on observe un pic de fréquentation sur les principales artères commerçantes. L'ensemble des artères commerçantes bruxelloises récupèrent alors **jusqu'à plus de 70 % de leurs consommateurs.**

Par la suite, la fréquentation habituelle globale va régresser graduellement de **10 % en septembre et en octobre. Jusqu'à atteindre le début du mois de novembre et le deuxième confinement.**

Le 2 novembre, la Belgique entre dans une 2^{ème} phase de confinement. La fréquentation du tissu commercial bruxellois plonge de nouveau pour attirer 26 % de niveau habituel.

GRAPHIQUE 11 : ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION POUR TOUS LES POINTS DE COMPTAGE ÉTUDIÉS

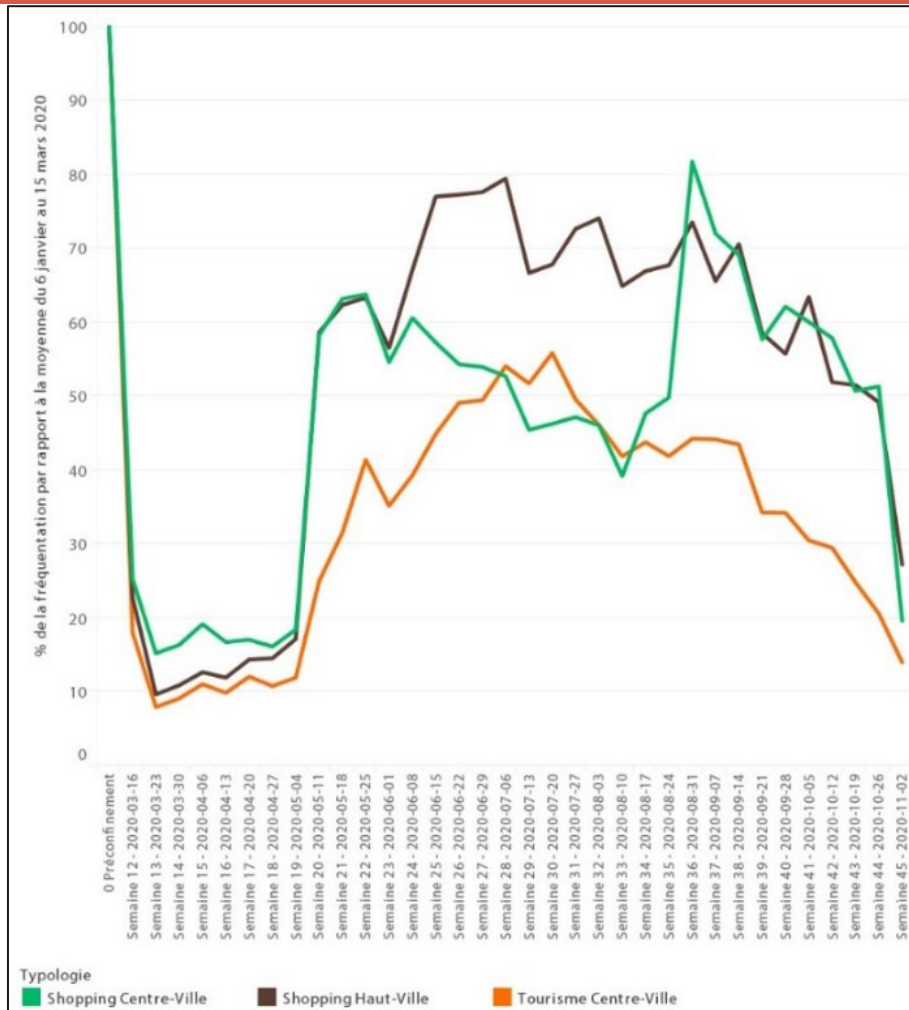


source:hub.brussels 2020

Évolution par type de quartier commerçant

Dans la section précédente nous étudions l'impact global de la crise sur les flux piétons. Cependant, nous avons identifié un impact très différent suivant le type de quartier commerçant. Ces différences sont détaillées dans le tableau et les graphiques ci-dessous (source : hub.brussels 2020) :

GRAPHIQUE 12 : ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION POUR LES TYPOLOGIES : SHOPPING CENTRE-VILLE, SHOPPING HAUT-VILLE ET TOURISME CENTRE-VILLE



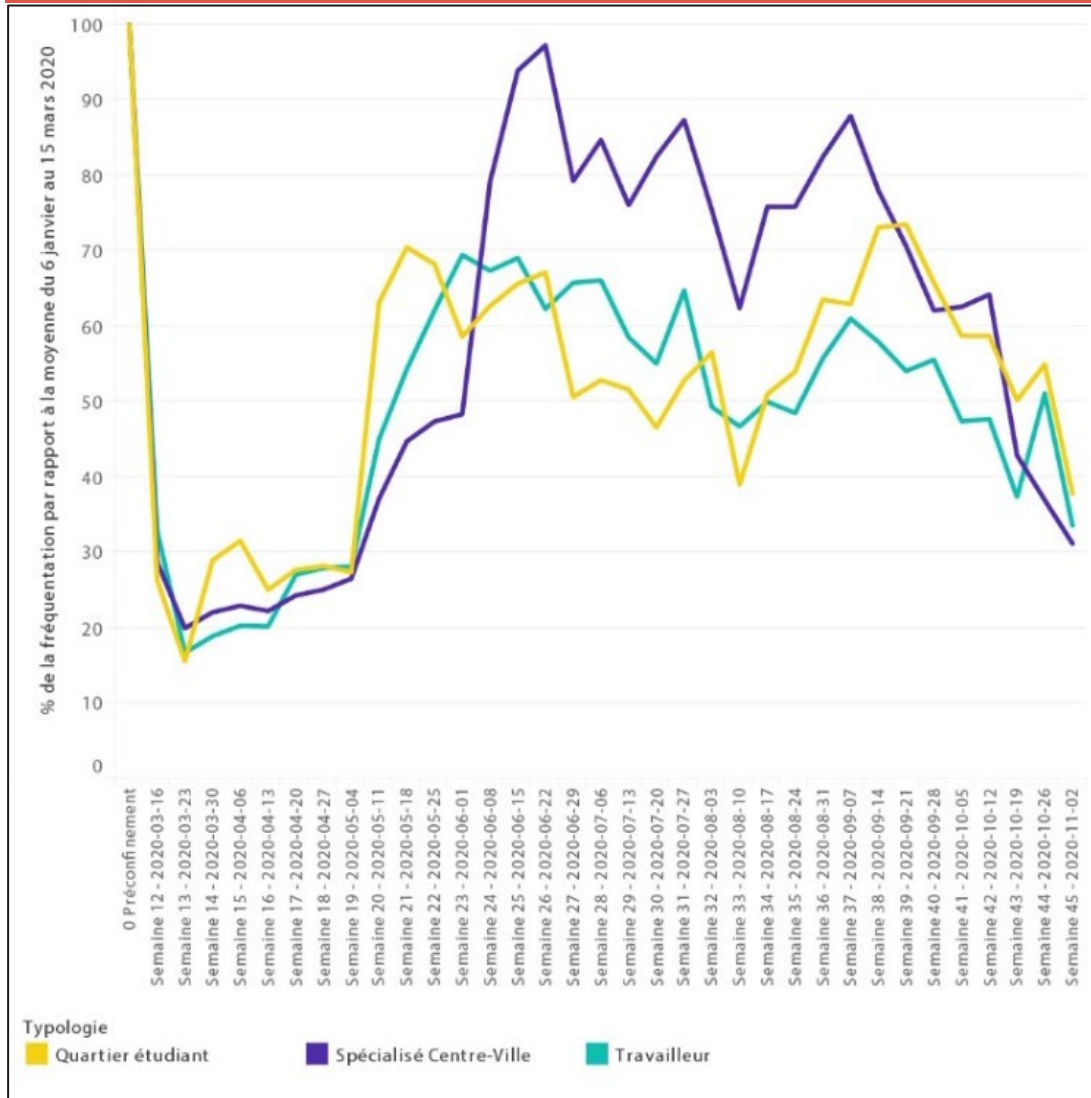
source:hub.brussels 2020

GRAPHIQUE 13 : ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION POUR LES QUARTIERS : PROXIMITÉ 1^{ÈRE} COURONNE ET PROXIMITÉ 2^{ÈME} COURONNE



source:hub.brussels 2020

GRAPHIQUE 14 : ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION POUR LES TYPOLOGIES : QUARTIER ÉTUDIANT, SPÉCIALISÉ CENTRE VILLE, TRAVAILLEUR



source:hub.brussels 2020

Typologie	Définition	Impact
Quartiers de proximité 1ere couronne	Rues commerçantes de quartiers situés entre les boulevards de la Petite Ceinture et la Moyenne Ceinture de boulevard Churchill (au sud), les Boulevards militaires (à l'est: Général Jacques, Général Meiser, Brand Whitlock, August Reyers, Général Wahis) et les voies de chemin de fer (à l'ouest). De par son extension spatiale, la Ville de Bruxelles est considérée à part.	<ul style="list-style-type: none"> - Premier confinement : quartiers résilients. Maintien entre 25% et 35% de leur clientèle grâce à leur importante offre alimentaire et de biens essentiels - Déconfinement : Il faut attendre la réouverture du secteur horeca pour récupérer 75% de la clientèle - Début du second confinement : Maintien de 40% de chaland
Quartiers de proximité 2eme couronne	Rues commerçantes de quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la Moyenne Ceinture : du Boulevard Churchill (au sud), les Boulevards militaires (à l'est: Général Jacques, Général Meiser, Brand Whitlock, Auguste Reyers, Général Wahis) et les voies de chemin de fer (à l'ouest).	<ul style="list-style-type: none"> - Premier confinement : quartiers résilients. Maintien entre 25% et 35% de leur clientèle grâce à leur importante offre alimentaire et de biens essentiels - Déconfinement : la fréquentation atteint 70% de niveau habituel dès la 2ème semaine de déconfinement et la totalité de leur clientèle en 3ème semaine. - Début du second confinement : Maintien de 40% de chaland
Shopping Centre-Ville	Rues commerçantes du centre-ville spécialisées bénéficiant d'un flux de plus de 20.000 piétons par jour (en temps normal)	<ul style="list-style-type: none"> - Premier confinement : Perte de 80 à 90% de fréquentation. - Déconfinement : Récupère jusqu'à 60% de la clientèle durant le mois de mai mais celle-ci s'est effilochée durant les grandes vacances jusqu'à connaître un rebond à la rentrée scolaire de 80% - Début du second confinement : écroulement de la fréquentation
Shopping Haut-Ville	Rues commerçantes du Haut de la ville orientées majoritairement Shopping (Chaussée d'Ixelles, Avenue Louise ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Premier confinement : Perte de 80 à 90% de fréquentation - Déconfinement : le mois de mai permet de renouer avec un niveau de fréquentation de 60% et jusqu'à 80% de celle-ci à la fin du mois de juin. Les artères du Haut de la ville ont connu un déconfinement beaucoup plus rapide que le centre-ville. - Début du second confinement : maintien de 25% de la clientèle habituelle (tendance à confirmer)
Spécialisé Centre-Ville	Rue commerçantes du Centre-ville abritant des secteurs d'activité bien précis (horeca, seconde-main, stylisme, galerie, chocolat ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Premier confinement : Perte de 80 à 90% de fréquentation - Déconfinement : un second souffle tardif se fait sentir à la fin du mois de juin. La place du Jeu de Balle et la rue Antoine Dansaert ont su profiter de la réouverture des marchés, des restaurants et des cafés ainsi que de la météo clémente. La fréquentation a fortement diminué en août pour repartir à la hausse à la rentrée scolaire. - Début du second confinement : perte de 70% de fréquentation
Tourisme Centre-Ville	Artères commerçantes du Centre-ville accueillant principalement des touristes.	<ul style="list-style-type: none"> - Premier confinement : Perte de 80 à 90% de fréquentation - Déconfinement : Seulement un tiers de leurs visiteurs début juin. Un pic de fréquentation s'opère à la fin du mois de juillet, ce qui permet de réatteindre 50% de la clientèle. Dès la fin du mois de juillet, une diminution régulière de la fréquentation est à noter jusqu'à de nouveau perdre 85% de leur la clientèle habituelle au début du deuxième confinement.

Conclusion

Au vue des données récoltées, il apparaît clairement que la localisation d'un commerce peut avoir un impact déterminant sur sa fréquentation même s'il n'est pas concerné par les fermetures imposées par la crise sanitaire. Les commerces de proximité ont fait le (presque) pleins dans les quartiers habités par une population non-touristique durant le 1^{er} confinement. Les quartiers plus touristiques ou bien de shopping, quant à eux, enregistrent les différences de fréquentation les plus importantes. Les magasins de produits essentiels qui étaient dans ces zones ont donc aussi souffert malgré la possibilité pour eux de rester ouverts.

Par ailleurs, les fréquentations enregistrées lors du déconfinement indiquent des chiffres plus faibles qu'en temps normal pour tous les types de quartiers. On peut imaginer l'impact négatif pour les commerçants, spécialement pendant la période des soldes qui a eu lieu en août durant les vacances et la canicule.

2.2.2. Les ménages : la situation financière des ménages bruxellois s'est fortement dégradée lors du confinement du printemps et reste difficile à l'automne, en particulier pour les indépendants

Les conséquences économiques du Covid-19 ont pesé négativement sur le niveau de revenu des ménages bruxellois, notamment à travers une détérioration de leur situation sur le marché du travail (voir chapitre 2.1.3.).

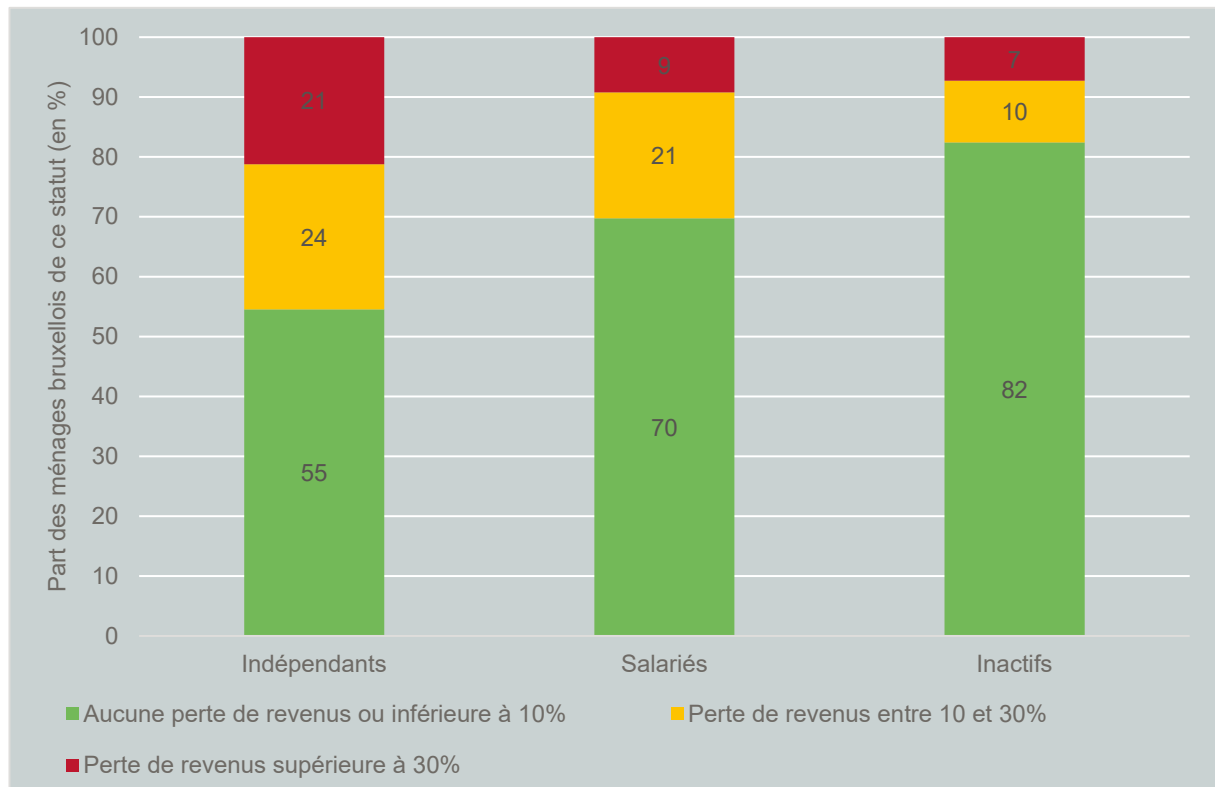
Selon l'enquête de la BNB auprès des consommateurs, **34 % des ménages bruxellois ont souffert de pertes de revenus en lien avec le Covid-19 au plus fort de la crise durant les mois d'avril et mai 2020**. De plus, pour ces deux mêmes mois, **plus d'un ménage sur dix se trouvait en situation extrêmement vulnérable**. Cela signifie que ce ménage doit faire face à une perte de revenu d'au moins 10 % combinée à un coussin d'épargne lui permettant de subvenir à ses besoins pendant maximum 3 mois.

Si la situation s'est améliorée progressivement durant l'été, elle reste néanmoins difficile à l'automne comme le confirment les dernières données disponibles : **9 % des ménages bruxellois estimaient encore avoir perdu au moins 30 % de leurs revenus en raison de la crise en novembre 2020**. À titre de comparaison, cette proportion était de 14 % en avril et mai et de 7 % en octobre.

La situation est particulièrement compliquée pour les indépendants bruxellois (graphique 15). Les résultats de l'enquête de novembre montrent que **45 % d'entre eux estiment avoir perdu au moins 10 % de leurs revenus**. Cela marque une légère amélioration par rapport au mois précédent où cette proportion s'élevait à 53 %. En comparaison, les travailleurs salariés sont relativement plus épargnés puisque 8 sur 10 reportent des pertes de revenus nulles ou inférieures à 10 %

La situation reste également difficile lorsque les prévisions de subsistance sont abordées. Plus de 28 % des ménages bruxellois qui ont subi une perte d'au moins 10 % de leurs revenus pendant la crise tiendraient moins d'un mois avec l'épargne dont ils disposent.

GRAPHIQUE 15 : PERTE DE REVENUS POUR LES MÉNAGES EN RAISON DE LA CRISE, SELON LE STATUT DU RÉPONDANT (RÉSULTATS DE NOVEMBRE 2020)



Source : BNB (enquête auprès des consommateurs - novembre 2020), calculs IBSA

L’incertitude reste de mise quant à l’évolution future de la situation financière des ménages. Cette situation doit être mise en perspective avec les mesures de soutien aux ménages mises en place par les autorités publiques depuis le mois de mars. Notamment la prime pour les locataires à bas revenus, le chômage temporaire pour les salariés et le droit-passerelle pour les indépendants. Ces mesures ont permis jusqu’à présent d’amortir temporairement le choc de la crise sur l’emploi et les revenus mais leur levée éventuelle à l’avenir risque de peser lourdement sur la situation financière des ménages.

2.2.3. La population active

La présente section a été réalisée sur base d'un rapport d'analyse et de prospective rédigé par view.brussels : Rapport d'analyse et de prospective : impact de la crise du Covid-19 sur le marché de l'emploi bruxellois . Pour plus d'informations, ce rapport peut être consulté sur le site Internet de view.brussels.

L'offre de l'activité économique dépend de la rencontre du capital humain et du capital physique. Ce sont les entreprises qui permettent cette rencontre. Pour maintenir l'offre, le capital humain, le capital physique et les entreprises doivent être préservés autant que possible de la crise.

La diminution des ventes liée à la crise peut contraindre la possibilité pour les entreprises de rémunérer les travailleurs. Certains secteurs et entreprises peuvent encaisser cette diminution de leurs activités productrices et garder (partiellement) leurs travailleurs, d'autres, déjà en difficulté antérieurement à la crise, n'ont pas cette possibilité. La mise à l'arrêt des travailleurs fragilise leur employabilité (ou position sur le marché du travail). Pour certaines franges de la population active, l'impact négatif de l'interruption de travail vient s'ajouter à une situation initiale déjà précaire et peut donc être particulièrement destructeur. A l'instar de la faillite pour les entreprises, le décrochage d'une partie de la population active du marché du travail représente un coût important pour la société. Dans cette section, nous identifions les segments de la population active pour lesquels la crise du Covid-19 aura probablement l'effet le plus destructeur.

2.2.3.1. Impact différencié selon le statut des travailleurs

La crise du Covid-19 affectera davantage les travailleurs précaires, qui exercent souvent leur métier dans les secteurs les plus affectés par cette crise (le commerce, l'Horeca), et les indépendants vulnérables. La montée de nouvelles formes de travail en Europe (temps partiel et travail temporaire ou temps partiel et indépendant complémentaire) implique que ces travailleurs sont plus vulnérables à une récession étant donné qu'ils ont un accès restreint à la protection sociale et aux droits des employés ainsi qu'une représentation limitée par les partenaires sociaux¹⁵.

La relance économique peut accentuer le recours aux formes de travail flexible via l'intensification de certaines formes « d'ubérisation » qui se matérialiseraient par un accroissement du recours au travail freelance (ou en sous-traitance) presté par des travailleurs sous statut indépendant¹⁶. L'avantage perçu pour les employeurs à ce type de statut, à savoir l'absence de responsabilités et d'obligations à remplir pour l'employeur face à cette catégorie de travailleurs est d'autant plus important que ces responsabilités et obligations ont augmenté dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Un dilemme est alors susceptible d'émerger chez les travailleurs freelance : « soit choisir leur santé et perdre leur revenu, soit conserver leur revenu et prendre le risque de tomber malade »¹⁷. Un autre incitant pour les employeurs à faire appel à cette catégorie de travailleurs réside dans la **flexibilité de l'activité freelance, qui permet de s'ajuster au rythme incertain d'une reprise économique.** Cela permet à l'employeur de rapidement arrêter de faire appel à la main d'œuvre si l'activité ne reprend pas ou peu, mais aussi de la faire travailler davantage que des salariés si le besoin s'en fait ressentir.

¹⁵ Eurofound, "Economic downturns expose the vulnerability of a growing number of precarious workers", 21 avril 2020.

¹⁶ Carte blanche de Martin Willems (CSC), "Les travailleurs freelances ne doivent pas être la chair à canon de la pandémie", *Le Soir*, 22 avril 2020. <https://plus.lesoir.be/296238/article/2020-04-22/les-travailleurs-freelances-ne-doivent-pas-etre-la-chair-canon-de-la-pandemie>

¹⁷ Idem.



2.2.3.2. Impact différencié selon les profils de la population active

Les inégalités risquent d'augmenter en ce qui concerne l'entrée ou le maintien à l'emploi. Si les employeurs ont davantage de choix pour recruter leurs travailleurs, les possibilités de discriminations s'accroissent¹⁸, aggravant la situation des groupes cibles habituellement discriminés¹⁹.

Genre – Généralement, en temps de crise économique, le risque de pertes d'emplois est plus accru chez les hommes, ou dans les secteurs à prédominance masculine (construction, transport...), car ceux-ci sont plus sensibles aux récessions²⁰. Les mesures de confinement et de sécurité sanitaire qui caractérisent la crise actuelle affectent également des secteurs à prédominance féminine, comme celui des titres-services au sein duquel de nombreuses aide-ménagères subissent un arrêt de travail forcé. On observe de fait que les salariés bruxellois de sexe masculin n'ont eu que légèrement plus recours au chômage temporaire que les femmes (27,9% pour les hommes et 26,7% pour les femmes en avril contre 9,2% et 8,5% en août)²¹. Au niveau des chiffres du chômage, les hommes semblent également plus touchés. On observe une augmentation annuelle en octobre d'environ 4% depuis août alors que le chômage des femmes n'augmente annuellement qu'entre 0 et 1,1%. Pour le secteur des titres-services comme d'autres secteurs caractérisés par une main d'œuvre essentiellement féminine (aide sociale, soins de santé...), l'impact de la crise – dans ses volets sanitaire, social et économique – se fait ressentir sur les conditions de travail. Déjà précaires, celles-ci sont d'autant plus mises à mal que les travailleurs de ces secteurs sont exposés de manière accrue au risque sanitaire, alors même que les métiers qu'ils exercent sont (habituellement) peu valorisés et mal rémunérés²². De nombreuses voix s'élèvent depuis le début de la crise sanitaire afin de revendiquer une revalorisation des conditions de travail pour ces métiers « de première ligne »²³.

Jeunes – Des difficultés d'entrée en emploi sont à anticiper chez les travailleurs plus jeunes (< 25 ans). Beaucoup de jeunes sont occupés dans des formes « atypiques » d'emploi au statut plus précaire et bénéficiant d'une protection moindre et/ou dans des secteurs fort impactés par la crise du Covid-19 (HoReCa ou commerce de détail par exemple)²⁴. On remarque en effet qu'au cœur de la crise, les jeunes travailleurs bruxellois ont été plus touchés. Alors que 38,7% des travailleurs de moins de 25 ans ont eu recours au chômage temporaire, il ne concernait qu'entre 24% et 28% des catégories plus âgées.²⁵ Cet impact différencié selon la classe d'âge s'atténue par contre considérablement en été. Au niveau du chômage, on observe également déjà un impact différencié chez les jeunes où, depuis avril, les DEI bruxellois de moins de 25 ans affichent une variation annuelle plus élevée. En octobre, on relève chez les jeunes des augmentations de 7,4% (< 25 ans) et de 11,1% (25 à 29 ans) contre +2,7% pour le chômage global. Par ailleurs, les jeunes et les futurs diplômés auront plus de difficultés d'insertion, et

¹⁸ Selon les propos de Stijn Baert (UGent) "Hoe zal België eruitzien na de coronacrisis? 'Vanaf nu gaat alles veranderen'", *VRT Nieuws*, 4 avril 2020.

¹⁹ Note interne du service anti-discrimination – Actiris Inclusive du 20 avril.

²⁰ Titan Alon, Matthias Doepke, Jane Omlstead-Rumstey, Michèle Tertilt (2020) 'The impact of Covid-19 on gender inequality', *CRC TR 224 Discussion Paper Series*, University of Bonn and University of Mannheim, Germany.

²¹ Onss (DmfA), ONEm, BCSS, calculs IBSA et view.brussels

²² Voir les propos de Pascale Vielle sur le site de l'UCLouvain à ce sujet : <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/les-soins-invisibles-et-mal-remuneres.html>

²³ « 'Premières de corvée', l'aide et les soins à domicile en première ligne », *Alter Echos*, 24 avril 2020. <https://www.alterechos.be/premieres-de-corvee-laide-et-les-soins-a-domicile-en-premiere-ligne/?fbclid=IwAR3q8YNPk66NHsyRluNip0RZctIsmV-HF6oNo-lIa183sJNNPITCESnComl>

²⁴ OIT, https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_741761/lang--fr/index.htm

²⁵ Onss (DmfA), ONEm, BCSS, calculs IBSA et view.brussels



accès à une moindre rémunération, y compris à long terme²⁶. Jan Denys (Randstad) indique que certaines tendances s'intensifieront en conséquence, dont l'allongement de la durée d'études pour repousser l'entrée sur un marché du travail incertain²⁷.

Faiblement qualifiés – Les faiblement qualifiés, qui dans un contexte bruxellois de forte demande de main d'œuvre diplômée, constituent historiquement un public qui rencontre des difficultés à s'intégrer sur le marché du travail subissent déjà un phénomène de déqualification en cascade qui pourrait s'aggraver suite à une contraction de la demande de travail liée à la crise. Sont inclus dans ce groupe les individus dont le diplôme a été obtenu à l'étranger et qui n'est pas reconnu en Belgique. Certains secteurs pourraient connaître une augmentation de leurs besoins en matière de personnel faiblement qualifié, mais il est loin d'être acquis que cela sera suffisant ni que les conditions de travail (notamment en termes de types de contrats ou de durabilité de l'emploi) seront satisfaisantes en termes de « qualité ».

Origine étrangère – Le monitoring socio-économique démontre depuis sa première édition en 2015 que le marché du travail belge est ethno-stratifié : les personnes d'origine étrangère sont ainsi surreprésentées dans l'inactivité et le chômage, et ont un taux d'emploi plus faible que les personnes d'origine belge. Par ailleurs, elles ont le plus souvent une occupation dans les secteurs dans lesquels les conditions de travail sont difficiles, le salaire bas et les contrats précaires. Ainsi un certain nombre de groupes d'origine étrangère sont surreprésentés dans l'HoReCa, le commerce de détail ou les titres-services.

Plus âgés – La crise du Covid-19 risque d'engendrer une probable continuation de la tendance au vieillissement de la main d'œuvre au vu du risque de nouvelles discussions sur le report de l'âge d'accès à la pension²⁸. La sécurité sociale joue actuellement son rôle pour pallier les pertes de revenu temporaires, voire prolongées, alors même que ses recettes diminuent. L'accroissement des dépenses durant les temps forts de la crise conduira à une nécessaire recherche de sources de refinancement dans un second temps²⁹. Les travailleurs plus âgés sont par ailleurs régulièrement victimes de discrimination sur le marché du travail, et ce dès 45 ans (Unia, 2019³⁰). Ce phénomène pourrait s'amplifier, comme pour d'autres groupes cibles, du fait de la contraction de la demande de travail rendant les travailleurs plus âgés moins « attractifs » pour les employeurs que d'autres profils.

Chômeurs de longue durée - Les mesures d'accompagnement à l'emploi devraient viser à empêcher les nouveaux chercheurs d'emploi de devenir des chômeurs de longue durée. Ce faisant, il faudra veiller à ne pas laisser de côté le public composé des catégories plus « habituelles » de chercheurs d'emploi de longue durée préexistants (peu qualifiés, femmes, d'origine étrangère, plus âgés, etc.) et qui ont également besoin d'accompagnement et de réinsertion socio-professionnelle³¹. En effet, **les personnes qui étaient déjà au chômage avant la crise auront encore moins de chance d'être engagées durant une période de reprise économique difficile, d'une part en raison d'un contexte de production ralenti, d'autre part en raison d'un effet de « concurrence » avec de nouveaux chercheurs**

²⁶ Selon les propos de Bart Cockx (Ugent), « Près de 100 000 jeunes diplômés vont éprouver plus de difficultés à décrocher un premier emploi, *Le Soir*, 13 avril 2020. <https://plus.lesoir.be/294192/article/2020-04-13/pres-de-100000-jeunes-diplomes-vont-eprouver-plus-de-difficultes-decrocher-un>

²⁷ Selon les propos de Jan Denys (Randstad), "Het zal tien jaar duren om dit te verteren", *Knack*, 22 avril 2020

²⁸ Idem.

²⁹ « Le déficit de la sécu risque d'atteindre une dizaine de milliards d'euros », *L'Echo*, 2 avril 2020. <https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/le-deficit-de-la-secu-risque-d-atteindre-une-dizaine-de-milliards-d-euros/10218426.htm>

³⁰ https://www.unia.be/files/Documenten/Brochures/Brochure_discrimination_age_2019.pdf

³¹ Jan Denys (Randstad), "Het zal tien jaar duren om dit te verteren", *Knack*, 22 avril 2020.

d'emploi à l'employabilité plus élevée. Face à l'intensification des difficultés de mise ou de maintien à l'emploi pour certains publics, certains experts préconisent d'alléger les conditions d'accès aux allocations de chômage complet³². Dans la continuité des mesures prises par le gouvernement fédéral en début de confinement (suspension des contrôles de disponibilité, non prise en compte de la période dans le calcul de la dégressivité), cela nécessite une réflexion sur l'accompagnement dans la recherche d'emploi (et la vérification des démarches entreprises par le chercheur d'emploi).

Concernant les publics de chercheurs d'emploi, les groupes cités ci-dessus, déjà public-cibles dans la politique régionale de l'emploi, risqueront de connaître une fragilisation plus forte dans ce contexte de crise. On peut y ajouter les cheffes (et chefs) de famille monoparentale.

Il semble utile d'ajouter, concernant les publics susceptibles de contacter Actiris (ou d'autres organismes liés à l'obtention de droits sociaux), la problématique de l'accès aux services, et plus largement au recours aux droits, notamment dans sa dimension liée à la fracture numérique. Les services étant, durant le confinement, uniquement accessibles à distance par voie informatique ou contact téléphonique, les moyens de communication utilisables peuvent contribuer à éloigner de l'offre des services publics certains publics précarisés³³. Durant le confinement d'automne, Actiris a maintenu trois de ses antennes accessibles sur rendez-vous pour pallier en partie ce problème³⁴.

Rappelons que bien souvent les individus peuvent être ou sont rattachés simultanément à plusieurs groupes cibles. La combinaison et le croisement des caractéristiques qui composent le profil des individus sont une invitation à prendre au sérieux le concept d'inter-sectionnalité afin d'appréhender les phénomènes d'inégalités d'accès à l'emploi, et de risque de basculement vers le chômage de longue durée.

Enfin, un enjeu de *matching* émergera vraisemblablement, lié à l'inadéquation probable entre le profil des travailleurs indemnisés/en recherche d'emploi et les besoins (urgents) des entreprises dans certains secteurs. **Se posera la question de la probabilité de réinsertion des travailleurs ayant perdu leur emploi en regard de leur profil de qualification et du niveau des besoins potentiels des entreprises avec, à la clé, la question des mobilités et des reconversions professionnelles.**

³² Bart Cockx, Koen Declercq, Muriel Dejemeppe, Bruno Van der Linden, « L'assurance-chômage belge face à la crise du COVID-19 », *Regards économiques*, Focus 24 - 2 avril 2020.

³³ L'Observatoire de la Santé et du Social a montré, dans un cahier thématique de 2016 consacré au non-recours au droit, le rôle de frein que peuvent jouer les canaux de communication dans cette problématique. Observatoire de la Santé et du Social, « Aperçu du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise », *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*.

³⁴ Actiris, « Les services d'Actiris repassent au 100% digital », 29 octobre 2020, <https://press.actiris.be/les-services-dactiris-repassent-au-100-digital>



2.3. LES LEVIERS POUR LA REPRISE

Les deux premières sections de ce volet économie-emploi visent à décrire l'étendue de la crise du Covid-19 sur l'activité économique et le marché du travail et à identifier les acteurs économiques plus durement touchés. Cette section traite des principaux enjeux qui doivent être appréhendés pour traverser la crise et assurer une reprise économique aussi vigoureuse que possible. Le premier levier pour la reprise est la sauvegarde d'un maximum d'entreprise. En effet, la régénération d'un tissu d'entreprises est un processus long et coûteux et le meilleur moyen de relancer la production une fois les mesures sanitaires tombées est de garder en vie les entreprises existantes. Le second levier pour la reprise est l'accompagnement des (nouveaux) demandeurs d'emploi inoccupés sur le marché du travail. Le troisième levier proposé consiste à orienter les politiques d'aides vers certains secteurs dont l'activité rayonne sur le tissu économique bruxellois. Ces secteurs sont ceux qui font intensément appel aux ressources bruxelloises dans leur processus de production.

2.3.1. Limiter le nombre de faillites

La situation de crise prolongée malgré un rebond temporaire augmente les risques de faillite. Ceux-ci ne concernent plus seulement les structures déjà fragiles avant la crise. Des entreprises saines avant la crise doivent faire face à des problèmes de liquidités qui, à mesure que la crise se prolonge, peuvent se muer en insolvabilité et conduire à la faillite. Les résultats de l'enquête ERMG du 21 octobre 2020 montrent qu'environ 25 % des répondants bruxellois déclarent que la faillite est probable à très probable dans les semaines ou mois à venir³⁵.

Dans ce contexte, **la situation des indépendants et des petites entreprises bruxellois apparaît comme particulièrement critique**. Leurs pertes en termes de chiffre d'affaires depuis le début de la crise sont beaucoup plus élevées que pour les autres catégories d'entreprises. De plus, il s'agit de petites structures pour lesquelles l'accès au crédit est plus difficile. Avec une marge de manœuvre réduite pour régler leurs problèmes de liquidité, un grand nombre d'entre elles feront probablement face à une situation d'insolvabilité et un risque de faillite accru dans les semaines qui viennent.

Le gouvernement régional et les pouvoirs locaux sont conscients de cet enjeu concernant les problèmes de liquidité des entreprises et ont mis en place différentes mesures pour soulager la trésorerie des entreprises fragilisées. Les mesures de soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et des communes bruxelloises sont respectivement détaillées dans les sections 2.3.1.1 et 2.3.1.2 :

2.3.1.1. Mesures de soutien de la Région de Bruxelles-Capitale

Le **tableau 2** suivant présente un récapitulatif des différentes aides régionales (en application et en cours de préparation) destinées à soutenir les entreprises touchées par la crise du Covid-19.

³⁵ Ce pourcentage important pourrait toutefois être gonflé par une sur-représentativité des indépendants dans l'échantillon des répondants bruxellois.

TABLEAU 2 : MESURES DE SOUTIEN DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

EN APPLICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	MONTANTS	TYPES DE MESURES
SOUTIEN À DES ORGANISMES ÉCONOMIQUES			
Renforcement du 1819	hub.brussels	-	Information tous publics
CED – soutien supplémentaire	CED, en collaboration avec hub.brussels, Guichets d'économie locale, finance&invest.brussels	200 K€	Accompagnement d'entreprises
Soutien aux Coopératives d'emploi	finance&invest.brussels	2 000 K€	Crédits aux entreprises
Soutien aux organismes de Micro-crédit	Microstart/Crédal	500 K€	Crédits aux entreprises
PRIME UNIQUE COVID-19			
Prime unique (4.000€) – dont extension	BEE	106 912 K€	Primes aux entreprises
Prime unique Economie Sociale	BEE	384 K€	Primes aux entr. éco.soc.
Prime unique titres-services	BEE	20 000 K€ + 10 000 K€	Primes Entreprises de Titres Services
Prime Agriculture urbaine (3.000€)	BEE	200 K€	Primes aux entreprises d'AU
PRIME COMPENSATOIRE			
Prime compensatoire (2.000€)	BEE	102 000 K€	Primes aux entreprises
Prime compensatoire Economie Sociale	BEE	174 K€	Primes aux entr. éco.soc.
Autres soutiens			
Prime Taxi	BM		Primes aux entreprises
Prime Comext	BEE	Max. 500 K€	Primes aux entreprises
Prêt subordonné HORECA	finance&invest.brussels	40 000K€	Crédits aux entreprises
Prêt Proxi	finance&invest.brussels	1 000 K€/an	Crédits aux entreprises
Prime Event	BEE	39 240 K€	Primes aux entreprises
Prime Hôtel	BEE	16 000 K€	Primes aux entreprises
Soutien au secteur ICC	BEE	1 900 K€	Primes aux entreprises
SOUTIEN AU SECTEUR DES TITRES-SERVICES			
Fonds de formation titres-services	BEE	583 K€	Primes aux entreprises
Titres-services: complément au personnel	BEE		Primes aux entreprises
Titres-services: prolongation des délais	BEE		Primes aux entreprises

Source : BEE, Monitoring impact coronavirus. Données du 10 novembre 2020.

Description de l'utilisation effective de certaines de ces aides régionales (situation au 10 novembre 2020)

Prime Comext :

- 34 octrois pour un montant total de 50 372,83€
- 6 refus
- 17 classés sans suite
- 0 dossiers en cours de traitement

Prime entreprises culturelles et créatives (2 000 €) :

- Nombre de demandes reçues: 299
- Nombre de demandes approuvées : 252 pour un montant de 504 000 €.
- Nombre de demandes refusées : 37
- Nombre de demandes en suspens : 10

Aide au secteur de l'évènementiel, du monde de la nuit, du tourisme et de la culture :

(Période d'introduction des demandes 04/11 au 04/12/2020)

- Nombre de demandes reçues: 1 023
- Nombre de demandes approuvées : 660 dont 79 payées pour un montant de ~349 000€.

Aide aux hôtels et apart-hotels :

(Période d'introduction des demandes 26/10 au 13/11/2020):

- Nombre de demandes d'aides introduites: 69 (~8,456 Mio€)
- Nombre d'aides octroyées: 46 (~5,607 Mio€)
- Dont 13 déjà payées (~1,582 Mio€).

Le fonds de formation titres-services :

Formations phase 1 : webinaires destinés aux encadrants : coût total : 43 927 €

Formations phase 2 : Formations dispensées aux aide-ménagères : 14 dossiers valides pour un montant total de 18 232 € et 224 travailleurs formés.

Titres services :

Mesure 1 – prime unique :

- 968 000,00 € (242 entreprises, payé le 16/06/2020)

Mesure 2 - aide aux travailleurs :

- Mars -avril : 6 629 954,49 € (161 entreprises, pour 15 226 travailleurs, payé le 16/06/2020)
- Mai (+ corrections mars et avril): 1 893 494,84 € (156 entreprises, pour 14 001 travailleurs, payé le 13/07/2020)
- Juin : 823 360,04 € (270 entreprises, 7 776 travailleurs, date de paiement pas encore disponible)
- Corrections finales : 74 934,50 € (17 entreprises, 270 travailleurs, date de paiement pas encore disponible)

Mesure 3 - intervention majorée :



- Juin : 216 314,00 € (317 entreprises, payé le 09/06/2020)
- Juillet : 3 060 216,00 € (460 entreprises payé, le 27/07/2020)
- Octobre : 1 193 668,00 € (nombre d'entreprises et date de paiement pas encore disponible).

Mission HoReCa :

Depuis la nouvelle fermeture de l'horeca le 19 octobre, les demandes de prêt ont augmenté. Ce sont principalement les restaurants et cafés qui font appel au prêt horeca. Depuis sa création, près de 40 prêts ont été accordés. Des critères d'éligibilité ont été établis et les raisons principales de rejet d'un dossier sont un nombre insuffisant d'équivalents temps plein ou une situation comptable défavorable.

TABLEAU 3 : DEMANDE DE PRÊT

STATUT DE LA DEMANDE	RESTAURANTS CAFÉS	HÔTELS	FOURNISSEURS	TOTAL
Rejeté	34	6	10	50
Abandonné	0	0	1	1
En attente	5	1	1	7
En cours	6	3	3	12
Prêt accordé	17	11	11	39

Source : Monitoring impact coronavirus. Données du 10 novembre 2020.

Primes Covid-19 :

Parmi toutes les primes reprises dans le tableau récapitulatif, les plus importantes (en termes de volume) sont la prime Covid-19 (4 000€) et la prime compensatoire (2 000€). Les sections suivantes présentent la mise en place de ces deux primes et leur utilisation.

Mise en place des primes Covid-19

a. Prime Covid-19

Suite à l'entrée en confinement et à la fermeture de nombreuses activités, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place la prime unique Covid-19 visant à limiter les dégâts économiques et soutenir les entreprises touchées affectées par les mesures d'urgence prises pour limiter la propagation du Covid-19. Les entreprises pouvant en bénéficier devaient remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

- > compter au maximum 50 travailleurs en équivalents temps plein ;
- > exercer une activité reprise dans l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux n° 2020/019, telle qu'inscrite sous les activités T.V.A. à la Banque-Carrefour des Entreprises au 18 mars 2020 ;
- > avoir au moins un siège d'exploitation sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

La période d'introduction de demande de cette prime allait du 8 avril 2020 au 1^{er} juin 2020. Une seule demande pouvait être introduite par entreprise. Les bénéficiaires de cette **prime unique Covid-19** pouvaient se voir octroyer **4 000 € par siège d'exploitation** situé en Région de Bruxelles-Capitale, avec un maximum de 20 000 € par entreprise.

Les bénéficiaires potentiels visés par la prime Covid-19 sont notamment les entreprises actives dans des activités économiques faisant partie :

- > du commerce non-alimentaire ;
- > de l'horeca ;
- > des activités de services.

b. Prime compensatoire Covid-19

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a également mis en place quelques semaines plus tard une prime compensatoire Covid-19³⁶ à destination des entreprises ayant connu une baisse significative d'activité en raison des mesures prises pour lutter contre la propagation du COVID-19. Cette prime était accessible à :

- > l'indépendant en entreprise personne physique ayant bénéficié du droit passerelle complet pour mars ou avril 2020 ;
- > la société dont le gérant a bénéficié du droit passerelle complet pour mars ou avril 2020 ;
- > la société (dont le gérant n'est pas un travailleur indépendant) ou l'association, si plus de la moitié des travailleurs est en chômage temporaire dans le cadre du COVID-19 en mars ou en avril 2020 ;

De plus, l'entreprise qui pouvait potentiellement en bénéficier était celle qui :

- > comptait au maximum 5 travailleurs en équivalents temps plein ;
- > avait connu une baisse significative d'activité en raison des mesures prises pour lutter contre la propagation du COVID-19 ;
- > n'avait pas déjà bénéficié d'une autre prime demandée à une Région, une Communauté ou un organisme d'intérêt public ou d'une de ses entités, dans le cadre de la crise Covid-19 ;
- > ne pouvait être ni une entreprise publique, ni une entreprise exerçant des missions d'intérêt général, ni une entreprise dont l'objet social n'a pas de caractère économique, ni une entreprise dont le financement d'origine publique dépasse 50 % ;
- > disposait d'au moins un siège d'exploitation sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

La période d'introduction de demande de cette prime allait du 8 juin 2020 au 30 juin 2020. Une seule demande pouvait être introduite par entreprise. Les bénéficiaires de cette **prime compensatoire Covid-19** pouvaient se voir octroyer **2 000 €**.

Les catégories de bénéficiaires potentiels visées par la prime compensatoire incluent notamment les suivantes :

- > les indépendants en entreprise, en ce compris les professions libérales, médicales et paramédicales ;

³⁶ AGRBC de pouvoirs spéciaux n°2020/030 du 28 mai 2020 relatif à l'aide aux entreprises qui subissent une baisse d'activité en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article.pl?numac=2020010391&caller=list&article_lang=F&row_id=1&numero=1&pub_date=2020-06-03&language=fr&du=d&fr=f&choix1=ET&choix2=ET&fromtab+=mofxt+UNION+montxt+UNION+modtxt&nl=n&trier=promulgation&sql=numac+=%272020010391%27&rech=2&tri=dd+AS+RANK+&rech_numac=2020010391

- > les associations dont l'objet social a un caractère économique.

Demandes et octrois des primes Covid-19

Ces deux primes Covid-19 ont été gérées par Bruxelles Economie et Emploi (BEE) qui se chargeait de vérifier le respect des conditions d'octroi et traiter les demandes.

Selon les informations fournies par BEE, 40 132 entreprises ont introduit une demande d'une des deux primes Covid-19 et 37 185 entreprises ont réellement pu en bénéficier. Cela représente un taux d'octroi de 93 %. Les demandes et les bénéficiaires se répartissent, selon les primes, comme suit :

- > 20 277 entreprises ont introduit une demande de **prime Covid-19** pour 23 006 sièges d'exploitation. Cette prime a été octroyée à 19 856 entreprises pour 22 489 sièges d'exploitation, soit un **taux d'octroi de 98 %**.
- > 21 000 entreprises ont introduit une demande de **prime compensatoire Covid-19**. Cette prime a été octroyée à 17 329 entreprises, soit un **taux d'octroi de 82 %**.

Budget alloué pour les primes Covid-19

Le **budget initialement prévu** pour les primes Covid-2019 s'élève à **208 912 000 €**. Les demandes introduites par les entreprises auraient consommé 134 126 000 € du budget (64 % du budget initial). Le **montant qui a réellement été consommé s'élève à 124 614 000 € (60 % du budget initial)**.

Le détail du budget par prime est présenté dans le tableau suivant.

TABLEAU 4 : BUDGET PRÉVU ET BUDGET CONSOMMÉ SELON LES PRIMES COVID-19

<i>Primes Covid-19</i>	<i>Budget initial</i>	<i>Budget potentiellement consommé</i>	<i>Budget réellement consommé</i>
<i>Prime Covid-19</i>	106 912 000 €	92 024 000 € (86 % du budget initial)	89 956 000 € (84 % du budget initial)
<i>Prime compensatoire Covid-19</i>	102 000 000 €	42 102 000 € (41 % du budget initial)	34 658 000 € (34 % du budget initial)
<i>TOTAL</i>	208 912 000 €	134 126 000 € (64 % du budget initial)	124 614 000 € (60 % du budget initial)

Source : BEE

Bénéficiaires des primes Covid-19

a. Prime Covid-19

Selon les estimations de BEE, **18 % de la population globale des entreprises³⁷** aurait pu bénéficier de la prime unique Covid-19 (population estimée éligible). Les entreprises ayant effectivement bénéficié de cette prime représentent :

- > 12 % de la population globale des entreprises, soit **plus d'une entreprise sur dix** ;
- > 69 % de la population estimée éligible, soit près de sept entreprises éligibles sur dix.

Comme l'illustrent les chiffres du tableau suivant, **les deux secteurs les plus soutenus par la prime unique Covid-19** sont le **commerce et l'Horeca** (67 % à deux).

TABLEAU 5 : DISTRIBUTION DES PRINCIPAUX SECTEURS SOUTENUS PAR LA PRIME COVID-19 PAR SECTION NACE-BEL 2008

<i>Section NACE-BEL 2008</i>	
G – Commerce	38 %
I - Hébergement et restauration	29 %
S - Autres activités de services	14 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	10 %
L - Activités immobilières	5 %
R - Arts, spectacles et activités récréatives	4 %
Autres	1 %
TOTAL ³⁸	100 %

Source : BEE

b. Prime compensatoire Covid-19

Selon les estimations de BEE, **26 % de la population globale des entreprises aurait pu bénéficier de la prime compensatoire Covid-19** (population estimée éligible). Les entreprises ayant bénéficié de cette prime représentent :

- > 11 % de la population globale des entreprises, soit **plus d'une entreprise sur dix** ;
- > 41 % de la population estimée éligible, soit plus de quatre entreprises éligibles sur dix.

Comme l'illustrent les chiffres du tableau suivant, les secteurs les plus soutenus par la prime compensatoire Covid-19 sont **la construction, les activités spécialisées ; scientifiques et techniques ainsi que la santé humaine et action sociale**.

³⁷ Population des entreprises en statut actif, en situation juridique normale et ayant au moins une unité d'établissement en Région de Bruxelles-Capitale au 30/10/2020 (Source: BCE. Calculs BEE). Par entreprise est entendu toute entité possédant un numéro d'entreprise (ex. sociétés; indépendants; associations; fondations; etc.).

³⁸ La somme des pourcentages est légèrement supérieure à 100 % en raison des arrondis utilisés pour représenter les parts en nombres entiers (sauf pour la catégorie « autres »).

TABLEAU 6 : DISTRIBUTION DES PRINCIPAUX SECTEURS SOUTENUS PAR LA PRIME COMPENSATOIRE COVID-19 PAR SECTION NACE-BEL 2008

<i>Section NACE-BEL 2008</i>	
F - Construction	25 %
M - Activités spécialisées; scientifiques et techniques	21 %
Q - Santé humaine et action sociale	17 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	9 %
G - Commerce	7 %
J - Information et communication	5 %
H - Transports et entreposage	3 %
C - Industrie manufacturière	3 %
R - Arts; spectacles et activités récréatives	2 %
P - Enseignement	2 %
Autres	6 %
TOTAL	100 %

Source : BEE

Évolution de la situation des bénéficiaires de ces deux primes Covid-19

BEE a analysé l'évolution de la situation juridique des entreprises ayant bénéficié d'une des primes Covid-19. Avant de présenter les résultats de leur analyse, rappelons qu'au total **37 185 entreprises ont pu bénéficier d'une des primes Covid-19** dont :

- > 19 856 ont bénéficié de la prime Covid-19 ;
- > 17 329 ont bénéficié de la prime compensatoire Covid-19.

Entre le moment de leur demande et le 31 octobre 2020, seuls **399 des bénéficiaires** d'une des primes Covid-19 **ont connu une évolution défavorable de leur situation juridique**³⁹ dont :

- > 215 bénéficiaires de la prime Covid-19 ;
- > 184 bénéficiaires de la prime compensatoire Covid-19.

Parmi les bénéficiaires ayant connu une évolution défavorable de leur situation juridique, **252 ont cessé leur activité ou ont été dissoutes** dont :

- > 95 bénéficiaires de la prime Covid-19 ;
- > 157 bénéficiaires de la prime compensatoire Covid-19.

L'âge moyen des bénéficiaires ayant cessé leur activité ou ayant été dissoutes selon les primes sont les suivants :

- > 9 ans pour les bénéficiaires de la prime unique Covid-19 ;
- > 5 ans pour les bénéficiaires de la prime compensatoire Covid-19.

³⁹ C'est-à-dire le passage d'une situation juridique « normale » à une des situations juridiques suivantes: « Arrêt »; « Dissolution anticipée »; « Dissolution judiciaire ou nullité »; « Dissolution de plein droit par arrivée du terme »; « Ouverture de faillite »; « Fin du sursis »; « Révocation du sursis »; « Sursis ».

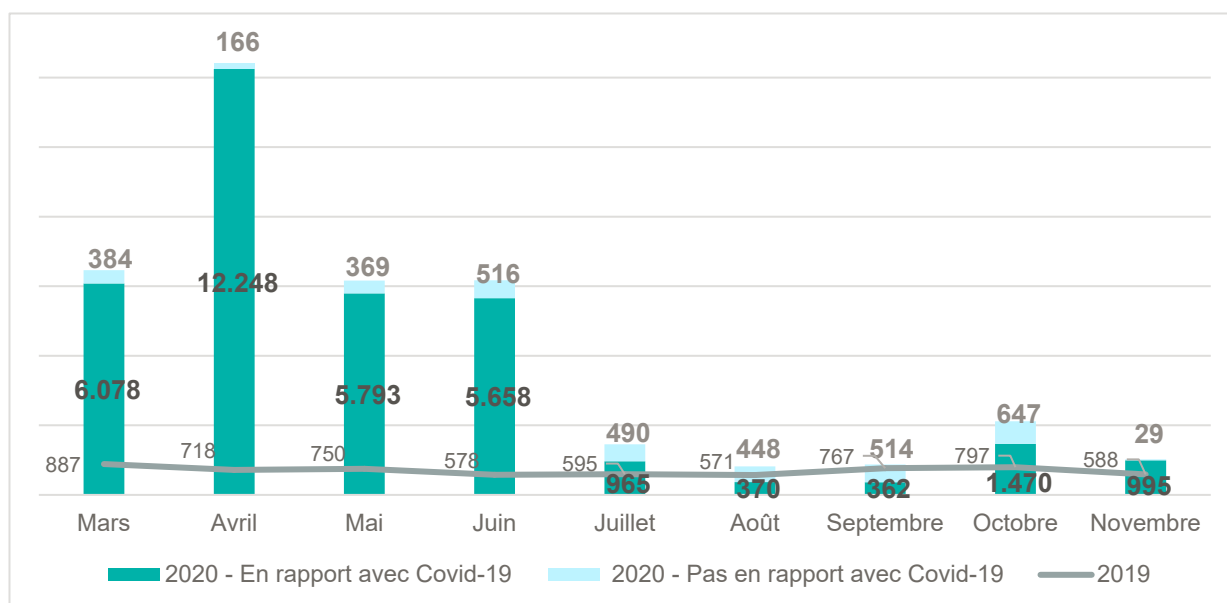
Renforcement du 1819

Hébergé par hub.brussels, le **1819** est le service régional d'information et d'orientation des entrepreneurs. C'est la porte d'entrée unique pour les entrepreneurs pour toute information sur les mesures d'aide mises en place par le Gouvernement bruxellois.

Depuis le 9 mars, le 1819 a traité **33 939 demandes** en rapport avec le Covid-19 et l'activité professionnelle, dont la majorité entre mars et juin (**graphique 16**). A titre de comparaison, ce service a traité 8 538 demandes en 2019.

Pour la période du lundi 5 octobre au dimanche 8 novembre 2020, le 1819 a comptabilisé 2 445 demandes. Sur les 2 445 questions posées au service 1819, 83 % concernaient les aides financières (2 019 demandes) et, plus spécifiquement, 61 % des demandes portaient sur les primes (1 485 demandes).

GRAPHIQUE 16 : 1819 - ÉVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE DEMANDES DE RENSEIGNEMENT (2020)



Source : 1819.brussels

Le classement ci-dessous reprend les cinq secteurs les plus représentés du lundi 05 octobre au dimanche 8 novembre 2020⁴⁰:

	Secteur	Nombre de demandes
1	Horeca	883 demandes – 36 %
2	Commerce & Distribution	427 demandes – 17 %
3	Événements	201 demandes – 10 %
4	Services	155 demandes – 8 %
5	Culture	149 demandes – 6 %

Source : 1819.brussels

⁴⁰ Il est à noter qu'une majorité des demandes sont classées sous le secteur « Autre ou N/A », signifiant soit que les conseillers n'ont pas pu identifier le secteur lors des échanges avec les demandeurs soit qu'il ne s'agissait pas d'un secteur courant. **La partie « Autre ou N/A » représente 238 demandes (10 %) lors des semaines 41 à 45.**

2.3.1.2. Mesures de soutien des communes de la Région de Bruxelles-Capitale

Le **tableau 7** présente un récapitulatif des différentes aides des communes (en application et en cours de préparation) destinées à soutenir les entreprises touchées par la crise du Covid-19.

TABLEAU 7 : MESURES DE SOUTIEN DES COMMUNES BRUXELLOISES

COMMUNES	MESURES
Anderlecht	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une liste des établissements Horeca proposant du take away. - La commune souhaiterait collaborer avec la Région pour proposer des solutions pour améliorer le click-and-pick pour les magasins non-essentiels (ex : infographies ou photos très simples qui montrent comment ils peuvent travailler). - Une autre idée : une collaboration avec le secteur taxis, aussi fortement touché par la crise, serait-elle envisageable pour les livraisons à domicile ?
Auderghem	<ul style="list-style-type: none"> - La commune a créé un groupe Facebook ouvert pour mettre en avant les commerçants de la commune et a également lancé une campagne de communication pour promouvoir les commerces locaux suite à la crise du Covid-19.
Berchem-Sainte-Agathe	<ul style="list-style-type: none"> - Les chèques commerces remplacent les primes communales depuis le 1^{er} octobre 2020.
Bruxelles Ville	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose gratuite d'un pack 'illumination' à l'intérieur des vitrines (action limitée). - La commune informe sur les établissements Horeca disposant d'un service Takeaway via le site « commercelocal.brussels »⁴¹. - Collaboration avec BECI et le Centre pour Entreprises en Difficulté pour pouvoir mieux affronter la crise actuelle grâce à des conseils de fiscalistes et de juristes.
Etterbeek	<ul style="list-style-type: none"> - Une indemnisation de 750 € va être octroyée aux établissements Horeca dont la fermeture a été rendue obligatoire.
Evere	<ul style="list-style-type: none"> - Placement d'affiches sur de nombreux commerces pour sensibiliser les riverains à consommer dans les commerces locaux. - Le lancement d'un concours vitrine ouvert à tous les commerces de la commune. 3 lauréats-commerçants seront désignés dans chacun des trois quartiers commerçants avec un bon de 50 € à la clé. - Des chèques horeca d'une valeur de 35 € seront distribués en fin d'année aux 1 070 membres du personnel de la commune et du CPAS d'Evere à dépenser dans les établissements Horeca de la commune.
Ganshoren	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des mesures gouvernementales⁴²

⁴¹ www.commercelocal.brussels

⁴² <https://www.ganshoren.be/content/uploads/2020/10/primecafs3000.pdf>



COMMUNES	MESURES
Ixelles	- Une prime supplémentaire de 1 000 € sera octroyée à chaque café et chaque restaurant et une aide de 650 € est prévue pour les night-shops, en compensation de la fermeture à 22h et de l'arrêt de vente d'alcool à 20h.
Koekelberg	- Guide des commerces de proximité ⁴³ .
Molenbeek-Saint-Jean	- Rien de particulier.
Saint-Gilles	- Liste des établissements saint-gillois proposant du take-away ou des livraisons ⁴⁴ . - Annulation des taxes sur les terrasses et débits de boissons pour l'année 2020. - Suspension pour la durée des restrictions de la taxe sur les enseignes et night-shops (ceux-ci devant fermer à 22h). - Suspension de la redevance payée par les commerçants ambulants.
Saint-Josse	- La commune dégage un budget de 600 000 € pour lancer des chèques consommation locale et solidaire : 25 €/adulte et 10 €/enfant.
Schaerbeek	- L'action chèques commerces s'est achevée le 18 octobre.
Uccle	- Remboursement partiel de la part communale du précompte immobilier ⁴⁵ . - Les chèques commerces ⁴⁶ . - La mise en place d'une marketplace 'mymarket.brussels' ⁴⁷ .
Woluwe-Saint-Lambert	- Lancement du site boncado.be où l'on retrouve plus de 15 commerces participants à ce jour. Les clients ont la possibilité d'acheter des bons cadeaux. La commune de Woluwe Saint Lambert offre 20 % d'achat supplémentaire pour un maximum de 2 fois 100 €. - Livraisons Horeca: site référençant les services Horeca qui offrent un service de livraison ou d'enlèvement ⁴⁸ .
Woluwe-Saint-Pierre	- Une carte pour soutenir les établissements Horeca et les commerces de proximité qui proposent des services de Take away, click & Collect ou de livraison à domicile à Woluwe-Saint-Pierre ⁴⁹ .

⁴³ https://www.koekelberg.be/p4w/user_files/Division_II/cellule%20com/guide_des_commerçants_2019-V07_FINAL-WEB.pdf

⁴⁴ <https://stgilles.brussels/services/developpement-economique/service-du-developpement-economique/>

⁴⁵ <http://www.uccle.be/actualites/uccle-prend-une-nouvelle-mesure-pour-soutenir-ses-commerces-locaux>

⁴⁶ <http://www.uccle.be/devenir-membre-du-reseau-cheques-commerces-locaux-ucclois>

⁴⁷ <https://mymarket.brussels/>

⁴⁸ <https://horecawslw-87.websself.net>

⁴⁹

https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1HJ8YedlCGqt1hauX5ieXaq6c682RUQO_&ll=50.833186081996274%2C4.442961189965784&z=14



COMMUNES	MESURES
Sur plusieurs communes	- Soit les communes (Auderghem & Watermael-Boitsfort avec notre soutien financier), soit des citoyens engagés (à Jette) envisagent de créer un site « annuaire » répertoriant les commerces et leurs initiatives (livraisons, take away, pick-up,...) en temps de confinement.

Source : Monitorona (Novembre 2020)

2.3.2. Accompagner les demandeurs d'emploi bruxellois

Dans la précédente version du Diagnostic, nous avons anticipé une forte **augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inoccupé (DEI)** dans les mois suivant le premier confinement, celle-ci n'a pas encore tout à fait eu lieu et serait à nouveau postposée suite du fait des mesures d'aides mises en place dans le cadre du deuxième confinement. Cette évolution des DEI s'explique notamment par les éléments suivants :

- > On observe actuellement et depuis le début de cette crise une importante chute du nombre d'inscriptions chez Actiris. Cette chute des inscriptions s'explique notamment par le fait que le confinement et l'incertitude liée au virus freinent les personnes sans emploi dans leurs démarches. On observe une diminution marquée des inscriptions auprès d'Actiris durant les différentes périodes de confinement ou de semi-confinement pour le public non indemnisable (dont une partie importante des usagers du CPAS qui ne doivent plus s'inscrire obligatoirement auprès d'Actiris dans ce contexte de la crise sanitaire). Les chercheurs d'emploi non indemnisables ont un intérêt limité à s'inscrire ou prolonger leur inscription vu les faibles perspectives d'emploi, l'interruption des formations professionnelles ainsi que l'accompagnement à distance. De plus, l'accessibilité des services d'Actiris est partiellement perturbée durant les périodes de confinement puisque, malgré les inscriptions étant possibles online et par téléphone, seules certaines antennes ouvertes permettent de s'inscrire en présentiel. L'assouplissement des mesures de confinement a montré un léger regain dans le nombre d'inscriptions au chômage mais qui reste toujours inférieur au nombre de l'année antérieure. Il faudra probablement attendre quelques mois après la fin du second confinement pour un retour à la normale (si pas d'autre (semi-)confinement ne devait être décidé) (voir 2.1.3) ;
- > La hausse relativement limitée des chiffres du chômage en variation annuelle s'explique également par la mise en place des différents dispositifs de soutien, tels que le chômage temporaire, le droit passerelle ou encore le moratoire sur les faillites, qui ont pour l'instant limité les pertes d'emploi. L'allègement de ces dispositifs est un facteur déterminant du nombre d'inscriptions. De nombreuses personnes actuellement au chômage temporaire risquent effectivement de basculer vers le chômage « structurel » dans les mois à venir. Cela s'explique par le nombre important de restructurations et faillites attendues dans les mois à venir. Concernant l'évolution future du nombre de DEI en Région bruxelloise, view.brussels a actualisé son exercice prospectif basé sur des scénarios. L'hypothèse de départ se base sur une projection réalisée par l'OCDE, qui estime, dans un scénario où deux chocs successifs auraient lieu, que, suite à une seconde vague épidémique, les activités économiques subissent d'importantes perturbations jusqu'au premier trimestre 2021 et qu'une reprise graduelle se profile dès le second trimestre 2021. L'OCDE estime que le chômage en Belgique s'établirait au deuxième trimestre 2021 à 9,4 % (taux harmonisé), ce qui porterait le **nombre de demandeurs d'emploi inoccupés bruxellois à 108 000 en juin 2021**. Ces données consolident un **premier scénario** de relance qui pourrait être qualifié d'« optimiste » dans la présente analyse. Le deuxième confinement d'automne serait dès la mi-décembre suivi d'une reprise progressive des activités. Un **second scénario** anticiperait quant à lui l'effet d'un confinement renforcé et prolongé

durant l'hiver (avec un taux de chômage harmonisé en Belgique à 10,4 % suivant le pic estimé par l'OCDE et postposé à juin, soit **116 000 demandeurs d'emploi inoccupés en Région bruxelloise en juin 2021**).

DÉCEMBRE 2020

Commun aux deux scénarios

Sur base des calculs et projections de *view.brussels*,
entre 92 000 et 94 000 DEI en décembre 2020
+ 700 à + 2 600 DEI entre octobre et décembre 2020

JUIN 2021

Scénario 1 : dé-confinement progressif

Sur base de l'OCDE, taux de chômage harmonisé belge passe à 9,4 % en juin 2021

108 000 DEI en juin 2021
+ 17 000 DEI entre octobre 2020 et juin 2021

Scénario 2 : Confinement renforcé et prolongé

Sur base de l'OCDE, taux de chômage harmonisé belge passe à 10,4 % en juin 2021

116 000 DEI en juin 2021
+ 25 000 DEI entre octobre 2020 et juin 2021

Source : *view.brussels*, « Rapport d'analyse et de prospective : impact de la crise du Covid-19 sur le marché de l'emploi bruxellois – troisième version ».

Un des grands défis pour les prochains mois des agences publiques pour l'emploi sera donc d'accompagner cet important flux entrant de DEI vers le marché du travail. À ce sujet, l'OCDE prévoit des changements profonds du marché du travail dans la majorité de ses pays membres⁵⁰. Selon l'OCDE, les nouvelles contraintes (logistiques, sanitaires, numériques et autres) apparues pendant la crise favorisent la demande d'une main d'œuvre (hautement/plus) qualifiée. Et ce, même dans les secteurs qui avaient l'habitude des travailleurs peu qualifiés (alimentaire, commerce, administration). Il est donc nécessaire que l'offre de travail réponde à ces nouvelles exigences.

Dans ce contexte, il est important d'offrir des formations suffisamment adaptées aux nouvelles réalités du marché. Ainsi, la diffusion en ligne de formations, qui s'est développée avec la crise, est fortement encouragée pour la suite. Ces formations devraient probablement également être proposées aux chômeurs temporaires. En effet, ces travailleurs en attente d'une (éventuelle) reprise ne se forment plus et cette longue période d'inactivité pourrait représenter un frein important pour leur remise à l'emploi.

Pour répondre à ce défi, les agences publiques pour l'emploi pourraient avoir besoin d'un budget plus élevé. Et ce, notamment pour leur permettre de mettre en place les infrastructures nécessaires. Une plus grande flexibilité de leurs conditions de travail pourrait aussi être envisagée. Ces agences doivent en effet pouvoir rester opérationnelles, même en temps d'incertitude (ce qui implique une généralisation du télétravail et des réunions en ligne).

2.3.3. Cibler certains acteurs

Le gouvernement régional peut jouer un rôle important pour favoriser la reprise de l'activité des entreprises. Au-delà des approches décrites dans les deux points précédents, les mesures d'aide pour la reprise peuvent aussi prendre la forme d'investissements publics, de subventions ou d'aides à l'investissement pour les entreprises... Pour maximiser l'efficacité de ces mesures, le gouvernement

⁵⁰ Source : OCDE, Public employment services in the frontline for jobseekers, workers and employers



régional peut cibler spécifiquement certains acteurs tels que, comme explicité ci-dessous, les acteurs les plus proches du gouffre et les acteurs qui catalysent les aides.

2.3.3.1. Les acteurs les plus proches du gouffre

Pour espérer une reprise rapide, il est important de préserver un maximum d'entreprises de la faillite. En effet, la régénération d'un tissu d'entreprises est un processus long et coûteux. A l'instar de la faillite pour les entreprises, le décrochage d'une partie de la population active du marché du travail représente un coût important pour la société. Dès lors, il est important de préserver l'employabilité de la plus grande frange de la population active possible. En conclusion, les politiques d'aide doivent d'abord être orientées vers les acteurs les plus fragilisés par la crise.

Dans les sections précédentes nous avons présenté différents éléments permettant d'identifier les acteurs les plus durement touchés par la crise. Ainsi, il apparaît qu'en moyenne les indépendants et les TPE sont plus fragilisés que les moyennes et grandes entreprises. Nous avons aussi mis en avant certains acteurs dont la chaîne d'approvisionnement est globalisée et donc plus probablement mise à mal par la crise. Enfin, nous avons identifié les secteurs qui font face aux plus grandes difficultés. Il s'agit d'abord des secteurs qui dispensent des biens et services dont la consommation implique des contacts sociaux (l'HoReCa, des arts, des spectacles et des activités récréatives). Elles sont suivies par le commerce de détail non alimentaire, le transport de personne, le commerce de gros et la construction. Rappelons que ces secteurs emploient une importante frange de la population active dont le niveau d'employabilité est faible.

2.3.3.2. Les acteurs qui catalysent les aides

Les entreprises bruxelloises font appel avec une intensité variable aux ressources, humaines et matérielles, locales. Les activités qui font plus intensément appel aux ressources bruxelloises renforcent les effets bénéfiques des mesures de soutien en les propageant à un grand nombre d'agents économiques -entreprises et travailleurs- bruxellois.

Pour identifier les secteurs qui font plus intensément appel aux ressources bruxelloises, nous nous basons sur une méthodologie (voir **encadré** ci-dessous) qui permet d'estimer, pour chaque secteur d'activité, la part de la production⁵¹ destinée à rémunérer les travailleurs bruxellois. Deux grandes dimensions interviennent pour construire notre indicateur :

- > L'origine géographique des travailleurs au sein du secteur d'activité étudié (3 origines possibles : la RBC, la Flandre, la Wallonie) ;
- > L'origine géographique des produits intermédiaires consommés par le secteur d'activité étudié (4 origines possibles : la RBC, la Flandre, la Wallonie et l'étranger).

Etant donné que les fonctions de production des activités du secteur secondaire et celle du secteur tertiaire sont très différentes⁵², nous présentons cet indicateur en 2 volets. Le premier concerne les activités du secteur secondaire. Le second celles du secteur tertiaire.

⁵¹ La production d'un secteur d'activité correspond peu ou prou à la somme du chiffre d'affaires des entreprises du secteur.

⁵² Les activités du secteur secondaire consomment, en proportion de leur chiffre d'affaires, moins de main d'œuvre et plus de produits intermédiaires que les activités du secteur tertiaire. Puisque les produits intermédiaires sont en grande partie importés des autres régions et de l'étranger, les produits vendus par les activités du secteur secondaire sont en moyenne moins liés aux ressources locales que les produits du secteur tertiaire.

Encadré : Méthodologie pour estimer la destination des rémunérations liées à la production régionale

La valeur de la production d'une entreprise correspond à la somme des coûts des inputs primaires (rémunération du capital humain et physique) de l'entreprise en question et des entreprises en amont de sa chaîne de production (ses fournisseurs et les fournisseurs de ses fournisseurs).

Pour estimer la destination géographique des rémunérations liées à la production des secteurs, nous identifions l'origine géographique des ressources consommées par chaque secteur d'activité au sein des trois régions.

Nous distinguons les ressources initiales du secteur (inputs primaires du secteur), les ressources directes du secteur (inputs primaires des fournisseurs) et les ressources indirectes du secteur (inputs primaires des fournisseurs des fournisseurs). Dans le cadre de cet exercice, nous considérons que les coûts des inputs primaires des secteurs (somme des salaires, de l'excédent d'exploitation et des revenus mixtes) sont entièrement à destination des travailleurs (indépendants et salariés)⁵³.

Nous estimons la région de résidence des travailleurs actifs dans chaque secteur selon les résultats de l'Enquête sur les Force de Travail (EFT). Sur cette base, nous redistribuons les rémunérations générées par les secteurs aux résidents des trois régions.

Nous identifions l'origine géographique des biens et services consommés par chaque secteur sur base des matrices input-output du BFP. Lorsque le secteur fait appel à des biens et services importés, nous considérons la valeur des ressources importées comme des rémunérations à destination de travailleurs situés à l'étranger. Au final, la valeur de la production de chaque secteur est attribuée à la rémunération des travailleurs des trois régions, à la rémunération de travailleurs à l'étranger et à un troisième volet qui correspond à la somme des investissements (consommation de capital fixe) et des impôts sur les produits auxquels les subventions sont soustraites. Ce troisième volet n'est pas repris dans nos analyses.

La lecture du tableau ci-dessous nous indique que 27 % des rémunérations liées à la production en Région bruxelloise sont à destination des travailleurs bruxellois contre 33 % pour les travailleurs flamands, 16 % pour les travailleurs wallons et 24 % pour des travailleurs situés à l'étranger.

Distribution géographiques des rémunérations liées aux productions régionales :

	Rémunérations à destination des Bruxellois	Rémunérations à destination des Flamands	Rémunérations à destination des Wallons	Rémunération à destination de l'étranger
Production bruxelloise	27%	33%	16%	24%
Production flamande	3%	65%	3%	28%
Production wallonne	3%	10%	61%	26%

Source des données brutes : EFT, BFP. Calculs : IBSA

Activités du secteur secondaire

⁵³ Compte tenu de l'absence d'informations existantes sur l'origine géographique des investisseurs, nous considérons que la clef de répartition géographique des rémunérations des investisseurs correspond à celle des travailleurs.

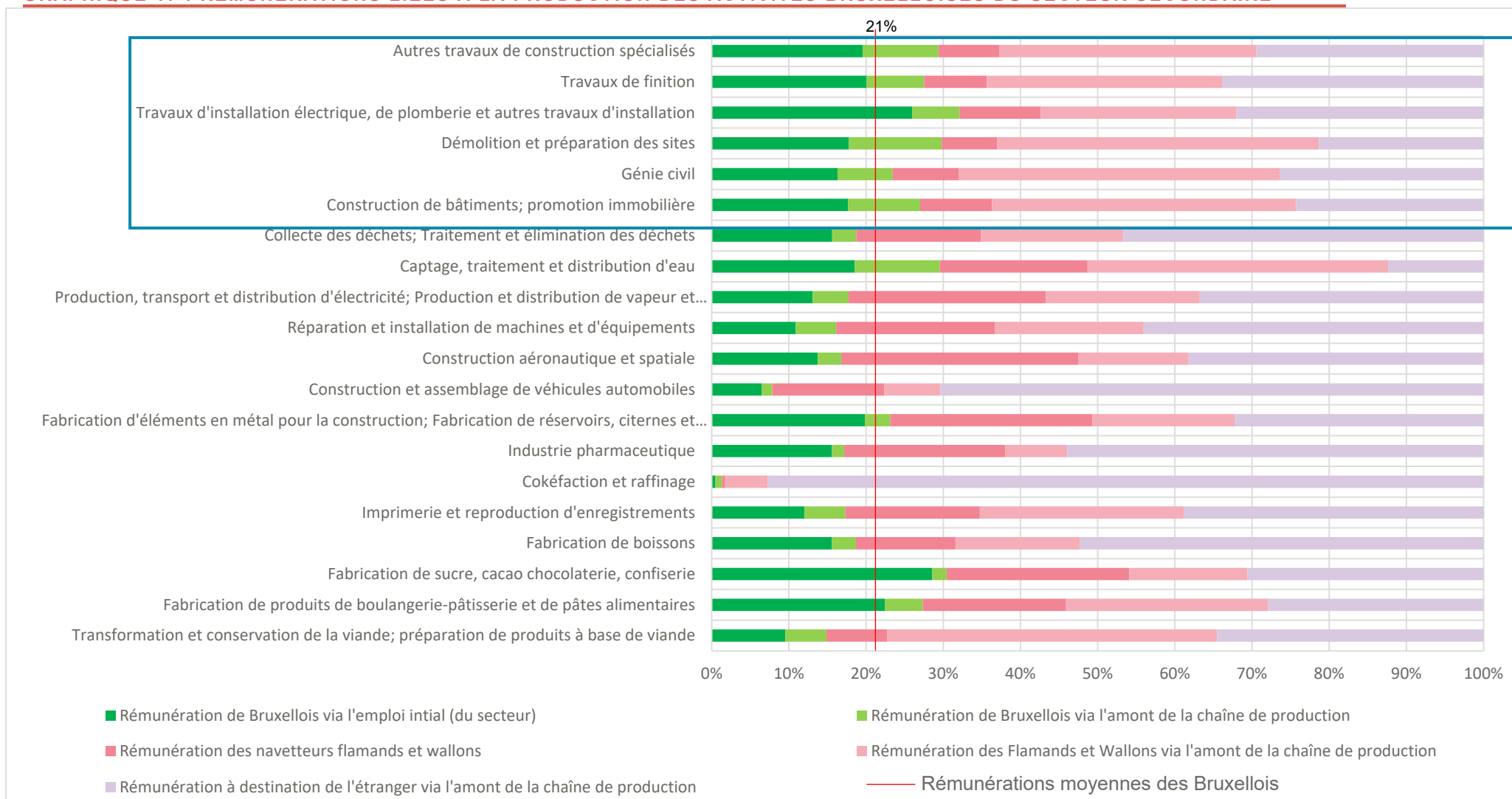
En RBC, en moyenne, 21 % des rémunérations liées à la production des activités du secteur secondaire est à destination de travailleurs bruxellois ([graphique 17](#)). Le reste des rémunérations est à destination de travailleurs flamands, wallons ou étrangers.

En parcourant le [graphique 17](#), nous pouvons identifier les activités situées au-dessus et en-deçà de cette moyenne de 21 %. Les activités au-dessus de la moyenne, font plus intensément appel aux ressources locales. En d'autres mots, pour un même chiffre d'affaires, les activités au-dessus de la moyenne génèrent plus de rémunérations pour les Bruxellois que les activités situées en deçà de la moyenne.

Au regard du [graphique 17](#), il apparaît que les entreprises bruxelloises du **secteur de la construction** font, relativement aux autres secteurs, intensément appel aux ressources bruxelloises (secteurs encadrés dans [graphique 17](#)). L'ensemble des activités de ce secteur se situent au-dessus de la moyenne de 21 %. Les sous-ensembles de l'indicateur montrent que les activités de la construction embauchent surtout des Bruxellois (peu de navetteurs) et qu'il existe une relation d'interdépendance relativement importante des entreprises de ce secteur avec d'autres entreprises bruxelloises.

Les secteurs de la chocolaterie et confiserie et des produits de boulangerie font également intensément appel aux ressources locales. En effet, près d'un tiers des rémunérations liées à l'activité du secteur sont à destination des travailleurs bruxellois.

GRAPHIQUE 17 : RÉMUNÉRATIONS LIÉES A LA PRODUCTION DES ACTIVITÉS BRUXELLOISES DU SECTEUR SECONDAIRE



Source des données brutes : EFT, BFP. Calculs : IBSA

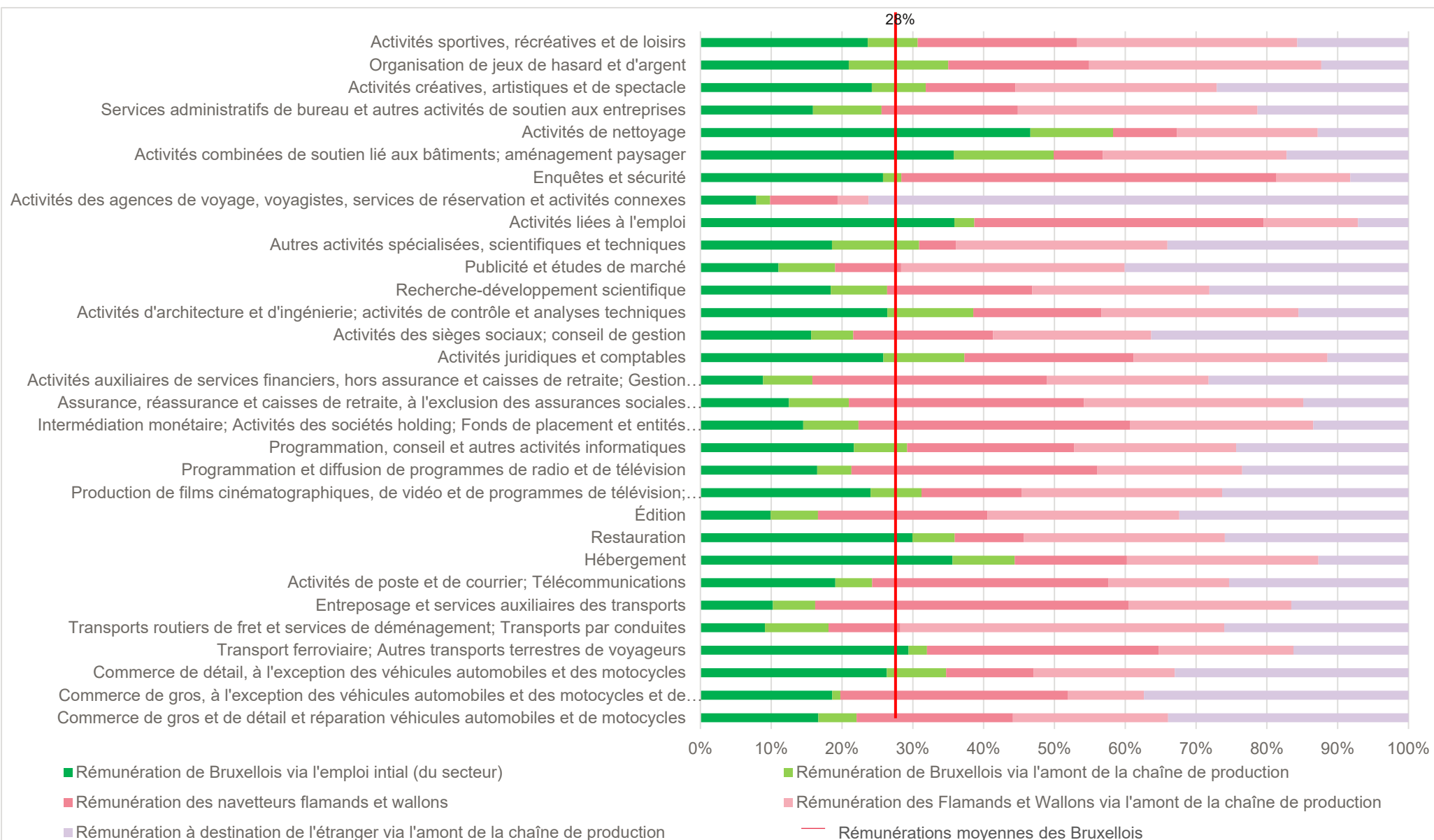
Activités du secteur tertiaire

En RBC, en moyenne 28 % des rémunérations liées à la production des activités du secteur tertiaire est à destination de travailleurs bruxellois (**graphique 18**). Le reste des rémunérations est à destination de travailleurs flamands, wallons ou étrangers.

Le **graphique 18** offre une analyse sectorielle plus fine. Différents constats peuvent en être tirés :

- > La plupart des secteurs identifiés comme les **plus fragilisés par la crise du Covid-19 font plus largement appel aux ressources bruxelloises que la moyenne**. Ainsi, plus d'un tiers des rémunérations liées à la production des activités de **l'Horeca** et du **commerce de détail** sont à destination de travailleurs bruxellois (36 % pour la restauration, 45 % pour l'hébergement et 34 % pour le commerce détail). Par ailleurs, les **activités créatives, artistiques et de spectacle** et le **transport de voyageurs** (ex. **taxis**) rémunèrent aussi intensément les travailleurs bruxellois (32 % des rémunérations liées à la production sont à destination de travailleurs bruxellois).
- > **Les activités de nettoyage et de soutien liées aux bâtiments (gardiennage, entretien, etc.) font intensément appel aux ressources locales**. Ces activités embauchent surtout des Bruxellois et font appel à d'autres entreprises bruxelloises pour produire leurs services. Dans ce secteur, au moins 50 % des rémunérations liées à la production sont à destination de travailleurs bruxellois.
- > Parmi les autres activités du secteur tertiaire qui font intensément appel aux ressources locales, nous constatons la présence de la programmation, conseil et autres activités informatiques, une **activité de haute technologie résiliente face à la crise**. Enfin, la situation des activités **d'architecture et d'ingénierie** dans le haut du classement renforce le constat que la filière de la **construction** fait largement appel aux ressources locales.

GRAPHIQUE 18 : RÉMUNÉRATIONS LIÉES A LA PRODUCTION DES ACTIVITÉS BRUXELLOISES DU SECTEUR TERTIAIRE



Source des données brutes : EFT, BFP. Calculs : IBSA

Au travers des deux précédentes sections, nous avons identifié les activités qui font plus intensément appel aux ressources locales. Chaque million d'euro de chiffre d'affaires de ces activités génère davantage de retombées économiques pour les agents bruxellois qu'un même niveau de production d'une activité moins ancrée dans le tissu économique régional. Ces activités sont d'importants nœuds du tissu économique bruxellois qui permettent de renforcer les effets bénéfiques des mesures de soutien en les propageant à un grand nombre d'agents économiques (entreprises, travailleurs) bruxellois⁵⁴.

Un constat important est que la majorité des aides du gouvernement Bruxellois mises en place pendant la crise du Covid-19 ont été adressées à des secteurs qui rayonnent sur le tissu économique bruxellois. Pour la relance, d'autres nœuds du tissu économique bruxellois, tels que les activités de la filière de la construction ou les activités informatiques pourraient être activés.

Notons pour finir que la majorité des activités bruxelloises font largement appel aux ressources flamandes et wallonnes. Nous montrons ainsi que le produit des ventes réalisées par les entreprises bruxelloises rémunère autant voire davantage les Flamands et les Wallons que les Bruxellois. En d'autres termes, lorsque l'on préserve les entreprises bruxelloises de la crise, on préserve aussi une chaîne de production composée en grande partie d'entreprises et de travailleurs flamands et wallons.

⁵⁴ Le niveau total de production des secteurs varie sensiblement d'un secteur à l'autre. Par exemple, la production totale (chiffre d'affaires total) du secteur de la restauration est 17 fois plus importante que la production du secteur de la fabrication de sucre, cacao chocolaterie, confiserie. Les gros secteurs présents en RBC généreront au total presque toujours plus de rémunérations pour les Bruxellois que les petits secteurs présents sur le territoire. Dans le cadre de cet exercice, nous comparons les secteurs à niveau de production constant pour que la taille des secteurs n'affecte pas les résultats.

3. VOLET SANTÉ-SOCIAL

Le présent volet a été réalisé en étroite collaboration avec l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capital ⁵⁵.

La pandémie de Covid-19 a durement frappé la Belgique et la Région de Bruxelles-Capitale. Les conséquences de santé directes et indirectes sont abordées dans ce volet à la lumière des caractéristiques préexistantes en RBC.

De même, les conséquences sociales sont resituées dans le cadre déjà connu de la situation sociale en Région de Bruxelles-Capitale.

Ce volet est constitué de cinq chapitres :

- > Le premier chapitre décrit le contexte socio-sanitaire bruxellois, l'impact social général de la crise et quelques enjeux transversaux ;
- > Le deuxième chapitre expose les données épidémiologiques de la pandémie de Covid-19 en RBC ;
- > Le troisième chapitre aborde des aspects relatifs à l'accès aux soins et aux services sociaux et sanitaires ;
- > Le quatrième chapitre expose la situation des personnes âgées en maison de repos et de soins ;
- > Le cinquième chapitre s'intéresse à la santé mentale ;
- > Le sixième chapitre aborde la situation des personnes en situation de handicap.
- > Le septième chapitre met en exergue l'impact de la crise sur les femmes et les inégalités de genre.

Ce travail de diagnostic « social-santé » est un premier état de la question, à un moment donné et compte tenu du délai imparti. Cet exercice de diagnostic devra évoluer en fonction de la situation dans le cadre de la réflexion commune future et des lignes de force qui en découleront. Notons que les données présentées ici ne sont pas genrées, sauf dans le chapitre 6 qui consacre intégralement son contenu aux inégalités de genre. Le Baromètre social de l'Observatoire de la Santé et du Social, publié annuellement, offre une vue globale de la situation sociale et de santé en Région bruxelloise, au travers de l'ensemble des domaines de la vie. La prochaine édition intégrera la question de l'impact du Covid sur ces différents domaines ainsi que certains des thèmes cités ci-après, et, ce avec une ventilation des données par genre lorsque cela est possible/pertinent.

A titre indicatif et de manière non-exhaustive, voici quelques thématiques non détaillées dans ce diagnostic qui doivent faire l'objet d'une attention particulière et qui pourraient être développées ultérieurement:

- > La capacité de prise en charge par les structures hospitalières dans la phase d'après crise : comment assurer l'activité hospitalière antérieure à la crise tout en réservant 25% des lits de soins intensifs pour les cas Covid ? (= exigence du Fédéral).
- > La question de la collaboration avec la médecine générale au-delà des structures socio-sanitaires comme les maisons médicales, les planning familiaux, etc.

⁵⁵ Nommément, pour l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles : Marion Englert, Olivier Gillis, Cornelis Kint, Dalia Fele, Elise Mendes Da Costa

- > L'impact de la crise sur l'intégration sociale et la participation.
- > L'impact de la crise sur les personnes toxicomanes.

3.1. CONTEXTE SOCIO-SANITAIRE BRUXELLOIS, IMPACT DE LA CRISE ET ENJEUX TRANSVERSAUX

3.1.1. Situation sociale et sanitaire avant la crise : quelques indicateurs et tendances

3.1.1.1. Situation sociale

Depuis plusieurs années, environ un tiers des Bruxellois disposent d'un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (1 230 € pour une personne isolée, 2 584€ pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants). Au 1er janvier 2020, en supposant que le taux de pauvreté était toujours d'environ 30 % (chiffre de l'enquête EU-SILC pas encore disponible pour 2020), approximativement 363.308 personnes (estimation) vivaient déjà avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté à Bruxelles avant la crise du coronavirus.

Le [Baromètre social 2019](#) de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale a montré que la situation s'est même détériorée, déjà avant la crise, au vu de certains indicateurs.

En 2018, un cinquième de la population bruxelloise d'âge actif perçoit une allocation d'aide sociale (RIS, etc.) ou un revenu de remplacement (chômage ou invalidité), et près d'un quart des enfants bruxellois de moins de 18 ans vivent dans un ménage sans revenu du travail. De nombreux Bruxellois sont en effet sans emploi.

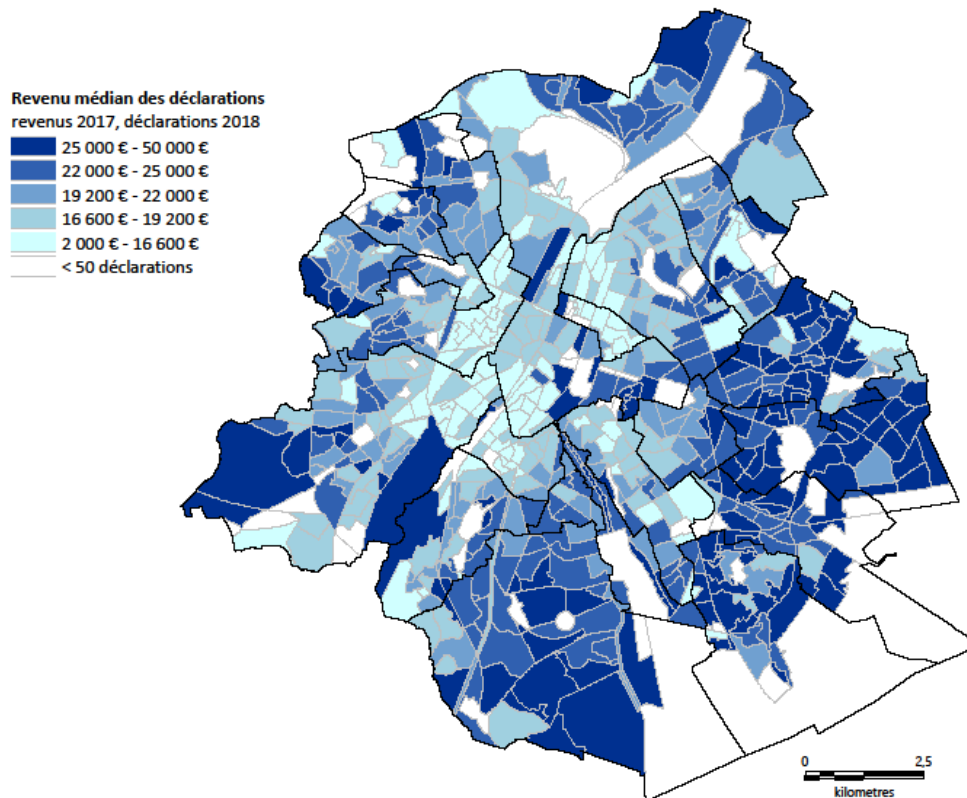
De plus, en Région bruxelloise, le coût du logement est nettement plus important que dans les autres régions et villes du pays. Et la majorité des ménages sont locataires (61 %). À titre indicatif, si une personne isolée percevant le revenu d'intégration sociale devait payer le loyer médian pour un appartement une chambre en région bruxelloise (650 €), elle devrait consacrer en moyenne près de 70 % de son budget au loyer (sur le marché locatif privé), et il ne lui resterait qu'entre 250 € et 300 € pour l'ensemble de ses autres dépenses mensuelles. Le Rapport [« Précarités, mal-logement et expulsions domiciliaires en Région bruxelloise »](#) de l'Observatoire indique qu'il y aurait plusieurs milliers de personnes qui subissent chaque année une procédure judiciaire d'expulsion domiciliaire.

Les Bruxellois précarisés sont particulièrement touchés par le **non-recours aux droits** (voir : « Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise »). Malgré qu'ils soient éligibles à plusieurs droits sociaux fondamentaux (aide sociale, assurance chômage, aides au logement, assurance obligatoire et intervention majorée, ...), une part très importante n'en bénéficie pas. Parce qu'ils ignorent leurs droits, parce qu'ils n'y accèdent pas, parce qu'ils refusent d'y avoir recours, parce que les droits ne sont pas proposés. De nombreuses personnes sur le territoire régional ne bénéficient (plus) d'aucune (ou presque) protection sociale.

Il est important de souligner que les chiffres globaux pour la Région bruxelloise masquent l'importance des inégalités socio-spatiales au sein de son territoire. : « les personnes en situation de pauvreté et de

précarité sont en grande partie concentrées dans le « croissant pauvre » de la Région bruxelloise (zone formant un croissant à l'ouest du centre-ville), et ce depuis plusieurs décennies (cf. [carte 2](#)).

CARTE 2 : REVENU MÉDIAN DES DÉCLARATIONS PAR SECTEUR STATISTIQUE, RÉGION BRUXELLOISE, 2017



Source : SPF Economie, Statistics Belgium ; cartographie Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

3.1.1.2. Situation de santé

Pauvreté et santé sont fortement liées. La pauvreté, dans toutes ses composantes, entraîne une dégradation de l'état de santé et une mauvaise santé peut aussi amener à un appauvrissement.

Les inégalités sociales de santé s'observent à tous les âges et concernent la plupart des problèmes de santé. Entre les communes bruxelloises les plus pauvres et les communes les plus aisées, l'écart en termes d'espérance de vie des habitants est de 2,8 ans pour les hommes et de 2,6 ans pour les femmes, sur la période 2012-2016 ⁵⁶.

Selon l'Enquête de Santé 2018 publiée par Sciensano, 22 % de la population bruxelloise de 15 ans et plus ne s'estime pas en bonne santé. La proportion de personnes ne s'estimant pas en bonne santé varie significativement selon le statut socio-économique (à âge et sexe égal), approché ici par le niveau

⁵⁶ Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de décès 2012-2016 et SPF Economie - Statistics Belgium

d'éducation. Elle est ainsi nettement plus élevée pour les personnes ayant au maximum achevé leur scolarité primaire.

Les inégalités sociales de santé s'observent notamment en termes de risque de maladies chroniques.

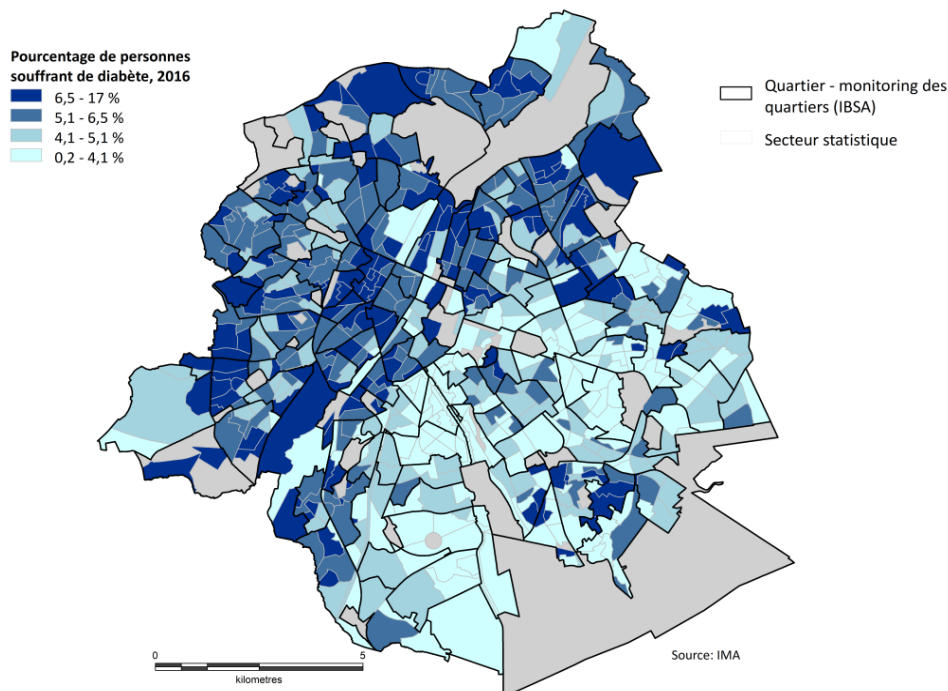
En Région bruxelloise, 29 % des personnes (âgées de 15 ans et plus) souffrent d'une ou plusieurs **maladies chroniques** en 2018 (selon l'enquête de Santé). Parmi les personnes de 65 ans et plus, 45 % présentent au moins une maladie chronique. La prévalence est beaucoup plus importante parmi les personnes à faible revenu.

Certaines maladies chroniques sont présentées ci-dessous plus spécifiquement, en lien avec les comorbidités associées au coronavirus (il s'agit bien d'exemples sans prétendre à l'exhaustivité).

Le **diabète** est une maladie chronique entraînant différents problèmes de santé. Sur base des données de l'enquête de Santé 2018, la prévalence annuelle du diabète est de 5,8% dans la population totale bruxelloise, mais grimpe à 17,4% parmi la population âgée de 65 ans et plus.

Les inégalités sociales de santé sont également très marquées pour le diabète ; la prévalence du diabète (sur base des données AIM ⁵⁷) chez les résidents des secteurs statistiques du quintile de revenu inférieur est deux fois plus élevée (8 pour 100) qu'au sein des secteurs du quintile de revenu supérieur (4 pour 100).

CARTE 3 : POURCENTAGE DE PERSONNES SOUFFRANT DE DIABÈTE, 2016



Source : AIM

⁵⁷ Sur la base des données de l'Agence InterMutualiste (AIM), 5,6% de la population bruxelloise est touchée et traitée (consommation de médicaments liés au diabète ou prestations de soins associés). Ce pourcentage est sous-estimé puisqu'il ne tient pas compte des personnes non prises en charge. Il est néanmoins très proche de l'indicateur de prévalence annuelle du diabète de l'enquête de santé 2018 : 5,8 %.

Par ailleurs, toujours sur la base de l'enquête de Santé 2018, 13 % des Bruxellois déclarent avoir souffert **d'hypertension** et 13% également, **d'hypercholestérolémie** en 2018. Ces pourcentages augmentent fortement avec l'âge, et un gradient social est également très présent.

De manière générale, l'ensemble des maladies cardio-vasculaires sont responsables d'un tiers des décès dans la population bruxelloise.

3.1.2. Que peut-on dire aujourd'hui concernant l'impact social et sanitaire de la crise?

Cette section aborde une série de conséquences sociales et sanitaires générales qui découlent de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour y faire face. Les données épidémiologiques concernant les infections au Covid-19 (ainsi que les aspects sociaux y afférant) se trouvent dans la section 3.2. Plusieurs aspects socio-sanitaires spécifiques de l'impact de la crise sont aussi détaillés dans d'autres sections.

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel et transversal qui touche l'ensemble des domaines de la vie : revenu, situation vis-à-vis du marché de l'emploi, accès au logement, à l'éducation etc. La crise du Covid affecte ces différents domaines. Certains groupes sont particulièrement touchés. Les pertes d'emploi sont l'une des multiples conséquences de la crise ayant des répercussions sociales. Rappelons qu'à l'échelle de la Belgique, le taux de risque de pauvreté est en effet près de dix fois plus élevé parmi les personnes au chômage (49 %) que parmi les personnes disposant d'un emploi (5 %) ⁵⁸.

Il est important, à la lecture de ce diagnostic, de garder en tête l'importance des inégalités socio-spatiales dans la Région. La crise exacerbe les inégalités de départ, fait basculer un nouveau public vers une situation de pauvreté, mais aggrave également la situation de personnes qui étaient déjà en situation de pauvreté et de précarité avant la crise. Certains quartiers abritent une proportion importante de personnes précarisées, qui devront faire l'objet d'une attention particulière en termes d'impact de la crise. C'est le cas du « croissant pauvre » de la Région (cf. [carte 2](#) supra).

1) S'il n'est pas encore possible de mesurer l'effet total et précis de la crise sur le **revenu** actuel des Bruxellois, certaines enquêtes ont toutefois été effectuées. L'enquête auprès des consommateurs nous informe que 34 % des Bruxellois déclaraient avoir subi une perte de revenu en mai 2020, et ils sont 26 % en octobre 2020 (contre respectivement 32 % et 28 % à l'échelle de la Belgique). Parmi les personnes ayant subi une perte de revenu de plus de 10 % en octobre 2020, 46 % disposent d'un coussin d'épargne limité à maximum 3 mois pour assurer leur subsistance en Région bruxelloise. Sur base de ces deux critères (perte de revenu de plus de 10 % et absence de coussin d'épargne de plus de 3 mois), en octobre 2020, 9 % de l'ensemble des ménages bruxellois seraient extrêmement vulnérables face à la crise du coronavirus, contre 7 % à l'échelle du pays (source: IBSA, enquête auprès des consommateurs). De manière générale, entre avril et octobre, la part des personnes ne disposant pas de coussin d'épargne (pour minimum un mois de subsistance) a augmenté, passant de 13 % à 20 % de la population (contre 11 % à 13 % en Belgique) (source: BNB, enquête auprès des consommateurs). Ainsi, un nombre important de personnes ont utilisé leur coussin d'épargne durant le premier confinement; elles sont donc,

⁵⁸ SPF Economie – Statistics Belgium, EU-SILC 2018

dans le cadre de ce deuxième confinement, encore plus à risque de précarisation et de contracter des dettes.

2) **Dans un contexte de baisse des revenus, les difficultés de paiement du loyer et des factures diverses, déjà particulièrement importantes avant la crise, se font encore plus sentir** ; d'autant plus que la Région bruxelloise est constituée majoritairement de locataires, que les loyers sont nettement plus élevés qu'en moyenne dans les autres zones du pays, et que la part de personnes en pauvreté y est nettement plus élevée (un tiers de la population bruxelloise vivant sous le seuil de risque de pauvreté, et ce avant la crise du corona).

En cette période, les reports de paiement s'accumulent, et la facture suite à la période de confinement risque d'être nettement plus importante que d'habitude... on peut donc s'attendre à des **problèmes accrus de surendettement**, tant en termes de dettes de loyer que de dettes énergétiques et de facteurs d'eau, mais aussi de télécommunications, de santé et autres. L'enquête auprès des CPAS menée par le SPP Intégration sociale indique en effet une croissance des demandes auprès des services de médiation de dettes.

3) **Chômage temporaire** : un premier pic du nombre de travailleurs en chômage temporaire a été atteint en avril 2020 (lors du premier confinement), où 92 563 travailleurs furent dans cette situation. Ensuite, avec la reprise progressive de l'activité au cours de l'été, ce nombre a progressivement diminué mais le chômage temporaire concernait néanmoins encore 36 836 travailleurs en juillet 2020. Les estimations enregistrent une diminution jusqu'en septembre, suivie à nouveau d'une augmentation à partir d'octobre suite au second confinement (Source: ONEM, ONSS, BCSS, Calculs IBSA et view.brussels. Autant de personnes susceptibles donc de percevoir une allocation de l'Onem correspondant à 70 % de leur salaire brut moyen plafonné, et un complément par jour de 5,63 euros (ces deux éléments étant soumis à une retenue de précompte professionnel de 26,75 %). Cela correspond donc en tous les cas à une perte de revenu pour les personnes concernées, avec un montant de l'allocation qui, selon le salaire précédent, peut être inférieur ou en tous cas, proche du seuil de risque de pauvreté. En parallèle, suite à la récession économique, le chômage non temporaire augmente depuis le mois d'août. En octobre 2020, on dénombre 91 403 DEI en Région bruxelloise (contre 88 977 en octobre 2019) (source: view.brussels, Actiris).

4) Les **indépendants** (et en particulier les petits indépendants) sont fortement touchés par la crise; sur la base de l'enquête auprès des consommateurs, en Région bruxelloise, pas moins de 68 % des indépendants déclaraient une détérioration de leur situation financière en mai 2020, et ils sont 63 % en octobre 2020 (contre respectivement 69 % et 57 % en Belgique) (source: BNB). En cas d'interruption d'activité obligatoire ou en raison des circonstances, la mesure phare est le « **droit passerelle** ». Il s'agit d'une allocation de 1.291,69 € (ou 1.614,10 € en cas de personne à charge auprès de la mutuelle). Il s'agit donc d'une aide mais cela implique un appauvrissement pour les personnes/ménages concernés qui se retrouvent avec un revenu proche du seuil de risque de pauvreté (taux isolé), voire inférieur au seuil de risque de pauvreté selon le nombre de personnes à charge dans le ménage. Or, la Région bruxelloise compte plus de 100.000 indépendants (110.492 indépendants et aidants affiliés auprès des caisses d'assurances sociales en 2018), essentiellement dans l'industrie, le commerce ou les professions libérales. Sur la base du calcul de l'IBSA et des données de l'INASTI sur le droit passerelle des indépendants à titre principal (actualisation au 10/10/2020), on dénombre au mois d'août environ 12.500 indépendants en droit passerelle en Région bruxelloise, soit 15% des indépendants (contre 49.000 en avril, soit 57% des indépendants). Les estimations pour les mois plus récents ne sont pas encore

disponibles, mais ce nombre ré-augmente très certainement à partir d'octobre 2020 dans le cadre du second confinement.

Le risque de pauvreté des travailleurs indépendants est plus important que celui des salariés. Les **petits indépendants** sont très souvent en situation de sous-protection sociale, du fait de leur statut et, notamment, d'une méconnaissance des possibilités et des droits (statut social des indépendants, article 37, dispense de cotisations, ...). Concernant le droit de passerelle, il faut être indépendant à titre principal assujéti à la sécurité sociale. Ainsi, les prestataires de services qui sont exemptés d'assujettissement, et donc du paiement de cotisations, lorsque leur revenu est inférieur à un certain seuil, ne disposent d'aucune couverture. C'est le cas par exemple des **coursiers de Deliveroo ou UberEats**, dont l'activité a pourtant été considérablement réduite suite au confinement. Aujourd'hui, rien n'est prévu pour ces travailleurs précaires... Les indépendants à titre complémentaire ne sont pas non plus éligibles au droit passerelle et donc ne sont pas protégés en cas de perte du revenu qu'ils tiraient de leur activité indépendante, même si celui-ci représentait une part importante de leur revenu total (source : [Daniel Dumont](#), avril 2020).

De manière générale, les **inégalités de revenu se trouvent amplifiées** dans le cadre du confinement, entre, d'une part, les professions qui peuvent conserver leur emploi du fait des possibilités de télétravail et, d'autre part, une grande partie des travailleurs plus manuels, de nombreux indépendants mais aussi par exemple une partie des artistes qui perdent ainsi leur emploi/leurs activités.

Il est utile de rappeler que le chômage temporaire ainsi que les droits de passerelles visent à permettre aux personnes de reprendre leur emploi par la suite. La crise du Covid-19 risque d'impliquer une récession économique et certaines personnes basculeront dans une situation de chômage structurel, et des indépendants feront faillite. Cette tendance est déjà observable, bien qu'il soit encore trop tôt pour avancer des chiffres sur l'ampleur de cet impact à moyen et long termes, qui dépend d'un grand nombre de facteurs.

5) Une autre catégorie de la population déjà précarisée et particulièrement touchée est celle qui **travaillait au noir**, (dans l'horeca, la construction, le commerce, le transport, le nettoyage, l'aide aux personnes,.... Ces personnes dont l'activité informelle s'est interrompue se trouvent dans une situation sociale dramatique car, n'ayant droit à rien, elles se retrouvent sans revenu. Il est important d'insister sur ce groupe car il est très présent en Région bruxelloise. Les chiffres sont par nature inexistant, mais les témoignages issus du terrain et de nos rapports indiquent que le nombre de personnes qui doivent travailler au noir pour subsister est élevé en Région bruxelloise, qui compte une **population sans-papiers** significative. Une enquête menée en 2010 avait révélé que 96 % parmi les personnes en situation irrégulière interrogées étaient en situation de pauvreté (Schockaert et al., 2012), et, ce donc avant même la crise du coronavirus. Ainsi, l'impact de la crise sur cette population est particulièrement préoccupant.

6) Le problème du **sans-abrisme** est important dans la Région et concernait avant la crise déjà plusieurs milliers de personnes (4.187 personnes sans-abri ou mal logées selon le dernier recensement de la Bruss'help datant de novembre 2018). Sans pouvoir avancer de chiffres précis, il est clair que ce nombre risque d'augmenter suite à la crise du Covid, étant donné ses conséquences socioéconomiques. De plus, les personnes sans-abri sont aujourd'hui impactées par le confinement de la population (impossibilité de demander de l'argent aux passants, pénurie au niveau des aides alimentaires, manque de bénévoles, surcharge des structures d'aides encore en activité, etc.).

Les personnes sans abri ont été également touchées par la crise sanitaire. Dans l'incapacité de se loger, plusieurs ont été touchés par la maladie, ce qui impacte encore très négativement leur situation socio-sanitaire en général.

7) La crise du coronavirus, du fait de ses conséquences sanitaires et du confinement, a un impact majeur sur la santé globale, y compris la santé mentale, de la population (en particulier des personnes plus fragilisées), ce qui risque de dégrader d'autant plus la situation sociale des personnes concernées. Les reports de soins en général (adultes et enfants) ont été très importants durant le confinement, et plus important encore parmi les catégories de la population les moins favorisées. Les aspects sanitaires relatifs au Covid-19, et les impacts de la crise sur le report de soins et la santé mentale sont développés dans les points suivants de la note. Rappelons que **tant les problèmes de santé que les décès d'un membre d'un ménage peuvent, pour les ménages déjà en difficulté ou sur le fil, amener à un appauvrissement social.**

8) De manière générale, le **confinement frappe durement les personnes plus pauvres en termes de bien-être et donc de santé générale.** Les quartiers plus pauvres sont très densément peuplés : à titre illustratif, la densité de population est de 31.043 habitants au km² au centre de Saint-Josse, contre 3.713 au km² au centre de Watermael-Boitsfort. Le confinement prend donc une autre tournure dans les quartiers pauvres, sans espace vert à proximité, sans jardin, dans des logements souvent surpeuplés. Les inégalités de vécu et de bien-être et donc de santé mentale sont marquées dans le cadre du confinement en Région bruxelloise, qui se caractérise par des inégalités sociales et socio-spatiales particulièrement importantes au départ. De plus, les problèmes économiques étant accentués pour les personnes déjà en difficulté et en travail précaire, les tensions sont d'autant plus prégnantes au sein des ménages en pauvreté, pouvant accentuer les risques de violences notamment. En effet, les situations de violences intrafamiliales augmentent en ces périodes de confinement et de tensions sociales.

9) En Région bruxelloise, le décrochage scolaire est important. En effet, c'est en Région bruxelloise que l'on observe la plus grande proportion de personnes d'âge actif ne possédant pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (cf. Baromètre social 2019). Le risque de pauvreté des personnes faiblement scolarisées est très important.

En outre, La proportion d'élèves du secondaire en retard scolaire de deux ans ou plus varie fortement selon la situation sociale des familles. On retrouve les proportions les plus élevées dans les communes où la pauvreté est importante ; c'est parmi les élèves qui résident à Saint-Josse-ten-Noode que la proportion apparaît la plus élevée en 2017-2018 (37 %), contre 11 % à Woluwe-Saint-Pierre ⁵⁹. Le confinement a distancé les élèves du personnel pédagogique et du travail scolaire. Pour certains, le confinement a interrompu des formations, empêché la réalisation de stages, ou considérablement perturbé le suivi des cours et les épreuves et examens. Le premier et le deuxième confinement ont un impact considérable sur les écoliers, les élèves du secondaire et tous les étudiants. En **termes de formation et de scolarité**, là aussi, les **inégalités s'amplifient** vraisemblablement dans le cadre de la crise actuelle, entre les enfants/adolescents/jeunes adultes ayant la possibilité de compenser l'interruption de leur formation à la maison et/ou de continuer à se former à distance, versus ceux pour qui cela n'est pas possible (du fait des conditions familiales, du niveau d'éducation des parents, de la possibilité d'avoir un ordinateur à la maison, les conditions de logements etc.). Les projets de cohésion sociale et de soutien scolaire, notamment, revêtent ici une grande importance car ils permettent à certains bénéficiaires de maintenir un lien social et jouent un rôle de pacification dans certains quartiers. En outre, le soutien scolaire est une accroche qui permet d'éviter pour certains enfants, le décrochage scolaire.

⁵⁹ Source : Vlaamse Gemeenschap, Communauté française - Etnic ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles



Les acteurs rencontrés dans le cadre d'une récente étude qualitative⁶⁰ sur les impacts sociaux du premier confinement insistent de manière générale sur le besoin d'un investissement massif dans la petite enfance, l'enfance et les politiques autour de la jeunesse pour faire face aux conséquences de la crise.

10) Une autre conséquence très importante du confinement concerne le renforcement de la dématérialisation⁶¹ des services publics et privés aux personnes et le renforcement des problèmes liés à la fracture numérique. En 2018, 12 % des ménages bruxellois n'avaient pas de connexion internet (un pourcentage équivalent à celui de la Belgique). Cette proportion est légèrement plus élevée parmi les ménages sans enfants (14 %), et moins élevée parmi les ménages avec enfants (7 %) (Observatoire de la Santé et du Social, 2019⁶²). Parmi les personnes faiblement scolarisées en Région bruxelloise, environ 15 % n'ont jamais utilisé d'ordinateur. Les personnes âgées sont particulièrement touchées par la fracture numérique et le confinement, une série de services n'étaient plus accessibles que via les outils de télécommunication et internet (par exemple, les services bancaires).

Pour les personnes précarisées, le fait de ne pas avoir accès à un téléphone ou à un ordinateur (ou un seul ordinateur pour une famille nombreuse, un seul membre de la famille qui maîtrise les utilisations, pas d'imprimante, ...) ni à une connexion internet peut être lourd de conséquence: difficulté d'accès aux informations concernant les droits sociaux (aides sociales, assurance chômage, services administratifs des communes, ...), difficulté d'accès aux services qui ont délocalisé leurs activités vers le numérique, difficultés à entrer en contact avec les enseignants pour les parents, difficultés à suivre l'école à distance pour les familles, difficulté d'étudier à distance pour les étudiants, etc⁶³.

A cela s'ajoutent des difficultés spécifiques, notamment pour les sans-abris : difficulté d'accès aux cartes de téléphone et aux lieux qui permettent de recharger leur téléphone⁶⁴.

11) Les demandes auprès des CPAS et d'autres services augmentent du fait des pertes d'emploi et de revenu. Sur la période février-juin, la croissance du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) à Bruxelles a été de + 4,0 %, contre -0,7 % en 2019 à la même période (et -0,5 % en 2018). La question de l'impact de la crise sur les demandes aux CPAS et aux services sociaux et sanitaires en général est détaillée au point 3.3 de la présente note.

En conclusion, compte tenu des éléments précités, on constatera vraisemblablement que la pandémie (et les mesures associées), d'une part, a aggravé la situation de personnes connaissant déjà la précarité

⁶⁰ Deprez A., Noël L., Solis Ramirez F. (2020) Analyse des impacts sociaux de la première vague et du premier confinement dans le cadre de la crise de la Covid-19, Rapport de la Phase exploratoire (juin à août 2020), Fédération Wallonie Bruxelles, Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique, Observatoire de la Santé et du Social de la Région Bruxelles-Capitale.

⁶¹ Ceci est un facteur supplémentaire d'augmentation du non-recours aux droits : page 141-144 in Observatoire de la santé et du social de Bruxelles (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune : Bruxelles. https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport_thema_fr_2016.pdf

⁶² Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019). Baromètre social 2019. Bruxelles : Commission communautaire commune <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/2019-barometre-social>

⁶³ Deprez A., Noël L., Solis Ramirez F. (2020) Analyse des impacts sociaux de la première vague et du premier confinement dans le cadre de la crise de la Covid-19, Rapport de la Phase exploratoire (juin à août 2020), Fédération Wallonie Bruxelles, Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique, Observatoire de la Santé et du Social de la Région Bruxelles-Capitale.

⁶⁴ Idem.



ou la grande pauvreté avant son apparition, et d'autre part, fait également basculer un grand nombre de « nouvelles » personnes dans une situation de pauvreté. En outre, les inégalités sociales sont révélées et amplifiées dans le cadre de la crise⁶⁵.

3.1.3. Points d'attention, enjeux transversaux

De manière générale, il faut placer les droits économiques et sociaux et le droit à la santé au centre des objectifs politiques. Chaque entité dispose de compétences pour lutter contre la pauvreté : le Fédéral (sécurité sociale, protection sociale, fiscalité...) mais aussi les Régions (logements, ...), les Communautés (enseignement, allocations familiales, ...) et les pouvoirs locaux (accompagnement social, ...). Une vision globale est nécessaire pour que ces leviers soient mobilisés de manière cohérente et que les moyens soient prévus en conséquence, dans le but de garantir à chacun l'accès aux droits fondamentaux dans le cadre de la crise.

Un **grand nombre de mesures ont déjà été mises en place** dans le cadre de la crise et en particulier du confinement. Si elles ne sont pas toujours suffisantes, elles sont fondamentales pour éviter que cette crise sanitaire ne se transforme en catastrophe sociale.

Le Service de lutte contre la pauvreté effectue un relevé de l'ensemble des mesures interfédérales de lutte contre la pauvreté prises dans le cadre de la crise .

Aperçu (non exhaustif) des mesures sociales (ou socioéconomiques) prises au niveau fédéral et bruxellois

Des tasks force d'« urgence sociale coronavirus » ont été mises en place tant au niveau fédéral qu'au niveau de la Région bruxelloise, dans le but d'identifier les groupes à risque et/ou évaluer les dispositifs en place.

Au niveau fédéral, les mesures relatives à la protection sociale constituent la base de la protection des personnes dans le cadre d'une crise comme celle-ci : le chômage économique ("majoré" et facilité dans le cadre de la crise) et le droit de passerelle élargi d'abord et avant tout, mais aussi, le gel de la dégressivité des allocations de chômage, sont des mesures essentielles. Déjà mises en place dans le cadre du premier confinement, ces mesures ont été reconduites à partir d'octobre 2020 (pour une durée déterminée) dans le cadre du second confinement. Certaines mesures supplémentaires pour le secteur HORECA ont aussi été mises en place durant le second confinement (droit passerelle de crise doublé pour les indépendants dont les affaires sont à l'arrêt). Il est également possible de combiner chômage temporaire et travail dans certains secteurs. Concernant les autres mesures fédérales de crise, mentionnons par exemple la suspension temporaire des contrôles de la condition de résidence de la GRAPA, l'octroi de moyens supplémentaires à destination des CPAS, etc. Si certaines nouvelles mesures ont été mises en place dans le cadre du second confinement par rapport au premier, d'autres (qui avaient été mises en place lors du premier confinement) n'ont pas été reconduites: c'est le cas par exemple des reports de crédit hypothécaire (il n'est plus possible de demander un nouveau report depuis le 20/09/2020, même si les reports en court sont valables jusqu'au 31/12/2020) ou de la suspension des saisies-exécution (saisie immobilière, mobilière, sur salaire...) qui a été mise en place sur une période limitée, du 12 mai au 18 juin 2020⁶⁶.

⁶⁵ Deprez A., Noël L., Solis Ramirez F. (2020) Analyse des impacts sociaux de la première vague et du premier confinement dans le cadre de la crise de la Covid-19, Rapport de la Phase exploratoire (juin à août 2020), Fédération Wallonie Bruxelles, Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique, Observatoire de la Santé et du Social de la Région Bruxelles-Capitale.

⁶⁶ Au niveau des huissiers, la seule mesure qui a été prise dans le cadre du deuxième confinement concerne les ventes mobilières, car la salle des ventes a été à nouveau fermée jusqu'au 14/01/2021. Si les saisies mobilières ne sont pas formellement interdites au cours de cette période, la Chambre Nationale des Huissiers de Justice a

Au niveau bruxellois, de nombreuses mesures ont également été mises en place : interdiction de coupures de gaz, d'électricité et d'eau jusqu'au 31 mars 2021 (l'interdiction de coupure pendant le confinement ayant été prolongée jusqu'à la période hivernale, pendant laquelle elle est d'office d'application), possibilité de demander à BRUGEL le statut de "client protégé - spécial Covid-19" pour les personnes percevant le chômage temporaire ou le droit passerelle et en situation de mise en demeure de leur fournisseur, interdiction des expulsions domiciliaires jusqu'au 30 août et ensuite reconduite en octobre jusqu'au 13 décembre 2020, assouplissement des délais de préavis, prime en soutien des locataires vulnérables (de 214,68 euros pour aider au paiement des loyers et soutenir les locataires les plus fragiles qui subissent une perte de revenus), octroi d'un budget supplémentaire aux CPAS et au secteur de l'aide alimentaire, octroi également d'un budget extraordinaire pour le plan d'action d'aides aux sans-abris et aux migrants et différentes mesures pour augmenter les places d'accueil, développement d'une plateforme de crise par Bruss'help -qui coordonne le secteur du sans-abrisme- qui utilise dorénavant un nouveau logiciel permettant de suivre les places d'accueil disponibles dans différents services en temps réel et de manière centralisée, afin d'orienter rapidement les sans-abri vers un hôpital ou un hébergement, etc. Un numéro vert d'urgence sociale générale a aussi été mis en place en Région bruxelloise ⁶⁷.

Pour éviter un appauvrissement massif des Bruxellois dans le cadre de la crise sanitaire et les mois à venir, il est important que l'ensemble de ces mesures s'inscrivent dans la durée, et ne s'arrêtent pas trop rapidement. Des mesures supplémentaires pourraient être prises, notamment pour les personnes surendettées.

Il est important que les personnes soient bien informées et aidées pour recourir à l'ensemble de ces mesures et de leurs droits. Souvent, les personnes précarisées n'ont pas accès à l'information, ne sont pas en mesure de faire valoir leurs droits (difficultés au niveau administratif, non accès à un ordinateur, non connaissance des langues nationales...). Il est important de mettre en place des mesures de manière à contacter les personnes de manière proactive afin de leur fournir une assistance pour l'octroi de droits et d'aides. Des visites sociales à domicile sont aussi nécessaires dans de nombreux cas. L'octroi des droits sociaux doit absolument être facilité dans le cadre actuel, et les contraintes administratives assouplies. La recherche sur le non-recours aux droits montre qu'une approche par groupes cibles accentue le non-recours aux droits par la superposition de dispositifs d'aide.

Il faut développer des dispositifs de protection sociale, simplifiés, plus équitables et plus universels à tous niveaux de pouvoir, en tenant compte notamment de la fracture numérique au sein de la population.

Par ailleurs, il faut souligner que certains groupes, notamment les personnes sans-papiers, nombreuses dans la Région bruxelloise, échappent à tout filet de sécurité sociale ou d'aide sociale et donc à la plupart des mesures de protection mises en place. À l'exception de l'aide médicale urgente, ces personnes n'ont aucun droit. En temps normal, elles survivent grâce au travail en noir, aux réseaux d'entraide, ... ce dont elles sont souvent privées dans le cadre actuel.

D'autres groupes ne rentrent pas dans les mesures d'aide, par exemple certains travailleurs précaires ou certains artistes. Ils n'entrent pas toujours dans les conditions d'accès au chômage temporaire ou au droit passerelle; et, ce faisant, ils sont également privés d'aides qui sont conditionnées à ces différents statuts. Une attention particulière doit ainsi être portée à ces publics, et des mesures doivent être prises pour leur assurer des conditions de vie décentes.

demandé à ses membres d'« être prudents, raisonnables et conciliants ». Voir le Centre d'Appui aux Services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale pour plus d'infos: www.mediationdedettes.be

⁶⁷ Le numéro vert 0800 35 243 est accessible entre 8h à 20 h en semaine et de 10h à 18h le WE

3.2. COVID-19 : DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES

Cette section présente les données sur le nombre de cas et de décès du Covid-19 en Région bruxelloise. En Région bruxelloise comme en Belgique de manière générale, nous avons assisté à deux vagues très nettes de mortalité liée à l'épidémie: l'une en mars-avril-mai et l'autre qui a débuté en octobre 2020. Etant donné la saturation des structures hospitalières, un premier confinement a été mis en place de mi-mars à début mai environ, avec des mesures de déconfinement progressives. Un reconfinement a été décidé à partir d'octobre au vu de la remontée rapide des cas et des hospitalisations.

Les deux vagues de l'épidémie sont clairement observables au niveau de la mortalité (cf. section 3.2.2), et moins nettement en ce qui concerne le nombre de cas étant donné que le testing lors de la première vague était nettement moins systématique que lors de la seconde vague, les critères de testing ayant évolué entre les deux périodes.

Au niveau des aspects sociaux relatifs au risque face au virus, des études ont montré que celui-ci accentue des inégalités sociales de santé préexistantes. Les résultats de la première phase d'une enquête française⁶⁸ soulignent que, si la maladie a d'abord touché les catégories plus favorisées (plus enclines à voyager, plus de loisirs, relations sociales étendues), ces dernières ont ensuite été bien mieux protégées par les mesures liées au confinement (possibilité de télétravail). Les catégories moins favorisées et classes populaires ont davantage été touchées dans un second temps (quartiers densément peuplés, ménages nombreux, et ouvriers et employés en première ligne ou obligés de travailler)⁶⁹. Des études portant sur le Royaume-Uni ont montré par ailleurs que, outre les professions faiblement rémunérées au statut d'ouvrier (industrie, constructions, vendeurs/ses, chauffeurs, personnel de ménage...), les métiers du secteur des soins de santé (en particuliers les infirmier(e)s et aides-soignant(e)s) et les travailleurs sociaux ont été tout particulièrement touchés par le virus⁷⁰.

3.2.1. Cas confirmés

Les trois facteurs suivants ont une importance dans l'exposition actuelle à la maladie :

- les conditions de travail (ne pas pouvoir télétravailler, métiers essentiels impliquant des contacts rapprochés, ...).
- la densité de la commune de résidence (contacts, mobilité en contexte urbain, absence d'espace vert...),
- les conditions de logement (taille des ménages, types de logement, densité de l'habitat ...)

Ces trois grands facteurs ont des effets propres. Les personnes en précarité cumulent bien souvent ces trois facteurs et sont donc particulièrement exposées.

⁶⁸ INSERM (2020), "Premiers résultats des enquêtes de santé publique de l'Inserm sur la Covid-19 : facteurs de risque individuels et sociaux": <https://presse.inserm.fr/premiers-resultats-des-enquetes-de-sante-publique-de-linserm-sur-la-covid-19-facteurs-de-risque-individuels-et-sociaux/41032/>

⁶⁹ <https://presse.inserm.fr/premiers-resultats-des-enquetes-de-sante-publique-de-linserm-sur-la-covid-19-facteurs-de-risque-individuels-et-sociaux/41032/> et <https://www.epicov.fr/>

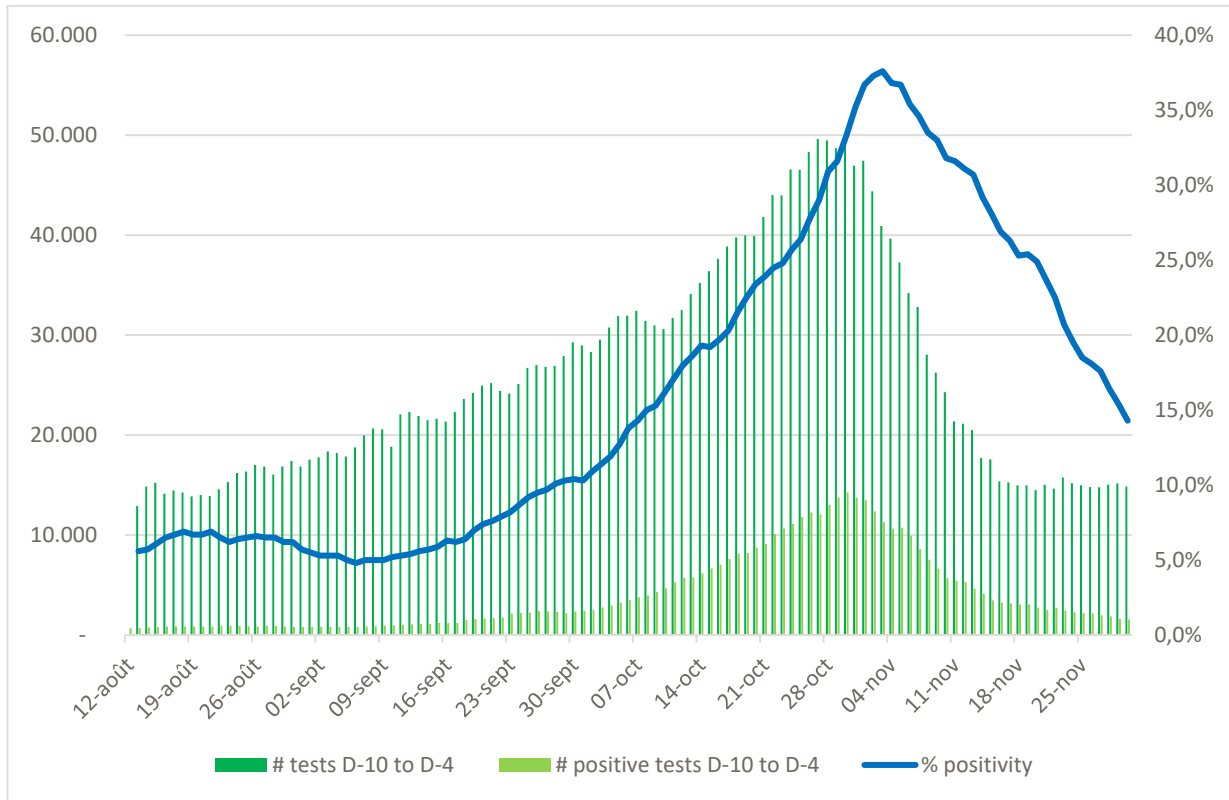
⁷⁰ Public Health England (2020), "Disparities in the risk and outcomes of Covid-19" et Office for National Statistics (2020), "Coronavirus (COVID-19) related deaths by occupation, before and during lockdown, England and Wales: deaths registered between 9 March and 30 June 2020", septembre 2020.

Plus spécifiquement, le fait de vivre en collectivité (maisons de repos, prisons, hébergement pour personnes sans-abri, handicapées, maisons d'accueil...) surexpose également au virus en favorisant sa propagation⁷¹. Le logement en hébergement/lieu de vie collective expose à la fois les personnes qui y vivent et celles qui y travaillent.

Comme mentionné en introduction, la Belgique, en ce compris la Région bruxelloise, a connu deux vagues de l'épidémie, qui s'observe très nettement en termes de mortalité (cf. section 3.2.2). En termes de nombre de cas, étant donné que le testing était nettement moins systématique lors de la première vague, seules les données à partir du mois d'août sont présentées dans le graphique 15 ci-après. Notons toutefois qu'après le pic épidémique de mars-avril, une tendance globale à la baisse du nombre de nouveaux cas COVID-19 confirmés est observée à partir de la semaine du 27/04 jusqu'à la semaine du 21/06. L'évolution du nombre de cas repart à la hausse à partir de la semaine du 27 juillet et atteint un pic la semaine du 26 octobre (période durant laquelle un pic de réalisation des tests est également observé – cfr. Graphique 15). L'évolution des chiffres dans le temps doit être interprétée avec prudence au vu de l'évolution des stratégies de testing.

⁷¹ Selon qu'ils soient restés ouverts ou fermés durant le premier confinement, ces lieux d'accueil ont traversé des difficultés particulières et spécifiques pour la mise en place de mesures sanitaires, le fait de se fournir en matériel de protection, gérer la propagation et le suivi des soins suite aux dépistages.

GRAPHIQUE 19 : ÉVOLUTION DU NOMBRE (SOMME SUR UNE PÉRIODE DE 7 JOURS⁷²) DE TESTS RÉALISÉS, DU NOMBRE (SOMME SUR UNE PÉRIODE DE 7 JOURS⁷³) DE TESTS POSITIFS ET DU TAUX DE POSITIVITÉ À BRUXELLES DEPUIS LE 12 AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2020



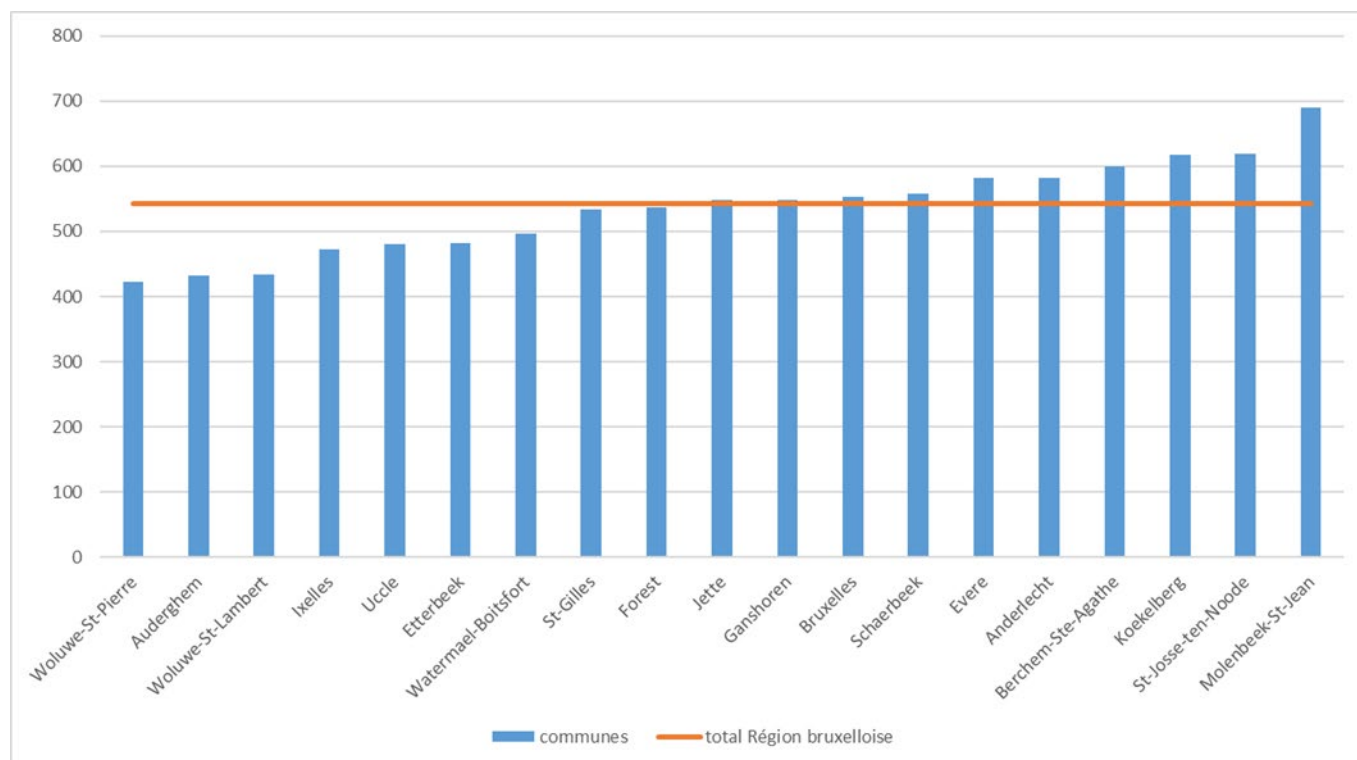
Source: Sciensano, calculs: COCOM

Depuis le 21 juin 2020, les cinq communes les plus touchées en chiffre absolu (nombre de cas cumulés) sont Bruxelles, Schaerbeek, Anderlecht, Molenbeek-St-Jean et Ixelles. En termes de taux (nombre de cas cumulés par 10.000 habitants), les cinq communes les plus impactées sont Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-Ten Noode, Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe et Anderlecht.

⁷² Par rapport à la période de 7 jours considérée, les chiffres des 3 derniers jours ne sont pas comptabilisés car les données pour ceux-ci ne sont pas encore consolidées au moment de la publication - les jours considérés sont donc les jours D-10 à D-4.

⁷³ Par rapport à la période de 7 jours considérée, les chiffres des 3 derniers jours ne sont pas comptabilisés car les données pour ceux-ci ne sont pas encore consolidées au moment de la publication – les jours considérés sont donc les jours D-10 à D-4.

GRAPHIQUE 20 : CAS CONFIRMÉS CUMULÉS DU 21 JUIN AU 15 NOVEMBRE 2020 PAR 10.000 HABITANTS, COMMUNES BRUXELLOISES



Source: Sciensano, Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Outre les facteurs mentionnés en début de section, le nombre de cas confirmés de Covid-19 par 10.000 habitants par commune peut être influencé par un grand nombre de paramètres, tels que la politique de dépistage (qui a évolué depuis le début de l'épidémie), l'accès aux soins, l'âge de la population, la prévalence des maladies chroniques dans la population, la présence et le nombre de MR-MRS (et autres collectivités résidentielles) dans la commune, etc.

3.2.2. Décès, mortalité et surmortalité

Au 30 novembre 2020, **2.371 décès du Covid-19** (possibles et confirmés) ont eu lieu sur le territoire de la Région bruxelloise depuis le 10 mars (date du premier décès déclaré Covid-19 en Belgique), dont **35 % en maison de repos** (cas confirmés et cas possibles) et **64 % à l'hôpital**. En Flandre, 49 % des décès ont eu lieu en maison de repos et en Wallonie, 39 %. Sur les 16.547 décès en Belgique, 43 % ont eu lieu en maison de repos ([Tableau 8](#)).

Notons que les décès Covid-19 sont classés en fonction du lieu de décès et non en fonction du lieu de résidence. Il peut donc y avoir des décès qui ne concernent pas uniquement des Bruxellois. En effet, Bruxelles dispose d'une offre de services de santé importante et prend en charge une part importante de patients non-bruxellois. À titre indicatif, en 2018, 36 % des admissions dans les hôpitaux bruxellois

concernent des personnes ne résidant pas en Région Bruxelloise, 19 % de personnes résidant en Flandre et 15 % en Wallonie ⁷⁴.

Plus spécifiquement concernant les décès COVID-19 des résidents en maison de repos qui sont survenus à l'hôpital, Sciensano estimait dans son rapport hebdomadaire du 26 juin⁷⁵ que 86 % des résidents de MR/MRS décédés dans les hôpitaux bruxellois de la suite du COVID-19 résidaient dans des MR/MRS bruxelloises. Pour le solde, 14 % d'entre eux résidaient dans des MR/MRS situées en dehors de Bruxelles (8 % dans des MR/MRS en Flandre et 6 % dans des MR/MRS de Wallonie).

Par ailleurs, les personnes âgées bruxelloises sont plus fréquemment en maison de repos que dans les deux autres régions (cf. point 3.4).

TABLEAU 8 : TOTAL CUMULÉ DES DÉCÈS RAPPORTÉS AU 30 NOVEMBRE 2020

Total cumulé des décès rapportés à ce jour

Lieu de décès	Flandre		Bruxelles		Wallonie		Belgique	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Hôpital	3 874	50%	1 521	64%	3 847	60%	9 242	56%
<i>Cas confirmés</i>	3 721	96%	1 469	97%	3 699	96%	8 889	96%
<i>Cas possibles</i>	153	4%	52	3%	148	4%	353	4%
Maison de repos	3 829	49%	840	35%	2 490	39%	7 159	43%
<i>Cas confirmés</i>	3 018	79%	403	48%	1 297	52%	4 718	66%
<i>Cas possibles</i>	811	21%	437	52%	1 193	48%	2 441	34%
Autres collectivités résidentielles	34	0%	2	0%	38	1%	74	0%
Domicile et autre	16	0%	8	0%	31	0%	55	0%
Inconnu	17	0%	0	0%	0	0%	17	0%
TOTAL	7 770	100%	2 371	100%	6 406	100%	16 547	100%

Source : Sciensano

Le **graphique 21** reprend la distribution des 2.371 décès Covid-19 (possibles et confirmés) ayant eu lieu sur le territoire de la région bruxelloise depuis le 10 mars 2020 par groupe d'âge et sexe. Les chiffres confirment que le nombre de décès augmente avec l'âge des personnes ⁷⁶. Ainsi, 87 % des décès masculins et 93 % féminins concernent des personnes de plus de 65 ans.

Les décès de femmes de 75 ans et plus, cette fois, représentent encore 84 % du total des décès féminins. Il n'est que de 72,3 % pour les hommes. Cette différence s'explique par une part d'hommes aux âges les

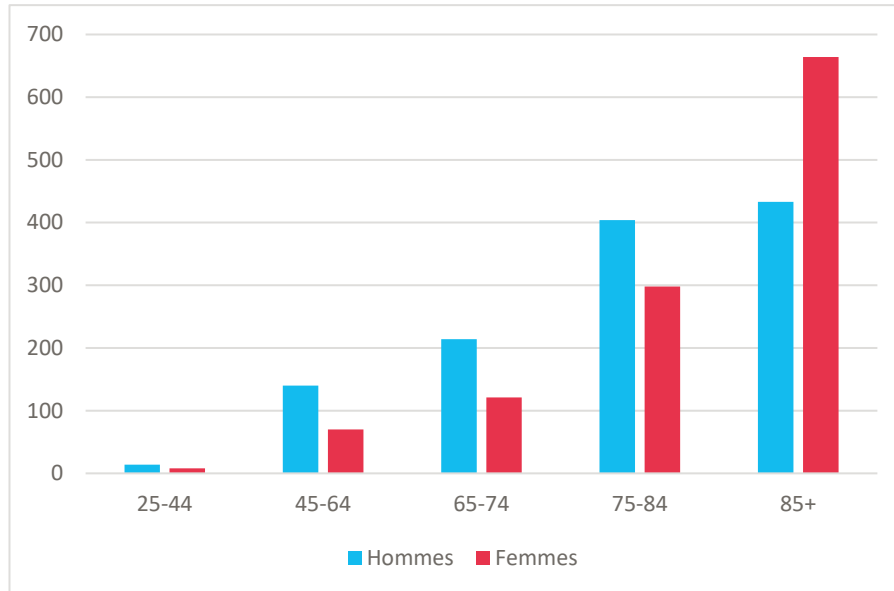
⁷⁴ Données du système d'enregistrement RHM, en date du 19 mai 2020; service Data et Information stratégique, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Belgique

⁷⁵ Rapport hebdomadaire de Sciensano du 26 juin - https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_Weekly%20report_20200626%20-%20FR_0.pdf

⁷⁶ Voir notamment <https://www.atoute.org/n/IMG/pdf/fdrcoviduk.pdf>

plus avancés nettement plus faible que pour les femmes. Par exemple, en Région de Bruxelles-Capitale, la part des 75 ans et plus est de 4,7 % chez les hommes et de 7,9 % chez les femmes ⁷⁷.

GRAPHIQUE 21 : NOMBRE DE DÉCÈS COVID-19 PAR ÂGE ET SEXE, EN RBC



Source : <https://epistat.sciensano.be/Data/COVID19BE.xlsx> - consulté le 30 novembre 2020.

Par ailleurs, si le nombre total de décès est également réparti entre les sexes (1.164 hommes et 1.205 femmes ⁷⁸), il masque en réalité une surmortalité masculine au Covid-19 et, ce à tout âge.

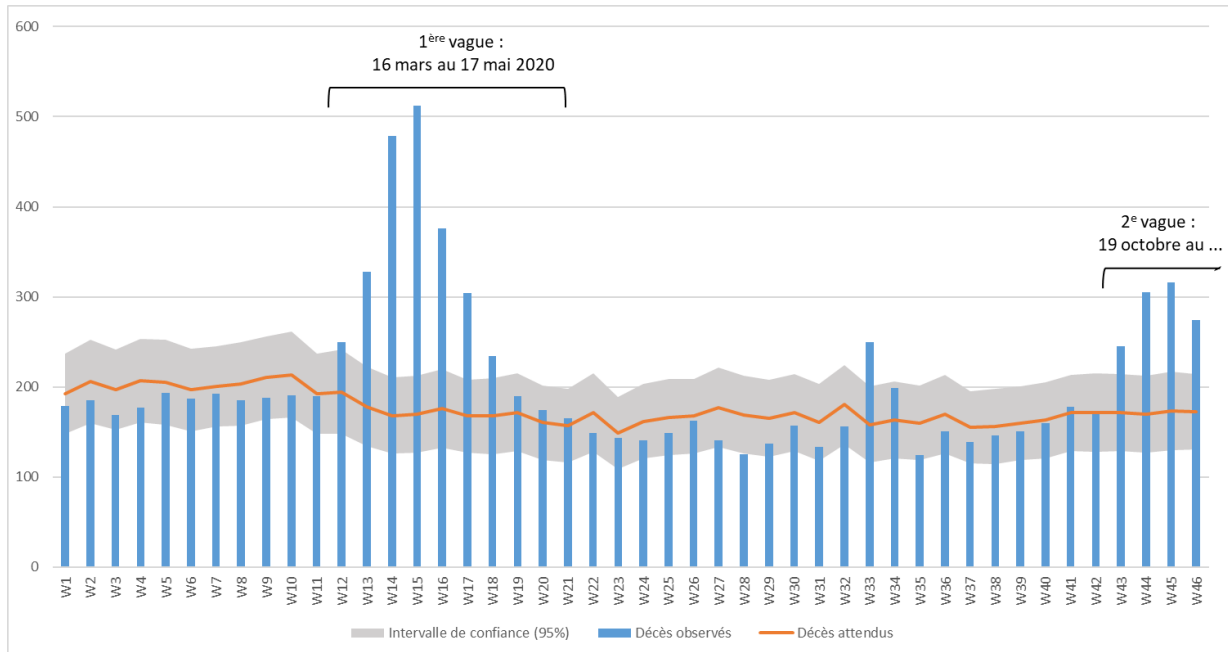
Afin d'approcher le nombre de décès directs ou indirects du Covid-19 d'habitants de la Région de Bruxelles-Capitale, il est intéressant d'étudier la mortalité toutes causes confondues qui, rappelons-le, est comptabilisée au lieu de **résidence** des personnes et non plus au lieu de **décès** comme c'est le cas pour les décès Covid-19. Le **graphique 22** illustre le nombre de décès observés par semaine en 2020 comparé au nombre de décès attendus si la population bruxelloise avait connu les taux de mortalité moyens des cinq dernières années (2015-2019) ⁷⁹.

⁷⁷ Au 1er janvier 2020, source : IBSA & Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium) (Registre national)

⁷⁸ Il faut ajouter 2 personnes pour lesquelles l'information du sexe est manquante

⁷⁹ Données disponibles sur le site de Statbel (<https://statbel.fgov.be/fr/open-data/nombre-de-deces-par-jour-sexe-arrondissement-age>). Il s'agit de chiffres provisoires mis à disposition exceptionnellement en raison de la crise actuelle.

GRAPHIQUE 22 : NOMBRE DE DÉCÈS TOUTES CAUSES OBSERVÉS ET ATTENDUS EN 2020, PAR SEMAINE EN RBC



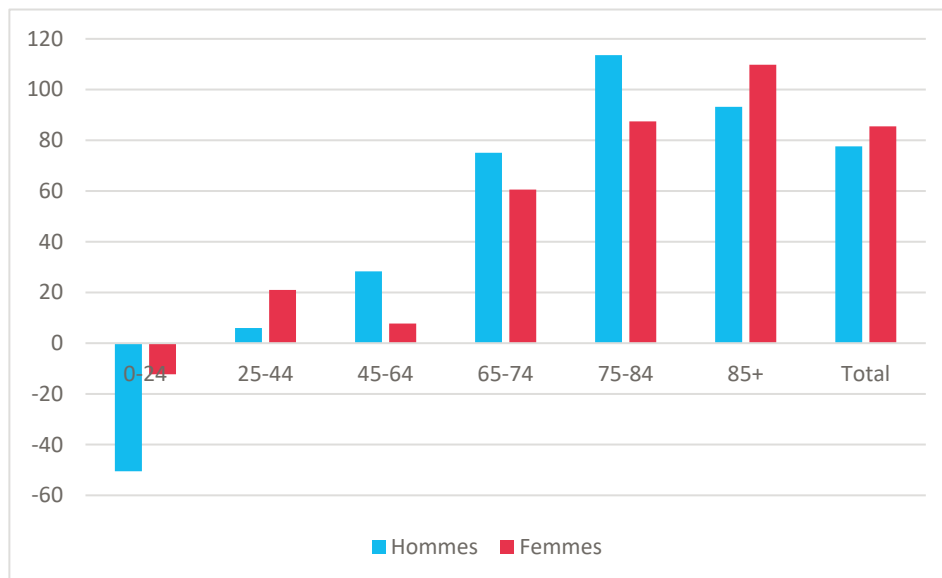
Source : Statbel, calcul IBSA

Le nombre de décès en 2020 est significativement supérieur aux années antérieures une première fois à partir de la semaine du lundi 16 mars 2020 (semaine 12) et cela continue pendant neuf semaines. C'est la première vague de mortalité. La deuxième vague de mortalité commence à partir de la semaine du lundi 19 octobre 2020 (semaine 43)⁸⁰. Elle est encore en cours à la lumière des dernières données disponibles (semaine 46). Actuellement, la semaine 15 (du 6 au 12 avril 2020) conserve le triste record du nombre de décès en 2020, ce qui en fait le pic de mortalité liée à l'épidémie de Covid-19 à Bruxelles comme pour l'ensemble du pays. Ainsi, 508 résidents bruxellois sont décédés la semaine 15 (du 6 au 12 avril 2020), ce qui fait 340 décès de plus qu'attendu, autrement dit trois fois plus de décès qu'en moyenne pour cette semaine de l'année

Le **graphique 23** se concentre sur la première vague de surmortalité (du 16 mars au 17 mai 2020) et ventile cet excès de mortalité selon l'âge et le sexe. L'excès de mortalité est un pourcentage qui indique la part des décès observés en plus des décès attendus.

⁸⁰ La surmortalité observée les semaines 33 et 34 est liée à une vague de chaleur et non à l'épidémie du coronavirus.

GRAPHIQUE 23 : SURMORTALITÉ (OU SOUS-MORTALITÉ) POUR LA PÉRIODE DU 16 MARS AU 17 MAI 2020, EN RBC



Note : la mortalité des moins de 45 ans est tellement faible que les calculs de surmortalité se font sur des petits nombres qui peuvent varier fortement d'une année à l'autre et d'une semaine à l'autre. Il est donc difficile d'en tirer des conclusions.

Source : Statbel, calculs IBSA

Durant cette période, 2.832 résidents de la RBC sont décédés, 1.331 hommes et 1.501 femmes. C'est 1273 de plus qu'attendu sur base des taux de mortalité moyens des cinq années précédentes à la même période (82 % d'excès de mortalité). Néanmoins, cette surmortalité n'est pas identique pour tout le monde.

Premièrement, elle est plus limitée dans les autres régions (32 % d'excès de mortalité pour la Flandre, 42 % pour la Wallonie et 39 % pour la Belgique). Le Focus 39 de l'IBSA⁸¹ identifie plusieurs éléments participant à la surmortalité plus marquée en RBC. Notamment une proportion de personnes âgées résidant en maison de repos plus élevée que dans les autres régions, dans un contexte où ces établissements ont été particulièrement touchés par la première vague (cf. point 3.4). Mais aussi une surreprésentation de personnes vivant dans des situations socio-économiques difficiles ou précaires. Ces personnes combinent un ensemble de facteurs (emplois moins qualifiés qui ne permettent pas le télétravail, logement étroit, mauvais état de santé général, etc.) qui les rendent plus vulnérable au coronavirus. L'étude de Solidararis⁸² confirme le lien entre surmortalité due au Covid-19 et pauvreté en observant une surmortalité plus importante chez ses affiliés bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) que chez les autres.

Deuxièmement, la surmortalité varie selon l'âge et le sexe. Globalement ce sont les personnes de plus de 65 ans qui décèdent de manière plus importante qu'attendue. Ils représentent 96 % des décès excédentaires survenus lors de cette première vague. Les plus de 75 ans sont deux fois plus nombreux à être décédés que ce que l'on pouvait attendre. L'augmentation du nombre de décès supplémentaires

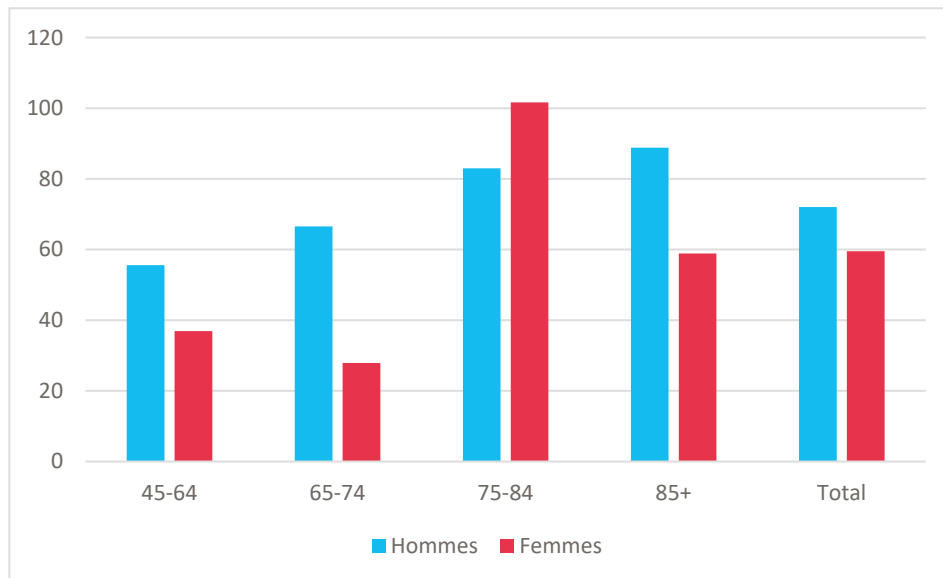
⁸¹ Intitulé « Pourquoi le Covid-19 a frappé durement la Région de Bruxelles-Capitale ? » - disponible en ligne https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-39_FR_final_1%281%29%282%29.pdf

⁸² Solidararis (2020), "Surmortalité liée à l'épidémie de coronavirus", http://www.solidaris.be/SiteCollectionDocuments/rapport_surmortalite_covid_1410.pdf

chez les femmes démarre à un âge plus avancé que chez les hommes. Seules les femmes de plus de 85 ans sont décédées deux fois plus entre le 16 mars 2020 et le 17 mai 2020 qu’attendu.

À l’heure de la mise à jour du diagnostic, la deuxième vague de mortalité est encore en cours et les données de mortalité toutes causes sont disponibles avec un retard de deux semaines. Néanmoins certaines tendances peuvent déjà être mises en avant. Tout d’abord, si la région de Bruxelles-Capitale est encore fortement touchée en terme de surmortalité, la Wallonie semble cette fois être la région la plus meurtrie avec 88 % de décès supplémentaires sur la période du 19 octobre au 15 novembre (66 % pour la RBC, 52 % pour la Belgique et 29 % pour la Flandre). Ensuite, l’augmentation forte de la surmortalité avec l’âge observée à la première vague semble quelque peu s’atténuer. Notamment, pour les femmes ; celles âgées de 75 à 84 ans sont décédées deux fois plus qu’attendu, ce qui est nettement plus que leurs aînées de 85 ans et plus

GRAPHIQUE 24 : SURMORTALITÉ DE LA DEUXIÈME VAGUE (DU 19 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE) PAR ÂGE ET SEXE, EN RBC



Source : Statbel, calculs IBSA

3.3. ACCÈS AUX SOINS ET AUX SERVICES SOCIAUX ET SANITAIRES

3.3.1. Contexte avant la crise

3.3.1.1. Santé

L'accès aux soins de santé est difficile pour de nombreux ménages bruxellois et, ce déjà avant la crise. D'après l'Enquête de Santé 2013, près d'un quart des ménages bruxellois (23 %) déclaraient avoir reporté des soins de santé pour raisons financières. Le report de soins est proportionnellement beaucoup plus fréquent en Région bruxelloise qu'en Flandre (5 %) et en Wallonie (9 %).

Le report des soins de santé diminue à mesure que les moyens financiers disponibles augmentent. En Région bruxelloise, près de la moitié (46 %) des ménages présentant des difficultés à joindre les deux bouts déclarent avoir reporté des soins pour raisons financières, contre 17 % dans la catégorie intermédiaire et seulement 5 % parmi les ménages ayant facile à joindre les deux bouts.

Une récente enquête de Solidaris (menée en septembre 2020) indique que le report de soins a augmenté au cours des dernières années pour les populations les plus précarisées mais aussi pour la population appartenant à la classe moyenne. Selon cette source, en Wallonie et à Bruxelles, près d'une personne sur deux (47 %) déclare avoir dû renoncer à au moins un soin pour des raisons financières⁸³.

La population bruxelloise se caractérise par de fortes inégalités sociales en matière de santé. Ce constat s'explique en partie par le fait que certains publics cibles n'accèdent pas à l'offre de soins conventionnelle. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce manque d'accès : couverture sociale défaillante, ressources insuffisantes, méconnaissance de l'offre et adéquation limitée de l'offre de soins conventionnelle par rapport aux caractéristiques et aux besoins de certaines populations cibles.

Notons que la consommation de soins en médecine générale et de services à domicile est moins élevée en Région bruxelloise que dans les autres régions, à l'inverse de la consommation de soins spécialisés ou hospitaliers.

Ceci est en grande partie dû au caractère urbain de la Région bruxelloise: ce profil de consommation s'observerait également si on ne considérait que les grandes villes des autres régions. D'autres éléments explicatifs sont cependant à prendre en compte : l'offre de soins (une offre importante en structures hospitalières), le profil de la population (notamment multiculturelle) et la précarité sont d'autres facteurs qui influencent ce profil de consommation.

3.3.1.2. Social

La demande auprès des services sociaux, que ce soit des organismes d'octroi de revenu d'intégration sociale et d'aides sociales en général (CPAS,...) ou des autres services sociaux associatifs est importante en Région bruxelloise étant donné la situation précaire de nombreux habitants de la Région.

⁸³ Solidaris (2020), Rapport d'enquête - Institut Solidaris, Renoncement aux soins de santé pour des raisons financières.

Le nombre de personnes émergeant au **CPAS** a augmenté de façon notable ces dernières années dans la Région. Entre 2008 et 2018, le nombre de personnes percevant un revenu d'intégration sociale (RIS) a augmenté de 68 %, pour atteindre 38 681 personnes. En y ajoutant les personnes vivant avec l'équivalent au RIS (concernant essentiellement les candidats-réfugiés et les personnes ayant un droit de séjour mais non inscrites au Registre de la population), pas moins de 43 433 personnes vivent avec ce revenu de dernier recours, largement inférieur au seuil de risque de pauvreté. Cela représente 5,5 % de la population bruxelloise de 18-64 ans en 2018 (contre 4,2 % en 2008). Parmi les jeunes adultes (18-24 ans), l'augmentation est encore plus préoccupante : en dix ans, le nombre de jeunes bénéficiaires a plus que doublé ; 13 553 personnes sont concernées en 2018, soit 13,2 % de l'ensemble des jeunes adultes bruxellois (contre 7,8 % en 2008). En 2019, un ralentissement de la croissance du nombre total de RIS fut néanmoins enregistré.

Une partie de l'augmentation tendancielle observée entre 2008 et 2018 s'explique par les réformes successives de restriction des conditions d'accès aux allocations de chômage et en particulier aux allocations d'insertion (après études). Certains demandeurs d'emploi non indemnisés par l'ONEM se tournent vers le CPAS, tandis que d'autres ne perçoivent pas ou plus de revenu propre relatif à la sécurité (ou l'aide) sociale.

Le rapport de l'Observatoire de la Santé et du Social « [Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise](#) » (2017) révèle, de manière générale, que de nombreux Bruxellois sont dans des situations de sous-protection sociale car soit ils n'ont droit à aucune allocation, soit ils n'y ont pas recours. Déjà avant la crise, du fait de la pauvreté et de la précarité importantes en Région bruxelloise, les services sociaux et sanitaires bruxellois étaient très souvent saturés et débordés, comme l'indiquent de manière générale les Rapports sur l'état de la pauvreté, ce qui implique des délais d'attente importants dans le traitement des demandes pourtant souvent urgentes.

3.3.2. Impact de la crise

Le public fragile aidé par les services socio-sanitaires comme les CPAS, les Services sociaux, les centres de planning familial, les maisons médicales, les services de médiation de dettes et les services de santé mentale va clairement augmenter suite à la crise (cf. 3.1). En effet, ces différents services touchent principalement des personnes en situation de pauvreté, des personnes avec des problèmes de santé (y compris de santé mentale), souffrant d'isolement, etc. Déjà avant la crise, ces différentes structures devaient faire face à une certaine saturation de leurs services, ainsi qu'à une prise en charge de situations de plus en plus complexes (par exemple des personnes combinant des difficultés financières, intrafamiliales et de santé mentale). La crise du Covid risque d'accentuer ces problématiques, et par conséquent la nécessité de renforcer la capacité d'accueil de ces structures et la collaboration entre elles.

Soulignons également que les travailleurs du secteur social et de la santé sont surexposés au coronavirus, ce qui réduit encore le personnel présent et complique encore la pression de travail et les difficultés d'assurer la prise en charge du public ou des patients.

3.3.2.1. Santé

La crise a eu un impact important sur le **report de soins**. Le premier questionnaire de l'enquête de Sciensano (en ligne du 2 au 9 avril) ⁸⁴ présente des résultats au niveau bruxellois, qui sont globalement plus alarmants que ceux pour le reste du pays. Cette enquête révèle qu'une proportion très élevée de personnes ont **annulé ou reporté leur visite chez le médecin pendant l'épidémie**, ce qui peut amener à des prises en charge tardives ayant également un impact sur l'état de santé en général. Par exemple, 79 % des personnes qui devaient effectuer un traitement médicamenteux ont annulé leur rendez-vous. Plus spécifiquement, le **moindre suivi des personnes souffrant de maladies chroniques** peut avoir des conséquences dommageables sur leur santé.

On notera aussi que la même enquête de Sciensano indique que 45 % des répondants ayant habituellement recours à **une aide familiale ou des soins pour personnes âgées** ne reçoivent plus ce service. Cette proportion est de 60 % pour les personnes qui faisaient appel à une infirmière à domicile. En outre, parmi les personnes qui ont habituellement recours à l'aide de la famille, des voisins ou des amis, 27% ne reçoivent plus cette aide au cours de la période considérée (tandis que 34 % rapportent une augmentation de cette aide).

Le Registre du cancer⁸⁵ a fait un travail de comparaison du nombre de nouveaux diagnostics de cancers entre la période janvier-avril 2019 et la période janvier-avril 2020 en Belgique (en %). Lors de la première vague, une diminution prononcée du nombre de diagnostics de cancer a été observée à partir de mars. Cette diminution a montré une inflexion en avril. Une augmentation s'est ensuite poursuivie progressivement et à partir de début juin, le nombre de diagnostics de cancer s'est à nouveau stabilisé autour des valeurs comparables à celles de l'année précédente (les chiffres à partir d'octobre ne sont pas encore disponibles). Les chiffres sont également restés stables au cours des mois d'été qui ont suivi. Cette tendance montre visuellement une forte relation avec l'évolution du nombre d'infections au COVID-19 confirmées et le nombre de lits d'hospitalisation occupés pour le COVID-19.

⁸⁴ Les résultats pour la Belgique sont publiés sur le site de Sciensano : <https://www.sciensano.be/fr/coin-presse/impact-de-la-crise-sur-les-belges-sciensano-publie-les-premiers-resultats-de-la-deuxieme-enquete-de>

⁸⁵ https://kankerregister.org/media/docs/publications/Cancer-Impact-CriseCoronavirus_FR_final_nov2020.pdf

GRAPHIQUE 25 : COMPARAISON DU NOMBRE DE NOUVEAUX DIAGNOSTICS DE CANCERS ENTRE LA PÉRIODE JANVIER-SEPTEMBRE 2019 ET JANVIER-SEPTEMBRE 2020 EN BELGIQUE (EN %)



Source: Le Registre du cancer - https://kankerregister.org/media/docs/publications/Cancer-Impact-CriseCoronavirus_FR_final_nov2020.pdf

Enfin, à la demande de l'INAMI, l'AIM a récolté des données montrant les conséquences de la crise sur le nombre d'admissions dans différents services des hôpitaux généraux en Belgique⁸⁶. Le nombre de séjours classiques par semaine entre le 6 janvier 2020 et le 25 octobre 2020 a été comptabilisé et comparé ces chiffres aux données hebdomadaires de 2019 à la même période.

"En mars, le gouvernement a ordonné à tous les hôpitaux de suspendre à partir du 14 mars et jusqu'à nouvel ordre tous les examens, consultations et interventions non urgents, faisant chuter le nombre d'admissions hebdomadaires jusqu'à environ 20 000 les semaines qui ont suivi cette annonce, contre une moyenne de 35 000 en 2019. L'activité en maternité, où le recul observé est moins marqué, constitue l'exception à cette importante diminution.

À partir du 4 mai, les hôpitaux ont pu reprendre partiellement leurs activités normales. Cette mesure s'est à nouveau traduite par une augmentation des chiffres cette semaine-là ainsi que les semaines suivantes.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des hospitalisations de jour et des admissions en hôpital psychiatrique. Enfin, ces premières statistiques ne nous disent rien sur la durée des admissions ni sur la charge de travail pour le personnel médical et soignant."

⁸⁶ <https://ima-aim.be/Impact-de-la-crise-du-coronavirus?meta=oui>

3.3.2.2. Social

La crise du Covid génère des besoins exceptionnels en termes de protection sociale et d'aides, tant au niveau des demandes d'allocation relative à la sécurité sociale (chômage, droit passerelle, ...), que des aides sociales auprès du CPAS, des aides au logement, de médiation de dettes etc.

De manière générale, la situation de confinement mais aussi la situation sanitaire implique **une offre sociale plus restreinte sur le terrain (même si nombreux sont ceux et celles qui se mobilisent) alors que les besoins augmentent fortement** ; et, ce avec moins de contacts directs et plus de démarches à effectuer via l'ordinateur.

En outre, les aides familiales, les soins à domicile, les banques alimentaires et resto du cœur... nécessaires à la survie des plus démunis ont dû s'interrompre (du moins en partie) durant la crise.

Or, les demandes auprès de l'ensemble du secteur social augmentent en région bruxelloise.

Du côté des services, suite à la survenue du confinement, les premières priorités des services sociaux en général (plusieurs secteurs confondus) ont été de : (1) décider et mettre en place un fonctionnement neuf et adapté pour maintenir une accessibilité et fonctionner avec les ressources disponibles (personnel, matériel) ; (2) trouver du matériel de communication (ordinateurs portables, GSM, moyens de dévier appels vers portables, de faire du télétravail et d'être relié au service informatique centralisé...) ; (3) trouver du matériel de protection (gel, gants, masques, blouses, ...) ; (4) Mettre en place une aide d'urgence, des protocoles de réponses, des manières de faire/répondre, information et diffusion pratique des nouvelles aides/pratiques en vigueur.

La demande a augmenté dans de nombreux services sociaux suite à l'appauvrissement d'une partie importante de la population. Entre autres, les **demandes auprès des CPAS augmentent** et vont encore augmenter. Et, ce dans un contexte où les CPAS bruxellois étaient déjà débordés avant la crise, le nombre de personnes faisant appel aux CPAS étant déjà élevé (cf. section 3.1). La baisse des revenus touchant un grand nombre de personnes, les CPAS voient émerger un nouveau public dans le cadre de la crise, et cette tendance risque de se poursuivre au cours.

Le **SPP Intégration sociale** mène, depuis le début de la crise sanitaire, une **enquête auprès de l'ensemble des CPAS de Belgique**. Celle-ci a pour but de connaître le nombre de demandes auprès des CPAS pendant la crise, ainsi que le profil du public concerné et ce, avec quelques mois d'avance par rapport aux données administratives.

Les résultats de l'enquête présentés ici concernent les premiers mois du confinement, et jusqu'en juillet ou août - selon l'indicateur et le taux de réponses. Les données administratives sur le nombre total de RIS pour les premiers mois de 2020 viennent également d'être mises à disposition (mais sont encore sujettes à modification, elles sont probablement sous-estimées). L'enquête mensuelle est reconduite chaque mois en tous cas jusqu'en décembre.

Comme le précise le SPP IS, il est encore tôt pour élaborer des conclusions et dépeindre des tendances claires, vu le caractère incomplet de certaines données d'une part, et le fait que les effets de la crise sur les CPAS se font et se feront sentir surtout plus tard. En effet, les mesures relatives à l'emploi pendant la crise sanitaire ont permis d'atténuer en partie, sur le court terme, l'impact sur le nombre de personnes demandant l'aide du CPAS. Cependant, bon nombre de ces mesures sont limitées dans le temps. Et la crise sanitaire reprenant et les limitations des activités y associées, l'augmentation risque de se faire sentir de façon prononcée dans les prochains mois. L'évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) sera fortement dépendante du moment de la reprise de l'activité économique.

Concernant le nombre total de bénéficiaires du **RIS**, les résultats de l'enquête du SPP IS comparés aux données administratives déjà disponibles en 2020 et aux évolutions mensuelles des deux années

précédentes sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les données de l'enquête de 2020 indiquent des nombres de RIS supérieurs à ceux des données administratives. Etant donné que les CPAS ont des dossiers encore en cours dans les mois récents (décisions du conseil social encore en suspens), le SPP IS a demandé dans le cadre de l'enquête de prendre en compte les décisions d'octroi mais aussi une estimation des octrois sur les dossiers encore en suspens, pour éviter l'importante sous-estimation présente dans les chiffres administratifs. Il en résulte probablement une surestimation des octrois encore à confirmer. Pour 2020, la réalité se trouve donc probablement dans un entre-deux entre les chiffres administratifs (sous-estimés et encore sujets à modification) et les chiffres de l'enquête.

TABLEAU 9: EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE RIS, PREMIER SEMESTRE 2018, 2019, 2020, RÉGION BRUXELLOISE

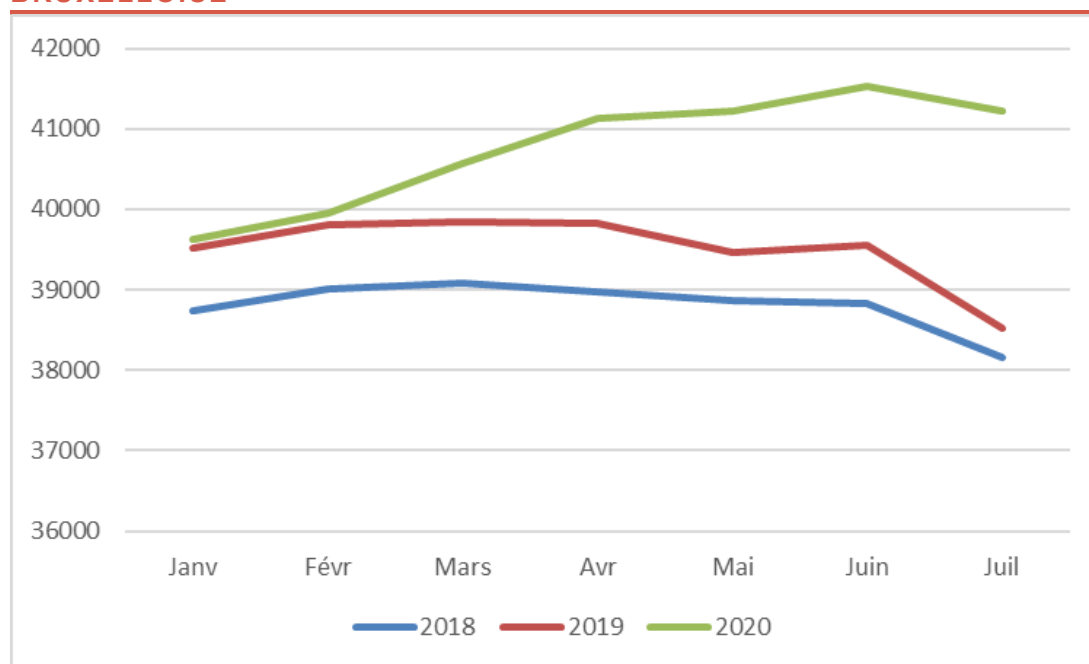
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
2018	38718	38990	39075	38966	38846	38813	38154	38154
2019	39527	39814	39848	39821	39469	39546	38529	38529
2020*	39624	39949	40565	41129	41229	41534	41215	
2020**	41149	41430	42081	42537	42668	43094	42367	42634

* Dernières données sujettes à modification (sous-estimation)

** Données d'enquête, à interpréter avec prudence (surestimation possible)

Source: SPP Intégration sociale (données administratives: trois premières lignes - site consulté le 27/11/2020; données d'enquête: dernière ligne)

GRAPHIQUE 26: ÉVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE RIS (DONNÉES ADMINISTRATIVES), PREMIER SEMESTRE 2018, 2019, 2020, RÉGION BRUXELLOISE



Source: SPP Intégration sociale (données administratives), site consulté le 27/11/2020

Il faut savoir que, de manière générale, l'évolution du nombre de personnes demandant un revenu d'intégration est saisonnière avec un pic se situant en mars/avril et un creux en juillet/août.

La croissance du nombre de personnes avec un revenu d'intégration sociale (sans les ERIS) entre février et juin en Région bruxelloise a été de + 4,0%, passant de 39 949 à 41 534 - sur base des données administratives, encore sujettes à modification (soit 1585 personnes en plus), contre -0,5% en 2018 et -0,7% en 2019 à la même période de l'année. Donc une hausse anormale en comparaison avec la baisse enregistrée pour les deux années précédentes entre février et juin.

Après une baisse entre juin et juillet, d'après l'enquête (chiffre encore à valider), on constate une baisse une légère remontée en août (+0,6 %) alors qu'une stagnation voire une légère baisse était enregistrée au cours de cette période de l'année en 2018 et 2019 (cf. tableau 10).

TABLEAU 10 : TAUX DE CROISSANCE DU RIS, FÉVRIER-JUIN ET JUILLET-AOÛT, RÉGION BRUXELLOISE

	Croissance février-Juin	Croissance juillet-août
2018	-0,5%	-0,5%
2019	-0,7%	0,0%
2020	+ 4,0%	+ 0,6%*

* Données d'enquête, à interpréter avec prudence et encore sujette à modification
 Source: SPP Intégration sociale

Parmi les nouvelles demandes d'aide, on constate une augmentation de la proportion de personnes qui étaient auparavant sous contrat de travail. De même, un glissement du nombre de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration complémentaire vers un revenu d'intégration complet est observé. Il s'agit donc de travailleurs précaires qui travaillaient un nombre d'heures restreint et qui disposaient d'un revenu d'intégration complémentaire à leur "mini" job. Ces derniers ont été durement frappés par la crise.

Les données administratives sont à ce jour disponible jusqu'au mois de juin et concordent globalement avec les résultats de l'enquête. La comparaison de l'évolution du nombre de bénéficiaires du RIS entre les régions indique que ce nombre a augmenté plus rapidement en Flandre durant le premier confinement que dans les deux autres régions. Cependant, entre avril et juin, ce nombre a continué de croître en Région bruxelloise contrairement aux deux autres régions.

TABLEAU 11: CROISSANCE MENSUELLE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RIS PAR RÉGION, JANVIER-JUIN 2020

	Jan-Fév	Fév-Mars	Mars-Avril	Avril-Mai	Mai-Juin
Bruxelles	0,8%	1,5%	1,3%	0,2%	0,6%
Flandre	1,2%	3,8%	3,3%	-0,8%	-0,7%
Wallonie	0,5%	1,3%	0,9%	-0,4%	-0,6%

Source: SPP Intégration sociale (données administratives; SPP IS, 2020)⁸⁷

Sur la base des données administratives passées et des données de l'enquête, le SPP Intégration sociale et le Bureau fédéral du Plan ont effectué une projection de l'évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale à l'échelle de la Belgique, sur la période janvier 2020-

⁸⁷ Voir SPP Intégration sociale (octobre 2020), Enquête impact social Covid-19.

janvier 2021: le taux de croissance sur cette période est estimé à 9,5 %, soit une augmentation très importante en comparaison avec le taux de croissance observé l'année avant la crise (-0,8 % entre février 2019 à février 2020). Pour la Région bruxelloise, étant donné la précarité et la pauvreté importantes dans la Région qui préexistaient avant la crise, il est possible que cette croissance soit supérieure.

Par ailleurs, l'enquête révèle également une croissance importante des demandes d'autres aides sociales, en particulier les demandes auprès des services de médiation de dettes d'une part, et des aides alimentaires d'autre part. En mars et août, les demandes d'aide alimentaires auprès des CPAS ont augmenté de 38 % en Région bruxelloise (Source : Enquête SPP Intégration sociale).

Soulignons qu'à côté des CPAS et différentes associations, le secteur de l'aide alimentaire compte un grand nombre de services de distribution de colis alimentaires, de restaurants sociaux et d'épiceries sociales. Avant la crise, le nombre de personnes ont recours à l'aide alimentaire en Région bruxelloise était estimé à 55.000⁸⁸, un chiffre qui serait donc largement dépassé dans le cadre de la crise actuelle. De plus, comme le souligne la FDSS: *"La crise que nous connaissons actuellement a un impact très important sur le fonctionnement de l'aide alimentaire. De nombreux services ont été contraints de fermer leurs portes et d'autres ont restreint significativement leur offre. La sécurité alimentaire des populations qui ont habituellement recours à l'aide alimentaire est gravement menacée par cette situation. On voit également arriver de nouvelles demandes d'aide de personnes qui ont dû arrêter de travailler et qui se retrouvent sans aucun revenu"*. L'aide alimentaire a été le motif d'appel le plus fréquent entre le 30 mars et le 17 mai auprès du numéro vert "urgences sociales" mis en place par la Région bruxelloise.

3.3.3. Enjeux

Une multitude de changements se sont opérés sur le travail social quotidien suite au confinement⁸⁹ : dans la nature des services apportés aux publics, dans le rythme de travail (devoir faire face en première ligne à une augmentation de l'activité ou au contraire à une fermeture ou à un ralentissement), dans les profils des publics (augmentation et diversification des situations mais aussi disparition de personnes suivies), dans les modalités de travail avec les personnes (passage de contacts en face à face à des contacts par écran ou téléphone), dans la relation physique avec les personnes par l'introduction d'un climat de vigilance par rapport à la maladie Covid-19 (sans protection au début du confinement), dans le volume de travail (influencé également par le nombre de travailleurs malades, dans l'impossibilité de travailler, épuisés, ...). Ces changements ont eu de nombreuses incidences sur les pratiques professionnelles au sein des services de première ligne.

De manière transversale, l'un des enjeux concerne la **lutte contre le non-recours** aux droits et aux services d'aides dans le cadre de cette crise qui touche à tous les droits sociaux fondamentaux : accès à la sécurité sociale et aux services sociaux et sanitaires de première ligne actifs dans le domaine de l'aide aux personnes, de la santé, du logement et de l'emploi.

La lutte contre le non-recours doit permettre (via la simplification administrative, l'automatisation des droits et l'information sur ceux-ci) de :

⁸⁸ <https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/laide-alimentaire-en-belgique/>

⁸⁹ Deprez A., Noël L., Solis Ramirez F. (2020) Analyse des impacts sociaux de la première vague et du premier confinement dans le cadre de la crise de la Covid-19, Rapport de la Phase exploratoire (juin à août 2020), Fédération Wallonie Bruxelles, Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique, Observatoire de la Santé et du Social de la Région Bruxelles-Capitale.

- > Assurer que les Bruxellois aient recours, rendent effectifs et puissent maintenir leurs droits sociaux fondamentaux auprès des institutions publiques de protection sociale et d'aide sociale (accès aux : allocations familiales – *notamment les suppléments sociaux et pour enfants avec un handicap qui sont relativement méconnus par les acteurs sociaux*, allocations d'aide aux personnes âgées, revenu d'intégration sociale et aides sociales, assurance chômage, aides au logement, assurance obligatoire et intervention majorée, tarif social énergie ...).
- > Assurer que les différentes mesures spécifiques prises dans le cadre de la crise s'inscrivent dans la durée ou fassent l'objet d'une mesure alternative équivalente (notamment en ce qui concerne les coupures de gaz, d'électricité et d'eau, primes de soutien aux locataires vulnérables, interdiction des expulsions domiciliaires, numéro vert « urgences sociale », etc.).
- > Sensibiliser, former et renforcer tous les acteurs à leur rôle dans l'effectivité des droits et la lutte contre le non-recours aux droits sociaux, principalement les services sociaux de première ligne sociale et de santé, les services spécialisés, les CPAS (sur base de l'article 62 de la loi organique) et leurs coordinations sociales.
- > Centraliser et diffuser l'information relative aux droits de la santé, sociaux,.... aux travailleurs sociaux. Ceux-ci doivent très souvent consulter le Moniteur, déduire les impacts des modifications de Loi sur les bénéficiaires etc. Délivrer aux travailleurs de terrain une information actualisée et pragmatique dans le champ du social et de la santé.
- > Développer les moyens nécessaires aux CPAS, aux services sociaux généralistes et spécialisés de première ligne, aux acteurs associatifs afin :
 - d'offrir des informations valides et une analyse/un diagnostic de la situation des personnes et de leur demande ;
 - de travailler avec un matériel informatique qui permette d'augmenter la rapidité et l'efficacité de traitement des demandes de droits ou de maintien de droits ;
 - d'offrir un accompagnement des personnes dans leurs parcours de demande et de maintien de leurs droits sociaux fondamentaux ;
 - de répondre aux flux de demandes d'information, de droits sociaux, d'une aide urgente ;
 - en fonction des flux de demandes et des possibilités des services sociaux de première ligne, d'informer et de contacter proactivement les personnes qui n'entrent pas en contact avec ces services afin d'analyser leurs situations et de les aider à rendre leurs droits effectifs ;
 - de renforcer la coordination avec les institutions publiques de protection sociale et acteurs publics ou coopérants à tous niveaux de pouvoirs (caisses d'allocations familiales, autorités communales, mutualités, syndicats, CPAS, administrations de sécurité sociale, etc.). Il s'agit de veiller à l'accès aux droits dérivés et de réaliser un des objectifs des contrats locaux social-santé.

Une attention particulière doit être portée à certains publics qui connaissent des problématiques spécifiques et pour qui le non-recours est particulièrement important : notamment les personnes en situation de handicap (notamment parmi les personnes âgées), personnes sans-abri, femmes précarisées, migrants, familles monoparentales et les sans-papiers (qui n'ont aucun droits à l'exception de l'AMU. Il faudrait voir pour ce public dans quelle mesure il serait possible d'intervenir dans certains frais comme les dépenses liées au sport des enfants : voir pauvreté infantile).

Concernant l'impact de la crise sur la santé, comme montré dans l'enquête de Sciensano, un grand nombre de personnes ont dû annuler ou reporter des rendez-vous et certains examens. La reprise des

soins se fait lentement, les citoyens étant bien souvent réticents à se rendre chez leur médecin ou à l'hôpital. Cela aura des répercussions, au-delà de l'impact sur le suivi des maladies chroniques, également au niveau des programmes de dépistage (ex. dépistage cancer du sein), à la prévention (ex. visites préventives chez le dentistes), ... le maintien de ces programmes et la sensibilisation de la population sur l'importance du non-report de soins représentent également des enjeux importants.

Afin d'améliorer l'accès aux soins, deux défis sont essentiels : la coopération entre les services et la sensibilisation. Quand les différents services (services sociaux, planning familial, santé mentale, ...) coopèrent de manière structurelle et veillent à ce que certaines plaintes soient transmises rapidement et efficacement, l'accès aux différents services de soins s'en trouve grandement amélioré. Idéalement, cela pourrait même se faire en regroupant différents services sous un même toit (sous la forme de centres d'aide sociale et de santé intégrés), ce qui permettrait de procéder à des renvois immédiats et que différentes consultations puissent se suivre. Enfin, l'action de sensibilisation permet de s'assurer que les personnes qui n'ont pas accès aux soins ou qui reportent leur prise en charge, et ce pour quelle que raison que ce soit, peuvent être recherchées dans leur environnement de vie et ensuite orientées vers les bons services. De telles initiatives existent déjà en Région bruxelloise, mais à ce jour, leur nombre n'est pas encore suffisant pour optimiser l'accès aux soins. Enfin, dans le contexte de la crise du coronavirus, ce travail de sensibilisation s'est également avéré être un maillon essentiel dans l'offre de soins, par le fait qu'il informe les gens sur la situation, qu'il prévient le manque d'information et qu'il propose l'aide et les services nécessaires.

3.4. SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES EN MAISON DE REPOS ET DE SOINS

3.4.1. Contexte avant la crise

D'après certains indicateurs, la **pauvreté chez les personnes âgées**, qu'elles soient installées/placées ou non en maison de repos, a tendance à augmenter en Région bruxelloise, comme le suggère la tendance à la hausse de la proportion de bénéficiaires de la GRAPA : celle-ci est passée de 9 % en 2009 à 12 % en 2019 (alors que ce n'est pas le cas à l'échelle de la Belgique, où cette proportion s'est maintenue à 5 %). C'est d'autant plus préoccupant que le nombre de personnes de 65 ans et plus va croître de façon significative au cours des prochaines années (+ 12 % prévus entre 2019 et 2029).

Selon les dernières études disponibles auprès d'Iriscare⁹⁰, la Région bruxelloise comptabilise **15 403 lits MRPA/MRS agréés**. **Près de deux sur trois sont gérés par le secteur commercial** (62 %), moins d'un sur quatre appartient au public (22 %) et 14 % dépendent d'une ASBL.

Globalement, en Région bruxelloise, le **degré de placement/d'installation en maison de repos est plus élevé**. En effet, en Région bruxelloise, en 2018, 7,6 % des plus de 65 ans sont placés/installés en maison de repos; contre 5,3 % en Flandre et 6,1 % en Wallonie (Source : Atlas IMA). La **population en maison de repos à Bruxelles est globalement plus jeune** par rapport à la Belgique (voir **tableau 12** ci-dessous).

⁹⁰ <https://www.iriscare.brussels/?wpdmdl=689>

TABLEAU 12 : RÉPARTITION DES RÉSIDENTS DE 65 ANS ET PLUS EN MR-MRS* PAR CLASSE D'ÂGE (%), SELON LES TROIS RÉGIONS – COURTS SÉJOURS EXCLUS - ANNÉE 2018

	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus	Total
Bruxelles-Capitale	14%	26%	60%	100%
Flandre	7%	27%	66%	100%
Wallonie	12%	27%	61%	100%
Belgique	9%	27%	64%	100%

Source : – Atlas-AIM

En 2018, on compte **3.200 décès sur l'année** dans les maisons de repos (voir [tableau 13](#)). Ce chiffre est relativement stable dans le temps, et représente autour de **20 % de la population totale des résidents en maison de repos**.

TABLEAU 13 : DISTRIBUTION (EN NOMBRE ET %) DE LA MORTALITÉ SELON LES MOIS DE L'ANNÉE PARMIS LES RÉSIDENTS BRUXELLOIS EN MR-MRS (HORS CS ⁹¹) DÉCÉDÉS – ÉCHANTILLON PERMANENT IMA – ANNÉES 2016 À 2018

	2016			2017			2018		
	Échantillon		Population	Échantillon		Population	Échantillon		Population
	n	%	N	n	%	n	N	%	n
Janvier	7	8,0	280	9	11,5	360	6	7,5	240
Février	6	6,9	240	6	7,7	240	12	15,0	480
Mars	5	5,7	200	6	7,7	240	8	10,0	320
Avril	7	8,0	280	4	5,1	160	9	11,3	360
Mai	6	6,9	240	8	10,3	320	8	10,0	320
Juin	7	8,0	280	4	5,1	160	6	7,5	240
Juillet	9	10,3	360	10	12,8	400	5	6,3	200
Août	7	8,0	280	9	11,5	360	9	11,3	360
Septembre	9	10,3	360	3	3,8	120	4	5,0	160
Octobre	3	3,4	120	7	9,0	280	3	3,8	120
Novembre	16	18,4	640	9	11,5	360	7	8,8	280
Décembre	5	5,7	200	3	3,8	120	3	3,8	120
Total	87	100,0	3480	78	100,0	3120	80	100,0	3200

Source : – Atlas-AIM

⁹¹ Court séjour

Les profils de dépendance légère (résidents O/A ⁹²) des résidents de 65 ans et plus sont surreprésentés dans les maisons de repos bruxelloises (33,8 %) par rapport à la Flandre (19,3 %) et à la Wallonie (30,3 %) (Source : Atlas IMA).

L'étude qualitative « Les profils des résidents O et A en maison de repos pour personnes âgées en Région de Bruxelles-Capitale: Parcours, logiques d'orientation, d'accueil et alternatives » ⁹³ a identifié cinq profils types relatifs aux motifs d'institutionnalisation pour ces résidents O et A :

1. Entrer en institution pour « préserver son autonomie »
2. Entrer en institution par souci d'être protégé
3. Entrer en institution par fragilité, suite à un événement de santé, par prévention des risques chez soi
4. Le « placement » de type « social »
5. Entrer en MRPA dans le prolongement d'un parcours institutionnel (handicap ou santé mentale).

Sur cette base, nous pouvons faire l'hypothèse que la part plus importante de profil O/A en maison de repos à Bruxelles est lié, d'une part, à l'**isolement des personnes âgées** (profil 1 et 2) , d'autres part, à la **précarité**, au manque de logements abordables financièrement et au manque d'institutions pour des besoins spécifiques en matière de handicap ou de santé mentale (profils 4 et 5).

3.4.2. Impact de la crise

Les maisons de repos ont été fortement touchées par la crise du Covid-19, en particulier lors de la première vague. Entre le 10 mars (date du premier décès en Belgique) et le 20 juin, 1 475 décès du COVID-19 (cas possibles et cas confirmés) ont eu lieu sur le territoire de la Région bruxelloise, dont 44 % en maison de repos et 56 % à l'hôpital. Pour la période allant du 21 juin au 15 novembre, ce sont 665 décès du COVID-19 (cas possibles et cas confirmés) qui sont survenus en Région bruxelloise, dont 22, % en maison de repos et 77 % en hôpital. Par rapport à la situation d'avant crise, il y a une surmortalité importante.

Notons que les décès COVID-19 sont classés en fonction du lieu de décès et non en fonction du lieu de résidence. Concernant les décès COVID-19 des résidents en maison de repos qui sont survenus à l'hôpital, Sciensano estimait dans son rapport hebdomadaire du 26 juin⁹⁴ que 86 % des résidents de MR/MRS décédés dans les hôpitaux bruxellois de la suite du COVID-19 résidaient dans des MR/MRS bruxelloises alors que 14 % d'entre eux résidaient dans des MR/MRS situées en dehors de Bruxelles (8 % dans des MR/MRS en Flandre et 6 % dans des MR/MRS de Wallonie).

⁹² C'est-à-dire « dépendance légère » sur l'échelle de Katz

⁹³ https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapports-externes/rapport_oa_en_mrpa_2017.pdf

⁹⁴ Rapport hebdomadaire de Sciensano du 26 juin - https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_Weekly%20report_20200626%20-%20FR_0.pdf

Les analyses réalisées par Raphaël Lagasse et Patrick Deboosere⁹⁵ sur les données de la première vague montrent pour la Belgique que :

- > La surmortalité dans les MR/MRS belges était plus du double de celle de la population générale. Cette surmortalité plus élevée dans les MR/MRS s'observe tant pour les hommes que pour les femmes, et à tout âge. Elle est cependant plus élevée chez les hommes que chez les femmes. On observe qu'elle est également plus élevée dans les groupes d'âge plus jeunes.
- > Les analyses des taux de mortalité en MR/MRS et en population générale de Raphaël Lagasse et Patrick Deboosere montrent que le risque de mortalité aux âges plus jeunes (parmi les personnes âgées de 65 ans et plus), sont plus élevés dans les MR/MRS que dans la population générale, et que ce ratio diminue avec l'avancée en âge. Selon eux, ceci peut signifier que « les personnes qui sont admises dans un établissement de soins de longue durée à un âge précoce présentent généralement de nombreux problèmes de santé ». Cette plus grande morbidité (et donc une plus grande vulnérabilité au SARS-CoV-2) pourrait être un des facteurs expliquant cette surmortalité plus élevée dans les groupes d'âge plus jeunes.
- > Il semble également que le virus ait entraîné une surmortalité un peu plus rapide dans les maisons de retraite, ce qui semble indiquer que l'infection était probablement présente dans les maisons de retraite presque immédiatement dès le début de l'épidémie.

L'impact sur le bien-être des personnes âgées est également très important du fait des situations d'isolement et de confinement.

3.4.3. Enjeux

L'avenir risque de voir l'apparition de nouvelles épidémies de type Covid, et la crise actuelle a montré la grande vulnérabilité des maisons de repos dans ce contexte. Il faudra dès lors, très rapidement après la crise, repenser l'organisation et le soutien aux maisons de repos en conséquence. Quatre points essentiels sont :

- > La mise à disposition de matériel en suffisance et pour toutes les structures (qui dans le cadre actuel n'avaient pas toutes les mêmes ressources pour se fournir).
- > La révision des normes de personnel afin de pouvoir disposer de ressources humaines en suffisance et formées à la gestion de ce type de crise.
- > Le renforcement de la collaboration structurelle avec les médecins généralistes et les hôpitaux de proximité afin d'améliorer la continuité de la prise en charge des patients, l'accès aux soins palliatifs, et plus globalement l'accompagnement de la fin de vie.
- > La création de structures intermédiaires entre les hôpitaux et les MR, tant pour désengorger les hôpitaux en cas de pic que pour soulager les MR qui ainsi doivent accueillir dans une moindre mesure des personnes devant être mises en quarantaine ou nécessitant des soins plus importants.

À Bruxelles, ce sont actuellement les maisons de repos et de soins qui prennent en charge le gros des soins aux personnes âgées. Ce n'est toutefois pas toujours la meilleure option et les admissions dans les maisons de repos sont souvent précipitées (en cas de légère baisse de l'autonomie, de solitude, de

⁹⁵ Raphaël Lagasse et Patrick Deboosere. Évaluation épidémiologique de l'impact du Covid-19 en Belgique à la date du 15 juillet 2020. Rapport remis en date du 15 juillet 2020 à la Première Ministre, Madame Sophie Wilmès. <https://esp.ulb.be/fr/les-actus/l-esp-dans-les-medias/rapport-d-analyse-de-l-epidemie-covid-19-n-ii>

problèmes mineurs, etc.). Cette situation entraîne, d'une part, la présence d'une population importante dans les maisons de repos et, d'autre part, des maisons de repos (trop) grandes qui ont un taux d'occupation (trop) élevé. Dans le cadre de la crise du coronavirus, cette situation s'est avérée d'autant plus problématique en raison de la combinaison d'un risque élevé d'infection lié à la densité de la population et à la grande vulnérabilité des personnes âgées.

Le fait que l'essentiel de la prise en charge des personnes âgées repose sur les maisons de repos et de soins est certainement dû, en grande partie, à l'offre insuffisante de services à domicile et à un tissu social déficient (en termes de possibilités de prise en charge). Pour faire face à une autonomie réduite et garantir que les personnes puissent vieillir dans leur environnement domestique, le quota de cumul des heures de soins à domicile devrait être augmenté et la profession d'aide à domicile devrait être mieux valorisée. La solitude qui touche la population âgée constitue également un problème et cela d'autant pendant cette crise. Les centres de jour peuvent jouer un rôle important à cet égard, mais ils ne sont pas encore présents partout. Lorsqu'ils sont présents dans tous les quartiers et intégrés dans le tissu social existant, ils donnent aux personnes âgées la possibilité de se sentir intégrées dans la société et de se sentir chez elles dans leur environnement.

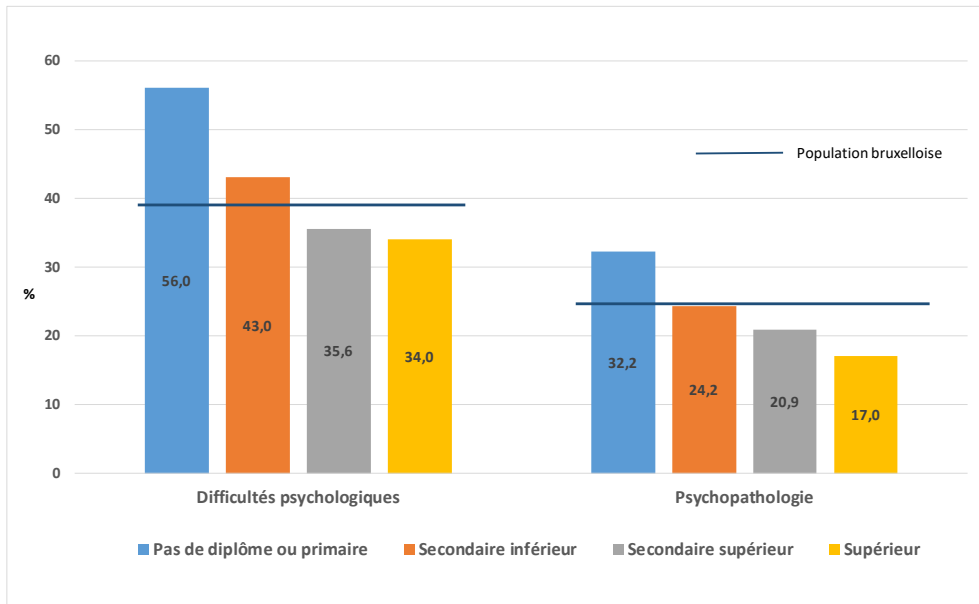
3.5. SANTÉ MENTALE

3.5.1. Contexte avant la crise

Les données de l'enquête de santé (2018), montre déjà qu'avant la crise, 39 % des Bruxellois présentent des difficultés psychologiques et 22 %, une psychopathologie.

Le fait de présenter des difficultés psychologiques témoignant d'un certain mal-être ou d'une pathologie mentale probable est souvent lié à la situation sociale des personnes concernées. Comme l'indique le [graphique 27](#), la part de la population bruxelloise âgée de 15 ans déclarant se trouver dans cette situation augmente à mesure que le niveau d'instruction du ménage diminue et, ce également après prise en compte de l'âge et du sexe des personnes. On observe la même tendance pour les troubles dépressifs et les troubles anxieux.

GRAPHIQUE 27 : POURCENTAGE DE LA POPULATION (15 ANS ET PLUS) QUI PRÉSENTE DES DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES (SCORE GHQ >=2), OU UNE PSYCHOPATHOLOGIE (SCORE GHQ >=4), SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME* (CHIFFRES STANDARDISÉS), RÉGION BRUXELLOISE, 2013**



* Niveau de diplôme le plus élevé du ménage

** Standardisation pour le sexe et l'âge (population de référence européenne, 2013)

Source des données : Sciensano, Enquête de santé par interview, 2013 ; Calculs : Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles

Tandis que la fréquence des troubles dépressifs augmente à mesure que le niveau de diplôme diminue, la relation s'inverse concernant la part de la population bruxelloise de 15 ans et plus rapportant une dépression dans les 12 derniers mois et ayant suivi une psychothérapie. On observe la même tendance concernant la consommation d'antidépresseurs sur la base des données de l'Agence Intermutualiste (IMA). **Ce résultat indique un non-recours important aux soins des populations moins favorisées malgré le fait qu'elles risquent par ailleurs d'être plus sujettes à des problèmes de santé mentale.**

3.5.2. Impact de la crise

1) **Sciensano** effectue des enquêtes sur base régulière (déjà mentionnées supra) pour évaluer l'impact de l'épidémie sur la santé et les comportements de la population résidant en Belgique. À noter que l'échantillonnage est non-probabiliste car basé sur une diffusion en réseau, et que le statut socioéconomique des répondants est plus élevé que dans la population générale.

La quatrième enquête publiée en octobre 2020 apporte des indicateurs édifiants sur l'impact de la crise en termes de santé mentale. Pour Bruxelles, il apparaît que :

- > Les troubles anxieux (18,6 %) chez les adultes de 18+ ans restent stables par rapport à la 3^{ème} enquête de juin (18,6 %). On est toutefois en-deçà des 23,5 % de personnes qui manifestaient des troubles de l'anxiété au début de la crise (mars-avril).
- > La prévalence des troubles dépressifs est de 9,8 % (12,9 % lors de la 3^{ème} enquête au mois de juin). Notons que les troubles anxieux et dépressifs ont augmenté entre juin et septembre parmi les

personnes qui travaillent dans le secteur de la santé, alors que les chiffres sont restés stables parmi les autres travailleurs.

- > Lors de la 3e enquête de santé COVID-19, les jeunes de 18-24 ans et les étudiants étaient de loin les plus touchés par l'anxiété et la dépression. En septembre, les jeunes (18-24 ans) restent les plus affectés par les troubles de l'anxiété (25,3 %).
- > Les troubles anxieux touchent davantage de femmes (20,1 %) que d'hommes (16,9 %).
- > Certains groupes sont davantage à l'abri des troubles de la santé mentale (anxiété, dépression, sommeil et tendances suicidaires) : il s'agit des personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes vivant en couple, celles ayant accédé à des études supérieures, et celles qui bénéficient (encore) d'un emploi rémunéré.
- > A contrario, les contextes qui s'avèrent défavorables au maintien d'un bien-être mental se confirment : vivre isolé ou en situation monoparentale et être bénéficiaire d'allocations sociales.
- > Enfin, 3,4 % des personnes de 18+ ans ont indiqué qu'elles avaient sérieusement pensé à mettre fin à leur vie au cours des 3 derniers mois, et 0,3 % ont effectivement tenté de le faire.
- > Que ce soit pendant les trois mois de confinement ou les trois mois estivaux, une majorité de la population (72,4 %) éprouve des troubles du sommeil, un chiffre qui reste extrêmement élevé.

2) Dans le cadre de la recherche « Analyse des impacts sociaux de la première vague et du premier confinement dans le cadre de la Covid-19 » menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles en collaboration avec l'IWEPS et l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (à paraître), l'analyse qualitative qui y a été faite corrobore les données d'enquêtes reprises ci-dessus :

- > L'analyse des appels adressés au numéro vert bruxellois a montré que « les pertes de revenu ont des conséquences directes sur la santé mentale, elles génèrent du stress, de l'anxiété, un sentiment d'insécurité »⁹⁶. Cela a été renforcé par le caractère flou et parfois illisible des mesures sanitaires d'une part et des mesures sociales (types d'aides Covid-19 de l'Etat fédéral et des Régions⁹⁷) d'autre part.
- > En ce qui concerne les enfants avec un problème de santé mentale antérieur au confinement, les suivis cliniques à distance se sont avérés plus compliqués qu'avec les adultes. Le suivi s'est alors parfois transformé en suivi des familles, car la communication était plus simple avec les parents.
- > La situation des enfants des patients atteints de troubles psychiques a pu être particulièrement difficile dès lors qu'ils se sont retrouvés en cohabitation continue avec leurs parents (les écoles et autres lieux hors foyer étant fermés). Mais trop peu d'informations et d'aide existent pour porter un diagnostic, pour intervenir de manière préventive ou accompagner ces situations complexes et bien souvent invisibles.
- > Enfin, les personnes qui présentent des troubles psychiques mais qui ne disposent pas de logement ont parfois vécu (de manière temporaire ou définitive) une rupture de soins car elles se sont retrouvées dans l'impossibilité d'établir un lien à distance, par téléphone ou internet. En même temps que la

⁹⁶ Dossier de presse « Numéro vert bruxellois 0800 35 243 pour les urgences sociales – bilan des appels entre le 30 mars et le 26 juin 2020 », p.11.

⁹⁷ Pour un aperçu des mesures et de leurs évolutions : <https://www.luttepauvrete.be/themes/covid-19/>

diminution des capacités de l'offre, un accroissement des demandes a été observé sans pouvoir répondre à la demande lors du premier confinement et suite au dé-confinement.

3) Dans le cadre d'un projet de recherche mené par la **Ligue bruxelloise pour la santé mentale et intitulé « Recherche exploratoire sur l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les conditions de travail, les pratiques cliniques et la patientèle des professionnels de la santé mentale: éclairages à partir du vécu des professionnels du champ bruxellois de la santé mentale »**⁹⁸, une trentaine d'entretiens avec des professionnels de la santé mentale – principalement des Services de santé mentale bruxellois (ci-après « SSM ») – ont été réalisés entre le 20 et le 30 avril 2020 (période de confinement). L'analyse des données est en cours à ce jour mais des observations préliminaires ont pu être discutées informellement avec le chercheur.

Dans un premier temps, le confinement semblant plutôt temporaire, la plupart des Services de Santé mentale (SSM) se sont mis en suspens tout en gardant un contact avec leurs patients par téléphone pour conserver le lien. Lorsqu'il fut évident que le confinement allait perdurer, les professionnels ont dû adapter leurs pratiques. Certains sont restés dans l'idée essentielle de maintenir le lien, d'autres ont maintenu les traitements thérapeutiques (principalement par téléconsultation) notamment pour les cas où le respect du cadre (timing des séances, etc.) semblait important.

A quelques exceptions près, le nombre total de suivis au sein de chaque service a diminué entre la mi-mars et la mi-avril. Cela est dû au fait que, d'une part, une proportion de suivis ont été interrompus et que, d'autre part, très peu de nouvelles demandes de suivi ont été reçues par les SSM durant cette période. Fin avril, certains professionnels observaient un retour des nouvelles demandes.

Le confinement a entraîné un changement notable dans la pratique en ce sens que le télétravail est majoritaire même si les SSM ont maintenu une permanence sur place et la possibilité d'organiser un entretien en face à face si c'était nécessaire ou s'il y avait urgence. L'instauration du télétravail a des impacts sur la pratique, notons en deux :

- > Le professionnel peut avoir l'impression d'« intruser » le patient : d'une part, par téléphone et plus encore par vidéo-conférence, le professionnel s'invite chez le patient et a accès à des aspects de sa vie privée ; d'autre part, alors que d'ordinaire c'est le patient qui se rend en consultation avec, toujours, la possibilité de ne pas venir, par téléconsultation c'est souvent le professionnel qui appelle le patient.
- > Si dans certains cas l'utilisation du téléphone a pu aider pour les patients plus à l'aise via ce moyen de communication qu'en face à face, il est source de difficultés pour d'autres, notamment celle de trouver un endroit pour parler tranquillement dans son espace de vie en situation de confinement (enfants, compagnon, etc. présents).

Il est ressorti de ces premiers entretiens que le plus difficile est le travail avec les enfants. D'une part, parce que les professionnels utilisent souvent de nombreux moyens intermédiaires (dessins, découpages, marionnettes, etc.) qu'il n'est pas facile/possible d'utiliser par vidéoconférence bien que cela a été source de beaucoup de réflexion et d'inventivité. D'autre part, les professionnels travaillent généralement avec l'enfant en l'absence du parent. En téléconsultation, l'accès à l'enfant se passe via le téléphone ou l'ordinateur portable d'un parent et reste davantage contrôlé par ce dernier.

Du côté des travailleurs de la santé mentale, le télétravail complexifie la séparation des sphères privée et professionnelle, que ce soit d'un point de vue horaire mais aussi au niveau du lieu notamment pour

⁹⁸ https://lbfsm.be/IMG/pdf/covidvecusm_projet_de_recherche_synthese_.pdf

les personnes n'ayant pas la possibilité de se créer un véritable espace bureau chez elles. Par ailleurs, l'absence des collègues à proximité peut rendre la pratique difficile par un manque de soutien dans les moments délicats.

3.5.3. Enjeux

Liens avec la situation vis-à-vis de l'emploi et du logement

Les problèmes de santé mentale sont en partie liés à la situation sociale des personnes, en particulier, vis-à-vis du marché de l'emploi. Parallèlement, les conditions de logement constituent des déterminants importants de l'état de santé mentale.

Les interactions entre santé mentale et emploi s'observent dans des circonstances diverses, à la fois sur le lieu de travail et dans le domaine du soin, et influencent tantôt le recours au système de la santé mentale, tantôt l'accès ou le retour à l'emploi. Ces interactions sont en outre associées à des dimensions sous-jacentes à l'emploi, telles que l'occupation, le réseau social, la valorisation et l'inclusion sociale⁹⁹. **La crise actuelle ayant un impact important sur l'emploi (cf. 3.1), l'impact sur la santé mentale et sur le système de soins associé sera majeur également.**

Par ailleurs, un nombre important de Bruxellois font face à de grandes difficultés pour accéder à un **logement décent**. Les difficultés en termes d'accessibilité au logement en Région Bruxelloise contribuent à la **saturation du système de la santé mentale**. Ces difficultés concernent des publics diversifiés et se répercutent sur le travail quotidien des professionnels de la santé mentale, en entravant la transition entre l'hôpital et les soins communautaires, la continuité des soins et la réinsertion sociale¹⁰⁰. **Ici aussi, la crise actuelle rendra l'accès au logement d'autant plus difficile de par la perte de revenu qu'elle engendrera, avec pour conséquence, un risque plus élevé de saturation du système de santé mentale.**

Une période anxiogène

La période actuelle est anxiogène (cf. résultats de l'enquête en ligne de Sciensano) et pourrait avoir des répercussions sur le long cours au niveau de la santé mentale, au-delà de l'impact des problèmes socioéconomiques qui en découlent : deuil, anxiété et dépression continueront d'affecter les personnes et communautés.

⁹⁹ Walker C., Nicaise P., Thunus S. 2019. Parcours.Bruxelles : Evaluation qualitative du système de la santé mentale et des parcours des usagers dans le cadre de la Réforme Psy 107 en Région de Bruxelles-Capitale. Observatoire de la Santé et du Social. Accessible via : <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/parcoursbruxelles-evaluation-qualitative-du-systeme-de-la-sante-mentale-et>

¹⁰⁰ Walker C., Nicaise P., Thunus S. 2019. Parcours.Bruxelles : Evaluation qualitative du système de la santé mentale et des parcours des usagers dans le cadre de la Réforme Psy 107 en Région de Bruxelles-Capitale. Observatoire de la Santé et du Social. Accessible via : <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/parcoursbruxelles-evaluation-qualitative-du-systeme-de-la-sante-mentale-et>

Capacités des structures existantes et importance de la collaboration et de la continuité des soins

Outre l'importance de l'accès à l'emploi et à un logement décent, il est également important **d'augmenter la capacité des structures existantes** (services de santé mentale, lits hospitaliers, maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitations protégées, etc.) d'une part, et de dégager des moyens pour permettent aux structures existantes de mieux collaborer, d'autre part.

En effet, l'étude « Parcours.Bruxelles »¹⁰¹ a analysé l'organisation du système de la santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale à partir des parcours des usagers ayant ou ayant eu des contacts avec des services de soins de santé mentale dans cette région. L'accès aux services de soins est problématique pour les raisons suivantes : **complexité du système, manque de ressources en hospitalisation** et à destination de publics spécifiques, et **caractère aléatoire et négocié des orientations au sein du système** et de l'accès aux services.

Les professionnels du système de la santé mentale bruxellois estiment que la **collaboration est nécessaire étant donné les caractéristiques du public de la santé mentale, en particulier la complexité des situations et la temporalité des parcours ; complexité qui va augmenter avec la crise actuelle, et temporalité qui se verra bouleversée**. La collaboration est cependant insuffisante. Les conséquences du manque de collaboration sont des ruptures fréquentes dans les parcours des usagers, particulièrement dans la transition entre l'hôpital et l'ambulatorio. Les résultats de cette recherche mettent en avant une demande explicite des professionnels pour une **systématisation des pratiques d'intervision et d'immersion inter-organisationnelles**.

L'offre de soins de santé mentale à Bruxelles se caractérise par un paysage très diversifié. Bien qu'elle soit riche et diversifiée, cette offre est également complexe et n'est pas accessible à tous de la même manière. Le manque de clarté sur les rôles et les relations entre les différents types de soins, services, structures et institutions conduit à un manque de continuité des soins.

L'objectif doit être de renforcer l'intégration des services ambulatoires et du réseau 107, entre autres, en permettant aux équipes mobiles de jouer un rôle de liaison plus important entre les structures ambulatoires et les lignes existantes (médecins généralistes, centres SSM, ...). En outre, l'importante fonction de renvoi de ces équipes mobiles, qui leur permet d'éviter des admissions inutiles à l'hôpital, leur permet de lutter contre le manque de lits hospitaliers disponibles. Cependant, ce manque de contact entre les équipes mobiles et les services ambulatoires, ainsi que le manque de personnel et le manque de clarté au niveau de la délimitation du terrain constituent actuellement un obstacle à cette fonction.

Un dernier point concerne l'accessibilité des soins de santé mentale à Bruxelles. Malgré sa diversité, de nombreuses personnes, souvent vulnérables, ne trouvent pas le chemin vers les services appropriés. Par leur approche non stigmatisante et inclusive, des lieux de rencontre à bas seuil peuvent apporter une réponse à ce problème, mais ils sont encore sous-représentés à Bruxelles. La fermeture de ces services pendant la période de confinement peut avoir augmenté l'exclusion de certaines populations cibles des services de santé mentale.

¹⁰¹ Walker C., Nicaise P., Thunus S. 2019. Parcours.Bruxelles : Evaluation qualitative du système de la santé mentale et des parcours des usagers dans le cadre de la Réforme Psy 107 en Région de Bruxelles-Capitale. Observatoire de la Santé et du Social. Accessible via : <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/parcoursbruxelles-evaluation-qualitative-du-systeme-de-la-sante-mentale-et>

3.6. LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

3.6.1. Situation avant la crise

Il existe des liens importants entre le **handicap et la pauvreté**. De manière générale, en Belgique, près d'un quart des personnes handicapées d'âge actif sont dans une situation de risque de pauvreté, soit deux fois plus que dans l'ensemble de la population de cet âge. Leur taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (qui prend en compte d'autres paramètres que le revenu) atteint plus de 40 % en Belgique (contre 17 % dans la population totale d'âge actif). Au niveau des personnes âgées également, le taux de pauvreté des personnes avec un handicap est plus important¹⁰². Quel que soit l'âge, le handicap accroît le risque de pauvreté, entraîne des coûts supplémentaires et empêche une participation aisée à la société ou au marché du travail.

En Région bruxelloise, 13.072 personnes perçoivent une allocation de remplacement de revenus (ARR) en 2018, dont le montant est inférieur au seuil de risque de pauvreté. En outre, les personnes sans allocation de remplacement de revenus mais percevant une allocation d'intégration (AI) ou une aide aux personnes âgées (APA) concernent respectivement 5 359 et 7 341 personnes en Région bruxelloise¹⁰³. Par ailleurs, 5 545 enfants de moins de 21 ans atteints d'une affection reçoivent un supplément d'allocations familiales dans ce cadre au 30 juin 2018¹⁰⁴.

Le nombre total de personnes (adultes et enfants) avec un handicap reste cependant méconnu. Outre les questions de la définition du handicap et de l'absence de données (en général et centralisées), il existe un **non-recours** aux allocations et aux aides particulièrement marqué parmi les personnes avec un handicap¹⁰⁵.

La question de la prise en charge des personnes en situation de handicap est complexe, à la fois en ce qui concerne l'identification des besoins et le développement d'une offre d'aide et de services, car plusieurs entités sont compétentes en Belgique. Ces aspects sont exacerbés en Région bruxelloise en raison de la situation socio-économique de ses habitants et de la réalité institutionnelle.

Enfin, à titre indicatif, une enquête de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée (Service PHARE – COCOF) menée auprès de personnes de moins de 65 ans en situation de handicap fait état des résultats suivants: (1) une grande majorité des personnes interrogées souhaiteraient un maintien en famille accompagné d'un soutien de la part des services résidentiels, (2) 10 % des personnes handicapées en situation de grande dépendance résident en maison de repos alors qu'elles ont moins de 65 ans, (3) en ce qui concerne les demandes d'aides supplémentaires, une demande plus importante d'aide est souhaitée au niveau des services de transport et de loisirs notamment, (4) un grand nombre de personnes ne connaissent pas les différents services compétents

¹⁰² Source : Hermans (2019), « Handicap, pauvreté et exclusion sociale » dans SPP Intégration sociale et SPF Sécurité sociale (2019), « Pauvreté et Handicap en Belgique » (Annuaire reprenant une série de contributions sur ce thème).

¹⁰³ Source : SPF Sécurité sociale, calculs Observatoire de la Santé et du Social.

¹⁰⁴ Source : Famifed, « Aperçu statistique des allocations familiales, 30 juin 2018 ».

¹⁰⁵ Voir « Aperçus des non take-up pour des personnes handicapées en situations de précarités ou de pauvretés en région bruxelloise », Laurence Noël, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale dans SPP Intégration sociale et SPF Sécurité sociale (2019).

et ne savent pas où se renseigner, ce qui implique la nécessité de développer une information centralisée et structurée sur les différents services et les aides existantes.

3.6.2. Impact de la crise

Dans le cadre de la crise, les personnes en situation de handicap sont confrontées de façon aiguë au manque d'accessibilité des biens et des services collectifs. Elles sont bien souvent laissées pour compte face à leurs difficultés, aggravées et augmentées par la crise : problèmes de santé, isolement, difficultés ou impossibilité d'adaptation au télétravail ou à l'enseignement à distance, fermeture d'entreprises de travail adapté, complexité et poids des charges administratives, etc. La crise amplifie ce qu'elles vivent souvent au quotidien : l'exclusion et la solitude¹⁰⁶.

Certaines structures n'étant plus en capacité d'accueillir les personnes en situation de handicap durant la crise, celles-ci ont dû être accueillies dans leur famille. Ce changement et le confinement, outre l'implication importante pour les familles, peuvent entraîner des pertes de repères entre autres pour les personnes (enfants y compris) en situation de handicap et, aggraver certains troubles. Les aidants proches en charge de personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ont particulièrement souffert de la diminution de l'offre des services d'aide et d'accompagnement.

Notons également que différentes organisations telles qu'UNIA ou le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées ont mentionné dans leurs avis que, outre les personnes âgées en maison de repos, les personnes avec un handicap ont fait implicitement l'objet d'une forme de discrimination, bien qu'involontaire, dans le cadre de l'épidémie au niveau de leur accès aux soins (préventifs et curatifs) et ont craint un triage sur base du handicap¹⁰⁷.

3.6.3. Enjeux

Certains aspects concernant la gestion de la crise dans les maisons de repos peuvent être transposés au niveau des institutions pour personnes en situation de handicap : absence de mesures de crise, manque de protection des résidents et du personnel, etc. L'un des enjeux concerne la réorganisation de ces structures d'accueil, afin de pouvoir faire face à ce type d'épidémie.

Des services d'accompagnement doivent être renforcés/développés d'autant plus dans le cadre de la crise, dans une optique de coordination et de continuité des soins adaptés à chaque situation particulière, et tenant compte de la situation familiale. Une prise en charge globale et facilitée est nécessaire.

La question des données et de la disponibilité de statistiques exhaustives et centralisées sur les personnes avec un handicap est plus que jamais nécessaire. Outre ces statistiques générales, les conséquences de l'épidémie sur les personnes en situation de handicap devraient elles aussi faire l'objet d'un monitoring.

Un enjeu global concerne également le travail de coordination qui doit se faire sur les compétences partagées de cette matière entre les entités fédérées (COCOM, COCOF, VG, FWB) et le fédéral.

¹⁰⁶ Avis Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH)

¹⁰⁷ <https://www.unia.be/fr/articles/les-personnes-handicapees-et-les-personnes-agees-ont-le-droit-detre-soignee> et <http://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2020-09.html>

3.7. QUEL IMPACT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ?

L'impact du Covid-19 sera plus fort pour les femmes déjà marginalisées économiquement dans notre société.

Malgré des progrès considérables réalisés au cours des dernières décennies dans le domaine de l'égalité des genres dans notre Région, cette crise met en évidence les discriminations entre les femmes et les hommes qui persistent encore dans la société.

Ainsi, alors que la grande majorité des travailleurs de la santé en Belgique et dans l'Union européenne sont des femmes, cette proportion est bien moindre au niveau décisionnel¹⁰⁸. En outre, il s'agit d'un secteur parmi les moins bien rémunérés.¹⁰⁹

Ainsi, les femmes sont surreprésentées dans les emplois qui se sont révélés essentiels lors du confinement et de la crise: soins de santé, soins aux personnes âgées, aide à domicile, commerces alimentaires, enseignement, crèches, nettoyage des établissements restés actifs ...

En Belgique, les chiffres de l'ONSS quantifiant l'emploi des femmes par secteur d'activité le démontrent, les femmes constituent la majorité des travailleurs dans les secteurs suivants :

- > 80% dans le secteur hospitalier ;
- > 88% dans les maisons de repos et de soins ;
- > 86,5% dans les maisons de repos pour personnes âgées ;
- > 96% dans les crèches ;
- > 95% dans le secteur des aides familiales à domicile ;
- > 60% dans le secteur du commerce de détail en magasin non-spécialisé (grande distribution).

Cette vulnérabilité est également rendue visible dans la distribution inégalitaire des tâches domestiques, de la garde des enfants et de la charge mentale du confinement : les femmes en sont les pourvoyeuses majoritaires (même en situation de télétravail), elles n'ont d'ailleurs pas d'autre choix dans le cadre des familles monoparentales, constituées à plus de 86% de femmes à Bruxelles. Leur situation est particulièrement dramatique lorsqu'elles ont en charge des enfants en situation de handicap. La précarité s'accroît également pour les femmes sans-abri, migrantes ou sans papiers, pour les femmes racisées, pour les personnes en situation de prostitution, pour les travailleuses à temps partiel¹¹⁰ etc.

Enfin, soulignons l'aggravation dramatique des violences faites aux femmes, sur laquelle la Région bruxelloise et les communautés ont travaillé ardemment dès les premiers indices d'augmentation, que ce soit via la CIM droits des femmes, la task force intrabrugeoise ou encore la task force rassemblant la Région bruxelloise, la COCOF, la Région Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

¹⁰⁸ IEFH, Femmes au sommet, 2009 (https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/vrouwen_aan_de_top)

¹⁰⁹ EIGE, 'Frontline workers' (<https://eige.europa.eu/covid-19-and-gender-equality/frontline-workers>)

¹¹⁰ https://www.rtb.be/info/dossier/les-grenades/detail_pour-une-prise-en-compte-du-genre-dans-le-deconfinement-et-l-apres-crise-covid-19?id=10481214&fbclid=IwAR23_pDUChkn-Q8R_uAA2OzwGFeyv9WV5gP78n0Y7Haovx-r0dV_fP4LGWQ

L'égalité entre les femmes et les hommes aura subi, c'est certain, un impact suite à cette crise. L'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes a produit une étude sur les conséquences du Covid-19 sur cette question et les conclusions ne s'écartent pas de ces constats.

Le Bureau du Plan (BFP) l'a également souligné¹¹¹, précisant que certains groupes sont particulièrement vulnérables : les 16-49 ans, les personnes avec de faibles revenus, vivant seules, en incapacité de travail ou sans emploi. Le Bureau du plan le souligne, « dans l'ensemble, les femmes sont plus exposées que les hommes à une baisse de bien-être ».

La santé, le niveau de vie, la vie en société, le travail et l'éducation ont été identifiés par le Bureau fédéral du Plan comme les principaux déterminants du bien-être des Belges. Certains groupes ont un niveau de bien-être plus bas que la moyenne : les personnes vivant seules (avec ou sans enfants), celles au chômage, en incapacité de travail, sans diplôme ou avec de faibles revenus.

La crise du Covid-19 impacte négativement ces déterminants. « *Sont particulièrement touchés les femmes et les groupes cités ci-dessus, dont le bien-être devrait diminuer plus que la moyenne* »¹¹².

Les travaux du BFP montrent que la santé, tant physique que mentale, est le principal déterminant du bien-être en Belgique.

Le BFP insiste sur ce point : afin d'améliorer le bien-être en Belgique, les politiques de sortie de crise devraient se concentrer en priorité sur ces groupes vulnérables.

Ainsi, une prise en compte du genre (notamment via la tenue de statistiques genrées pour toutes les mesures adoptées durant la crise, via la mise en place d'outils comme le gender budgeting et le gender mainstreaming dans toutes les nouvelles politiques) est primordiale pour pouvoir corriger ces biais et permettre, entre autres, l'accès égalitaire de ces publics aux services ou la valorisation tant salariale que symbolique de ces métiers exercés par des femmes.

¹¹¹ <https://www.plan.be/press/communiqu-1986-fr-covid+19+et+bien+etre+quels+sont+les+groupes+vulnerables>

¹¹² <https://www.plan.be/press/communiqu-1986-fr-covid+19+et+bien+etre+quels+sont+les+groupes+vulnerables>

4. VOLET AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT

4.1. CONTEXTE

La crise sanitaire, les mesures de confinement qu'elle a rendu nécessaires et les impacts de cette crise sur le fonctionnement de la Région de Bruxelles-Capitale commandent également d'examiner si et comment il convient d'interroger les politiques territoriales mises en œuvre à Bruxelles.

Les chiffres, données qualitatives, analyses et ambitions présentées dans ce volet aménagement du territoire – environnement sont issus de documents, outils et veilles permanentes conduits par Perspective et ses partenaires.

Le Plan Régional de Développement Durable

Sur le plan territorial, la crise intervient alors que la Région de Bruxelles-Capitale s'est fixée un nouveau cap en approuvant le Plan Régional de Développement Durable (juillet 2018).

Il s'agissait alors de répondre à des défis de deux ordres.

En premier lieu, Bruxelles, comme toutes les villes du monde, est appelée à jouer un rôle central dans la construction de réponses concrètes aux défis climatiques et environnementaux. Dans ce cadre, la lutte contre l'étalement urbain, la compacité et la mixité, la diminution de la demande en mobilité, le développement d'une économie circulaire, la perméabilité des sols, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité sont parmi les enjeux que les villes et Bruxelles doivent intégrer dans leur stratégie de développement.

Les défis du deuxième ordre sont ceux propres à Bruxelles : une dualisation sociale qui reste géographiquement marquée, un besoin criant de logements accessibles, un territoire fracturé par les entrées de ville et la jonction nord-midi, un contexte institutionnel et historique complexe, une situation d'enclave géographique qui l'expose notamment à une navette automobile trop importante, un décalage énorme entre ses leviers d'action et son impact métropolitain, le défi d'une offre scolaire adaptée à sa population, une situation socio-économique caractérisée par une production de richesse importante et un taux de chômage important même si la situation s'améliore nettement depuis quelques années...

Pour répondre à ces défis, le PRDD constitue le projet de ville bruxellois, la vision du développement, il tâche de mettre en cohérence un certain nombre d'actions, initiatives, objectifs ou projets concrets pour former la trajectoire commune au bout de laquelle Bruxelles doit devenir une ville de proximité, durable, moderne et inclusive qui, dans les limites des compétences régionales, offre à chacun les moyens de son épanouissement.

Il prône l'aménagement d'une ville pédestre de proximité, multipolaire qui se structure sur les différentes échelles territoriales bruxelloises. Il fait sienne, la nécessaire intégration de la Stratégie Nationale de Développement Durable et de l'agenda 2030 ONU comprenant 17 objectifs de développement durable.

Il s'articule autour de quatre axes de travail : la croissance démographique, le cadre de vie, l'intégration du tissu économique dans le cadre urbain et la mobilité.

Le PRDD constitue le cadre global d'actions de tous les acteurs régionaux.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, c'est dans ce cadre que sont menées les politiques territoriales, consécutivement à différentes réformes portant sur les outils d'aménagement, sur les institutions compétentes ou sur la stratégie de rénovation urbaine.

Ainsi, les pôles stratégiques bruxellois font l'objet de projets urbains dont certains ont déjà été soumis à l'enquête publique (Casernes, Gare de l'Ouest, Mediapark, Porte de Ninove, Josaphat, Herrmann-Debroux, Heyvaert, Loi). Les pôles Midi, Maximilien, Bordet, Défense, Heysel, Schaerbeek-Formation, Nord, Plaine font l'objet de dynamique en cours.

5 contrats de rénovation urbaine sont en cours et la zone d'étude d'un 6^{ème} vient d'être approuvée, la procédure d'élaboration est en cours de lancement.

Par ailleurs, les opérations et actions soutenues par la Région dans le cadre de sa politique de revitalisation urbaine sont mises en œuvre dans la Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU), zone essentiellement définie par des critères socio-économiques dans laquelle les conditions de vie sont moins favorables.

La ZRU rassemble, en effet, des quartiers en difficulté où le secteur public renforce ses investissements en vue d'améliorer la qualité de vie et l'insertion socio-économique des habitants, et ainsi créer une nouvelle dynamique de développement de l'économie locale.

Enfin, les Plans Nature et Good Move ont été approuvés ces derniers mois tandis que le plan Good Food ou le PREC constituent des cadres d'action depuis plusieurs années. Une réforme du Règlement Régional d'Urbanisme est en cours.

4.2. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ET CONSTATS

La crise sanitaire a imposé des mesures de confinement et l'arrêt partiel ou complet de certaines activités non essentielles entre le 18 mars et le 4 mai, avec un dé-confinement progressif depuis. Les parties socio-économiques et santé du présent rapport tentent de mesurer avec les données disponibles l'impact de la crise sur ces champs d'action.

Pour la partie de ce rapport dédiée à la mesure de l'impact de la crise sur ce qui relève de l'aménagement du territoire et de l'environnement, il est proposé de se concentrer, si possible sur base d'éléments chiffrés, sur les thématiques directement ou indirectement impactées par la situation.

Ce pré-diagnostic devra être complété et actualisé au cours du temps.

4.2.1. Le logement

Plus que jamais dans ce contexte de confinement, le logement des Bruxellois est devenu un besoin primaire. Sa qualité et son adéquation aux besoins des ménages ont directement impacté leur capacité à supporter cette situation extraordinaire. Evidemment, l'absence de logement a accentué la difficulté quotidienne des sans-abris.

De manière globale, face à la métropolisation en cours, aux tendances d'investissement, à l'accroissement démographique et aux changements sociaux (décohabitation, augmentation des standards de vie...), la Région de Bruxelles-Capitale doit stimuler l'accroissement du parc de logements et a fortiori augmenter son offre de logements publics. Leur répartition géographique a également un impact sur les besoins de la ville et sur l'équilibre socio-économique. Début 2020, après une forte croissance démographique et une augmentation de la production conséquente, la population croît à un rythme plus lent et les livraisons compensent peu à peu les carences constatées. Toutefois la production ne permettra pas de répondre aux besoins en logement accessible. La planification et la mise en œuvre de ces logements constituent bien un enjeu à long terme pour la Région.

Ces considérations sont appuyées par les quelques éléments de diagnostic suivants :

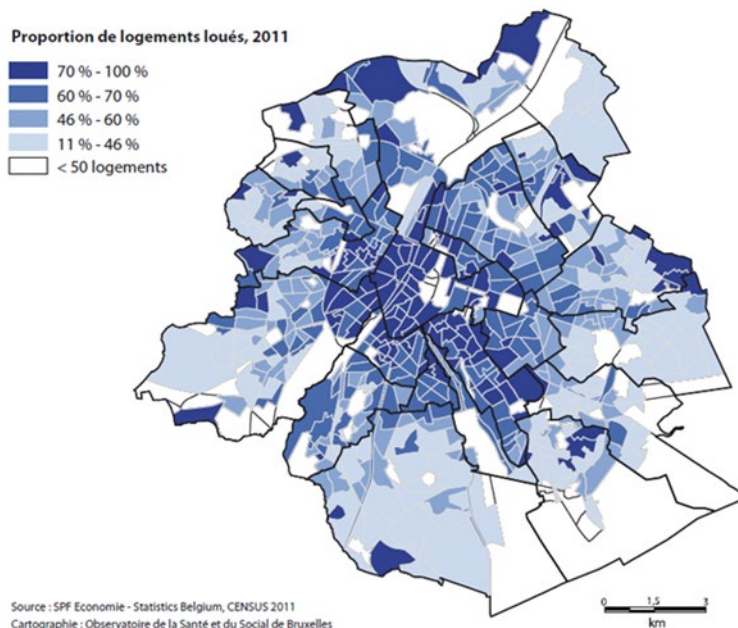
- > il y a une augmentation des loyers dans certains quartiers où les prix étaient bas (ex : quartier nord, quartier Maritime, Helmet, Gare de Schaerbeek), qui accentuent les disparités sociales locales et régionales, les loyers représentant une part importante prélevée sur les revenus pour les ménages à faible revenu ;
- > l'offre en logements sociaux est trop faible (40.000 logements) avec 7% du nombre total de logements à Bruxelles par rapport à la demande connue (48.000 ménages) et par rapport aux besoins (+/- 280.000 ménages dans les conditions de revenus pour prétendre à un logement social). Notons que le Plan régional du Logement (58% de taux de réalisation) et le Programme Alliance Habitat (30% de réalisation) avancent à un rythme régulier par rapport à leurs ambitions¹¹³ et sont encore

¹¹³ Lancé fin 2004, le **Plan régional du Logement (PRL)** prévoit la construction de 5 000 nouveaux logements publics (3 500 logements sociaux et 1 500 logements moyens) et confie cette tâche à 3 opérateurs publics : la SLRB (4 000, dont 70% de sociaux), le Fonds du Logement (500) et la SFAR (filiale de finance.brussels) pour 500 logements également. L'ensemble de ces logements est destiné à la location. Lancé par le Gouvernement bruxellois au dernier trimestre de 2013, le **Programme Alliance Habitat** prévoit de réaliser 6 720 nouveaux

accompagnés de la production de logements publics autres (plus de 2 200 logements en projet ou déjà habités tout opérateur immobilier public confondu). Le Référent bruxellois du Logement, souligne que l'augmentation du nombre de projets « en attente » est préoccupante. L'analyse des motivations a montré la très grande dépendance de ces projets aux processus d'élaboration et d'approbation de documents urbanistiques et, dans une moindre mesure, aux blocages locaux (qui parfois se « cachent » également derrière les prescrits d'un outil urbanistique...) ¹¹⁴ ;

- > il y a une proportion particulièrement importante de locataires (61%) en Région bruxelloise, plus élevée que dans les autres régions (34% en Wallonie, 29% en Flandre) et grandes villes du pays (environ 50%), alors que l'Enquête de Santé 2013 (Sciensano) montre que, en Région bruxelloise, les locataires (26%) sont plus fréquemment confrontés à des problèmes de logements que les propriétaires (13%) : logement surpeuplé, incapacité à chauffer convenablement le logement et problèmes d'humidité ou de moisissures. ¹¹⁵

CARTE 4 : POURCENTAGE DE LOGEMENTS LOUÉS PARMIS L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS EN 2011



Source: Observatoire de la Santé et du Social, 2019

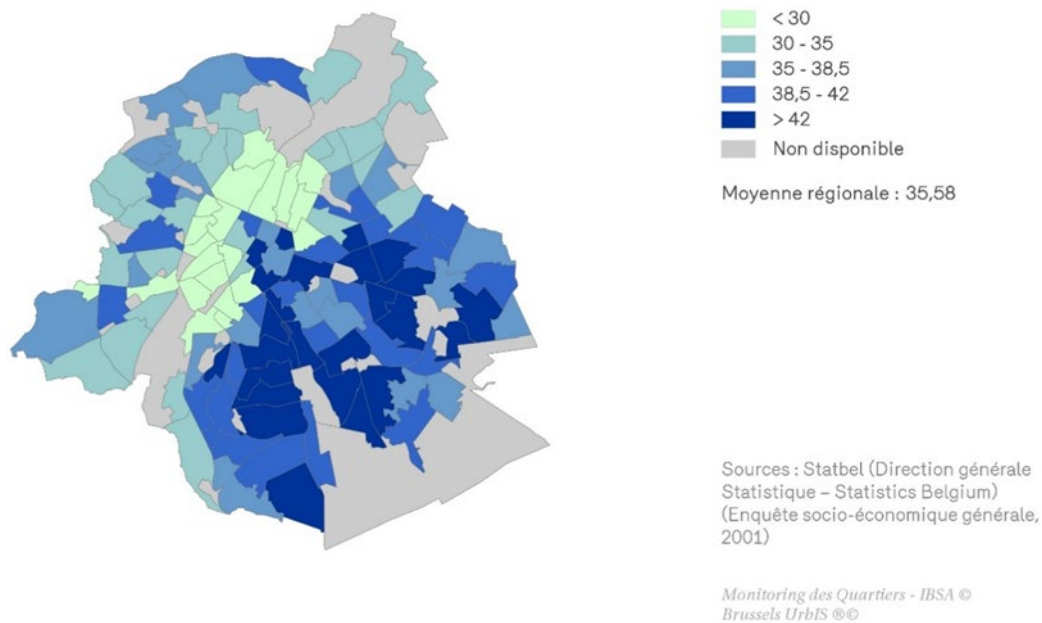
logements publics. En complément de la SLRB (4 000 logements, tous locatifs, dont 3 000 sociaux) et du Fonds du Logement (1 000 logements modérés acquisitifs), le plan prévoit l'intervention de Citydev (1 000 logements moyens acquisitifs), du Community Land Trust Brussels (CLTB) (120 logements sociaux acquisitifs) et des communes via l'outil des Contrats de Quartiers Durables (CQD) (600 logements). L'Alliance Habitat vise donc à produire à la fois des logements locatifs sociaux et moyens (comme le PRL), mais également des logements acquisitifs sociaux, modérés et moyens.

¹¹⁴ Monitoring des logements publics à Bruxelles, n°4/mai 2020, Yves Van de Castele, Référent bruxellois du Logement.

¹¹⁵ Baromètre Social 2019 - https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre_social_2019.pdf.

Particulièrement, la population déjà précarisée de la ZRU connaît une situation très inégalitaire face au logement par rapport aux autres parties de la Région. La taille des logements par exemple et la qualité de vie qu'elle peut amener montrent une différence marquée.

CARTE 5 : SUPERFICIE MOYENNE (LOGEMENT) PAR HABITANT EN 2001, DERNIÈRES DONNÉES DISPONIBLES



Source : Monitoring des quartiers, IBSA, 2019

Le lock-down de longue durée imposé a conduit à faire du logement, lieu premier parmi d'autres lieux, un lieu de vie total, dans lequel la superficie disponible et l'accès à l'extérieur (terrasse, jardins privés) deviennent autant de marqueurs sociaux et facteurs de dualisation sociale. La carte ci-dessus, qui reste vraisemblablement pertinente même si elle est datée, montre que la population bruxelloise partait d'une situation initiale très inégale pour affronter cette réalité. Il est d'ailleurs intéressant de noter en examinant la [carte 9](#) reprise plus loin qu'une inégalité dans l'accès à des espaces verts publics à proximité amplifie l'impact de la taille réduite des logements pour la population concernée.

Au-delà du mal-logement, mieux connaître et objectiver le lien entre logement et résilience des personnes plus vulnérables sera une clé. Il conviendra par exemple, pour les aînés, d'attester si une surmortalité par classe d'âge est constatée entre ceux résidant en home et ceux restés chez eux. Pour d'autres publics fragiles (étudiants en kot, travailleurs en foyers, victimes de violences domestiques...), il s'agira moins d'avoir un constat exact, impossible à dresser, que de souligner l'importance du logement sur la santé de ses habitants. Dans cette optique, il conviendra d'exploiter et de croiser tout indicateur indirect (sur-consultation de la médecine universitaire, nombre de plaintes ou signalements de violences domestiques par rapport à une époque normale, nombre de lits d'urgence mis à disposition et occupés).

Il semble d'ores et déjà que, à l'échelle européenne, la demande en immobilier résidentiel, quoique très ralentie, s'est polarisée sur les habitats dans des zones moins denses et sur les formes les plus individuelles (villa 4 façades avec jardin). L'évolution du marché acquisitif est évaluée par certains professionnels comme négative dans les prochains mois (baisse des prix de cession de l'ordre de 1 à 10% en général), en dépit d'un accès et d'un coût des crédits hypothécaires relativement préservé et

favorable. Le marché locatif s'est trouvé déstabilisé avec un processus de mutation locative entravé, des défauts de paiement vraisemblablement plus fréquents : des statistiques précises permettront en temps utile de mesurer l'impact réel.

Les difficultés de logement valent également pour ceux n'ayant pas de logement fixe : sans-papiers, sans-abri, travailleurs précaires ou gens du voyage. Selon certains spécialistes en la matière, la crise aurait renforcé leur exposition aux contaminations, à la violence de l'extérieur, à l'exclusion.

Enfin, la montée en puissance du télétravail à domicile – réalité drastiquement accentuée par le confinement – a créé des distinctions dans la population travailleurs actifs confinés, travailleurs actifs toujours sur le terrain (services de santé, paramédical et social, services urbains et réseaux, opérateurs logistiques...) plus ou moins exposés au risque viral en dépit des mesures de sécurité, travailleurs au chômage temporaire ou nouveaux chômeurs..., et conféré un rôle professionnel nouveau au logement.

4.2.2. Les mobilités

La mobilité est un facteur clé de la performance économique et sociétale et, à l'évidence, de la crise de 2020 : l'hyper-mobilité, l'extrême rapidité des échanges, des flux de personnes et de biens a concouru à la diffusion du virus. Si le flux des personnes a fortement baissé, celui des marchandises s'est heureusement maintenu pour les biens de première nécessité. La crise actuelle met toutefois en lumière l'importance de développer des circuits plus courts, moins vulnérables mais qui doivent être réinventés.

Conséquences des choix historique antérieurs, des habitudes et des faits (concentration des emplois, cœur du système de mobilité), la mobilité à Bruxelles et les déplacements métropolitains sont fortement marqués par l'automobile. La place des déplacements intra-bruxellois ne doit toutefois pas être sous-estimée comme le montrent les chiffres de ce type de trafic.

Il convient de noter que la mobilité est fortement liée à l'espace public et que les deux ne peuvent être considérés isolément l'un de l'autre.

Le très récent plan Good Move a pour objectif d'améliorer le cadre de vie tout en accompagnant le développement démographique et économique de la Région de Bruxelles-Capitale. Il vise à réduire l'utilisation générale de la voiture personnelle d'un quart d'ici 2030, de diminuer fortement le trafic de transit, de quadrupler l'utilisation du vélo, rendre aux Bruxellois 130.000 m² d'espace public (cf. Espaces verts / espaces ouverts) et mettre en place une cinquantaine de quartiers apaisés.

La crise sanitaire et particulièrement la période de confinement ont impacté fortement les mobilités des Bruxellois et des usagers de la Région.

Suite aux changements dans l'organisation du travail, une baisse intense du trafic automobile a été constatée pendant le confinement. Bruxelles Environnement a analysé les données relatives à la Low Emission Zone (LEZ). On observe ainsi une réduction importante du nombre de véhicules en circulation, qui concerne toutes les catégories de véhicules :

- > Réduction de 62% entre la semaine « normale » et la semaine « confinement » tous véhicules confondus ;
- > La réduction est la plus forte pour les voitures particulières M1 (-64%), en particulier les voitures particulières professionnelles (-70%) ;
- > Le nombre de (mini-)bus en circulation a diminué de 59% ;

- > La réduction du nombre de camionnettes et de poids lourds uniques en circulation est importante mais plus faible que pour les autres catégories : -47% pour les camionnettes et -38% pour les poids lourds, cela peut s'expliquer par la baisse de certaines activités mais l'augmentation d'autres activités, notamment dans le domaine du e-commerce ou l'approvisionnement des supermarchés. L'exploitation des données Viapass montre toutefois que la physionomie globale de la circulation des poids lourds est globalement restée la même, à l'exception de la diminution notable des arrêts dans certaines zones commerciales ou industrielles. ;
- > La diminution est plus importante pour les navetteurs que pour les déplacements des Bruxellois : le nombre de véhicules immatriculés en RBC a baissé de 56% alors que le nombre de véhicules immatriculés en Flandre et Wallonie a réduit d'environ deux tiers.

Ces observations sont cohérentes avec l'analyse du 30 mars 2020 faite par le Centre de mobilité de Bruxelles Mobilité (C. Cadena, G. Libeau) sur l'impact de la crise du Covid-19 sur le trafic routier basé sur les comptages effectués dans 8 tunnels de la RBC. Pour les 8 tunnels analysés, Bruxelles Mobilité a observé une diminution du trafic routier entre 50% et 75% pendant la semaine du 23-27 mars 2020, par rapport à des journées « normales » comparables au mois de mars 2019. La circulation dans les tunnels ne donne toutefois pas d'indication sur la réduction de l'usage de la voiture dans les quartiers, qui constitue l'objectif de Good Move afin d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Les données des comptages dans les tunnels ont également permis d'observer un phénomène d'ordre géographique : la diminution du trafic a été moins importante dans les tunnels au centre (tunnels sur la petite ceinture), où la diminution s'est située entre 50% et 60%, que dans les tunnels radiaux et de la moyenne ceinture, où la diminution a été de l'ordre de 70% à 75%. Ces données reflètent sans doute la réduction du nombre de trajets de navetteurs, qui a été plus importante que celle des trajets effectués par les véhicules immatriculés en RBC.

Durant la période de confinement strict, la forte baisse du trafic automobile a eu un impact positif sur la sécurité routière. L'institut Vias estime pour la Belgique, sur la base des données obtenues auprès de 13 zones de police, que l'on enregistrera, au cours du confinement entre mi-mars et fin avril, 50 tués et environ 4000 accidents corporels de moins par rapport à d'habitude durant la même période de l'année. Ces estimations devront néanmoins être confirmées lors de la publication des statistiques 2020 des accidents de la circulation.

La période de dé-confinement marque une reprise progressive du trafic automobile. Cette reprise était lente dans un premier temps, puis s'est accélérée. La semaine du 8 au 15 juin, le trafic dans les tunnels bruxellois était inférieur de 21% par rapport à la même période en 2019. Les heures de pointes sont moins denses et plus étalées dans le temps, reflétant un effet persistant du télétravail.¹¹⁶

Le baromètre de la mobilité « Édition spéciale Covid-19 » de Vias, publié en juin 2020, montre une tendance à une plus grande utilisation de la voiture à Bruxelles en période de dé-confinement, qu'avant le confinement ou pendant celui-ci : 65% des répondants à l'enquête déclarent utiliser la voiture depuis le dé-confinement, pour seulement 43% avant le confinement et 32% pendant celui-ci (en tant que conducteur ou passager). Ce retour à la voiture se fait essentiellement au détriment de l'utilisation des transports publics.

Depuis le début de la mise en confinement, la STIB a veillé à maintenir son offre de transport, son activité étant considérée comme un service essentiel, ceci en particulier afin de permettre aux travailleurs du

¹¹⁶ DH du 22 juin 2020.

secteur des soins de santé et ceux des autres secteurs essentiels dont l'activité a été maintenue de se rendre à leur lieu de travail.

Dès le début de la crise et durant toute la période du confinement, la fréquentation du réseau de la STIB n'a cessé de diminuer au fil de l'évolution des mesures mises en place par le gouvernement. Dès les premières annonces, la STIB a constaté une baisse de fréquentation de 10 %, tant en surface qu'en souterrain. Celle-ci a continué à baisser à la suite de la fermeture des restaurants, bars, commerces et écoles pour atteindre à la veille du confinement un premier palier de niveau de fréquentation de 26 % en souterrain et 30 % en surface par rapport à la période précédant les congés scolaires de carnaval. À la suite de l'instauration du confinement, un nouveau palier a été atteint de 10 % en souterrain et 15 % sur le réseau de surface (bus et tram). Cette fréquentation a augmenté au fur et à mesure des étapes de dé-confinement, pour atteindre un taux de fréquentation de 45% pour le métro et 49% pour le réseau de surface à la fin juin 2020¹¹⁷.

Malgré cette baisse considérable de la fréquentation du réseau de la STIB, des problèmes de charge subsistent sur certains tronçons de ligne à certains moments de la journée en raison des restrictions de capacité dans les véhicules mises en place durant la phase aigüe de confinement (ex : maximum 15 personnes par tram / 6 par bus...) afin de permettre le respect des règles de distanciation physique. En effet, le respect de cette distance physique de 1,5 m signifie en théorie que le nombre maximum de personnes admises dans un véhicule est divisé par 10.

Comme pour le trafic routier, nous pouvons constater une baisse importante de la circulation cycliste à partir du confinement généralisé durant la semaine du 23-29 mars 2020. Une augmentation progressive est visible, dépassant les volumes des semaines précédant le confinement à partir du week-end du 17 avril. La comparaison entre mars-avril 2019 et 2020 est difficile. Toutefois nous pouvons constater que le trafic 2020 est supérieur à l'année 2019. Vias, dans son baromètre spécial Covid-19 de juin 2020, confirme ces constats. L'institut a fait une analyse du passage des cyclistes aux stations de comptage automatique bruxelloises. Il constate une augmentation marquée pendant le confinement, mais aussi suite au dé-confinement, dans certaines stations (boulevard du Souverain, boulevard de la Woluwe, Avenue de l'Exposition, Chaussée de Vilvorde, etc.). Cette augmentation est liée notamment à un passage plus important pendant le week-end en période de confinement et en heure de pointe du soir après le dé-confinement.

Le contrôle du stationnement a été temporairement mis à l'arrêt pendant le confinement. Celui-ci n'a donc pas été directement impacté par la crise. Cette crise a toutefois permis de mieux percevoir la place prise par le stationnement dans l'espace public au détriment des piétons notamment que ce soit pour se déplacer en respectant les règles de distanciation physique ou pour organiser les activités économiques et de séjour (files devant les magasins ou création de terrasses et d'espaces de jeu par exemple).

Diverses mesures ont été prises en matière de mobilité. Le réseau cyclable de la région bruxelloise est renforcé au fil du dé-confinement progressif. Dans certains endroits, comme la rue de la Loi, une bande de circulation est utilisée pour réaliser l'infrastructure. L'objectif est de permettre à un plus grand nombre d'usagers de respecter les règles de distanciation physique et de promouvoir l'utilisation du vélo pour éviter d'engorger le transport public et le retour ou l'amplification de l'usage de la voiture particulière et des embouteillages (par rapport à la situation avant la confinement). Il s'agit là d'une préoccupation majeure compte tenu du faible prix des carburants, de la diminution de la capacité des transports publics et de la crainte des risques pour la santé.

¹¹⁷ Françoise Ledune (porte-parole STIB) citée par la RTBF le 26 juin 2020.

Au niveau des transports en commun, deux temporalités différentes sont à considérer :

1. Les mois de dé-confinement progressif pendant lesquels la fréquentation des transports publics pourrait rester faible (-20% à -40% selon la part des captifs dans la fréquentation totale du réseau), par crainte de la promiscuité dans les transports (distance physique) et de manière générale suite à la diminution des activités dans certains secteurs générant une forte concentration de personnes (horeca, théâtres, festivals...). Effet vraisemblablement transitoire, et qui diminuera au fur et à mesure que la situation sanitaire s'améliorera et que des remèdes ou des vaccins auront été trouvés et diffusés.
2. L'impact du Covid-19 à long terme – où comment celui-ci risque-t-il d'affecter durablement les comportements en matière de mobilité, et ce bien au-delà de la fin de la crise sanitaire ?

Dans le second horizon temporel, nombreux sont ceux qui estiment que le Covid 19 est un accélérateur des tendances déjà observées ou annoncées par les sociologues (télétravail, demande accrue en matière de flexibilité, liberté dans les horaires de travail) ou les experts en mobilité (essor des modes actifs au détriment des modes motorisés plus traditionnels, impact du vélo électrique, nouvelles formes de mobilité partagée 'individuelles' -bike-sharing, trottinettes partagées-, étalement des pointes, etc.).

Ainsi, le fait d'avoir imposé le télétravail et déployé dans les entreprises les solutions IT associées (VPN, vidéoconférence et autres outils de communication...) est la meilleure des « promotions » qui soit pour le télétravail. Et il est plus que vraisemblable que certains collaborateurs qui ont découvert le télétravail ou la flexibilité accrue dans les heures de travail à l'occasion de la crise sanitaire voudront poursuivre cette expérience lorsque la situation se normalisera, au moins dans une certaine mesure. Il en va de même en ce qui concerne une partie du report modal des transports en commun vers les modes actifs.

On pourrait donc observer une diminution durable des flux liés au travail dans les transports publics, même après la fin de la crise sanitaire. Certains estiment que les flux liés au travail pourraient diminuer de 7 à 8%. Mais cette évolution se serait sans doute aussi produite sans le Covid -19 (certes, moins rapidement).

Une politique vélo ambitieuse au sein de la Région de Bruxelles-Capitale permettrait un gain pour la société de 300 à 550 millions d'euros selon les scénarios et les hypothèses retenus. Le retour sur investissement (ROI) pour le vélo est de 19 fois¹¹⁸. Le vélo génère aussi de plus en plus d'activités et donc de l'emploi à Bruxelles.

Pour répondre aux enjeux à venir en matière de chantiers, la Région donne à la Commission de coordination des chantiers le pouvoir d'étaler les travaux dans le temps par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux n° 2020/034 instituant un régime exceptionnel en matière d'autorisations d'exécution de chantier en voirie publique du 11 juin 2020. L'arrêté porte du 17 juin 2020 au 18 décembre 2020, mais le Gouvernement peut abroger l'arrêté « si les mesures exceptionnelles mises en place devaient ne pas donner satisfaction ».¹¹⁹

¹¹⁸https://provelo.cdn.prismic.io/provelo%2F8330e0e-644d-411b-9f9b-4deac98d703d_pro_velo_evaluation_impact_economique_velo.pdf

¹¹⁹ <https://polinfo.kluwer.be/NewsView.aspx?contentdomains=POLINFO&id=VS300774746&lang=fr>

et 11 JUIN 2020. — Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux n° 2020/034 instituant un régime exceptionnel en matière d'autorisations d'exécution de chantier en voirie publique

CARTE 6 : RÉSEAU DE PISTES CYCLABLES AMÉNAGÉ EN VUE DU DÉCONFINEMENT



Source : Bruxelles Mobilité

En parallèle, les communes ont pris des mesures spécifiques avec le soutien de Bruxelles Mobilité (expertise et matériel). Plusieurs d'entre elles ont mis en place des zones de rencontre afin de donner plus d'espace aux déplacements des piétons et des cyclistes. Ce sont des zones à priorité piétonne sur lesquelles il est permis de circuler librement sur toute la largeur de l'espace public. Les automobilistes et les cyclistes (trottinettes, speed-pedelec compris) doivent laisser la priorité aux piétons et respecter la vitesse maximale de 20km/h. De nouvelles rues cyclables ont également été mises en place ou sont sur le point de l'être dans de nombreuses communes. Les vélos y ont priorité, et les voitures ne peuvent pas dépasser les 30 km/h.

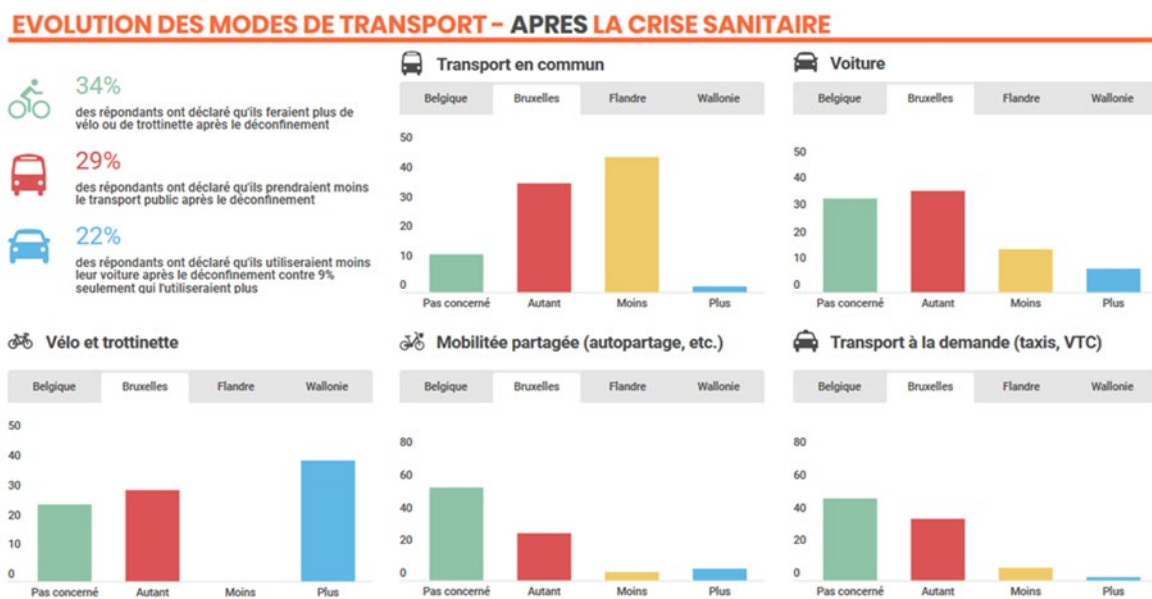
Par ailleurs, dans le cadre du projet « Bruxelles en vacances », Bruxelles Mobilité a sélectionné 46 projets visant à aménager temporairement l'espace public pour le rendre plus convivial et plus vert : aménagement d'espaces de rencontre, d'aires de jeux sécurisées, d'espaces de mobilité alternative et de zones verdurisées.

La mise en pratique de ces mesures a mis en évidence l'inadéquation de l'espace public bruxellois à l'égard des contraintes imposées par la crise : d'après les chiffres communiqués par Bruxelles-Mobilité, 60 % de l'espace public est dédié à la voirie automobile par rapport à 37% aux piétons et 2,3% aux vélos et 510 km de trottoirs (sur 2736 km) dont 52 km dans les quartiers commerciaux et leurs abords ne permettent pas d'absorber les nouvelles règles de distanciation physique. À noter que 71% des Bruxellois sont favorables à la création de trottoirs plus larges, même au détriment de la place de la voiture (d'après l'enquête en ligne citée ci-dessous).

Ces mesures régionales et communales ont tout leur sens. En effet, une enquête montre qu'une fois la crise terminée, les Bruxellois songent à changer leurs choix de mobilité, en conduisant moins, en prenant moins les transports publics et en faisant plus de vélo. Ce sont les résultats d'un sondage en ligne réalisé

par Espaces-Mobilités et MaestroMobile entre le 23 avril et le 3 mai 2020 (voir figure 1). Dans cette enquête, 9% des Bruxellois sondés ont déclaré qu'ils utiliseraient la voiture plus souvent, contre 16% qui conduiraient moins. L'enquête montre également que 41% des répondants déclarent qu'ils utiliseront plus souvent le vélo et 46% prendront moins souvent les transports publics. L'une des principales raisons d'utiliser davantage le mode choisi est la sécurité sanitaire; viennent ensuite le désir de faire plus d'exercice et les préoccupations environnementales. 71% des Bruxellois sont favorable au maintien de la réglementation en place pour limiter les déplacements en voiture.

FIGURE 1 : RÉPONSES APPORTÉES PAR L'ÉCHANTILLON BRUXELLOIS D'UNE ENQUÊTE EN LIGNE SUR LES INTENTIONS DE MOBILITÉ DES BELGES



Enquête réalisée entre le 23 avril et le 3 mai 2020 via les réseaux sociaux par MaestroMobile et Espaces-Mobilité

Source : <https://www.maestromobile.eu/post/flatten-the-mobility-curve>

Selon le baromètre spécial Covid-19 de Vias (publié en juin 2020), 21% des Bruxellois sondés déclarent qu'ils changeront définitivement de mode de transport pour aller travailler.

Sous réserve de confirmation des constats et de leur validation dans le cadre bruxellois, il semble que la crise sanitaire et les mesures de protection aient modifié les aspirations de la population. Ainsi, l'enquête française Forum Vies Mobiles montre un déplacement de la mobilité vers les modes actifs. Il ressort de manière plus globale qu'un souhait de mobilité résidentielle vers les zones moins denses émerge (cf. densité, logement). Il sera crucial de suivre si ce souhait se concrétise. Le travail à distance a des bénéfices incontestables en matière de mobilité. Selon Vias, en Belgique, hors période de confinement, les télétravailleurs permettent de réduire de 5% les déplacements et de 7% les kilomètres réellement parcourus. Si on active le potentiel de télétravail (42%), la réduction pourrait aller jusqu'à 16,5% des kilomètres parcourus en heures de pointe.

Rappelons qu'en situation « normale », une diminution quotidienne de 20 % des voitures permettrait de résoudre tous les embouteillages.

Il est à noter que plusieurs grandes villes internationales, tels que New York (160 km open streets), Paris (650 km RER-vélo), Londres (Mayor's streetspace plan), Milan (35 km de strada aperta), Bogota (120 km ciclovía), ou encore Mexico city, Berlin, Boedapest, Rome, San Francisco etc. profitent de la crise Covid-19 pour repenser la mobilité urbaine en faveur des modes actifs et l'espace public en faveur de la qualité de vie de leurs habitants.

4.2.3. L'environnement

La crise Covid-19 actuelle a des conséquences sanitaires, économiques et humaines dramatiques. Au niveau environnemental, le constat est mixte : des effets tant positifs que négatifs ont été constatés à court terme. Il est difficile d'anticiper les effets à long terme.

Le [tableau 14](#) synthétise quelques effets environnementaux du confinement à Bruxelles :

TABLEAU 14 : QUELQUES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX PENDANT LE CONFINEMENT À BRUXELLES

Espaces verts et biodiversité	Période de calme pour les espaces verts fermés au public, mais pressions très importantes sur les espaces verts restés accessibles. Observations anecdotiques de certaines espèces dans des lieux inhabituels, moins dérangées par le trafic et la vie urbaine. Impact encore à mesurer des effets du confinement sur l'annulation de certaines actions de gestion et de protection de la nature.
Qualité de l'air	Diminution des émissions de NO ₂ , NO et de black carbon, en particulier au niveau des grands axes routiers. Pas de tendances à la baisse pour les particules en suspension PM10 et PM2,5.
Emissions de gaz à effet de serre	Diminution des consommations de gaz des bâtiments, avec en conséquence une diminution d'environ 25% des émissions de GES des bâtiments (émissions normalisées pour les effets climatiques) et de 50% du trafic routier. La distinction entre secteur tertiaire et logements n'a pas pu être calculée pour les émissions du bâtiment.
Bruit	Diminution des nuisances sonores, en particulier celles liées au bruit routier et au bruit des avions, grâce à la diminution des trafics. Pour le bruit ferroviaire, les effets du confinement sont limités, le service étant assuré partiellement.
Déchets*	Augmentation des dépôts de déchets clandestins. Diminution des collectes sélectives par manque d'effectifs et donc augmentation de l'envoi des collectes à l'incinérateur. Problèmes de propreté publique dans certains quartiers vu le manque d'effectifs pouvant assurer le nettoyage des rues.

* Non traité dans la suite de ce document

Les activités de suivi et de surveillance de la **biodiversité** ont été quelque peu perturbées. Il n'existe pas encore de données fiables pour estimer l'impact de la crise sanitaire sur la biodiversité. Celui-ci devra être mesuré sur le long terme.

Le ralentissement de la vie publique en ville durant le confinement a cependant montré que certaines espèces se sont comportées différemment et que, dans certains endroits, la nature a repris ses droits. Les animaux et la végétation sont apparus spontanément là où ils n'auraient autrement aucune chance. Ce phénomène a été repris à plusieurs reprises par la presse, ce qui a été une raison positive de communiquer sur la biodiversité. Par contre, la désignation des chauves-souris comme source de Covid-19 n'a certainement pas été une bonne chose pour un groupe d'animaux qui, en raison d'années

d'activités de sensibilisation, acquière progressivement une réputation positive. Heureusement, une prise de conscience commence à se faire sur la responsabilité humaine dans l'émergence de zoonoses (maladies infectieuses transmises des vertébrés à l'homme et vice-versa).

En Forêt de Soignes, le niveau de fréquentation a été tout à fait inédit. Cette augmentation a été due à un nouveau public qui ne connaît pas les règles de fréquentation de ce milieu fragile et sensible qu'est la forêt. Ce nouveau public a eu tendance à sortir des chemins pour se promener dans les sous-bois. En conséquence, la flore printanière a été piétinée et les sols ont été compactés. Par ailleurs, les chiens non tenus en laisse ont perturbé la nidification des oiseaux et dérangé les chevreuils. Plusieurs débuts d'incendie ont également été constatés suite à la longue période sèche qu'il y a eu au printemps. Le personnel de terrain a donc dû intensifier ses tournées de surveillance et sa sensibilisation du public, afin qu'il ne fume pas en forêt. Des rondes de nuit ont également dû être organisées, afin d'arrêter les événements festifs nocturnes, nombreux pendant la période de fermeture de l'horeca¹²⁰.

En ce qui concerne la **qualité de l'air**, les mesures de confinement ont été à l'origine d'une importante réduction des émissions du trafic routier, ce qui s'est traduit par une amélioration très significative de la qualité de l'air.

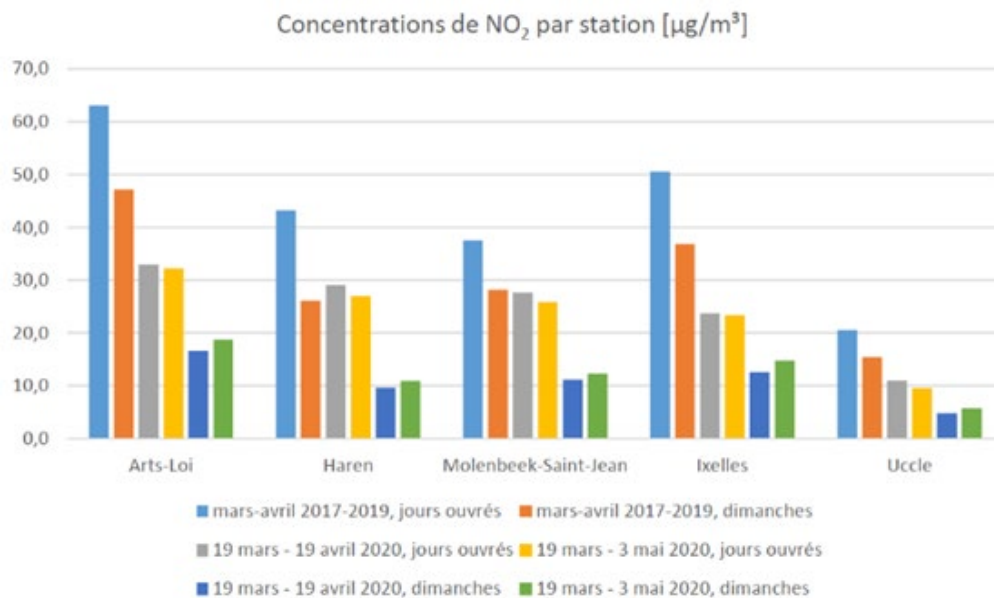
L'analyse des données¹²¹ recueillies pendant la période du 19 mars au 3 mai 2020 a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- > L'amélioration de la qualité de l'air est très significative dans les sites habituellement fortement exposés aux émissions du trafic : en moyenne, les concentrations de NO ont diminué de 75 %, et les concentrations de NO₂ de 50 %. Les mesures effectuées dans le tunnel Léopold II confirment l'ampleur de ces réductions et, par la même occasion, renforcent les conclusions sur l'impact estimé des mesures Covid-19, étant donné que les concentrations mesurées dans le tunnel sont indépendantes des conditions météorologiques.
- > Dans les sites moins exposés aux émissions directes du trafic, l'amélioration de la qualité de l'air est logiquement moins spectaculaire, mais néanmoins significative avec une réduction de 30 à 40 % des concentrations de NO et NO₂.
- > Les valeurs relevées dans les sites de fond urbains font état d'une réduction d'environ 40 % des concentrations de NO₂, alors que les concentrations de NO ne diminuent que de 30 %. Le NO₂ étant un polluant susceptible d'être transporté sur de grandes distances (au contraire du NO), ces valeurs démontrent que la pollution importée en Région bruxelloise a également diminué significativement : il s'agit plus que probablement d'un effet lié aux mesures de confinement prises en Belgique et dans les pays limitrophes.

¹²⁰ Intervention du Ministre Alain Maron pendant la Commission de l'Environnement du 1^{er} juillet.

¹²¹ L'analyse de la qualité de l'air s'est focalisée sur les oxydes d'azote (NO et NO₂) pour lesquels le transport routier est le principal émetteur en Région bruxelloise. Le NO₂ est en outre le polluant le plus critique en termes de respect de valeur limite européenne. Même s'il n'est pas réglementé, le NO est un polluant intéressant dans le sens où il reste localisé près de ses sources d'émission, ce qui permet de mieux évaluer l'efficacité des mesures de réduction d'émissions.

GRAPHIQUE 28 : CONCENTRATIONS MOYENNES DE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) MESURÉES PENDANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE (MARS – AVRIL 2017-2019), ET PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT



Source : Bruxelles Environnement

Si les réductions constatées pour le black carbon sont dans la même ligne que celles pour les oxydes d'azote, il n'en est pas de même pour les particules fines. Au cours de la période de confinement du 19 mars au 3 mai 2020, les niveaux de PM10 et de PM2.5 étaient comparables à la valeur normale pour un mois de mars ou d'avril.

Ceci s'explique par la multiplicité des sources qui contribuent à la présence des particules fines dans l'air ambiant. Le trafic routier est l'une de ces sources, mais pas la plus importante en Région bruxelloise. Sur base des réductions de concentrations constatées le dimanche par rapport à un jour ouvré, les émissions du trafic expliqueraient 15 à 25 % des concentrations de PM10, et de l'ordre de 5% des concentrations de PM2.5. En adoptant un raisonnement simplifié, l'impact des mesures Covid-19 serait de l'ordre de 2 % pour les PM2.5 et de 10 % pour les PM10. Lors de la période de confinement, d'autres processus, tels que la remise en suspension de particules fines et la formation de particules secondaires liée aux épandages de fertilisants sur les surfaces agricoles, ont contribué à accroître la présence des particules fines dans l'air ambiant. Ceci explique l'absence d'impact visible des réductions d'émissions du trafic sur les concentrations de PM10 et de PM2.5.

L'augmentation du trafic suite au dé-confinement entraîne un retour à la hausse des émissions de polluants. Pour la période du 4 mai au 2 juin, les concentrations d'oxydes d'azote (NOx) restent plus faibles que celles mesurées à la même période entre 2017 et 2019 (avec environ 45% de réduction sur le NO₂ et 70% sur le NO) mais sont en légère hausse par rapport à la période de confinement.

L'impact du confinement sur les émissions directes de **gaz à effet de serre** en Région bruxelloise a été évalué en comparant la situation durant les semaines avant le début du confinement (jusqu'au 14 mars) avec la situation après la mise en œuvre des mesures de confinement (du 14 au 31 mars). L'analyse s'est focalisée sur 2 impacts principaux : la consommation de gaz naturel et le transport routier.

Les données de consommation totale de gaz naturel pour la période analysée ont été fournies par Sibelga. L'impact sur le transport routier a été calculé sur base des données (flashes) acquises via les caméras ANPR de la zone de basses émissions (LEZ). La comparaison a été réalisée sur base hebdomadaire.

Dans le cas du gaz naturel, on constate une diminution de 20%, en moyenne hebdomadaire, de la consommation réelle après la mise en œuvre des mesures de confinement. Cette baisse est principalement attribuable aux usages dans les bâtiments (> 95% de la consommation totale de gaz naturel en Région bruxelloise). Il n'a néanmoins pas été possible, sur base des données disponibles, de distinguer précisément les consommations dans le secteur tertiaire et dans les logements. Une correction de l'effet du climat appliquée à la consommation totale de gaz naturel révèle qu'à climat constant, la diminution après la mise en œuvre des mesures de confinement aurait été de 25%. La seconde moitié du mois de mars a en effet été comparativement plus froide que les semaines qui précèdent.

En ce qui concerne le transport routier, l'analyse des données (flashes) LEZ révèle une diminution de moitié du nombre de véhicules légers en circulation, avec une réduction plus forte pour les voitures par comparaison avec les camionnettes. Cette différence peut s'expliquer par une hausse (relative) des demandes de livraison à domicile.

Si on reporte les évolutions constatées pour le gaz naturel et le transport routier dans le bilan global des émissions de GES de la Région bruxelloise, la mise en œuvre des mesures de confinement a entraîné une diminution globale, à climat constant, de 27% des émissions.

TABLEAU 15 : ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DU CONFINEMENT SUR LES ÉMISSIONS DIRECTES DE GES EN RBC.

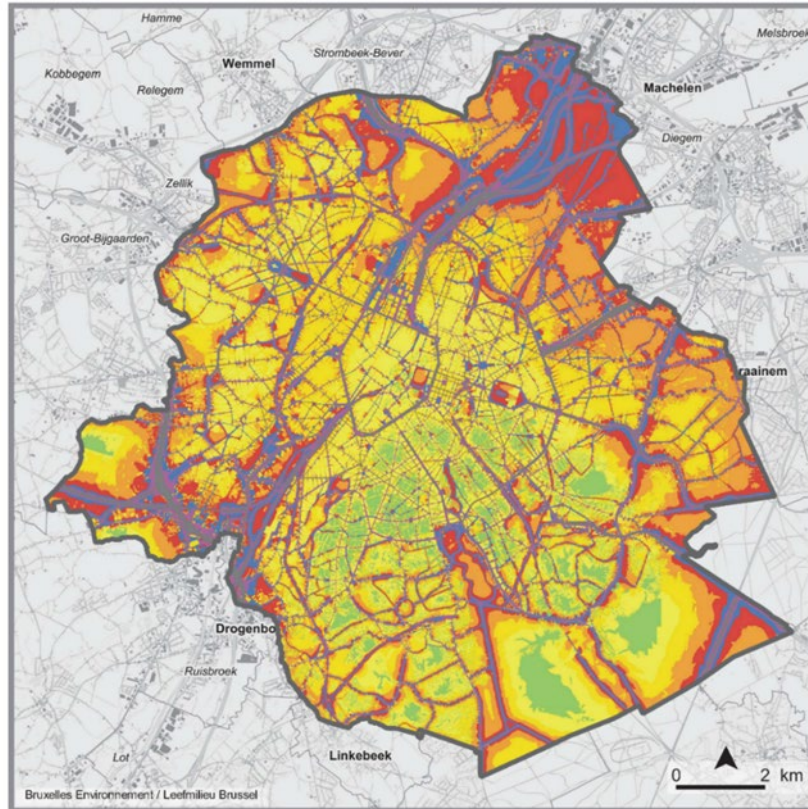
	Part dans total des émissions de GES en 2018*	Évolution suite au confinement (à climat constant)
Chauffage des bâtiments	54%	-25%
Transport routier	27%	-50%
Autres sources d'émissions	19%	0%
TOTAL GES	100%	-27%

Source: Inventaire d'émissions de GES de la Région de Bruxelles-Capitale (1990-2018, soumission 2020)

L'impact du dé-confinement sur les émissions de gaz à effet de serre ne pourra être mesuré qu'à long terme. Il est cependant attendu que la reprise du trafic automobile entrainera un retour à la hausse des émissions du transport routier.

Au niveau du bruit, comme toutes les grandes zones urbaines, Bruxelles est relativement bruyante. Les niveaux sonores les plus élevés s'observent au Nord et à l'Est de la Région (où les nuisances des trafics routier, aérien et ferroviaire se cumulent) ainsi que le long de la plupart des grands axes routiers, petite ceinture comprise, et ferroviaires.

CARTE 7 : CARTOGRAPHIE DU BRUIT MULTI-EXPOSITION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN 2016



Niveau moyen annuel / Gemiddeld jaarniveau
Selon l'indicateur - Volgens indicator Lden (Day / Evening / Night)

Lden	
< 45 dB(A)	Très calme / Heel Stil
45 - 50 dB(A)	
50 - 55 dB(A)	Calme / Stil
55 - 60 dB(A)	
60 - 65 dB(A)	Bruyant / Lawaalerig
65 - 70 dB(A)	
70 - 75 dB(A)	Très bruyant / Heel lawaalerig
> 75 dB(A)	

Multi-exposition = bruit des transports routiers, ferroviaires et aériens
Multi-blootstelling = geluid van het vervoer over de weg, vervoer per spoor en luchtvervoer

Fond de plan / Achtergrond : Brussels UrbIS © - CIRB-CIBG -- © IGN-NGI

Source : Bruxelles Environnement

Les mesures de confinement ont eu pour conséquence une réduction généralisée des nuisances sonores. Les niveaux de bruit ont sensiblement diminué grâce à la diminution drastique du trafic routier et du trafic aérien, l'arrêt de nombreux chantiers, le ralentissement des activités économiques, l'annulation des activités culturelles et événementielles, la fermeture de nombreuses entreprises, des écoles, de l'horeca, etc. Sur le terrain, le réseau de sonomètres permanents de Bruxelles Environnement mesure les effets de cette situation particulière.

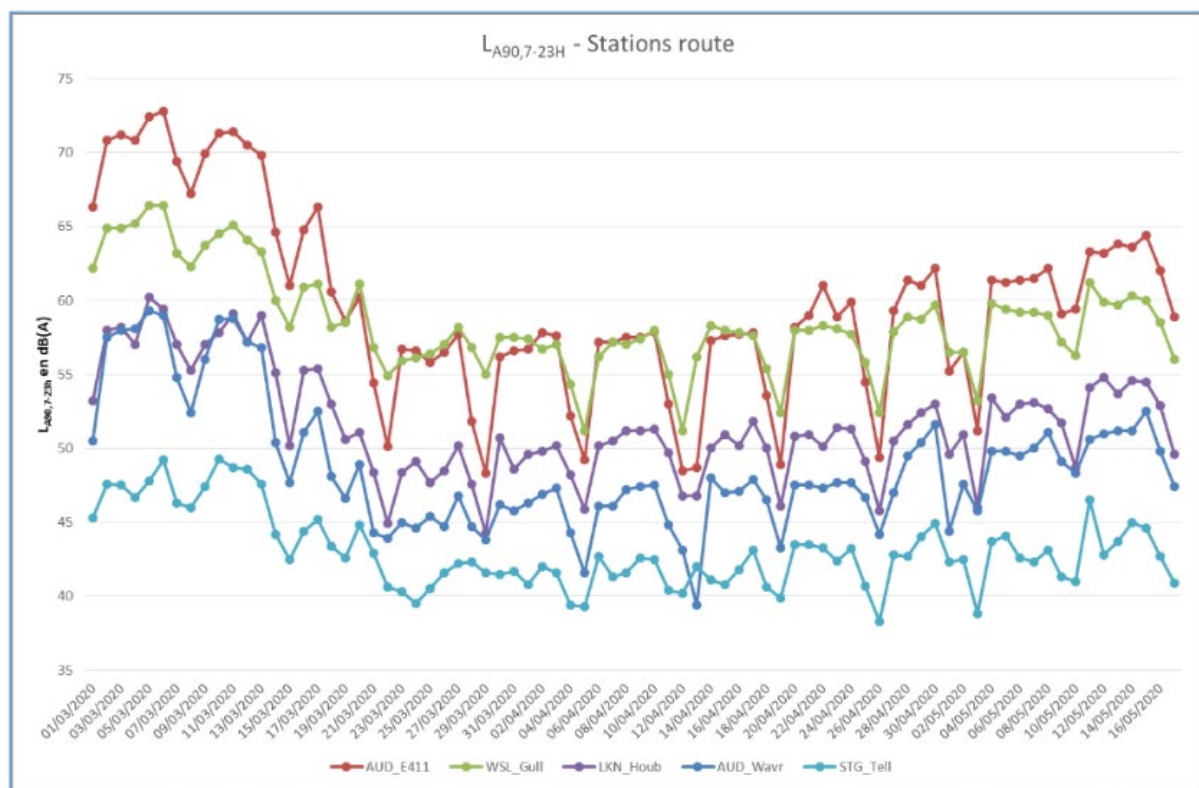
En ce qui concerne le bruit du trafic routier, une baisse générale des niveaux sonores s'observe à partir du 16/03/2020, date à laquelle les écoles ont été fermées et le télétravail recommandé. Cette baisse s'est accentuée avec les mesures de confinement en application à partir du mercredi 18/03/2020 à midi. Cette diminution varie entre 1 et 22 dB(A) suivant le jour et la station. En semaine, ces diminutions s'approchent des écarts observés lors des dimanches sans voitures.

Les diminutions les plus importantes s'observent pour les périodes de journée et de soirée, aux stations situées à proximité des autoroutes (AUD_E411 et WSL_Gull) ainsi qu'aux stations situées le long de

voies importantes (AUD_Wavr et LKN_Houb). Il est également à noter que les écarts entre jours de semaine et week-end sont plus marqués en 2020, durant le confinement, qu'en 2019. Alors qu'en 2019, aux stations AUD_E411 et WSL_Gull, on observait une diminution du bruit de fond durant le WE, de l'ordre de 5 dB(A), durant le confinement, en 2020, on observe une diminution de près de 10 dB(A).

La reprise des activités suite au dé-confinement entraîne une hausse du bruit routier au mois de mai 2020, sans toutefois atteindre les valeurs d'avant confinement.

GRAPHIQUE 29 : BRUIT DE FOND LA90 MESURÉ EN JOURNÉE (7-23H) ENTRE LE 1ER MARS ET LE 16 MAI 2020 AU NIVEAU DES CINQ SONOMÈTRES DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT DÉDIÉS AU BRUIT ROUTIER



ÉVOLUTION DU NIVEAU DE BRUIT DE FOND MESURE AUX STATIONS SITUÉES À PROXIMITÉ D'AXES ROUTIERS, DURANT LA JOURNÉE (07H À 23H)

Source : Bruxelles Environnement

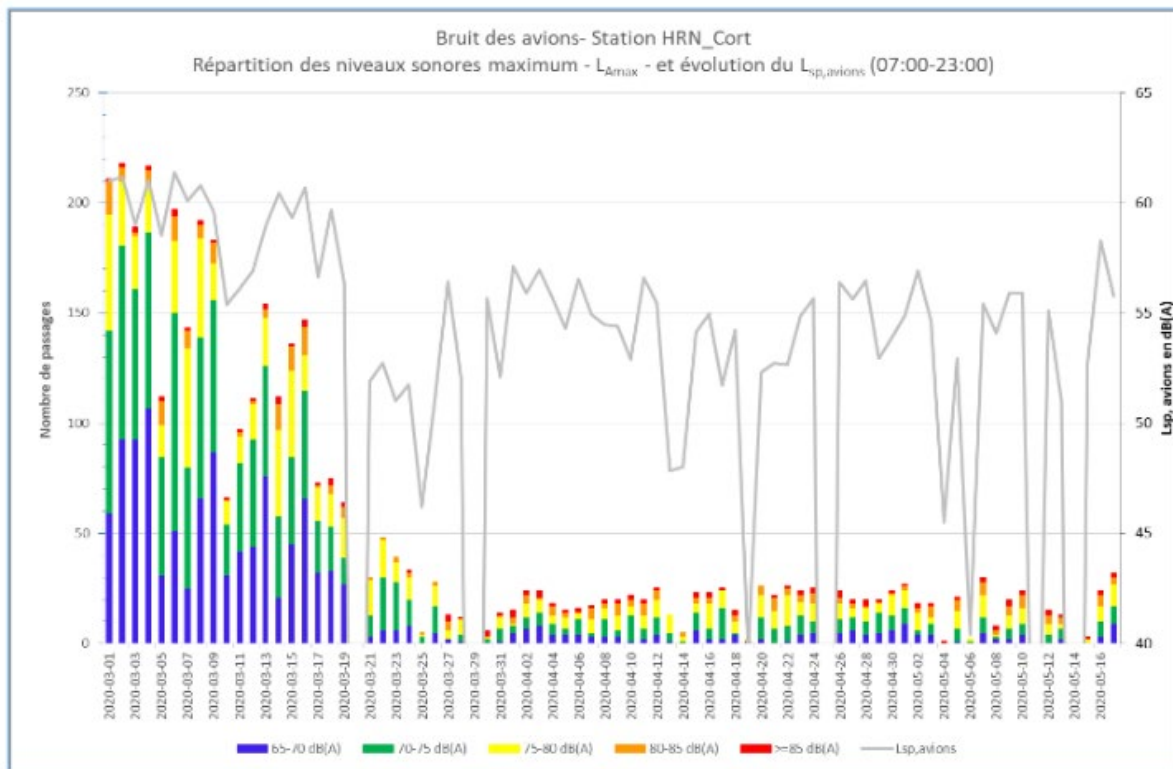
En ce qui concerne le bruit du trafic aérien, une baisse des niveaux sonores le jour (07h-23h) s'observe à partir de la mi-mars, essentiellement du fait de la réduction du trafic aérien qui a baissé de près de 5 fois (approximativement 600 vols journaliers au début du mois de mars à moins de 100 mouvements à la fin du mois). A la station de Haren (HRN_Cort), station la plus proche de la piste 25R, cette diminution est de l'ordre de 4 à 10 dB(A). Cette station de mesure est impactée par tous les décollages depuis cette piste. A noter qu'entre mars et mai, en raison de vents forts d'est ou de nord-est, d'autres pistes de l'aéroport ont été utilisées avec un impact différent sur la région.

A la station de Haren, les observations tendent à montrer que c'est surtout la proportion d'avions moins bruyants qui diminue. Mais ces résultats bruts doivent être mis en parallèle avec les facteurs qui

influencent les niveaux de bruit, comme les conditions météorologiques qui ont été particulières fin du mois de mars, le type d'avions (un cargo est plus bruyant qu'un avion de ligne) et sa masse, le type de montée/poussée, etc.

Avec le retour progressif des vols de passagers à partir de juillet 2020, le bruit des avions devrait retrouver petit à petit un niveau plus élevé.

GRAPHIQUE 30 : BRUIT DE POINTE LA5 MESURÉ EN JOURNÉE (7-23H) ENTRE LE 2 MARS ET LE 16 MAI 2020 AU NIVEAU DU SONOMÈTRES DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT À LA STATION DE HAREN



Source : Bruxelles Environnement

Enfin pour le bruit du trafic ferroviaire, un service alternatif des trains desservant l'ensemble du réseau avec une offre adaptée a été mis en place entre le lundi 23/03/2020 et le dimanche 03/05/2020. Durant cette période, le trafic ferroviaire est réduit mais de nombreux trains circulent toujours. Une baisse des niveaux sonores a également été constatée mais dans une moindre mesure. Une fois le trafic ferroviaire rétabli, les mesures de bruit ont retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire

4.2.4. Espaces verts / ouverts

Il est admis que l'aménagement des villes doit désormais viser un équilibre soutenable entre, d'une part, l'urbanisation de nature à rencontrer les besoins objectivés sur les territoires et, d'autre part la préservation, la mise en valeur, l'aménagement d'espaces ouverts pour l'usage des Bruxellois et pour la protection de la biodiversité.

Le confinement imposé par la crise sanitaire a mis cette dimension en lumière d'une manière très spécifique : courtes promenades autorisées, restriction de l'occupation de l'espace public, fermeture des plaines de jeux et de certains parcs de quartier. La plupart des espaces verts, parcs et forêts de la Région bruxelloise sont néanmoins restés ouverts (voir carte 7 et <https://gardens.brussels/fr/>).

CARTE 8 : ESPACES VERTS RESTÉS OUVERTS (EN BLEU) ET FERMÉS (EN ROUGE) PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT



Source : <https://gardens.brussels/>

Le confinement a mené à une augmentation importante de la **fréquentation** des espaces verts et parcs, en particulier dans les zones centrales de Bruxelles, où la densité de population est plus importante mais l'offre en espaces verts réduite. La foule observée dans ces rares espaces accessibles reflète le besoin en espaces publics pour se ressourcer et pour bouger. La nature est perçue comme un antidote à la fois physique et mental au stress de la pandémie.

Le niveau de fréquentation est tout à fait inédit, ce qui est positif mais doit être encadré pour préserver ce patrimoine naturel précieux de notre région : l'augmentation de la fréquentation et de la pression d'usage sur les espaces verts doit s'accompagner de mesures de gestion permettant d'en préserver les qualités.

La question de l'**accessibilité** aux espaces verts et à la nature est une question centrale de la planification urbaine. Elle est d'autant mieux mise en évidence lors de cette crise sanitaire.

Seul un tiers des ménages bruxellois environ a accès à un jardin. La grande majorité de la population n'a donc pas beaucoup d'autres choix que de se promener en rue – certaines voiries ont d'ailleurs été transformées en espaces résidentiels partagés voire fermées provisoirement afin de permettre la circulation des piétons – ou de se rabattre sur les espaces verts restés ouverts, principalement les grands parcs bruxellois et la Forêt de Soignes.

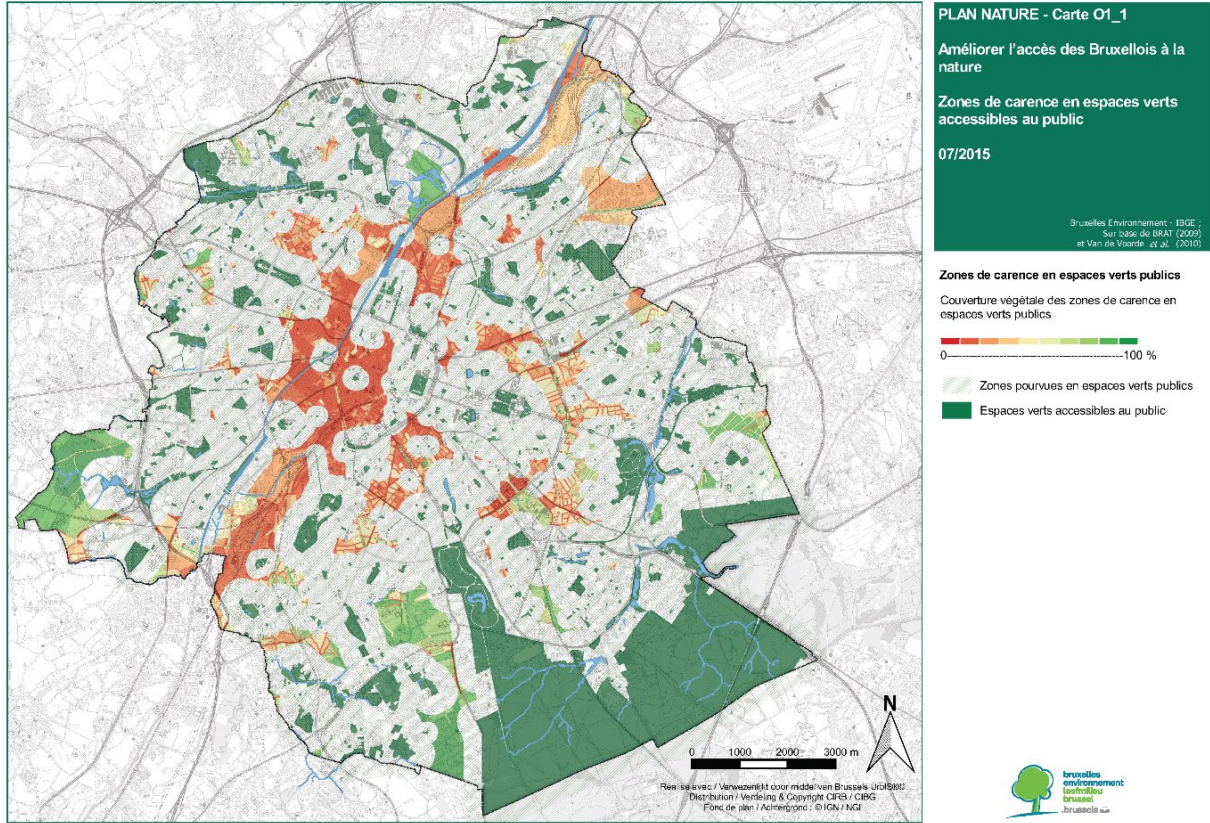
Selon le Plan Nature, chaque Bruxellois doit disposer d'un espace vert accessible et accueillant de plus de 1 hectare à moins de 400 m de son habitation et de moins de 1 hectare à moins de 200 m. Les zones qui ne répondent pas à ces prescriptions sont déclarées « en carence ».

264.000 Bruxellois se situent dans une zone de carence en espaces verts, c'est-à-dire qu'ils sont 1 sur cinq à résider à au moins 8 minutes à pied d'un espace vert public de plus d'un hectare (± 2 terrains de football). Ils vivent dans les 20% du territoire régional qui est considéré comme une zone de carence - zone sans espace vert accessible au public disponible à proximité de son domicile.

Les quartiers les plus carencés sont situés en centre-ville (Marolles, Stalingrad, Anneessens, Dansaert), le long du canal (Quartier Maritime, Molenbeek Historique, Cureghem Rosée, Industrie Sud...) et dans une moindre mesure en première couronne (Gare de l'Ouest, Gare du Midi, Cureghem Bara, Porte de Hal, Bas Forêt, Bosnie, Berckmans - Hôtel des Monnaies, Châtelain, Matonge, Saint Josse Centre, Dailly, Chaussée de Haecht, Quartier Brabant, Quartier Nord, Vieux Laeken Est, Vieux Laeken Ouest et Woeste).

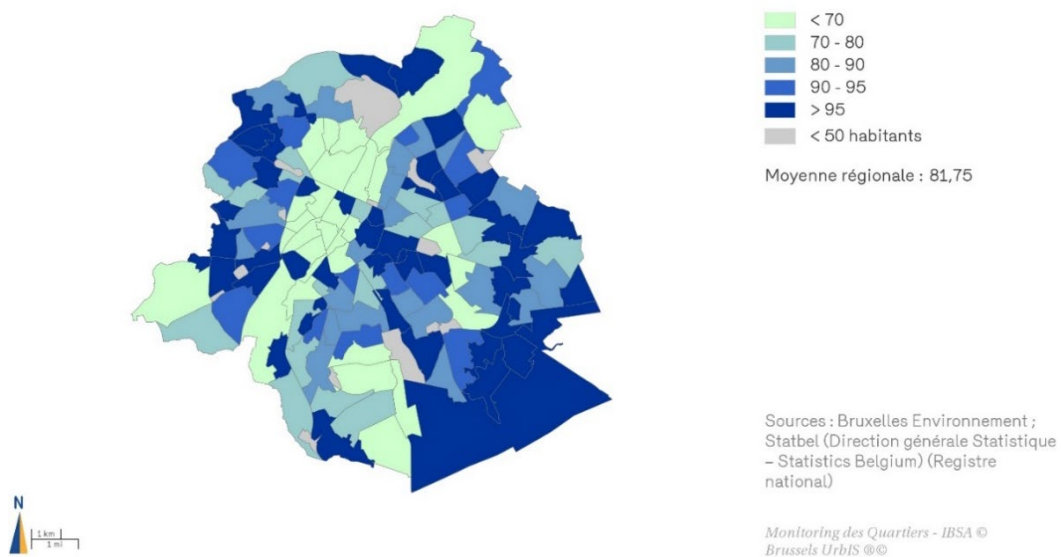
Ces espaces denses correspondent aux quartiers les plus anciens, souvent avec des rues et trottoirs étroits, et donc avec peu d'espaces qui peuvent être utilisés en ces temps de crise sanitaire. Sans surprise, ces quartiers les moins pourvus en espaces verts publics sont aussi les plus dépourvus de jardins privés. En seconde couronne, par contre, l'absence d'espaces verts accessibles au public dans certains quartiers est généralement compensée par la présence de jardins (voir cartes 8 et 8).

CARTE 9 : ZONE DE CARENCE EN ESPACES VERTS ACCESSIBLES AU PUBLIC EN 2015



Source : Plan Nature – Bruxelles Environnement

CARTE 10 : PART DE LA POPULATION À PROXIMITÉ D'UN ESPACE VERT ACCESSIBLE AU PUBLIC EN 2012



Source : Monitoring des quartiers - IBSA, perspective.brussels

4.2.5. Activités économiques et productives – Eléments territoriaux

En ce qui concerne la place des activités économiques et productives en Région bruxelloise, la situation actuelle de la Région bruxelloise se caractérise par :

- > Des commerces concentrés en noyaux sur l'ensemble du territoire (à l'exception du nord-est) et un tissu de points de vente isolés présents principalement en première couronne. Des marchés fort fréquentés en fin de semaine distribués sur l'ensemble du territoire régional mais aux tailles très inégales.
- > Des espaces comportant des activités productives toujours présents sur le territoire (surtout au profit des activités de construction et de transformations alimentaires) concentrés aux abords du canal avec une perte constante des surfaces dédiées ; une demande pour les surfaces de taille moyenne (entre 200 – 500 m²) se faisant sentir ; une montée d'initiatives de la part des entrepreneurs grâce aux soutiens publics, notamment dans les domaines de la transition économique (économie circulaire, agriculture urbaine...).

Au cours des dernières années, la demande de petites entreprises pour des surfaces moyennes de production entre 150 et 500 m² et situés sur le territoire régional a connu une croissance significative.

Pour cette raison, la Région a soutenu le développement de nouveaux parcs TPE/PME/MGE. Plusieurs ont été inaugurés (Newton I et II, Greenbizz, Magellan, Cityline et Birmingham) ou sont en cours de développement (CityCampus, NorthCity, Novacity, CityGate II et III, Greenbizz II, Copernic...). La rapidité de commercialisation des modules et la très faible vacance de ceux-ci confirment les besoins identifiés au préalable.

Ce type d'infrastructures modulables permet de maintenir dans la ville des activités productives à la fois créatrices d'emplois (directs et indirects) mais également de biens et de services essentiels au bon fonctionnement de la ville. On pense en particulier à la fabrication d'objets et de meubles (menuisiers, designers, textiles, vélos), aux activités de réparation et d'entretien et à la production alimentaire en circuit court (micro-brasseries, producteurs/transformateurs/distributeurs d'aliments bios...).

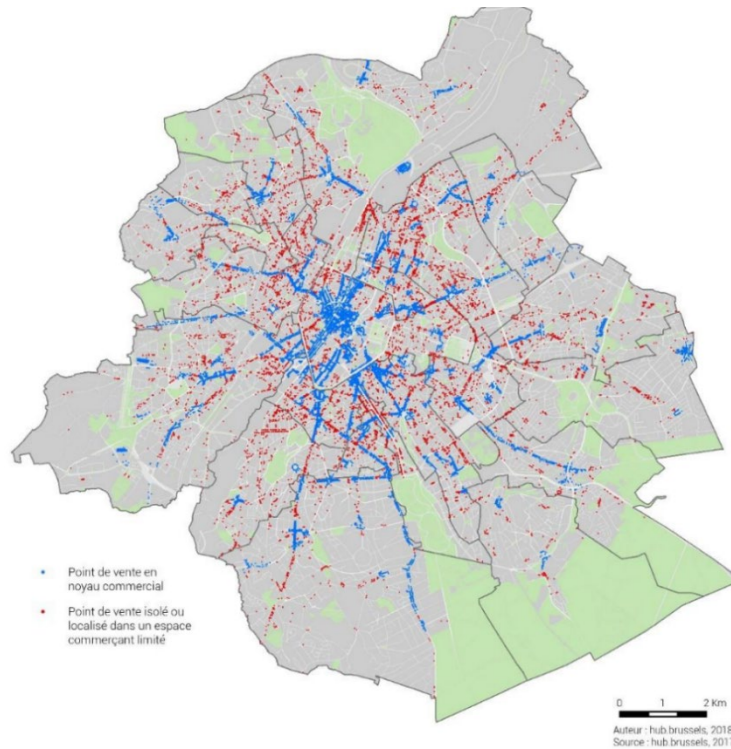
Ils constituent également une réponse adéquate aux défis posés par la crise sanitaire du Covid 19 en diminuant la dépendance de la Région vis-à-vis de certains biens de première nécessité et en rapprochant la production des lieux de consommation. En effet, la crise sanitaire a démontré l'importance de disposer de stocks ou de capacités de production pour toute une série de produits jugés stratégiques. Le maintien et le développement de ces lieux est donc devenu primordial.

En outre, ces infrastructures s'intègrent assez facilement dans le tissu urbain et peuvent même participer à sa revitalisation lorsqu'elles sont pensées comme telles à l'origine.

En parallèle à ces nouvelles constructions, l'utilisation des surfaces libres dans des bâtiments à rénover, où sur les terrains en phase de développement de projet, par des occupants temporaires, constitue également un levier et une opportunité d'inscrire dans la ville des acteurs économiques liés aux industries créatives. En effet, la mise à disposition de ces surfaces à des conditions très avantageuses, permet l'éclosion de projets économiques en devenir qui ont une place justifiée, utile et souhaitée dans la ville. Ici aussi, leur rôle en terme de revitalisation urbaine rapide doit être souligné. »

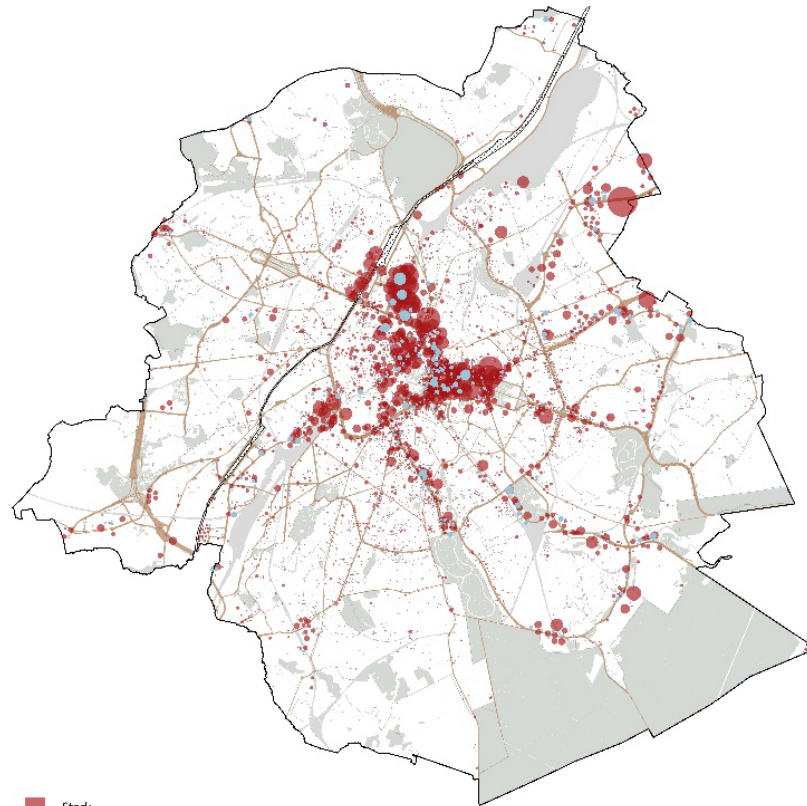
- > Des bureaux majoritairement en concentration, avec un taux de vacance relativement stable (mais élevé en deuxième couronne), et une multiplication relative des espaces de coworking témoignant d'une mutation plausible de l'offre immobilière en matière de bureaux.

CARTE 11 : PRÉSENCE DES POINTS DE VENTE BRUXELLOIS EN 2017



Source. Observatoire du commerce -hub.brussels & perspective.brussels

CARTE 12 : STOCK ET VACANCE DES BUREAUX



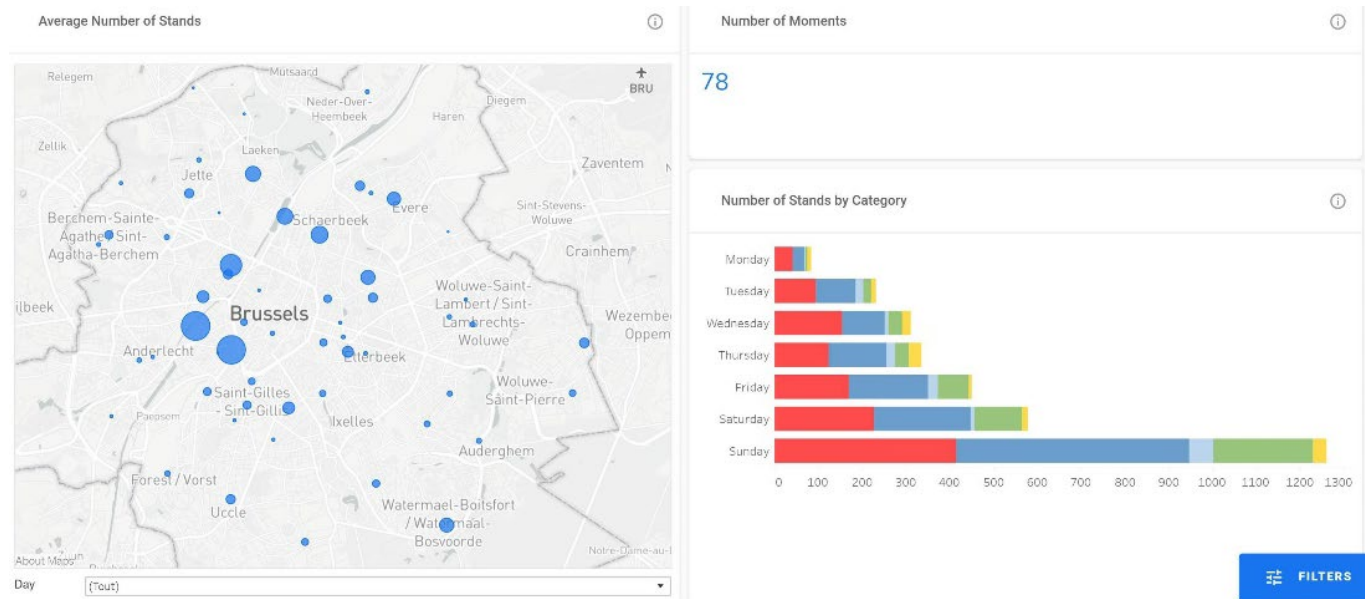
- Stock
- Vacance commercialisée
- ▨ Canal
- Quartiers
- Surface ferroviaire
- Voiries régionales
- Espaces verts

0 1 2 km

perspective
.brussels
Source - Bron: Observatoire des bureaux - Overzicht
van het kantorenpark, perspective.brussels

Source : Observatoire des bureaux - perspective.brussels

FIGURE 2 : MARCHÉS (LOCALISATION, TAILLE, JOURS)

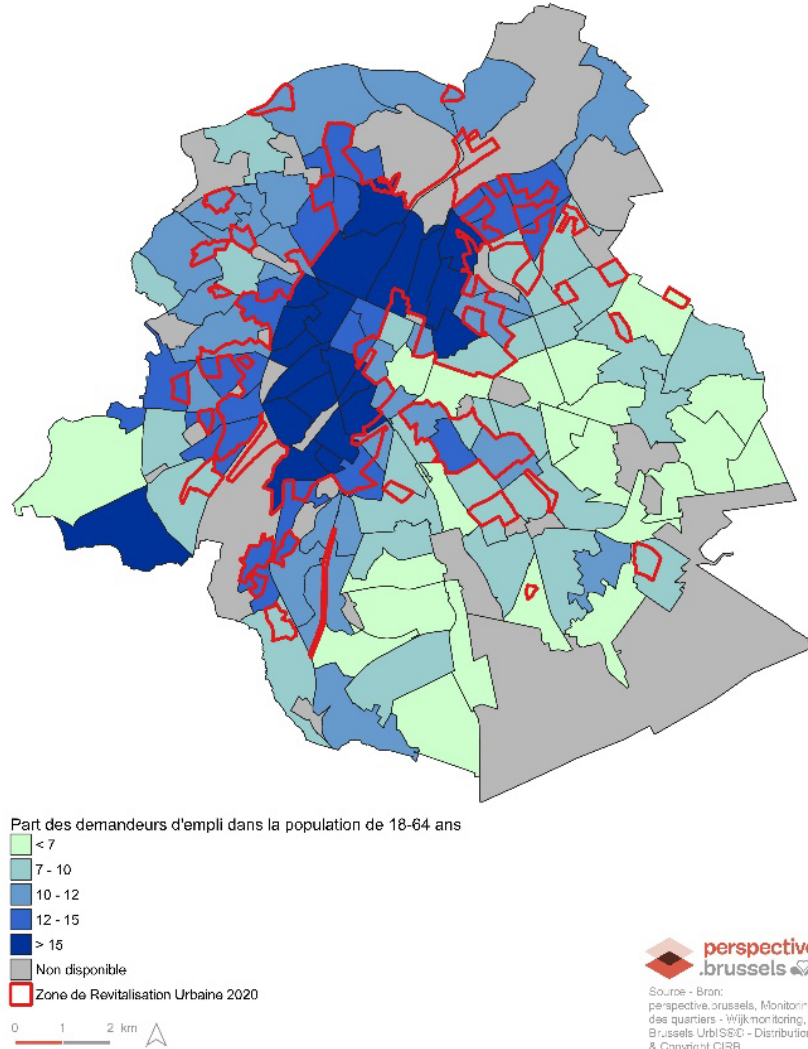


Source : Analytics.brussels - hub.brussels

Les dynamiques économiques à l'échelle de la ZRU par rapport à l'ensemble de la Région sont les suivantes :

- > La présence de grands pôles d'emploi régionaux au sein de la ZRU qui profitent très peu aux populations résidentes qui sont confrontées à un fort taux de chômage (27% en moyenne en 2015). Ce paradoxe qu'on attribue généralement à l'ensemble de la RBC est avant tout vrai pour la ZRU. Cette déconnexion entre l'activité économique en place et le niveau de chômage de la population locale tient en partie au mouvement continu de désindustrialisation que connaît la Région, et la zone du canal en particulier (conversion d'espaces industriels vers d'autres types de fonctions urbaines, majoritairement le logement ou les équipements, y compris dans les ZEMU), depuis 20 ans, et à l'inverse, à la tertiarisation de « haut niveau » de l'économie bruxelloise (finances, services aux entreprises, administrations, universités, hôpitaux...) alors que plus d'un quart des demandeurs d'emplois n'ont aucune qualification professionnalisante.

CARTE 13 : PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA POPULATION DE 16 À 64 ANS EN 2018

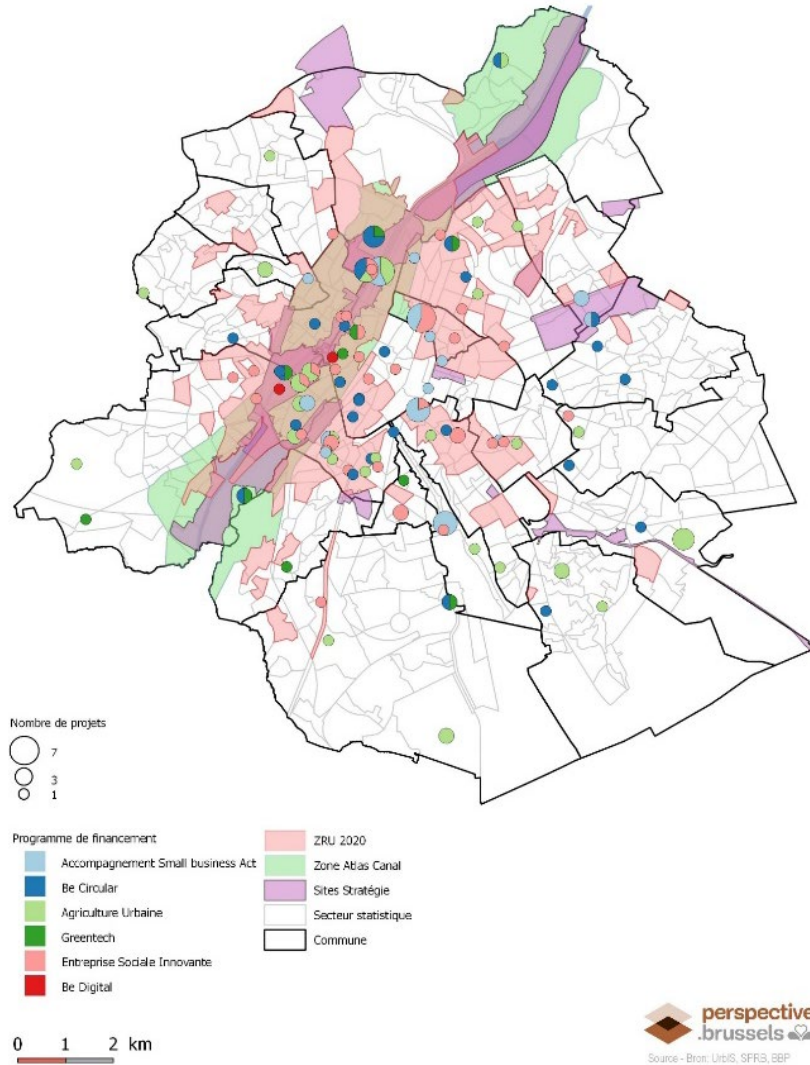


Source : Monitoring des quartiers - IBSA, perspective.brussels

- > Un vivier de travailleurs indépendants et de compétences en particulier dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du commerce acquises à l'étranger trop souvent non reconnues¹²².
- > Une dynamique entrepreneuriale et d'innovation (secteurs des économies verte, circulaire, sociale) soutenue par les pouvoirs publics. Elle comble progressivement la disparition des activités économiques et participe au mouvement de réindustrialisation de la ville avec l'implantation d'activités de plus petite taille insérées dans le tissu urbain mixte (côtayant logements, équipements et espaces publics). La majorité de ces projets sont des projets mixtes et il faut rester attentif à la destination réelle des surfaces économiques.

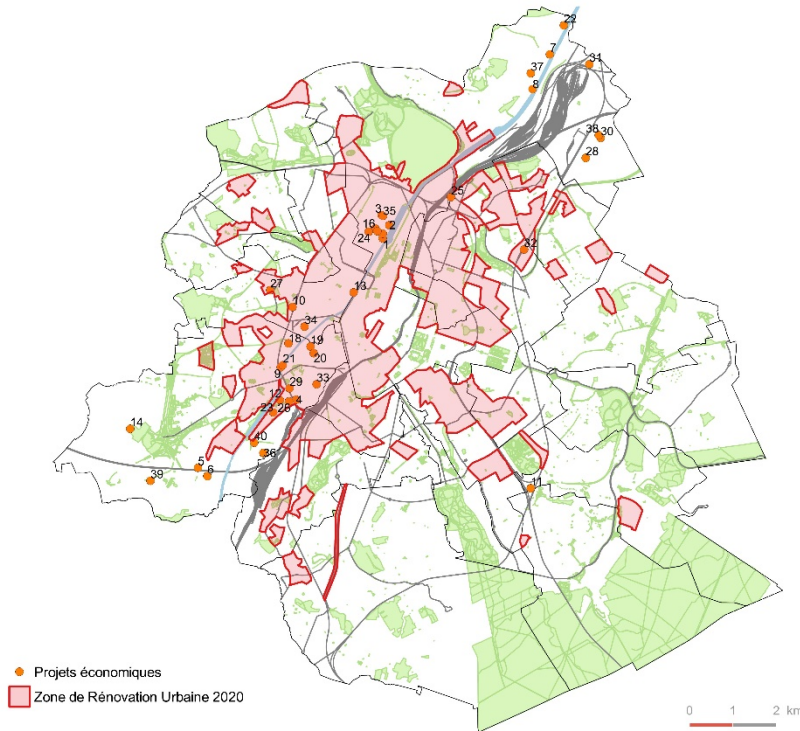
¹²² Indicateur « niveau d'étude des demandeurs d'emploi en 2018 » de l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation, sous-indicateur - « étude à l'étranger sans équivalence reconnue ».

CARTE 14 : INITIATIVES ÉCONOMIQUES ENTRE 2016 ET 2018



Source : Bruxelles Economie Emploi, perspective.brussels

CARTE 15 : ESPACES DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES: PROJETS 2015 – 2020



ID	Nom	Source	Surface	Surface Atelier
1	Inter Beton	BMA	13000	
2	Village de la construction	BMA	16600	
3	Greenbizz	BMA	8305	8305
4	City Gate I	BMA - Citydev	20670	
5	Novacity	BMA - Citydev	15400	
6	City Campus	BMA - Citydev	21000	5174
7	Buda	BMA	28000	
8	Marly	BMA	11000	
9	Recypark	BMA	4000	
10	Infrabel Academy	BMA	9000	
11	Ipост Delta	BMA	16045	
12	Urbanities	BMA	77500	
13	Imal	BMA	1500	
14	Boeren Brussels Paysans	BMA	800	
15	Peugeot-Citroen-DS	BMA	3215	
16	Brasserie de la Serne	BMA	6800	
17	Vuyon Drinks	BMA	7800	
18	Vivaqua	BMA	8200	
19	Foodmet	BMA	12000	
20	High Farm	BMA	3800	
21	COOP	BMA	5100	
22	Suez	BMA	30500	
23	Biestbroeck	BMA		
24	Vergote	BMA		
25	Bridge City	Citydev	4000	4000
26	City Gate II	Citydev	14600	9297
27	Lavoisier City	Citydev		
28	Star City	Citydev	1334	1334
29	City Gate III	Citydev	2000	2000
30	Northcity	Citydev	7562	
31	Copemis MGE	Citydev	13000	13000
32	Josaphat	Citydev	3740	3740
33	Cityline	Citydev	9247	9247
34	Hirmingham	Citydev	4710	4710
35	Greenbizz 2	Citydev	3650	3650
36	Newton PME	Citydev	5540	5540
37	Magelein PME	Citydev	5000	5000
38	Castrum	Citydev	7562	
39	Erasmie ULB	Citydev	13000	6000
40	Newton TPE	Citydev	2763	2763

Source : perspective.brussels, Citydev, BMA, Brussels UrbIS©© - Distribution & Copyright CIRB

Sur les aspects territoriaux de l'activité économique, la crise :

- > Met en lumière la présence de commerces de proximité (garante à la fois d'emploi local peu diplômé et de moindre concentration de consommateurs), et questionne l'étalement des horaires de consommation au sein des commerces de petite et de grande distribution et des marchés (débouchés classiques d'une agriculture plus locale), la montée générale de l'e-commerce (général, lui, peu d'interactions sociales) et son corollaire, l'organisation des chaînes logistiques et des espaces de dispatching ;
- > Créera des difficultés fortes dans le chef de commerçants, de professions indépendantes et entrepreneurs et donc un impact territorial dû à la potentielle inexploitation de certaines surfaces d'activité en Région bruxelloise ;
- > Questionne la relocalisation de la production de biens répondant aux besoins des Bruxellois en combinaison avec le tissu industriel existant ;

- > Questionne la taille et la typologie des bureaux : l'impact de la crise économique (faillites, vacance, rachat, gel des projets immobiliers d'entreprises), des mesures de distanciation physique (augmentation des surfaces par salarié), de l'expérience à grande échelle du télétravail pour les institutions du secteur tertiaire sont à ce jour certains mais non mesurables et imprévisibles.

4.2.6. Les équipements

Les équipements d'intérêt général sont un facteur de cohésion sociale incontournable, ils garantissent un certain nombre de service aux Bruxellois de manière équitable. Des notes produites par la Task Force Equipements de Perspective¹²³ identifient et spatialisent les besoins existants. Des propositions sont également faites pour permettre au Gouvernement de définir une stratégie d'implantation de grands équipements sur le territoire bruxellois.

Les quartiers moins favorisés et centraux de la Région (toute la ZRU, mais ce constat se révèle encore plus dans les quartiers denses - et en croissance démographique - et jeunes de l'ouest de la zone) sont plus exposés aux carences observées en matière d'équipements :

- > les équipements pour la petite enfance : taux de couverture et satisfaction des besoins spécifiques insuffisants (garderies, horaires flexibles, partenariat avec les services sociaux et les autres équipements) ;
- > l'enseignement : déséquilibres régionaux encore plus affirmés dans la ZRU en termes de places disponibles, d'attractivité différenciée des écoles,
- > le sport : manque d'équipements sportifs spécifiques comme les piscines (bassins de plein air, d'apprentissage...) et les disciplines émergentes, manque de prise en compte des besoins et envies des publics variés (hommes/femmes/autres, adultes/enfants),
- > la culture (bibliothèques, ludothèques, médiathèques, maisons des jeunes, centres culturels) : certains quartiers en sont complètement dépourvus,
- > les équipements de santé sociale (maisons médicales, accompagnement seniors, etc.) : des zones sont en pénurie de médecins généralistes, des centres de première ligne innovants sont à créer, des logements adaptés aux plus âgés particulièrement dans les logements sociaux manquent.

Le fonctionnement des équipements d'intérêt public jugés non essentiels a été fort impacté par la crise. A l'exception des services urbains essentiels et souvent inaccessibles au public, les lieux ont simplement été fermés. Les équipements scolaires, sauf pour l'accueil limité des enfants dont les parents aux emplois "essentiels" n'ayant pas de solution de garde, malgré les besoins renforcés en espaces de détente, ouverts voire d'apprentissage, ont aussi été fermés.

A cheval entre espaces publics, mobilité et activités sociales, la pratique du sport en plein air est révélatrice de certaines carences en équipements ad hoc (espaces publics dédiés) et vraisemblablement de la dualisation sociale selon laquelle les populations plus favorisées pratiquent, dans leur généralité, davantage de sport, bénéficient d'un environnement plus favorable à la santé et au bien-être, d'un accès aux soins plus aisé et en conséquence vivent en meilleure santé et plus longtemps.

¹²³ <https://perspective.brussels/fr/enjeux-urbains/equipements-collectifs>

CARTE 16 : CARTE DES ROUTES UTILISÉES PAR LES JOGGERS, ÉTUDE TRANSFORMATION DE LA PÉRIPHÉRIE BRUXELLOISE



Source : Laboruimte - Departement Omgeving

4.3. ENJEUX

Le présent rapport voudrait conclure sur la mise en évidence de questionnements qui devront en toute vraisemblance être traités dans le cadre des réflexions à venir sur les enseignements à tirer de la crise.

Certains enjeux identifiés ci-dessous sont relatifs aux stratégies et principes urbains qu'il conviendra le cas échéant d'appuyer ou d'actualiser. D'autres portent sur des manières de faire, sur des approches méthodologiques à confirmer ou à évaluer pour que la ville, demain, soit en mesure de mieux absorber les chocs à venir. De manière générale, il est essentiel d'accélérer les transitions déjà prévues et de faire en sorte que les solutions adoptées aujourd'hui soient pensées de façon à mieux nous positionner par rapport aux défis que nous devons relever demain.

4.3.1. Enjeux urbains

La crise sanitaire et ses conséquences affectent fortement la plupart des thématiques de la ville, à Bruxelles comme ailleurs. Partant d'un contexte connu, des diagnostics de long terme et des constats d'actualité, la réponse politique et le plan de relance devront veiller à mettre en cohérence les principaux enjeux d'aménagement listés ci-dessous. Il n'est pas sans ironie de se souvenir que, dans un contexte de meilleure compréhension du vivant et d'un risque sanitaire, urbanisme-planification urbaine et hygiénisme, lutte contre les épidémies sont intimement liés. Effectivement, les grandes transformations urbaines (système viaire, habitations disposant du confort et de l'hygiène, services collectifs et "fonctionnalisme" précoce) modelant encore notre mode de vie aujourd'hui ont été mises en œuvre en réaction à ce type de problématiques que ce soit à Londres (1849 - fièvre typhoïde > système d'égouttage), Paris (1832 - choléra > Haussmannisation) ou Bruxelles (1866 - choléra > boulevards centraux 1868). La diffusion progressive de l'hygiène et son intensification en conséquence de la grippe espagnole et du développement des taudis ouvriers (1920-1930) ont contribué à la politique de logements bon marché (HBM, cités). La crise actuelle pourrait avoir ce même rôle de transformation de l'approche au territoire et contribuer à la définition du mode de vie urbain pour les décennies prochaines. L'ajout d'une préoccupation permanente de santé, de bien-être et de soutenabilité de la vie en ville semble devenir un incontournable, le nouvel "hygiénisme" donnant du sens et renforçant la crédibilité de la planification territoriale. Cette approche, dans la mesure où elle amène à interroger tous les aspects (logement, équipements, accès à la nature, alimentation, activités productives, mobilités... outre les aspects liés aux compétences personnalisables), répond par ailleurs aux défis que posent les Objectifs de Développement Durable (ODD) et donne un sens nouveau, moins galvaudé, aux notions du développement durable.

De plus, la prise en charge du défi climatique nécessitera inévitablement et très rapidement des mesures fortes et coûteuses. Il importe donc de veiller à ce qu'au maximum, les mesures spatiales de relance post-Covid concourent simultanément à la poursuite des objectifs climatiques.

Il est aussi essentiel de faire de la santé de la population et de la qualité du cadre de vie des objectifs centraux du projet régional et d'identifier les indicateurs pertinents au niveau des quartiers pour suivre les résultats obtenus.

Il faut enfin s'assurer que notre projet de ville soit en phase avec le réel en intégrant l'impact de la dématérialisation des flux sur la manière dont nos villes vont évoluer en ce compris l'impact sur la relation de travail, sur le rapport entre le domicile et le lieu de travail, sur la taille de ce dernier, ...

4.3.1.1. Métropolisation / ville de proximité/habitabilité

Support de l'activité humaine, lieu de nos vies, le territoire et son développement sont un point d'entrée dans un projet de société. La crise actuelle met en lumière de nombreuses évidences que les futurs développements territoriaux devront appréhender à Bruxelles. Les grands enjeux de la métropolisation et de la ville de proximité sont de permettre un établissement humain compact, plus durable, inclusif, mixte et offrant efficacité et redistribution économique. A contrario, mal maîtrisée, la métropolisation renforce les problèmes urbains (pollution, dualisation et exclusion sociale, désertification rurale, cycles économiques et financiers déconnectés du réel...). A Bruxelles, dans la poursuite de la vision développée ces dernières années et confirmée par la crise, il s'agira de combiner les bienfaits de la métropolisation tant en renforçant la dimension locale, de proximité et les liens avec l'hinterland et les territoires alentours.

De plus, la dimension limitée du territoire bruxellois implique de penser la compacité et la mixité des fonctions tout en agissant au renforcement de l'attractivité à travers la mise en place d'une politique volontariste de pacification des fonctions, de desserrement de l'espace dans certains quartiers et plus largement, de rénovation du tissu urbain existant. Cette politique de revitalisation urbaine doit se développer de façon concomitante avec un urbanisme de la proximité et des circuits courts.

Enfin, il faut préserver et mieux tirer parti de la fonction internationale de la RBC en repensant son attractivité en fonction d'un contexte qui a radicalement changé.

4.3.1.2. Densité

La Région a développé ces dernières années le concept de ville de proximité. Dans la maîtrise de la pandémie, comme dans la réponse à d'autres crises, certaines sources soulignent que la densité en tant que telle ne semble pas être le problème et pourrait même constituer une solution. Effectivement, s'il est incontestable que l'actuelle crise sanitaire est plus manifeste dans les zones fortement peuplées, il n'existe pas une causalité directe entre les deux. Les mesures de limitation de la propagation, la présence d'un tissu social fort, de solidarités, la diffusion des consignes précoces et la responsabilité individuelle seraient les facteurs déterminants : la prévalence faible de la maladie dans certaines conurbations européennes denses plaide en ce sens. De même, l'existence d'une solidarité forte entre habitants permettrait de limiter les conséquences d'autres types de catastrophes (canicules...).

Quel que soit le point de vue, la densité est à corrélée à tous les autres aspects de l'urbain: il conviendra de rechercher une articulation renouvelée du concept de densité avec ceux de ville des courtes distances, de ville inclusive, de ville agréable et offrant aussi les respirations et de métropolisation.

Il s'agit en effet là d'un enjeu majeur pour les villes de demain. Celles-ci devront être plus compactes pour limiter l'étalement urbain, diminuer la demande en mobilité, préserver des espaces ouverts perméables... En même temps, même si son rythme varie, la ville fait l'objet d'une croissance démographique qui impose de répondre à plus de besoins (logements, équipements, espaces publics, activités économiques...) sur un territoire dont les limites géographiques et administratives n'ont pas vocation à évoluer. Ce contexte impose de mobiliser le territoire bruxellois en commençant par les zones stratégiques et en cherchant à réduire le différentiel de densité entre les différentes parties de la région.

La Région devra suivre les mouvements démographiques suivant l'épisode sanitaire de 2020 et évaluer son attractivité. Il s'agira de mesurer si les logiques de densité qualitative, d'accès aux services communs (hôpitaux, commerces, espaces ouverts) compensent l'attrait d'un logement diffus peu compatible avec les exigences environnementales et d'économie de moyens.

4.3.1.3. Le logement

Tel que précisé dans le constat, le logement est l'espace premier. Le logement est une dimension à part entière de la qualité de la vie des Bruxellois. Son importance s'est trouvée renforcée par la crise sanitaire (les réglementations ont par ailleurs été assouplies pour garantir le droit au logement), ses potentielles carences révélées pour les populations fragiles. En réponse à cet état des lieux, au constat de la nécessité de produire une offre ou de mobiliser une offre existante qui échapperait à l'ensemble des règles du marché, le plan de relance bruxellois devra permettre le suivi des tendances, interroger les situations et apporter des réponses.

Logement public

Rectifier les déséquilibres socio-spatiaux par une offre en logement public à finalité sociale sur le territoire régional sera incontournable. La part du logement public devra augmenter significativement à l'image de la situation de la ville de Vienne. La mixité sociale peut s'envisager par l'implantation de populations plus aisées dans les quartiers paupérisées (avec le risque de gentrification), mais également par l'implantation de populations précaires dans les quartiers plus aisés ce à quoi peut contribuer l'imposition de réaliser les charges d'urbanisme sous la forme de logements à racheter par les opérateurs publics (comme l'illustre l'exemple de Londres). Il faudra encore interroger l'approche résidentielle des populations précarisées en leur donnant accès au logement social acquisitif et/ou en favorisant la cohésion sociale, par exemple par la création d'équipements au rez-de-chaussée des grands ensembles et dans les cités jardins et la requalification de leurs espaces publics, ou leur accessibilité à de l'énergie renouvelable.

La diversification de l'offre de logement public en améliorant la diversité du parc résidentiel est encore un enjeu, car un manque important en grands logements (3 chambres et +) et petits (max 1 chambre) perdure. Ci-dessous et à titre indicatif, la répartition des logements demandés par les ménages sur la liste d'attente de la SLRB, les 2 chambres ne représentent même plus 30% de la demande.

TABLEAU 16 : LA RÉPARTITION DES LOGEMENTS DEMANDÉS PAR LES MÉNAGES SUR LA LISTE D'ATTENTE DE LA SLRB

Nombre de chambres	%
0 chambre/flat	1,85
1 chambre	42,05
2 chambres	27,67
3 chambres	18,02
4 chambres	7,19
5 chambres	2,52
6 chambres	0,59
> 6 chambres	0,11
TOTAL	100,00

Source : SLRB

Accession au logement

Si l'enjeu social du logement a été pris en compte par les politiques publiques (subsidiation des ménages précaires, suspension de certaines dispositions réglementaires), les potentielles conséquences (logement, offre locative, accès au logement d'urgence) n'ont pas encore été considérées.

La crise économique en cours aura cependant des effets importants sur le parcours résidentiel des ménages avec un effet multiplié sur les ménages plus fragiles : le lien entre situation de l'emploi, marché du logement et conditions de vie est certain. Le coût financier d'un logement stable est important, les autorités publiques ne pourront cependant pas pallier à l'ensemble des besoins par la création d'un parc social coûteux et complexe à créer, à entretenir. Par ailleurs, il convient de ne pas se limiter à la construction de nouveaux logements pour répondre aux besoins mais aussi d'activer une politique ambitieuse de soutien à la rénovation du parc existant.

La mise en commun d'espaces dans des copropriétés pourrait présenter l'avantage de répartir les coûts tout en améliorant l'offre résidentielle (buanderie, salle de jeu commune, espace prévu pour le télétravail...) : la réglementation peut inciter et/ou imposer cette mutualisation.

De même, à l'image de certaines initiatives ou des pratiques dans certaines villes étrangères, le recours aux coopératives d'habitat (dans lesquelles les habitants coopérateurs et locataires de la société immobilière coopérative gèrent leur logement), les démembrements de propriété pourraient pallier aux difficultés d'accès au logement et en garantir le confort, l'entretien et la pérennité y compris en temps de crise.

Mixité des logements

En plus de la nécessaire mixité sociale et au-delà des contraintes spécifiques d'isolement liées à la crise en cours, le plan de relance pourra se prononcer sur l'intérêt de la mixité générationnelle du logement sur le long terme et du développement des habitats alternatifs pour les personnes âgées, analyser la performance des habitats partagés à la lumière de la crise sanitaire pour définir de bonnes pratiques et promouvoir ce type d'habitat peu développé dans la Région.

Qualité du logement

Le travail sur la salubrité des logements (qui a un impact sur la santé physique et mentale des habitants), le renforcement de la qualité des logements existants (y compris dans les critères imposés via le RRU) et la lutte contre les marchands de sommeil sont également des axes qui devront être examinés pour répondre au défi du logement pris dans sa globalité.

Quel que soit le type d'occupant, la Région a en partie la main sur l'aménagement des logements (cf. Densité). Les nécessités liées au télétravail dans l'aménagement des unités de logement, la réservation d'un accès extérieur (terrasse, jardin, cour) privatif, dans le cadre d'un petit collectif, alternatif devront être investiguées et permettre de répondre à l'injonction en apparence paradoxale de densifier la ville tout en améliorant le lien de ses habitants des immeubles à construire à la nature, en offrant au plus grand nombre autant que possible un accès à l'extérieur.

4.3.1.4. Les mobilités et l'urbanisme tactique

Par déduction du constat, les enjeux majeurs des mobilités en matière d'aménagement du territoire sont, sauf à envisager une transformation radicale et immédiate de la société de biens et de flux, de permettre :

- > La connectivité des personnes, qu'elle soit quotidienne (déplacements vers le travail, les activités sociales, la consommation) ou plus exceptionnelle (tourisme...) ;
- > Le transit des biens dans la mesure de la spécialisation productive des territoires ;
- > La nécessaire diminution des impacts environnementaux (changement climatique, pollutions aux PM, NOx ??) qu'ils soient locaux ou exportés ;
- > La réduction des impacts sociaux indésirables en assurant une certaine mobilité sociale, en luttant contre la vulnérabilité et l'assignation des plus faibles ;
- > L'épanouissement et la qualité de vie en offrant des moments de détente grâce à un espace public et des aménagements qualitatifs, que le déplacement soit une fin en soi ou qu'il ait pour but d'atteindre un lieu d'activité ;
- > L'intégration optimale de la Région en tant que cœur du réseau des mobilités nord-ouest européenne.

Activité particulièrement impactée par la crise sanitaire, le traitement des mobilités dans le plan de relance, c'est-à-dire notamment la place réservée aux différents modes de transport dimensionnera l'aménagement régional des prochaines années. Les mobilités peuvent être orientées grâce aux infrastructures mais également en ciblant le comportement des individus et des entreprises en ce qui concerne les livraisons. La définition d'actions spécifiques dans Good Move pour les infrastructures ainsi que pour les services et les choix de mobilité devra être poursuivie dans la mesure où cela permet de travailler à différentes échéances temporelles ainsi qu'avec des budgets plus limités. Les mobilités sont

donc un enjeu de court terme pour la relance et un enjeu de long terme dans la construction d'une Région performante et plus résiliente.

A une échelle plus locale, en cohérence, la priorité de maillage urbain dans les politiques est de créer des continuités entre les espaces publics pour les assembler en réseaux, pour donner une structure, une cohérence et une lisibilité à la ville et de garantir la traversabilité des grands axes routiers, dont les chaussées et les boulevards, et des infrastructures ferroviaires, des vallées ainsi que du canal qui constituent aujourd'hui des importantes fractures urbaines. Ces continuités devraient s'accompagner de la création ou du renforcement des noyaux d'identité locale (NIL), de la mise en œuvre du BKP (DPR 2019) et du principe STOP (Stappen, trappen, openbaar vervoer, privévervoer) dans les 50 mailles douces identifiées dans Good Move.

A court terme, l'urbanisme tactique, tel qu'évoqué dans le constat, constitue une réaction d'urgence permettant de répondre à des besoins immédiats. Il peut cependant préfigurer / tester certains usages. Si l'urbanisme tactique à Bruxelles a principalement concerné la mobilité active (et l'hébergement des sans-abri et des personnes maltraitées), il convient d'évaluer les initiatives prises, leur réalité et envisager avec les opérateurs de mobilité l'intérêt de les maintenir.

Les principaux enjeux semblent donc de travailler sur :

- > Le réseau cyclable et la place du vélo en ville à court terme puis long terme, dans le sens prôné par Good Move (et les PCM). La réalisation des maillages cyclo-piétons continus et de mise à disposition de vélos -hors des excès de certains opérateurs de mobilité en libre-service-, de stationnements pour les vélos devront être intensifiés : à ce titre, les initiatives prises certaines communes pourront être évaluées et généralisées (parcours cyclables, stationnement des vélos). La formalisation et la pérennisation éventuelles des aménagements provisoires de voirie et espaces de rencontre associeront, dans un souci d'un espace public de qualité, tant que possible les acteurs et des citoyens. A ce titre, le programme Pyblik pourrait être mobilisé.

Le recours aux modes de déplacements actifs, en particulier le vélo, répond à l'ensemble des critères régionaux (durabilité, efficacité, proximité, complémentarité, économie) à l'exception de l'inclusion (PMR, aînés...) : le plan de relance devra, dans son volet territorial, donner toute la mesure et priorité à son développement.

- > La circulation piétonne qu'il faut encourager y compris dans les aménagements de l'espace public (taille des trottoir, ...)
- > L'offre de transport en commun qu'il faut continuer à améliorer conformément aux ambitions du plan Good Move pour garantir une desserte fine des polarités régionales.
- > La modération du recours au déplacement individuel motorisé sans atteindre aux performances économiques de la Région. Dans les lignes de Good Move, l'aménagement des voiries et espaces publics régionaux devra s'articuler avec les autres mobilités en privilégiant les modes actifs.
- > La mobilité logistique qui est essentielle à la vie des habitants et des entreprises comme la crise l'a montré. Une relance des activités productives en ville, le développement d'une ceinture alimentaire, de l'économie circulaire ou encore de la construction impliqueront une croissance des flux logistiques. Ceux-ci doivent être optimisés au niveau de la gestion de la demande (organisation des commandes par exemple) et de l'offre (report modal vers la voie d'eau, le vélo, les véhicules électriques ainsi que le chemin de fer) pour éviter de dégrader la performance du système de mobilité bruxelloise. Aux échéances proches et lointaines (cf. activités économiques), le plan de relance veillera à maintenir

les critères de Good Move, à accompagner la rationalisation de la mobilité logistique (hub logistique de quartier) et 'dernier km'.

- > Le suivi des mobilités résidentielles, qui devra déterminer les impacts de la crise en matière de migrations résidentielles et leurs conséquences sur les réseaux de mobilité.

Le stationnement en voirie fera l'objet d'une réflexion en tenant compte de la mobilité piétonne et des autres usagers de l'espace public (y compris –dans cette période particulière de distanciation physique– les terrasses de l'Horeca).

4.3.1.5. L'environnement

Les enjeux environnementaux de la crise du coronavirus sont particulièrement complexes et imbriqués. La crise sanitaire a montré des effets tant positifs que négatifs sur l'environnement, et il est difficile à l'heure actuelle de les quantifier précisément. Du côté positif, le confinement a entraîné une baisse de certains polluants atmosphériques et des nuisances sonores, une baisse des consommations en énergie et en eau du secteur tertiaire, ainsi qu'un retour anecdotique de la nature en ville. Du côté négatif, la pression sur les espaces verts restés accessibles a été très forte, en particulier en Forêt de Soignes, les dépôts de déchets clandestins ont explosé et la propreté publique n'a plus pu être gérée efficacement.

Derrière ces constats se cache une vraie complexité. La crise du coronavirus illustre une fois de plus l'interdépendance complexe et difficilement dépassable entre économie et écologie. Les bienfaits pour l'environnement (et donc indirectement pour la santé), risquent d'être éphémères, en particulier si le plan de relance économique se fait sans réflexion sur la nécessité d'une transition vers une économie durable. Les risques sont bien réels et il faut en tout état de cause éviter une relance de l'économie en reculant sur les normes environnementales et climatiques. Il ne faut pas non plus oublier les engagements pris pour une mobilité plus durable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la rénovation des bâtiments, le déploiement des énergies renouvelables, l'économie circulaire et la préservation de la biodiversité.

Espaces verts / nature & biodiversité

La question d'une densification intelligente et raisonnée était déjà d'actualité avant la crise sanitaire actuelle. Mais elle devient d'autant plus cruciale maintenant que l'on a vu les conséquences d'une immobilisation forcée de la population au sein de la ville. Avec le confinement, de nombreux Bruxellois rêvent d'un espace de vie plus grand, d'un jardin et/ou d'un accès facile à la nature.

Disposer d'un espace vert public à portée de marche est un droit pour tous. Le confinement a pourtant montré des inégalités manifestes entre la population bruxelloise des quartiers centraux, denses et peu fournis en jardins et en espaces verts, et celle des quartiers périphériques beaucoup plus aérés.

Un redéploiement de la nature et des espaces verts en centre-ville est donc indispensable. Là où c'est possible, il faut privilégier la création de parcs publics de qualité. Ce redéploiement de la nature dans les quartiers densément bâtis peut aussi s'appuyer sur l'aménagement de micro-espaces ouverts, la redynamisation (même temporaire) de sites à l'abandon, la plantation d'arbres ou de buissons, la végétalisation des intérieurs d'îlots, la végétalisation des façades, l'installation de toitures vertes et la réalisation d'aménagements en voirie. Enfin, ce redéploiement de la nature doit permettre de faciliter et de rendre agréable les déplacements des habitants des quartiers denses vers les espaces verts de plus grande étendue.

La proximité de la nature et un bon équilibre « densification / besoin de nature » ont de multiples bénéfices: ils participent non seulement à la qualité de vie en ville, mais ils contribuent également à l'esthétique et à la requalification de l'espace public et permettent d'améliorer l'adaptation aux changements climatiques. C'est donc là un enjeu fondamental de la rénovation urbaine, particulièrement dans les quartiers qui présentent des carences en espaces verts publics.

Qualité de l'air

La qualité de l'air s'est sensiblement améliorée ces dernières années à Bruxelles et la plupart des stations respectent en moyenne sur l'année les normes européennes. Les niveaux de pollution restent cependant problématiques le long des grands axes routiers et dans certains quartiers plus industriels. Les niveaux de particules fines PM_{2,5} restent plus élevés que ceux recommandés par l'OMS.

La pollution de l'air a de nombreux effets néfastes sur la santé, augmentant notamment le risque de maladies respiratoires et cardiaques. Par ailleurs, des études récentes montrent que des niveaux élevés de pollution de l'air ont aggravé la pandémie de Covid-19 et ont entraîné plus de décès que dans un environnement moins pollué.

Plusieurs stratégies peuvent être mises en place, et elles rejoignent d'autres enjeux soulevés dans cette note : repenser le partage de l'espace en favorisant les modes de déplacement doux (marche, vélo), encourager le télétravail, réactiver la zone de basse émission, favoriser les transports en commun (dans des conditions de sécurité optimales).

Rénovation des bâtiments et diminution des émissions de GES

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre liées au bâtiment, les analyses réalisées à partir des consommations de gaz montrent une réduction de plus ou moins 20% des émissions de GEZ pendant la crise sanitaire. Cette diminution modeste démontre toute l'importance de la stratégie de rénovation des bâtiments afin d'arriver aux objectifs bruxellois du Plan national énergie-climat.

A titre d'exemple, parmi les 570.000 logements à Bruxelles, 400.000 sont à rénover (les logements dont le PEB est déjà supérieur à C+, les logements publics n'étant pas pris en compte). Soit, en première estimation, 13.500 logements qui doivent faire l'objet d'une rénovation globale par an.

Les investissements nécessaires dans le secteur résidentiel pour atteindre les objectifs de la Région dans la stratégie de rénovation sont estimés à 28,7 milliards d'euros d'ici à 2050. Il n'y a pas de chiffre précis sur le taux de rénovation actuel, mais les estimations semblent le situer aux alentours de 0,5-0,6% (il s'agit probablement de rénovations partielles, pas globales). Comme le taux visé se situe entre 3 et 5%, cela signifie qu'il faudrait faire 10 fois plus de rénovations qu'aujourd'hui. Dans ce cadre, il pourrait être utile de se pencher sur les mécanismes financiers favorables à la rénovation (exemple : tiers-investisseur).

Dans un contexte de redéploiement économique, **stimuler le secteur de la construction et de la rénovation durables** – à la fois l'offre et la demande – permettrait de répondre à un triple défi :

- > Le maintien et/ou la création d'emplois.
- > Une réponse aux défis environnementaux en réduisant les émissions du parc de logements bruxellois.
- > Une réponse au défi social avec des logements plus salubres, plus économes en énergie, et une diminution de la précarité énergétique.

Il faudra par ailleurs ancrer la relance de ce secteur dans des perspectives de durabilité et de circularité de l'économie.

Cette politique est par ailleurs en phase avec l'objectif de la Région de favoriser la rénovation de l'existant plutôt que de passer systématiquement par un processus de démolition-reconstruction.

Bruit

La réduction des nuisances dues au bruit urbain est un enjeu majeur de la qualité de la vie en ville. Cela nécessite une véritable réflexion sur la gestion sonore du territoire, et ceci de manière transversale pour toutes les politiques d'aménagement (mobilité, infrastructures, chantiers, etc.).

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le bruit représente la deuxième plus grande menace environnementale pour la santé en Europe. La Commission européenne estime que les Etats membres doivent déployer des efforts supplémentaires pour lutter contre le bruit des transports puisqu'ils demeurent la principale source de nuisances sonores. A Bruxelles, l'enquête sur la perception du bruit menée en 2017 a confirmé ces constats au niveau régional : les Bruxellois sont gênés en premier lieu par le bruit de la circulation automobile puis par le trafic aérien. Et ils sont 6 sur 10 à réclamer des mesures concrètes.

Bruxelles Environnement a mené des études relatives à la définition, l'identification et la mise en œuvre de mesures de protection de zones calmes.

Compte tenu de la densité bâtie importante en ville et des caractéristiques particulières du tissu bruxellois, deux pratiques différentes du "calme", ont été retenues :

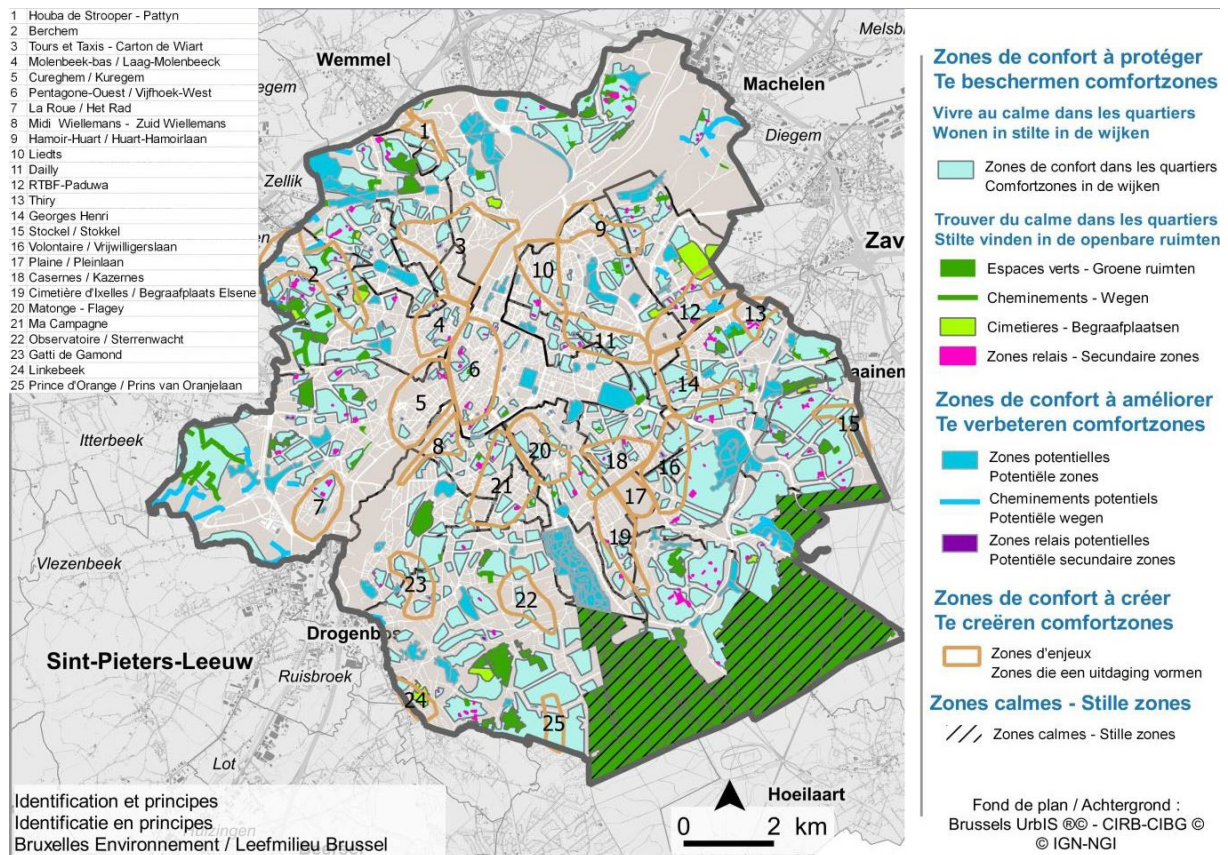
- > **Vivre au calme** : c'est-à-dire dans les quartiers d'habitation exposés à un niveau sonore inférieur à un Lden de 55 dB(A) et présentant une faible densité d'activités industrielles (entre autres liées au transport), une faible densité d'activités Horeca et commerciales, une faible densité d'activité de soirée, et sans commissariat ou caserne de pompiers.
- > **Trouver le calme** : dans les parcs, bois, cimetières, lieux accessibles au public, de plus de 10.000 m² ou des chemins de campagne de plus de 100 m où le niveau de bruit des transports terrestres est inférieur à un Lden de 55 dB(A) sur au moins 50% de leur superficie ou longueur.

Une méthode multicritère a été mise en place pour déterminer les espaces concernés sur le territoire bruxellois. Différentes zones ont ainsi été définies sur base de critères tels que le taux de végétation, la taille de la zone et le niveau sonore établi selon les cartes du bruit des transports terrestres (voir figure ci-après):

- > Des zones de confort dans les quartiers d'habitations calmes (via l'approche "Vivre au calme") ;
- > Des zones de confort dans les espaces publics (via l'approche "Trouver le calme") ;
- > Des zones de confort relais, reprenant des espaces verts d'une superficie inférieure à 10.000 m² et des espaces minéralisés (place publique, etc.), accessibles au public et situés dans une zone de confort dans les quartiers d'habitations.

Sans surprise, les quartiers du centre-ville et de première couronne ne disposent, à proximité, que de quelques zones de confort de petite taille mais ne disposent pas de vastes zones de confort. **Tout l'enjeu est de permettre à ces quartiers densément bâtis – et cela rejoint le besoin en espaces verts de qualité - de disposer d'espaces au calme.**

CARTE 17 : ZONES DE CONFORT À DÉVELOPPER ET À PROTÉGER



Source : Bruxelles Environnement

Impacts négatifs de la crise et de la relance économique sur l'environnement

Le plan de relance bruxellois devra être attentif aux effets potentiellement pervers de la relance qu'il postule et particulièrement :

- > au risque de recours massif à la mobilité individuelle automobile et perte de l'effet d'économie d'échelle des transports en commun,
- > à l'accroissement de l'e-commerce, renforcement de la logistique urbaine y compris dernier kilomètre
- > au retour à l'utilisation d'objets à usage unique pour des raisons de sécurité sanitaire
- > à l'accroissement de l'emballage des produits alimentaires en grandes surfaces et donc, au risque de (ré)augmentation de la quantité de déchets.

4.3.1.6. Les activités économiques et productives

Les enjeux relatifs à l'activité restent ceux identifiés avant la crise. Ils sont peut-être encore accentués dans la mesure où ; plus que jamais, il convient de toucher les populations du cœur de la Région pour créer des emplois peu qualifiés¹²⁴. Sous réserve des constats du travail réalisé plus spécifiquement sur le volet économie emploi, il paraît pertinent au niveau territorial d'intégrer cette problématique en :

- > créant et rendant visibles et accessibles des espaces pour
 - l'expérimentation/innovation/formation (fablab, incubateurs, tiers-lieux, centres de formation, etc.) dans un contexte de numérisation généralisée de l'économie et de nouvelles formes et organisations du travail encore accéléré par la crise ;
 - l'innovation économique au service de la transition (DPG) : économie circulaire (stockage, nettoyage, réparation, point de vente et de formation), le développement de l'agriculture urbaine (participation à une stratégie de résilience alimentaire de la RBC, développant les circuits courts) et industrie urbaine tournée vers la satisfaction des besoins locaux, logistique urbaine de différentes échelles (hubs), économie sociale et collaborative... par des espaces adaptés et l'emploi des populations locales ;
- > instaurant un mode de gouvernance qui permette de mieux intégrer développement économique et développement urbain avec un prisme de développement économique local¹²⁵ (connaître le tissu et intégrer les acteurs en parties prenantes) ;
- > soutenant les solutions intelligentes qui permettent de mieux réussir qu'aujourd'hui la mixité des fonctions dans des mêmes espaces ;
- > soutenant le maintien des commerces « locaux » nécessaires à la vie des quartiers en développant une politique de réactivation par un nouveau commerce de l'espace rendu vacant par les faillites que la crise actuelle pourrait provoquer (éventuellement, via une politique d'acquisition foncière publique) ;
- > anticipant la réaffectation des espaces réservés aujourd'hui à la fonction bureau qui seront appelés à se réduire de manière accélérée s'il y a effectivement un recours accru au télétravail.

4.3.1.7. Les services publics, les équipements et les espaces publics

Les services publics

La crise sanitaire et la mise en confinement de la ville ont mis en question la capacité de certains services publics de fonctionner de manière optimale. Or, la qualité de ces services est une condition de la qualité de vie en ville, et donc de son attractivité.

¹²⁴ Métiers identifiés par l'Observatoire bruxellois de l'emploi : Commerce et support à la vente (Bookmaker, Caissier, Démonstrateur, Employé de magasin, Vendeur de tickets, Vendeur en alimentation, Vendeur grossiste), Construction (Ouvrier du bâtiment, Ouvrier spécialisé dans la maintenance et la rénovation des bâtiments), HORECA (Collaborateur de restauration rapide, Collaborateur polyvalent de restauration collective, Commis de cuisine, Commis de salle, Employé Room Service, Personnel de chambre (hôtel), Personnel de hall (hôtel), Plongeur (restaurant), Serveur brasserie, taverne, café), Services aux personnes (Aide à domicile, Aide-ménager, Employé de maison, Ouvrier en blanchisserie, Repasseur), Logistique de taille moyenne (Chauffeur-livreur, Magasinier, Manœuvre, Distributeur de courrier et d'imprimés publicitaires).

¹²⁵ Stephan Kampelmann (stephan.kampelmann@ulb.ac.be), Sarah Van Hollebeke and Paula Vandergert, Stuck in the middle with you: The role of bridging organisations in urban regeneration, Ecological Economics, 2016, vol. 129, issue C, 82-93.

Par exemple, le constat a pu être posé d'une difficulté à garantir le nettoyage des rues et la collecte des déchets, en raison notamment de l'impact du contexte sur le personnel mobilisable. La question se pose donc des mesures à prendre, dans l'organisation du service ou de la ville, pour pouvoir absorber les effets d'une potentielle nouvelle crise dans ce domaine.

Dans un autre ordre d'idées, le confinement et la suspension de l'activité urbaine, économique, sociale ou culturelle, ont posé certaines difficultés en terme de sécurité alors qu'il s'agit là aussi d'un besoin incontournable pour les citoyens. L'augmentation significative des violences conjugales, la gravité de certains accidents de la route, la gestion des tensions générées par le confinement sont autant d'exemples qui illustrent l'impact de la crise sur le fonctionnement de la ville et la nécessité d'une réflexion à ce sujet.

Les équipements

Bruxelles est riche de ses habitants et de ses quartiers. La cohésion sociale sans laquelle la vie en société n'est pas possible passera par la satisfaction des besoins rencontrés à cette échelle. Ceci implique notamment une stratégie structurée autour de la question des équipements d'intérêt public dans les quartiers, comme elle est proposée par la Task Force Equipements ...

Au constat d'une disparité géographique en matière de maillage en équipements, les enjeux sont – hors enjeux liés à la crise de 2020 – clairs : les besoins en équipements évoluent en fonction de la croissance et de l'évolution démographiques du territoire et des quartiers.

Aux échelles régionale et locale, la nécessité de réaliser de nouvelles infrastructures et en particulier des infrastructures accessibles aux publics plus fragilisés est toujours actuelle. Il semble aussi indispensable de rénover certaines infrastructures existantes pour proposer une offre plus qualitative et diversifiée, pour répondre aux publics et pratiques de plus en plus variées (équipements culturels, sociaux, piscines en plein-air, plaines de jeux...). Pour ce faire, une mutualisation des services et des coopérations renforcées entre entités permettraient de maximiser le maillage, l'offre, d'en pérenniser l'entretien tout en renforçant l'ouverture au quartier.

Par ailleurs, il sera utile de profiter des efforts régionaux dans les pôles de développement prioritaire pour y insérer les équipements à échelle double (locale et métropolitaine) au fonctionnement élargi (ils sont autant de potentiels tiers-lieux) et de renforcer les coopérations et partenariats de sorte de valoriser les équipements insuffisamment exploités.

Sans préjudice d'une approche spécifique relative aux grands équipements, le plan de relance pourrait, à l'échelle régionale, garantir et mieux spatialiser les services urbains nécessitant de grandes superficies (et ainsi décliner les ambitions portées dans le PRDD). Il s'agirait notamment d'apporter une attention particulière à la propreté dans l'espace public en se penchant sur le développement de lieux de recyclage (parc à conteneurs).

Les espaces ouverts

Les espaces ouverts relèvent à la fois de l'environnement naturel, des espaces communs et équipements et peuvent comporter une dimension économique. Ces espaces sont à considérer comme « communs » dans la mesure où ils participent à la construction d'une cohésion sociale.

Le diagnostic a établi que l'offre en espaces ouverts est inégale dans la Région.

Avec les mesures de distanciation physique, l'espace public se révèle un peu plus insuffisant par endroit (particulièrement dans les parties les plus denses de la Région) et certainement mal équilibré entre la place donnée à la circulation motorisée et celle laissée aux autres modes, aux autres usages. Des solutions temporaires -urbanisme tactique- répondent aux besoins immédiats (confinement, puis déconfinement progressif) via la fermeture de rues, l'aménagement de pistes cyclables provisoires... dont il faudra évaluer l'intérêt de les pérenniser. De même, l'aménagement de l'espace public devra encore davantage être envisagé en combinaison avec celui des transports collectifs pour les temps normaux ou les temps de crise. Il faudra aussi poursuivre les priorités de réduction des déplacements en voiture et de développement de la marche et du vélo (modes individuels performants).

Les enjeux à ce niveau pour le plan de relance seront multiples :

- > Aborder l'exigence d'équité dans l'accès par quartier mais aussi par individu considérant son identité, ses besoins ;
- > Intégrer le sport et les activités de bien-être dans l'espace public. A ce titre, il sera utile de
 - soutenir les créations, rénovations, extensions, réhabilitations et acquisitions d'équipements sportifs des communes bruxelloises tel qu'inscrit dans la DPR ;
 - aménager l'espace public en pensant au développement de pratiques « spontanées/non encadrées » (dans les espaces verts, sur les places ou à proximité des espaces récréatifs) ;
 - inciter à l'occupation temporaire de certains sites en reconversion ;
- > Ouvrir davantage les instances culturelles au tissu urbain, en les incitant à aménager des espaces publics gratuits et inclusifs au sein et à l'entrée des bâtiments (création de parvis, etc.).
- > Intégrer dans tous les projets de création d'espaces publics les enjeux liés à la sécurité.

A court terme, l'ouverture (transitoire ou conventionnée) d'espaces pourraient être envisagée sous conditions.

On pense par exemple aux espaces suivants :

- > Gare de l'Ouest : la conversion de la friche en parc transitoire, expérimental et évolutif pourrait prendre place sous conditions (accord de la SNCB, sécurisation, dépollution) ;
- > Quartier Heyvaert : mobilisation du stade Van der Putten sous réserve de la remise en état des espaces extérieurs ;
- > Campus de la Plaine (Ixelles) : sensibilisation à l'existence d'espaces ouverts (appartenant aux universités) déjà accessibles ;
- > Delta : potentiel accueil de public dans le besoin à condition de décision politique,
- > Port de Bruxelles : terrains temporairement inexploités ;
- > Parcelle du projet Magasin4 ;
- > Parcelle du futur projet Transit ;
- > Parkings à ciel ouvert de grands magasins ou de bureaux vides ;
- > Mediapark : hall de sport



En terme de réponse social et équipements (ponctuelle ou pérenne), certaines solutions sont possibles :

- > hôtels et sites administratifs régionaux pour accueillir les sans-abris ou les malades ;
- > mise à disposition de terrains régionaux pour les gens du voyage ;
- > parkings à ciel ouvert (grands magasins, entreprises) en espaces de jeux / terrains de sport extérieurs (parking A, B, C Heysel // Parking Erasme // Westland shopping...) ;
- > cours de récréation (cf. point suivant) ;
- > toitures terrasses et toitures parkings.

La liste d'espaces potentiels peut sans aucun doute être élargie en mettant en commun les informations disponibles. La mise à disposition des cours de récréation des écoles peut à certaines conditions également participer à l'augmentation de l'espace public.

4.3.2. Enjeux méthodologiques

Enfin, au-delà des enjeux de fond traités ci-avant, il est vraisemblable que la crise sanitaire et ses impacts territoriaux sont peut-être aussi l'occasion d'une évaluation de nos manières de faire la ville.

A cet égard, sans entrer ici dans les détails, certains champs d'action mériteraient d'être mobilisés de manière plus structurelle :

4.3.2.1. projecting.brussels

La très large mission de suivi et d'actualisation du PRDD, incarnée par le projet projecting.brussels est fondamentale et sera le support et le cadre de toutes les autres missions, de la même manière que le PRDD supporte et encadre l'aménagement du territoire à l'échelle de la Région. projecting.brussels vise à mettre en place une planification stratégique dynamique, c'est-à-dire, un processus d'actualisation continue du projet de ville en fonction de l'évolution de la situation socio-économique de la Région et des problématiques urbaines pour lesquelles le PRDD a proposé des solutions et la crise Covid-19 ne fait pas exception.

Cette mission se structure autour de trois axes de travail : un suivi annuel et transversal de l'évolution contextuelle de la Région ; le pilotage d'une concertation des acteurs régionaux chargés de la mise en œuvre du projet de ville ; la réflexion pratique et prospective sur les thématiques du projet de ville.

4.3.2.2. Participation

La participation des citoyens au processus de fabrication de la ville doit permettre l'apaisement des débats, la bonne compréhension des enjeux, le renforcement qualitatif des projets. Les mécanismes actuels de participation doivent être évalués et renforcés.

4.3.2.3. Prospective et urbanisme tactique

La crise aura aussi mis en évidence la nécessité de pouvoir décider et avancer dans un contexte de haute incertitude. Cette incertitude sera probablement une des caractéristiques du contexte d'après-crise également.

Dans ce cadre, l'urbanisme tactique, l'expérimentation, l'occupation temporaire, la mobilisation de l'existant seront des enjeux très importants qui ne doivent pas viser que l'espace public. L'aménagement de quartier peut aussi bénéficier de ce type de méthode pour tester, préfigurer, objectiver les besoins, faire participer, gérer les transitions ...

La mobilisation de techniques prospectives ou foresight en anglais, comme démarche transdisciplinaire et collective est destinée à éclairer les questions du présent et de l'avenir, d'une part, en les considérant dans leur cadre holistique, systémique et complexe et, d'autre part, en les inscrivant au-delà des réalités du présent et des continuités historiques. Autrement dit, exploratoire, la prospective permet de déceler les tendances et contre-tendances d'évolution, d'identifier les continuités, les ruptures et les bifurcations des variables de l'environnement (acteurs et facteurs), ainsi que de déterminer l'éventail des futurs possibles.

4.3.2.4. Transversalité et gouvernance opérationnelle

La crédibilité des stratégies urbaines dépend de la capacité des autorités publiques à les mettre en œuvre dans un temps rationnel et de manière conforme aux ambitions initiales. Le renforcement de la gouvernance opérationnelle des projets urbains était un des objets de la récente réforme du CoBat et des opérateurs régionaux actifs dans le domaine de l'aménagement du territoire.

La crise et les mesures urgentes qu'elle implique nécessitent de travailler encore l'agilité et la réactivité des acteurs régionaux. Ainsi, par exemple, une digitalisation structurelle et une simplification de certaines procédures comme l'instruction des demandes de permis d'urbanisme ou la rationalisation de certains processus (obtention d'autorisation pour abattage d'arbres) sont des mesures qui apparaissent opportunes.

Au-delà, la nécessité se fait sentir d'une plus grande transversalité entre acteurs et projets pour garantir que la vision et la stratégie des pouvoirs publics se traduisent plus rapidement en projets et changements concrets sur le terrain, d'une manière globale, coordonnée et cohérente.

4.3.2.5. Communication

On a vu combien une bonne communication était absolument indispensable en ces temps de crise pour informer les citoyens dans un contexte de haute incertitude. Ceci vaut également pour l'avenir à court, moyen et long termes. La pandémie a interrogé des pans entiers de l'activité humaine et pose une multitude de questions qui restent aujourd'hui sans réponse concrète.

Dans ce contexte, les éléments d'une vision, d'une stratégie, d'une méthode, d'un planning doivent plus que jamais faire l'objet d'une stratégie de communication performante à l'attention de tous les publics pour informer, expliquer et permettre un débat apaisé.

4.3.2.6. Résilience

La Région se doit de développer une stratégie de résilience ce qui suppose d'identifier les chocs qui pourraient survenir, de développer des politiques de « prévention » locales ou globales adéquates pour en réduire la probabilité et de nous préparer pour les gérer au mieux s'ils devaient advenir malgré tout.

C'est bien l'objet du plan de relance que de constituer les bases d'une stratégie permettant à la ville, en cas de nouvelle crise, d'éviter de subir la situation dans un état de sidération et de blocage. La résilience

doit être un paramètre de la réflexion, un critère qui permet d'apprécier l'opportunité d'une mesure ou d'une stratégie : demain, quels logements, quels espaces publics, quelles mobilités, quelle stratégie économique, quelle densité, quelle mixité dans une ville qui devra continuer à fonctionner dans ce type de situations.